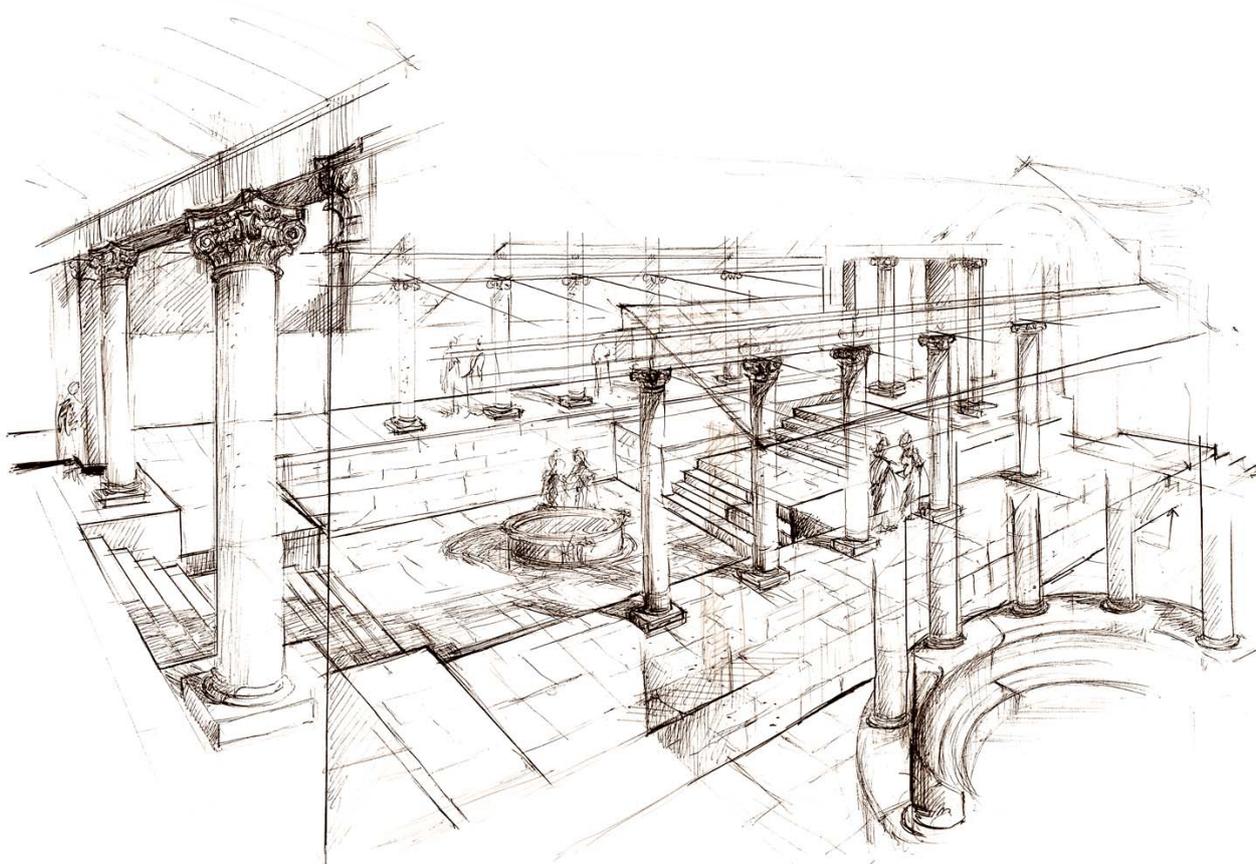


LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE DANS LE JURA

TERRITOIRES ET CULTES



Dessin Bernard Labet

Musée d'Archéologie du Jura - Lons le Saunier
Service éducatif, Responsable S. David
Centre Jurassien du Patrimoine, P. Dumetz-Poux

PRESENTATION

Le service éducatif du Musée d'archéologie du Jura (Serge DAVID) et le Centre Jurassien du Patrimoine (Pascale DUMETZ) vous présentent une nouvelle mallette pédagogique consacrée à la civilisation gallo-romaine dans le Jura.

Comme les précédentes, elle a pour ambition de permettre aux enseignants de traiter les programmes à partir d'une documentation locale riche et souvent méconnue.

Le nouveau programme des collèges prévoit de consacrer un quart de l'horaire annuel à l'étude de Rome (partie III). Il retient deux thèmes : « Des origines à la fin de la République » et « L'empire : l'empereur, la ville, la romanisation ».

C'est à l'étude de ce deuxième thème que la mallette veut contribuer. Après l'étude du territoire des Séquanes, elle présente le temple de tradition celtique, le sanctuaire de Villards-d'Héria, les divinités et les pratiques funéraires. Le fil conducteur est la romanisation, dont l'étude a été profondément renouvelée par les découvertes et les études récentes. L'extraordinaire plaque de Tutillus, grâce à laquelle on découvre un notable séquane romanisé faisant don d'une statue de grande valeur à un dieu d'origine gauloise, et le complexe cultuel de Villards-d'Héria, sanctuaire officiel des Séquanes où survivent des traces du passé celtique, sont deux exemples parmi d'autres.

Comme les précédentes, cette mallette comprend un document d'accompagnement, dont toutes les figures sont disponibles sur transparents, et des propositions d'activités pédagogiques. On y trouve également les moulages de trois statuettes de divinités (romaine, orientale et gauloise), un fac-similé de céramique sigillée, la maquette d'un temple de tradition celtique, ainsi que des restitutions inédites de Villards-d'Héria reproduites sur bâches pour être accrochées dans les classes. La mallette est complétée par le DVD « *Vesontio à Besançon la ville s'expose* ».

LISTE DES AUTEURS

Serge DAVID, professeur responsable du service éducatif du Musée d'Archéologie du Jura

Pascale DUMETZ-POUX, chargée de mission au Centre Jurassien du Patrimoine

Lydie JOAN, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

François LENG, archéologue, responsable des fouilles du Mont Rivel

Pierre NOUVEL, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

Marie SPICHER, doctorante à l'Université de Franche-Comté

Ont également contribué à cette mallette :

Bernard LABET, Musée d'Archéologie du Jura (restitutions à l'aquarelle)

Pascal PERNAUDET, services techniques de la Ville de Lons-le-Saunier (maquette de fanum)

Georges TIROLOGOS, ingénieur d'études à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, Université de Franche-Comté (DVD sur Vesontio)

SOMMAIRE

1^{ère} Partie : les Séquanes	p. 1
I. LE TERRITOIRE DES SEQUANES ET SON ORGANISATION	p. 4
1) L'extension du territoire séquane	p. 4
2) La Séquanie de la conquête à l'Antiquité tardive	p. 8
3) L'organisation du territoire Séquane	p. 12
II. LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES SEQUANES	p. 13
1) Avant la Réforme d'Auguste et d'Agrippa	p. 13
2) Sous la domination romaine	p. 16
III. VILLES, BOURGS ET INFRASTRUCTURES	p. 18
1) Le réseau urbain	p. 20
2) Les infrastructures routières	p. 30
IV. LES CAMPAGNES	p. 33
1) La Centuriation romaine	p. 33
2) La <i>villa</i> rurale ou l'habitat comme indicateur de romanisation	p. 35
3) La résidence urbaine	p. 42
V. LES PRODUCTIONS ARTISANALES : L'EXEMPLE DE LA CERAMIQUE	p. 43
1) Présentation et méthodologie	p. 43
2) La romanisation à travers la production de céramiques	p. 44
2^{ème} Partie : Sanctuaires et cultes	p. 56
I. LE TEMPLE DE TRADITION CELTIQUE	p. 57
1) Les éléments constitutifs du temple	p.59
2) Les temples de tradition celtique dans le Jura	p. 61
3) Le temple du Mont Rivel	p. 63
II. LES DIVINITES GALLO-ROMAINES DANS LE JURA	p. 67
1) Divinités de type gréco-romain et divinités orientales	p. 67
2) Divinités d'origine gauloise	p. 71
III. SANCTUAIRE DE VILLARDS-D'HERIA	p. 75
1) Le sanctuaire inférieur (sanctuaire du Pont des Arches)	p. 77
2) Le sanctuaire supérieur (les vestiges du lac d'Antre)	p. 81
3) Un sanctuaire public des Séquanes	p. 83
IV. LES PRATIQUES FUNERAIRES	p. 85
1) Les nécropoles dans le paysage antique	p. 85
2) Organisation interne des nécropoles	p. 89
3) Les rites et pratiques funéraires	p. 101
FICHES PRATIQUES ET D'EXERCICES	p. 109
BIBLIOGRAPHIE	p.134
LISTE DES FIGURES	p.135

1^{ERE} PARTIE : LES SEQUANES

***PIERRE NOUVEL
PASCALE DUMETZ-POUX
MARIE SPICHER***

Les Séquanes, peuple gaulois de la Celtique, apparaissent pour la première fois dans les textes à la fin du II^{ème} siècle avant n.-è. Plutarque rapporte en effet que vers 102 avant n.-è., ils se lièrent amitiés avec les Romains, en capturant les Teutons (peuple german) qui avaient échappé à la défaite que leur avait infligé le consul Caius Marius (Plutarque, *Vie de Marius*, XXIV, 7). Précédemment, les Romains avaient cependant été en contact avec cette population, à une date indéterminée, et avait eu à en subir les attaques (Strabon, *Géographie*, IV, 3,2). En effet, c'est une coalition de Bituriges, de Sénons, de Cénomans, de Lingons et de Séquanes qui envahit le nord de l'Italie au début du IV^{ème} siècle avant notre ère et poussa des incursions jusqu'en Latium (prise de Rome en 392 av. n.-è.).

Le nom même de « Séquane » a été l'objet de maintes conjectures. Plusieurs érudits ont voulu le rapprocher du nom ancien de la Seine (*Sequani* et *Sequanas*) et croire que ce peuple s'était, à une époque plus ancienne, implantée plus à l'ouest, sur les berges de ce fleuve. Cette hypothèse repose essentiellement sur la confusion que fait Strabon, un auteur de géographie du I^{er} siècle de notre ère, dans la description de cette région : « *Quant aux peuples qui succèdent aux Segosivii en direction du Rhin [Segusiave, peuple de l'ouest Lyonnais, en fait à l'ouest de la Saône et non à l'est], ils ont pour leurs servir de limite, les uns le Doubs, les autres l'Arar [Saône], deux rivières qui descendent des Alpes et se jettent dans le Rhône [...]. Mais il y a encore un autre fleuve, le Sequanas [Seine], qui prend sa source dans les Alpes et va se jeter dans l'Océan, après avoir coulé parallèlement au Rhin et avoir traversé tout le territoire d'un peuple du même nom [les Séquanes] compris entre le Rhin à l'est et l'Arar [Saône] à l'ouest. C'est de ce peuple que provient le meilleur porc salé qu'on expédie à Rome. Entre le Doubs et l'Arar [Saône], ce sont les Eduens qui habitent : la ville de Cabyllinum sur l'Arar [Chalon-sur-Saône] et la place forte de Bibracte leur appartiennent [ils sont en réalité à l'ouest de la Saône]* ». On voit clairement que ce texte est un tissu d'approximations grossières : l'assimilation Séquanes / Seine n'étant probablement, sous sa plume, qu'un jeu de mot facile.

Les renseignements fournis par l'ouvrage de César, *De Bello Gallico*, qui relate la conquête de la Gaule septentrionale, fournissent des éléments plus consistants. Ils permettent de préciser, dès cette date ancienne, l'extension et l'organisation politique des territoires qui composent aujourd'hui l'actuelle Franche-Comté (fig. 1).

Selon César, le territoire gaulois était divisé, de longue date à son arrivée, en une série de nations autonomes, correspondant au territoire des principaux peuples gaulois. Dans l'est de la Gaule, César précise qu'elles rassemblent souvent, sous un même gouvernement, une fédération de peuples sous la direction du plus puissant d'entre eux. Ces nations disposent d'un territoire précisément délimité, d'un corps civique (les hommes libres formant une sorte d'aristocratie) et d'un gouvernement autonome. C'est ainsi que le pouvoir exécutif est aux mains de magistrats et le pouvoir législatif dans celles d'une assemblée de notables que César nomme sénat. Les peuples gaulois sont donc loin de l'état de barbarie dans lequel on les tient parfois. Leur organisation politique et administrative est finalement assez proche de celles adoptées par les Romains, ce qui facilitera leur assimilation au sein de la Romanité.

La conquête romaine ne bouleversa donc pas cet agencement : elle correspond en effet au mode d'organisation politique du monde grec et romain, fondés sur des unités autonomes, les cités (polis en grec, civitas en latin). L'empire romain est formé de la juxtaposition de ces cités, toutes dépendantes, à travers des traités et des liens d'amitiés, du peuple romain.

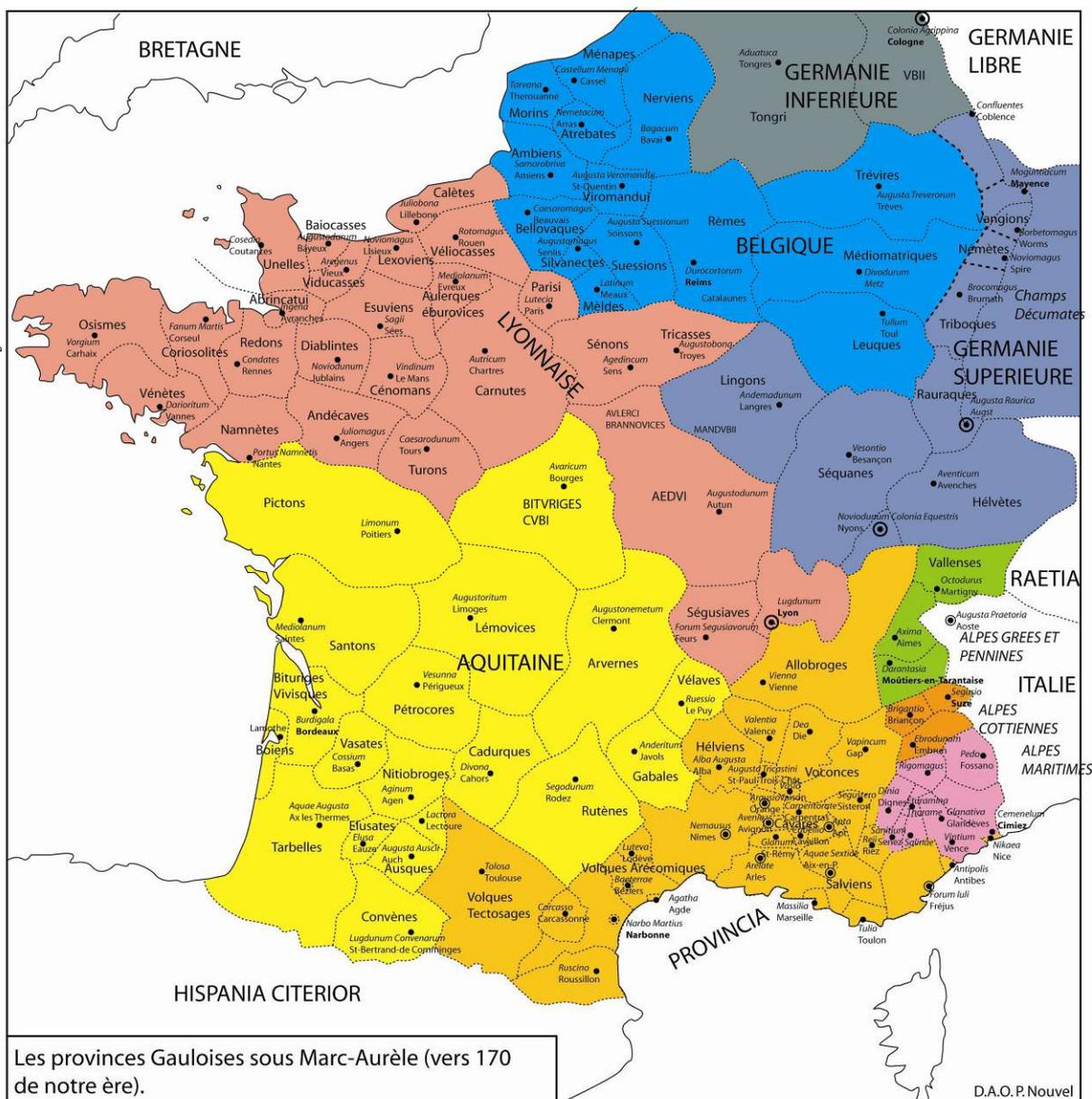


Figure 1 : La cité des Séquanes, en province de Germanie supérieure.
(entre 90 et 284 de n.-è.)

Chacun des territoires gaulois va donc être intégré à cette organisation particulière. Les Séquanes vont ainsi conserver leur autonomie, leur gouvernement, leur territoire et leur particularité, sous la dépendance et la protection du peuple romain. Ils deviendront la civitas sequanorum, la cité (ou nation) des Séquanes. Durant l'Antiquité tardive, les bouleversements politiques et surtout administratifs vont définitivement gommer les particularismes locaux et faire disparaître ces administrations autonomes au profit d'une organisation centralisée. La civitas sequanorum deviendra progressivement la civitas Vesontium, du nom de sa capitale et centre administratif.

Au début du Moyen Âge, les traces de l'ancien territoire Séquane ne vont pas disparaître. Il va survivre au travers de l'évêché de Besançon, dont le territoire va reprendre dans ses grandes lignes, celui de l'ancien territoire civique (Rothé 2001, p. 110-111 ; Moysse 1977).

A l'aide des documents historiques et de la carte des anciennes circonscriptions ecclésiastiques, il est donc possible de dresser, à grands traits, un tableau de l'extension géographique du territoire des Séquanes au cours de l'Antiquité.

I. LE TERRITOIRE DES SEQUANES ET SON ORGANISATION DE LA FIN DE L'INDEPENDANCE A L'ANTIQUITE TARDIVE (FIG. 2)

1) L'extension du territoire Séquane

Le texte de César permet d'avoir une idée assez précise des limites du territoire des Séquanes antérieurement à la conquête romaine.

Face à l'est ses frontières avaient été fixées sur la haute chaîne : César parle en effet du « *Jura, haute montagne qui s'élève entre les Séquanes et l'Helvétie* » (César, Guerre des Gaules *i.e Bello Gallico* livre I, chap 2-3, répété en I, 8). Le passage rapportant la traversée de cette montagne par les Helvètes montre d'ailleurs que la limite se situait au passage des cols (BG I,9 « *Il leur restait un chemin par la Séquanie, mais si étroit qu'ils ne pouvaient le traverser sans l'accord de ses habitants* »). On ne sait cependant s'il faut la placer sur la plus haute crête ou plus à l'ouest comme aujourd'hui.

Au nord-est, il semble que le territoire séquane se soit étendu alors jusqu'au Rhin, comme cela est précisé dès les premières lignes de son ouvrage : « [La Gaule habitée] *du côté des Séquanes et des Helvètes, va jusqu'au Rhin* » (BG I, 1). Un peuple dépendant de la cité des Helvètes, les Rauraques (BG I, 5, 28 et 29), occupait cependant la région de Bâle, zone où ils sont connus avec certitude quelques années plus tard.

César laisse même entendre, peut-être par facilité de langage, que les Séquanes s'étendaient alors au-delà du fleuve : « *Le Rhin prend sa source chez les Lépointes habitants des Alpes et traverse rapidement dans un long espace les terres des Nantuates, des Helvètes, des Séquanes, des Médiomatriques, des Triboques et des Trévires* » (BG, IV-10). Strabon, bien qu'écrivant un siècle après, utilise des sources documentaires qui portent encore les Séquanes au nombre des riverains du Rhin : « *Aux Helvètes, le long des bords du Rhin, succèdent les Séquanes et les Médiomatriques* » (Strabon, Géographie, IV, 3-4).

Cette région était devenue une zone de conflit au cours des années précédant la conquête (dans les années 80/70 av. n.-è., Fichtl 2000). Suite à l'invasion des Cimbres et des Teutons (vers 110/100 av. n.-è), les nations celtiques situées à l'est du Rhin, en Bavière et jusqu'en Bohême, avaient disparu ou avaient immigré. Les Séquanes et les Helvètes s'étaient donc retrouvés, depuis les années 100/90 av. n.-è., en contact direct avec les populations barbares germaniques, aux volontés expansionnistes évidentes.

L'opposition entre Eduens et Séquanes, qui avait pour objet le contrôle du trafic marchand sur la zone (Strabon, Géographie, IV, 3-4), contribua largement à attirer plus largement ces Germains dans les Gaules. Un passage de la Guerre des Gaules résume les événements qui aboutirent à l'annexion de la partie orientale (?) du territoire séquane par les Germains puis à la guerre entre Germains et Romains en 58 av. n.-è. :

BG I-31 « *L'Eduen Divitiacos prit la parole et dit : Deux parties divisaient la Gaule. L'un avait les Eduens pour chef, l'autre les Arvernes. Après une lutte de plusieurs années pour la prééminence, les Arvernes, unis aux Séquanes, attirèrent les Germains en leur promettant des avantages. Quinze mille de ces derniers passèrent d'abord le Rhin. La fertilité du sol, la civilisation, les richesses des Gaulois ayant charmé ces hommes grossiers et barbares, il s'en présenta un plus grand nombre et il y en a maintenant 120 000 dans les Gaules. Les Eduens et leurs alliés leurs ont livré deux combats et on eu,*

outré leur défaite, de grands malheurs à déplorer, la perte de toute leur noblesse, de tout leur sénat, de toute leur cavalerie. Épuisé par ces combats et par ces revers, ce peuple, que son propre courage ainsi que l'appui et l'amitié des Romains avaient précédemment rendus si puissants dans la Gaule, s'étaient vu forcés de donner en otage aux Séquanes ses plus nobles citoyens et de s'obliger par serment à ne jamais réclamer pour sa liberté ni pour celle des otages, à ne point implorer le secours du peuple romain, à ne pas tenter de se soustraire au joug perpétuel de ses vainqueurs. [...] Mais les Séquanes vainqueurs ont subi un sort plus intolérable que les Eduens vaincus. En effet, Arioviste, roi des Germains, s'est établi dans leur pays, s'est emparé du tiers de leur territoire, qui est le meilleur de toute la Gaule et leur ordonne d'en abandonner maintenant un autre tiers à vingt-quatre mille Harudes qui, depuis peu de mois, sont venus le rejoindre et auxquels il faut préparer un établissement. Arioviste, une fois vainqueur de l'armée gauloise dans la bataille qui fut livrée à Admagétobrige, commanda en despote superbe et cruel et exigea pour otage les enfants de tous les nobles ». Le passage suivant (BG I-32) rapporte que les Séquanes, confus, n'ont même plus les moyens et la volonté d'implorer une aide quelconque : « Les autres ont du moins la liberté de fuir, mais les Séquanes, qui ont reçu Arioviste sur leurs terres et dont toutes les villes sont en son pouvoir, se voient forcés d'endurer tous les tourments ».

C'est vraisemblablement la partie est de l'ancien territoire Séquane, dans le sud de l'Alsace actuelle, qui fut l'objet de cette occupation. Au retour des Rauraques, renvoyés de force dans leur patrie par César à la suite de l'échec de la migration des Hérvètes (58 av. n.è-), il est possible que toute cette zone leur ait été attribuée, aux dépens des Séquanes. En effet, les textes mentionnent la fondation d'une colonie romaine, dans les années 40 av. (ou plutôt 20/10 av. n.-è selon les données les plus récentes), connue sous le nom de *Colonia Augusta Raurica*, (aujourd'hui Augst, à quelques kilomètres à l'est de Bâle). Cette nouvelle cité, formée de vétérans romains associés aux survivants Rauraques de la migration de 58 av. n.-è., a peut-être bénéficié des terrains dévastés suites aux invasions germaniques. Le territoire de la cité des Rauraques a survécu dans les limites de l'évêché de Bâle, qui s'étend à l'ouest jusqu'à la région de Belfort. On ne sait si cette frontière, fixée sur la limite entre les bassins du Doubs et du Rhin est le reflet d'un partage du territoire Séquane lors de la mise en place de la cité des Rauraques autour d'Augst ou d'une modification plus tardive, au cours de l'Antiquité tardive, voire des premiers siècles du Moyen Âge. Toujours est-il que la région de Montbéliard appartenait avec certitude, avant la conquête, au territoire des Séquanes.

Au nord, les données historiques manquent totalement. Le texte de César laisse seulement entendre que c'est le peuple des Leuques, puis des Lingons au nord-ouest qui lui sont mitoyens (BG I, 40-11 ; BG VII, 66). Strabon, lui non plus, ne nous apporte aucune donnée précise sur le sujet. Il faut donc se tourner vers les indices fournis par la géographie historique. Les limites de l'évêché de Besançon correspondent approximativement dans cette zone aux marges septentrionales du département de la Haute-Saône, bornées à l'est par les Vosges, et correspondant grossièrement aux limites du bassin versant de la Saône et de ses affluents. Au nord-ouest, le point de jonction entre les territoires des Séquanes, des Leuques et des Lingons se situerait donc à proximité des sources de la Saône. Plus à l'ouest, la délimitation face aux Lingons ne peut pas, elle non plus, être précisée par les textes. On note cependant que toute la rive droite de la Saône, jusque dans la région de Bourbonne, fait intégralement partie de l'évêché de Besançon. Toutefois, les inscriptions impériales trouvées à Bourbonne ne mentionnent que des citoyens lingons : il est donc possible que cette zone ait plusieurs fois changé de main au cours de l'Antiquité.

Plus au sud, face au territoire des Eduens, la frontière semble, d'après de multiples mentions de César, être à fixer sur le cours de la Saône : « *La Saône est une rivière dont le cours, entre les terres des Eduens et celles des Séquanes et jusqu'au Rhône, est si paisible que l'œil ne peut en distinguer la direction* ». BG I-12. On sait toutefois, par César et par Strabon, que la possession de son parcours a été l'objet de multiples combats entre les deux peuples, qui aboutirent certainement à des modifications territoriales importantes : « *Avec les Eduens, les Séquanes développaient une haine envenimée par des contestations incessantes au sujet du fleuve qui les sépare, chacun des deux peuples prétendant à la possession exclusive du cours de l'Arar [la Saône] et revendiquant la perception des péages* » (Strabon, *Géographie*, IV, 3-2). Après la défaite des Eduens dans les années 80/70 av., il est probable que les Séquanes ont contrôlé les péages de la Saône. L'arrivée de César et la défaite des Germains alliés des Séquanes a certainement permis aux Eduens de reprendre le terrain perdu. Jusque dans la région de Saint-Jean-de-Losne, les monnaies gauloises sont d'ailleurs majoritairement lingones, celles relevant des Séquanes n'apparaissant en nombre qu'en rive gauche de la Saône.

Il est d'ailleurs certain qu'une partie de la rive gauche de la Saône a toujours été dépendante des Eduens. En dehors du fait que l'évêché médiéval de Chalon (qui fossilise les limites de la cité des Séquanes) s'étende largement sur la Bresse, le discours de César lui-même permet de s'en persuader. Lors de leur migration, les Helvètes, contraints de passer les monts du Jura pour contourner les barrages placés par César dans la vallée du Rhône, eurent l'autorisation de traverser le territoire séquane. « *Déjà les Helvètes avaient franchi les défilés et le pays des Séquanes et, arrivés dans le pays des Eduens, ils en ravagent les terres* ». Ce n'est qu'après cet épisode qu'ils arrivèrent à la Saône sur les gués de laquelle eu lieu une première bataille. Il faut donc en conclure que les frontières ouest des Séquanes doivent donc être placées au cœur de la Bresse, à proximité de Louhans. Il est malheureusement difficile, dans cette zone, de s'appuyer sur le tracé des diocèses médiévaux : il semble en effet qu'ils aient subi des modifications importantes à une date assez basse. Le tracé de l'ancien évêché laissait en territoire bisontin les agglomérations de Pierre-de-Bresse, Louhans-Châteaurenaud et Cuiseaux. Rien ne s'oppose à ce que la Bresse, peut-être territoire originellement entièrement séquane, ait fait l'objet d'un partage, soit après la revanche des Eduens, soit beaucoup plus tard au cours du Moyen Age.

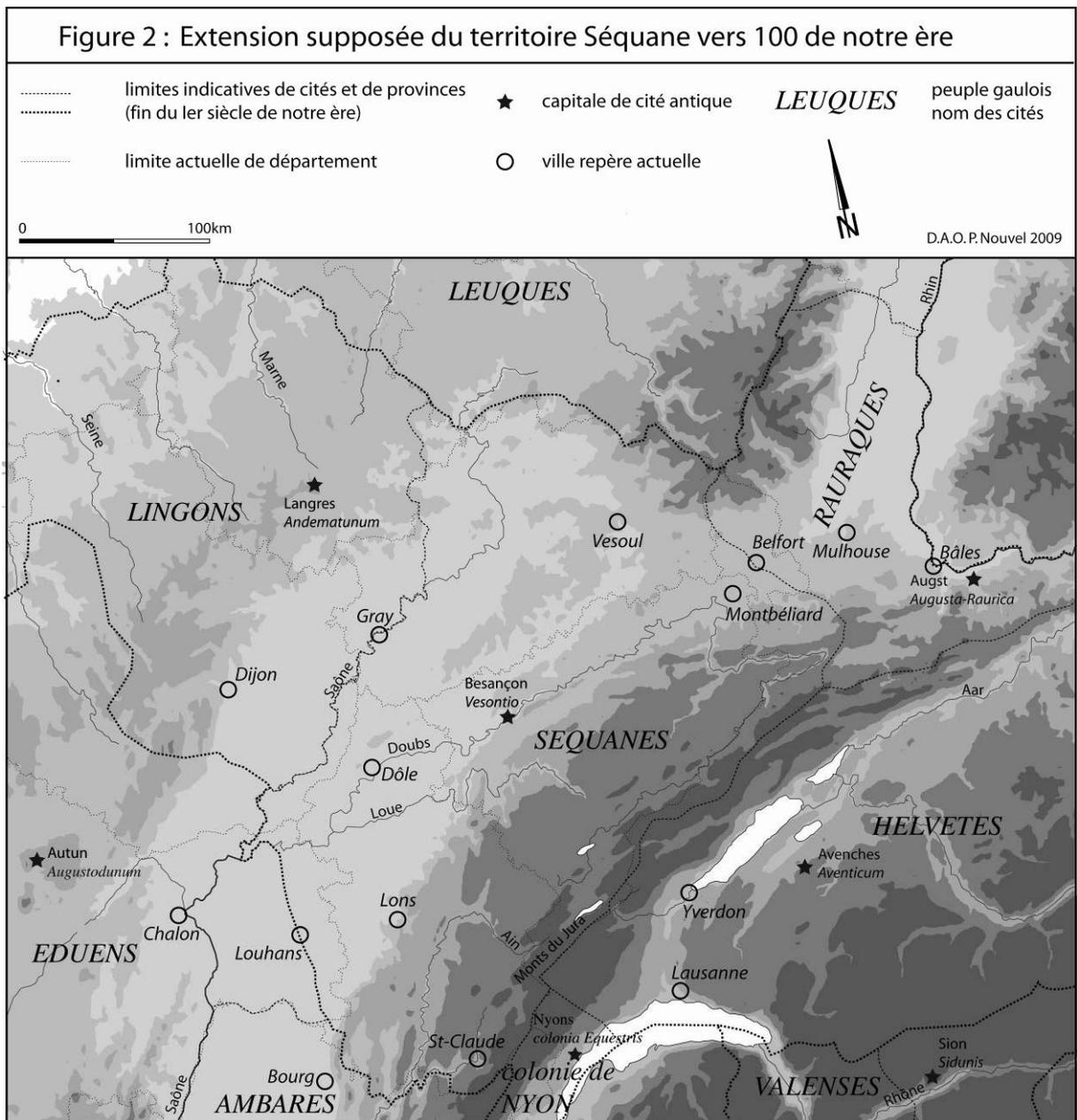
En lisant superficiellement les textes antiques, on croirait que le territoire séquane atteignait le Rhône : « [Les Germains] *ne manqueraient pas sans doutes, à l'image des Cimbres et des Teutons, de se jeter sur la Province, romaine et de là sur l'Italie, d'autant plus que la Séquanie n'était séparée de notre province que par le Rhône* » (BG I, 33-4). On pourrait même croire, toujours selon César, que l'ensemble de la rive droite du Rhône leur appartenait : « *Il n'y avait absolument que deux chemins par lesquels [les Helvètes] pussent sortir de leur pays [en direction de l'ouest] : l'un par la Séquanie, étroit et difficile, entre le Jura et le Rhône, où l'on pouvait à peine passer un charriot ; il était dominé par une haute montagne et une faible troupe suffisait pour en défendre l'entrée ; l'autre, à travers notre province, plus aisé et plus court, en ce que le Rhône, qui sépare les terres des Helvètes des terres des Allobroges nouvellement soumis, est guéable en plusieurs endroits* » (BG, I, 3-4) pour empêcher les Helvètes de passer, il « *éleva, depuis le Lac Léman, que traverse le Rhône, jusqu'au Mont Jura, qui sépare la Séquanie des Helvètes, un rempart de 19 000 pas de longueur* ». Les Allobroges possèdent donc des terres entre Léman et Jura, en rive droite du Rhône. Les Helvètes empêchés d'emprunter la rive nord du Rhône, « *Il leur restait un chemin par la Séquanie, mais si étroit qu'ils ne pouvaient le traverser sans l'accord de ses habitants* » (BG I, 9). On pourrait comprendre qu'il s'agit là du Valromay, dans le Bugey. Quelques pages plus loin, il laisse entendre cependant que cette région dépendait non pas des Séquanes, mais d'un autre peuple client des Eduens,

les Ambarres. « *Dans le même temps, les Ambarres, amis et alliés des Eduens, informent également César que leur territoire est ravagé et qu'ils peuvent à peine garantir leurs villes de la fureur de leurs ennemis.* ». César poursuit : « *Enfin, les Allobroges, qui avaient des bourgs et des terres au-delà du Rhône, viennent se réfugier auprès de lui et déclarent qu'ils ne leurs reste rien que le sol de leur champs* ». Il faut donc conclure de tout cela que les deux rives du Rhône appartenaient bien aux Allobroges, que les Ambarres s'étendaient sur le Bugey et que les Séquanes se trouvaient cantonnés aux monts du Jura plus au nord. Cette déduction correspond d'ailleurs à l'état médiéval, pour laquelle les évêchés de Besançon et de Saint-Claude ne s'étendaient pas au-delà de la limite actuelle du département de l'Ain. Le cas de la région de Saint-Claude, qui changea apparemment de juridiction ecclésiastique plusieurs fois au haut Moyen Age, pose toutefois problème. Toutefois, l'extension des dédicaces à Mars *Segomo*, divinité considérée comme typiquement séquane, laisserait supposer à certains que leur territoire s'étendait dans la zone jurassienne du département de l'Ain, jusqu'à Izernore en particulier. Vers 44 av. n.-è, la fondation de la colonie de vétérans de Nyon (*Colonia Noiodunum Aequestris*), au pied sud-est du Jura et aux dépends des Hélvètes, ne modifia apparemment pas cette organisation première.

L'ensemble des éléments résumés ci-dessus, permet de borner la Séquanie de la façon suivante (fig. 2) :

- Au sud-est, de la Valserine au Mont Risoux par le territoire de la colonie de vétérans de Nyon (*Civitas Aequestris*).
- A l'est, du Mont Risoux à la région de Delémont (Canton du Jura, Suisse), par le territoire de la cité des Hélvètes (*civitas helvetii*, capitale *Aventicum* / Avenches).
- Au nord-est, de l'est de Delémont au Ballon d'Alsace (interfluve Ill / Allaine) par le territoire de la cité des Rauraques correspond à celui de la colonie des vétérans d'Augst (*Augusta Raurica*). Il est toutefois possible que les Séquanes se soient étendus jusqu'au Rhin pendant le début de la période romaine.
- Au nord, du Ballon d'Alsace aux sources de l'Apance (en suivant les limites nord de l'actuel Haute-Saône), par le territoire des Leuques (*civitas Leuci*, capitale Naix puis Toul).
- Au nord-ouest, des sources de l'Apance à Seveux, puis le long de la Saône jusqu'à Saint-Jean-de-Losne, par le territoire des Lingons (*civitas lingonensis*, capitale Langres).
- A l'ouest, de Saint-Jean-de-Losne à Cuiseaux à travers la Bresse, par le territoire des Eduens (*civitas aeduensis*, capitale Bibracte puis Autun).
- Au sud, de la région de Saint-Amour à la Valserine, en suivant les limites approximatives du département de l'Ain, par le territoire de la cité des Ambarres (capitale Ambérieux ?), englobée au IV^{ème} siècle de notre ère par le territoire de la colonie de vétérans de Lyon (*Lugdunum*).

Le territoire des Séquanes correspond donc approximativement à l'actuelle Franche-Comté.



2) La Séquanie de la conquête à l'Antiquité tardive

La cité des Séquane, passée sous le contrôle romain en -58, suivit le sort de la soixantaine d'autres qui formaient la Gaule chevelue. La réorganisation de cette région et sa réduction en province, à la suite de la réunion de Narbonne en 27 av. n.-è. fut menée par Agrippa, gendre d'Auguste. Il partagea les cités gauloises en trois grands groupes géographiques (l'Aquitaine, la Belgique et la Lyonnaise), selon des critères plus volontiers géopolitiques qu'ethniques. Les Séquanes furent alors rattachés à la province de Belgique, qui avait pour capitale Reims. Pour cimenter l'amitié entre les nations nouvellement conquises et renforcer les liens avec Rome et l'empereur, Agrippa incita les gaulois à édifier un sanctuaire fédéral, au confluent de la Saône et du Rhône, non loin de la colonie de Lyon. Ce monument était dédié à Rome et à Auguste et était desservi par un grand prêtre élu par les représentants de toutes les cités. On a retrouvé à Villards-d'Héria une base de statue élevée par les représentants des Séquanes à l'un de ces magistrats, Caius Licinius Campanus, citoyen éduen et romain, probablement en remerciement de son action auprès de la communauté (fig. 3).

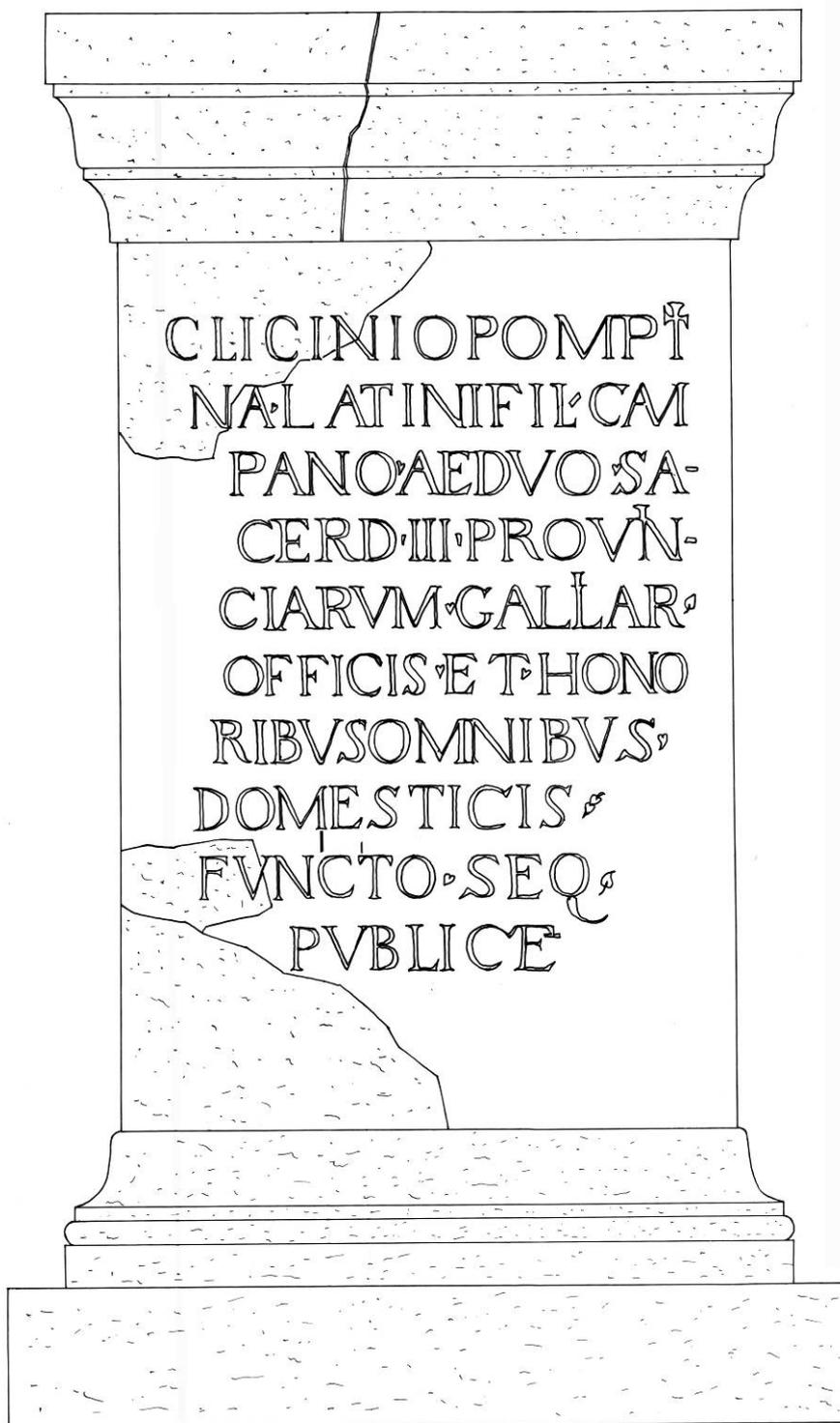


Fig. 3 : Base de statue dédiée au magistrat C. Licinius Campanus par les Séquanes (Villards-d'Héria).

« A *Cnaeus Licinus Campanus*, fils de *Latinus*, de la tribu *Pomptina*, Eduen, prêtre des trois Provinces des Gaules, gratifié de toutes les charges et honneurs de son pays, les Séquanes aux frais de l'Etat. »

Le statut des différentes cités fut réglé à la même occasion. Certaines, qui avaient été parmi les plus anciennement alliées à Rome et déclarées « amies du peuple romain » reçurent le statut de **fédérées**. Elles bénéficiaient d'un traité (le *foedus*) qui les mettait

théoriquement sur un pied d'égalité avec Rome, les libérait du paiement d'impôts et leur donnait de nombreux avantages. Les Eduens, les Lingons et les Helvètes furent de ce nombre. D'autres, considérées comme « **libres** » conservèrent toute latitude dans leur gestion interne. Les dernières, dont les Séquanes firent partie, durent payer le *stips*, impôt dégradant dû par les nations vaincues et furent déclarées « **stipendiaires** ». Elles furent contrôlées plus étroitement, dans leur fonctionnement interne, par le gouverneur de la province et représentant de l'Empereur. C'est probablement leur opposition aux Eduens et leur alliance avec les Germains, lors de la période précédant la conquête, qui leur valu cette faible considération.

De nouveaux impôts, levés en 21 de notre ère par Tibère, successeur d'Auguste, conduisit à une révolte de plusieurs peuples, en particulier les Eduens, qui en avaient été jusque là exonérés. L'historien Tacite rapporte que les territoires séquanes les plus proches des Eduens, probablement ceux du Val de Saône et la région de Dole, furent également touchés : « *les pagi des Séquanes situées aux extrémités du territoire et voisines et alliées des Eduens, avaient pris les armes avec eux* » (Tacite, Annales, XLV, 45). Cette révolte fut écrasée par le légat Silius.

Quelques années plus tard, les troubles liés à la succession de Néron, en 68, virent l'affrontement de deux armées romaines dans les environs de Besançon (Dion Cassius, Histoire Romaine, LXIII, 24). Lors de cet épisode, comme lors des troubles de l'année suivante, les autorités séquanes restèrent fidèles à Rome. Elles contribuèrent même à rétablir l'ordre dans la cité voisine des Lingons, où une partie de l'aristocratie s'était révoltée contre l'empereur. Ils envoyèrent leurs corps de police défaire leur chef, Sabinus, qui avait voulu entraîner par la force les Séquanes dans la lutte (Tacite, *Histoires*, IV, 67). On a parfois écrit que c'est à cette occasion que les Lingons auraient cédé la région de Bourbonne à leur voisin Séquanes.

Dès la décennie suivante, la conquête de la rive droite du Rhin par l'empereur Domitien éloigna les Séquanes des Germains. Ce fut l'occasion d'un remaniement territorial important qui aboutit à la mise en place de deux nouvelles provinces, dites de Germanie. Les Séquanes furent rattachés, avec les Lingons, les Rauraques et les Helvètes, à la plus méridionale d'entre-elles, la Germanie Supérieure (capitale Mayence).

Cet état de fait ne changea pas avant les premières années du IV^{ème} siècle. Les Séquanes profitèrent, jusqu'au III^{ème} siècle, d'une paix qui permit un développement économique et politique important. Les sources, avaries en l'absence d'évènement, ne mentionnent que quelques troubles sous le règne de Marc Aurèle, vers 170-175 (*Histoire Auguste*, Marc Aurèle, XXXII, 10).

Pour la Séquanie comme pour tout l'Empire, le III^{ème} siècle apparaît comme un siècle de crise. Les difficultés économiques, la croissance des charges financières qui pesaient sur les magistrats locaux, mais plus encore la généralisation du statut de citoyen romain à tous les hommes libres de l'Empire en 212, contribuèrent à détourner les aristocrates des charges édilitaires et à faire disparaître l'évergétisme. Les moyens financiers nécessaires aux charges collectives se tarirent donc rapidement et les cités ne purent plus faire face aux frais d'entretien des infrastructures et des monuments publics. A partir des années 250/260, l'instabilité du pouvoir central et les difficultés économiques contribuèrent à fragiliser les frontières et accrut encore l'insécurité et les difficultés économiques. Plusieurs razzias germaniques, auxquels s'ajoutèrent des séditions militaires, ouvrirent une période de troubles profonds qui marqua la période 270-290. Il est probable que le territoire des Séquanes dû subir de nombreuses incursions et un brigandage endémique qui mit fin à une longue période de félicité. Même s'il faut

relativiser l'importance des destructions, les données archéologiques montrent que les villes de nos régions furent sévèrement touchées, certainement plus que les campagnes.

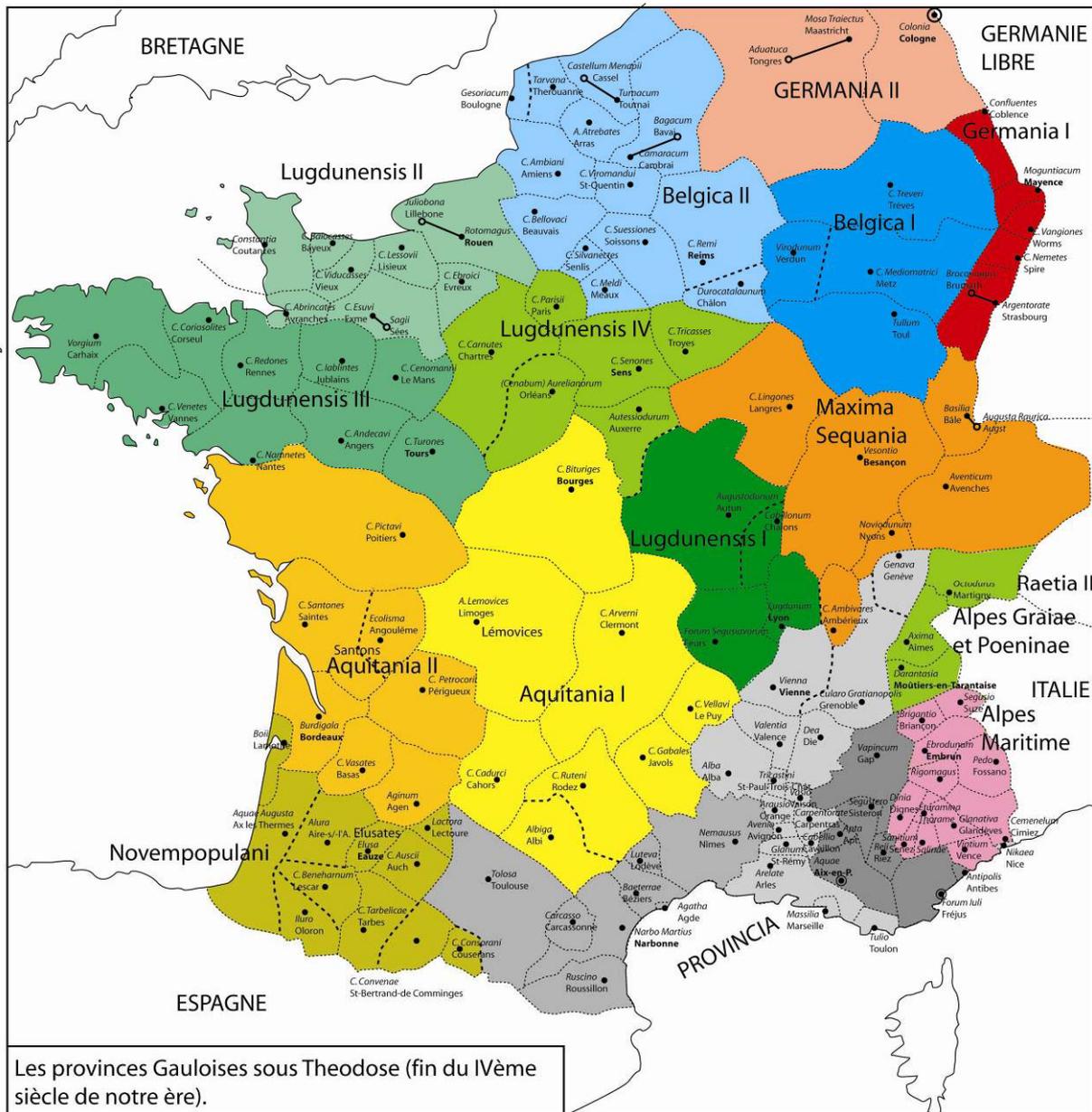


Figure 4 : Organisation administrative des Gaules à partir de la réforme de Dioclétien (297)

La restauration du pouvoir central, sous l'action d'Aurélien (270-275) et surtout de Dioclétien (284-305), résorba les tensions politiques et réduisit les difficultés économiques. Toutefois, des mutations profondes avaient vu le jour. Les anciennes organisations civiques s'étaient effondrées et les cités, sans direction propre, avait perdu leur autonomie et leurs particularités au profit d'un pouvoir central toujours plus présent. Vers 297, Dioclétien entérina cette transformation en multipliant les provinces et, par là, les fonctionnaires chargés de l'administration directe des anciennes cités. Ces dernières, de nations autonomes, devinrent de simples circonscriptions administratives, sur lesquelles pesaient des impôts relativement importants. C'est à cette occasion que l'ancienne province de Germanie supérieure fut démembrée en plusieurs provinces plus petites (fig. 4). La plus méridionale prit le nom de *Provincia Maxima Sequanorum*. Elle avait en effet pour capitale Besançon et s'étendaient sur les anciennes cités des Séquanes, des Helvètes et des Rauraques (Liste de Vérone, VIII, 6). Cette organisation perdura jusqu'à la

l'effondrement de l'Empire romain d'occident, en 476 (*Noticia Galliarum* IX ; *Noticia Dignitatum*, I à XXXVI). Elle sert de cadre à l'organisation des diocèses chrétiens, les délimitations des évêchés en formation reprenant celles des anciennes cités, les archevêchés celles des provinces.

L'implantation des Alamans à l'ouest du Rhin (dès 406) puis l'extension du territoire concédé aux Burgondes par traité, à partir de la seconde moitié du V^{ème} siècle, vont cependant perturber l'organisation interne de ces entités. C'est probablement à cette période que les anciennes subdivisions internes (les *pagi*) disparurent, au profit de nouvelles entités militaires sans rapport avec les organisations antérieures (voir ci-dessous). Les zones orientales, profondément marquées par l'implantation alamane, furent totalement réorganisées. On ne sait cependant si les limites entre parlés germaniques et romans correspondent, comme certains l'on dit, à l'extension maximale de cette implantation alamane ou si celle-ci se fit plus inégalement.

3) L'organisation du territoire séquane

Le territoire de la cité lui-même avait été réorganisé de manière régulière, prenant exemple sur les organisations italiennes, en prenant certainement appui sur une structure héritée de l'indépendance. **Le territoire séquane était donc probablement partagé en sous-divisions territoriales, les *pagi* (*pagus* au singulier), à la tête desquels se trouvaient des villes hiérarchiquement secondaires, les *vici* (*singulier vicus*) où siégeait théoriquement une administration inférieure (les *Vicani*). Ces entités territoriales dépendantes étaient contrôlées par le gouvernement central mais disposait d'une certaine latitude, d'institutions et de magistratures propres, à même de gérer les affaires locales, religieuses et territoriales.**

Pour les Séquanes, les éléments dont on dispose pour reconstituer cette organisation administrative sont encore plus ténus qu'ailleurs. On sait que des *vici* existaient, comme le prouve l'une des inscriptions retrouvées à Villards-d'Héria (fig. 7). Il y avait bien une multitude de *pagi*, comme l'indique Tacite dans son récit de la révolte de 21 de notre ère (Tacite, Annales, III, 45 : *sequanorum pagos*). Les monuments publics et religieux retrouvés dans certaines villes secondaires (Grozon, Mandeure par exemple) indiquent d'ailleurs que de nombreuses agglomérations antiques de Franche-Comté peuvent prétendre au statut de *vicus*.

Pour essayer de reconstituer ces subdivisions ou *pagi*, de nombreux auteurs se sont tournés vers les divisions territoriales du même nom, subsistant au haut Moyen Âge. Dans de nombreuses régions du centre de la France, plusieurs études ont en effet démontré que les *pagi* gallo-romains avaient survécu dans les *pagi* (« pays) de l'époque mérovingienne et les comtés de l'époque carolingienne. Plusieurs études ont démontré que cette approche était impossible pour les Séquanes. Cinq *pagi* sont en effet mentionnés au cours du haut Moyen Âge (entre le VII^{ème} et le IX^{ème} siècle) :

- Le *pagus Portensis* (pays du Portoise), dont la capitale était Port-sur-Saône et qui couvrait l'essentiel du département de la Haute Saône.
- Le *pagus Alsegaudia* (pays d'Ajoie), à cheval sur les cités des Séquanes et des Rauraques (région de Mandeure / Montbéliard, territoire de Belfort, Jeannin 1966, p. 31-32).
- Le *pagus Ammavorum* ou *Amaus* (pays d'Amont ou d'Amour), couvrant le nord du département du Jura.
- Le *pagus Warasorum* (pays du Varais), couvrant l'essentiel du département du Doubs et le nord-est du département du Jura.

- Le *pagus Scotingorum* (pays d'Escuens), qui couvrait le sud du département du Jura.

A part le premier, qui possède un nom latin et une capitale qui a été une grosse agglomération gallo-romaine, les autres sont considérés, en s'appuyant sur un faisceau d'indices, comme postérieurs à la période romaine. Ils auraient été mis en place par les Burgondes ou par les Francs et correspondrait à des circonscriptions administratives militaires prises en charge par des portions de peuples chargées de leur défense (les Chamaves pour le *pagus Ammaviorum*, les Varasques pour le *pagus Warascorum*). Ils auraient été délimités sans tenir compte des organisations administratives antérieures, probablement obsolètes lors de l'implantation de populations germaniques au cours des V^{ème} – VI^{ème} siècles.

II. LES INSTITUTIONS POLITIQUES DES SEQUANES

1) Les institutions des Séquanes avant la réforme d'Auguste et d'Agrippa

On ne connaît presque rien des institutions politiques des Séquanes au moment de la conquête. Seul, un passage laconique nous apprend qu'au début du I^{er} siècle avant notre ère, les Séquanes possédaient encore un magistrat suprême, peut-être un roi (BG I, 3-4) : Orgétorix préparant le transfert des Helvètes, en qualité de député auprès des cités voisines, « *engagea le séquanais Casticos, fils de Catamantaloédis et dont le père avait longtemps régné sur la Séquanie et avait reçu du peuple romain le titre d'ami, à reprendre sur ses concitoyens l'autorité suprême précédemment exercée par son père* ».

La conquête romaine ne conduisit pas à de fortes modifications. Les systèmes politiques oligarchiques qui y prédominaient ne subirent probablement pas de modifications : l'intervention romaine se bornait à imposer des candidats qui leur soient favorables aux magistratures suprêmes. Cela ne posa apparemment pas de problème majeur dans nos régions : aucune révolte notable n'y est mentionnée et il est probable, qu'à l'instar des autres grands peuples de la Gaule, les élites Séquanes aient joué la carte de la coopération volontaire avec la tutelle romaine. Si ce phénomène est mieux connu chez les Lingons et les Eduens, il a dû passer par une diffusion limitée de la citoyenneté romaine aux meilleurs élèves de Rome, cette distinction distillée avec parcimonie favorisant l'émulation entre les différentes familles dominantes. Les personnages ainsi distingués disposaient d'une sorte de double nationalité : une citoyenneté dans leur patrie d'origine, qui leur permettait d'y exercer des charges politiques, et une citoyenneté de la cité de Rome, qui leur permettait de gravir les échelons des magistratures romaines et d'entrer, par exemple, dans l'armée. Le cas des Séquanes ou des Eduens montre que cette distinction était extrêmement rare (un seul cas avéré chez les Séquanes), suscitant par conséquent une émulation et un attachement à Rome d'autant plus vif que cette faveur était exceptionnelle.

Les institutions politiques traditionnelle ont ainsi continué à fonctionner, s'appuyant sur les rares familles ayant obtenu la double citoyenneté et sur les autres, rivalisant de romanité pour l'obtenir. Il semble donc logique que les Séquanes aient conservé une autonomie généralisée dans leurs affaires intérieures, le pouvoir romain étant par avance certain de la déférence des élites locales.

Comme les autres nations gauloises, les Séquanes possédaient certainement des magistrats pour l'ensemble des fonctions politiques nécessaires à son fonctionnement.

Nous n'en connaissons malheureusement pas le détail. Elles devaient ressembler en partie à celles décrites par César pour d'autres peuples et reposer sur un système de fonctions annuelles ou pluri annuelles obtenues par élections au sein des familles dominantes. Les Eduens, par exemple, éalisaient tous les ans un magistrat supérieur (le Vergobret), qui disposait du pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif était exercé par un Sénat, formé de membres de l'aristocratie, et dont le recrutement répondait à des règles précises. Les fonctions religieuses étaient, elles aussi, électives (le *gutuator*, sorte de grand pontife) et échouaient entre les mains des principales familles.

La frappe de la monnaie était également aux mains, au moins depuis la Guerre des Gaules, de magistratures spéciales. L'étude des monnaies émises sur le territoire des Séquanes permet d'en connaître quelques-uns des bénéficiaires :

- La plus ancienne série épigraphe attribuée au Séquane porte la légende SEQVONOIOTVOS (fig. 5a). Cependant, ces monnaies, retrouvées dans des contextes des années 70/60 av. n.-è., ne sont peut-être pas, malgré la légende, proprement séquanes. Il se peut en effet que l'aristocrate qui a initialement émis ces monnaies (qui se retrouvent uniformément dans tout le nord-est de la Gaule) soit d'une autre nationalité.

- Le deuxième, probablement contemporain de la fin de la Guerre des Gaules, est connu grâce à la frappe de quinaires (petites monnaies en argent) portant, au revers, l'abréviation de son nom : Q(uintus) DOCI(os) SAM(??) F(ilius) : Quintus Docios, fils de Sam(...), fig. 5b. Certaines de ces monnaies ont été trouvées dans les fossés du siège d'Alésia (Alise-sainte-Reine, Côte d'Or) et ont donc été frappées avant l'année 52 av. n.-è. Ce personnage portait un nom en trois parties, un *tria nomina*. Il s'agit donc probablement d'un citoyen romain. Toutefois, en dehors de son prénom Quintus, le reste est sans discussion gaulois. Il s'agit probablement d'un de ces aristocrates, allié des romains avant ou lors de la conquête, et qui a reçu la citoyenneté romaine pour son attachement à Rome. Il peut s'agir d'un des magistrats suprêmes des Séquanes, à l'image de Dubnorix qui, au même moment, fait frapper des quinaires d'argent à son nom alors qu'il est vergobret des Eduens. Une monnaie de petite valeur, coulé en alliage cuivreux (potin) porte le même nom, abrégé en DOCI (dans la chevelure, fig. 5b). La *tria nomina*¹ n'apparaît pas sur cette monnaie, plus ancienne que la précédente (d'après les contextes de découverte, vers 90/70 av. n.-è.). S'agit-il du père du précédent ? Du même avant qu'il n'obtienne la citoyenneté ? Nous n'en savons rien. D'autres monnaies, relativement rares, portent la légende IMIOCI SAM F. S'agit-il d'un frère de Docios ? D'une mauvaise copie ?

- Un second personnage, Togirix, est connu par des monnaies du même type. La série en argent (quinnaire) a connu une large diffusion (et de nombreuses copies) dans le centre-est de la Gaule, antérieurement ici encore à la bataille d'Alésia. Toutefois, d'autres ont été émises plus tardivement, associées à plusieurs séries de monnaies en alliage de bronze coulé (potin) portant l'abréviation TOG(irix) (fig. 5c). Elles sont caractéristiques des contextes des années 50/35 avant notre ère, en territoire séquane. Sur les séries les plus récentes, on note d'ailleurs la légende Quintus Iulius Togirix, ce qui indique que ce personnage a reçu la citoyenneté romaine de la part de César, probablement en remerciement de sa fidélité. Enfin, une série de bronzes frappés porte, elle aussi, le nom de ce personnage ou de cette famille (fig. 5c). Il est possible que ce magistrat monétaire ait exercé durant une longue période.

¹ Système de dénomination romain comportant nom, prénom et surnom (cf. fiche pédagogique sur les inscriptions)

Figure 5 : les magistrats monétaires des Séquanes, d'après les monnaies du premier siècle avant notre ère.

A) SEQVANOITOVOS (vers 70 / 60 av. n.-è ?)



quinaire
revers : SEQVANOIOTVOS

B). Q(uintus) DOCI[OS], fils de SAM[...], époque de la guerre des Gaules (vers 65 / 50 av. n.-è)



quinaire (demi denier)
droit : Q DOCI
revers : Q DOCI SAM F



potin
droit : Q DOCI

C). Quintus Iulius TOGIRIX (vers 50/30 av. n.-è).



Quinaire
droit : TOGIRIX
revers : TOGIRI



potin
revers : TOC[IRIX]



potin
droit : TOC[IRIX]
revers TOC[IRIX]



bronze
revers ; TOC[IRIX]



potin
revers : TOC[IRIX]

D) Turonos Cantorix (vers 30/20 av. n.-è).



potin
droit : TVRONOS
revers : CANTORIX



bronze
droit : TVRONOS
revers : CANTORIX

illustrations à partir des collections numismatiques de Mandeure et du musée d'Avallon

- Le dernier personnage dont le nom nous est parvenu est un certain TURONOS CANTORIX. Contrairement à ce que l'on pourrait laisser croire, il n'a pas exercé dans la cité des Turons (Tours), car ces monnaies ne sont majoritaires que dans le territoire des Séquanes. Il est connu par des séries de potins (fig. 5d) et de bronzes frappés (fig. 5d). L'absence de *tria nomina* laisse entendre qu'il ne possédait pas la citoyenneté romaine, ce qui ne l'empêche pas, bien sûr, d'exercer des magistratures dans sa nation d'origine. Ces monnaies, retrouvées en grand nombre dans les contextes des années 35/20 av. n.-è. constituent la dernière émission autonome du territoire séquane.

La réforme monétaire d'Auguste institue un monopole impérial, effectif autour de 19 av. n.-è. Il retire ainsi le droit de frappe à l'essentiel des cités de l'ouest de l'Empire, à l'exception de quelques cités coloniales (Lyon en particulier). Cette date correspond d'ailleurs à une réforme administrative et politique de plus grande ampleur. Le gendre d'Auguste et son représentant dans les Gaules, Agrippa, a en effet été chargé, au cours de deux séjours (entre 27 et 15 av. n.-è.), de réorganiser les cités gauloises conquises de façon rationnelle, sous forme de provinces. Cela passera par une homogénéisation des systèmes politiques et par une mise à plat des statuts particuliers des cités gauloises.

2) Les institutions des Séquanes sous la domination romaine

Les différentes nations gauloises furent donc réorganisées sur le modèle romain de la cité (*civitas*), grâce à la bienveillance d'Agrippa. Cette réorganisation ne conduisit pas à une colonisation au sens ou nous l'entendons aujourd'hui. Seules, quelques portions de territoires furent déduites (confisquées), dans des zones stratégiques, au profit de vétérans romains. La Gaule elle-même, homogène et fidèle à Rome, ne fut concernée que marginalement par ces spoliations. Toutefois, trois territoires voisins firent exceptions. La plus importante de ces fondations coloniales se situe au sud-ouest des Séquanes : c'est Lyon / *Lugdunum*, dont le territoire fut pris sur celui des Ségusiaves. La seconde, fondée dans les mêmes années (vers 44 av. n.-è.), concerna la partie occidentale du territoire Helvète, limitrophe avec les Séquanes, dans l'ouest du canton de Vaud (Suisse). La troisième fut implantée chez les Rauraques, à l'est des Séquanes, annexant peut-être une partie des anciens territoires Séquanes bordant le Rhin.

Les autres communautés civiques n'eurent donc pas à supporter l'arrivée de colons romains et conservèrent leurs droits locaux, leurs coutumes, leurs propriétés et leur autonomie théorique. Ils durent cependant respecter quelques règles d'organisation et prouver leur volonté de s'intégrer à la romanité. Cela allait de soi, les élites locales ayant tout intérêt à se romaniser le plus rapidement possible pour s'intégrer aux élites du monde romain. Ce mouvement général est d'ailleurs très visible dans la latinisation des noms de personnes.

Suite aux réformes d'Auguste, les Séquanes se dotèrent d'un gouvernement correspondant aux règles romaines et ce malgré leur statut de cité stipendiaire (voir ci-dessus). Le pouvoir suprême fut dévolu à un collège de magistrats annuels élus. Ils sont généralement deux (les duumviri) dans les cités de Gaules : c'est le cas chez les Séquanes comme le prouve l'inscription retrouvée à Villards-d'Héria qui mentionne « Quintus Petronius Metellus et Marcus Petronius Magnus Ilvir » des Séquanes, probablement au cours du II^{ème} siècle de notre ère (fig. 6). D'autres magistrats étaient chargés des autres obligations collectives (par exemple les IIIIviri (sextiviri) Caius Iulius Respectus et Caius Julius Metellus de l'inscription de Villards-d'Héria, probablement des magistrats religieux, fig. 6). Leur élection se

faisait tous les ans, par un corps électoral formé des citoyens (hommes libres / aristocrates) séquanes, alors que les principaux aristocrates, réunis dans un Sénat (une sorte de parlement), disposaient du pouvoir législatif. Les Séquanes conservaient donc leur autonomie théorique pour gouverner leurs affaires particulières. Cette autonomie politique permettait même aux Séquanes d'entretenir des corps de troupes particulier. Ils servirent, par exemple en 69-70 de notre ère, à protéger le territoire de la cité de l'intrusion du lingon Sabinus en révolte contre Rome (Tacite, Histoire, IV, 67). Le conquérant romain n'eut donc pas à entretenir à chez les Séquanes de troupes permanentes qui pouvaient se concentrer sur la défense du Rhin.

MARTI AUGUSTO
 Q(uintus) PETRONIVS METELLVS
 M(arcus) PETRONIVS MAGNVS II VIR(i)
 C(aius) IVL(ius) RESPECTVS C(aius) IVL(ius) METELLVS IIIII[I viri ?]
 V(otum) S(oluerunt) L(ibentes) M(erito)

À Mars Auguste
 Quintus Pétronius Métellus et Marcus Pétronius Magnus duumvirs
 Caius Iulius Respectus et Caius Iulius Métellus sextiviri
 Le vœu a été respecté selon l'usage.

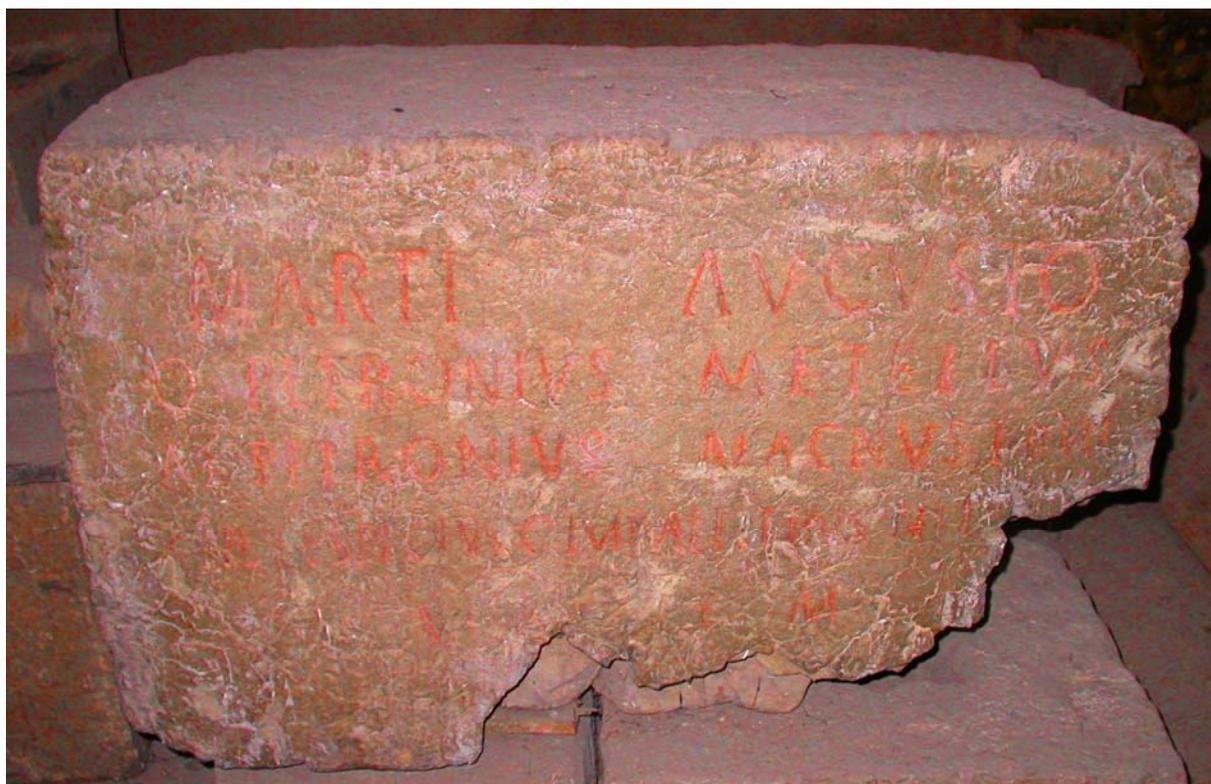


Fig. 6 : cliché du bloc portant l'inscription CIL XIII5343

L'accession aux charges magistrales apportait dans certaines cités un certain nombre d'avantages, en particulier celui de recevoir, en fin de mandat, la citoyenneté romaine. Les campagnes électorales étaient donc disputées et chaque famille utilisait sa fortune pour rivaliser de popularité en offrant à la collectivité des monuments ou des spectacles. Cette contribution volontaire, que l'on appelle **évergétisme**, a largement contribué à doter la capitale de cité et les villes secondaires de monuments publics tous plus luxueux les uns que les autres.

III. VILLES, BOURGS ET INFRASTRUCTURES

Cette organisation politique, au moins au cours du haut Empire (Ier-III^{ème} siècle) répond à une organisation administrative et territoriale assez précise. Nous avons vu plus haut que, dans la théorie, le territoire de la cité était divisé en sous entités administratives, les *pagi*. Chacun de ces territoires est centré autour d'une ville qui accueille les bâtiments nécessaire à son fonctionnement, une capitale en quelques sortes. Les agglomérations des Séquanes ne disposent donc pas toutes du même statut, dépendant de leur importance économique et historique, mais aussi des choix politiques et territoriales antérieurs et postérieurs à la conquête. Elle dépend également de la stimulation économique créée par le passage de voies routières importantes.

Pour reconstituer l'organisation du territoire séquane, les données historiques et épigraphiques font presque totalement défaut. Il convient donc de se tourner vers d'autres documents pour tenter de restituer le réseau urbain et le lacis de voies qui les reliaient. Les données les plus précieuses, provenant des études de terrains peuvent par exemple être confronté à un document exceptionnel : la carte de Peutinger.

La carte de Peutinger

Aussi appelée **Carte des étapes de Castorius**, la Table de Peutinger, *Tabula Peutingeriana* ou *Peutingeriana Tabula Itineraria* en latin moderne, est une copie datant du XIII^{ème} siècle d'une carte antique montrant les itinéraires et les villes principales du monde connu à l'époque romaine. Elle fut découverte en 1494 dans une bibliothèque de Wörms par Conrad Celtes. Elle porte le nom de l'humaniste et amateur d'antiquité Konrad Peutinger (Augsbourg, 1465 - 1547) qui l'héritait de son ami Conrad Celtes en 1508.

Il s'agit donc d'un document médiéval, mais qui rassemble des informations cartographiques compilées entre le début du III^{ème} siècle et la fin du IV^{ème} siècle. Il est possible qu'il ait pris pour modèle la carte du monde préparée par Marcus Vipsanius Agrippa (né en 64 av. J.-C., décédé en 12 av. J.-C.), le gendre d'Auguste. Après sa mort, ce document a été gravé dans le marbre et placée sur le *Porticus Vipsaniæ*, à Rome.



Fig. 7 : la troisième section de la table de Peutinger (Hélievète et Norieque).

Il s'agit de toute évidence d'un document hétérogène, qui associe des données administratives (les capitales de cités apparaissent avec des vignettes spéciales au milieu de 555 villes), des données géographiques (3500 autres particularités tels que des fleuves, de montagnes, du contour schématique des côtes) des données touristiques



Fig. 8 : L'actuelle Franche-Comté sur la table de Peutinger

(emplacement des ports et surtout des grands sites thermaux) des itinéraires terrestres à longue ou moyenne distance (200 000 km de route mentionnées) et maritimes (phares).

La Table est composée de onze parchemins assemblés pour former une bande de 682 sur 34 cm (fig. 7). Elle couvre la totalité de l'Empire romain, le Proche-Orient et l'Inde, indiquant le Gange et Sri Lanka (*Insula Trapobane*), jusqu'à la Chine.

Ce format ne permet pas une représentation réaliste des paysages, ni des distances, mais ce n'était pas dans les intentions du concepteur. La carte doit plutôt être vue comme une représentation symbolique, à l'image des plans de métros. Les parcours demeurent assez réalistes, constitué d'un trait rouge, symbolisant la route, des noms de lieux correspondant à des villes étapes et des indications de distance. Des vignettes signalent les villes principales, les villes thermales, etc.

Il ne s'agit pas, loin de là, d'un document exhaustif. La plupart des villes secondaires n'y figurent pas (comme par exemple Alésia chez les Lingons, Lons ou Grozon chez les Séquanes) si elles ne sont pas situées sur une grande route. Le concepteur cherchait avant tout à figurer les principaux axes, avec une prédilection pour les axes de création militaire (voir ci-dessous) et les stations permettant un ravitaillement facile. Elle ressemble donc, toutes proportions gardées, à nos cartes autoroutières portant notation des distances et des aires de service.

Pour la région qui nous concerne, les annotations sont plus ou moins fantaisistes et relativement lacunaires (fig. 8).

Seuls deux axes, de créations romaine, y sont mentionnés, ce qui ne signifie pas qu'ils aient été les plus importants. Ils ont cependant en communs le fait d'être des créations romaines issues du schéma directeur d'Agrippa (voir ci-dessous). La voie du piémont du Jura, de même que l'axe Langres – Rhin par Vesoul n'y apparaissent pas. Quelques villes étapes sont mentionnées (voir ci-dessous), mais les choix ne répondent pas à une notion d'importance relative de ces sites. Les indications de distance, quant à elles, sont en grande partie erronées. La distance à parcourir entre Langres et Besançon est ainsi, selon la carte, de 31 milles (46 kilomètres) alors qu'elle est dans la réalité de 108 kilomètres. Ces erreurs sont causées d'une part par des erreurs de copistes (VI pour XI ou XV pour XX par exemple) d'autre part par l'utilisation ponctuelle d'unités plus grandes (la lieue gauloise, 2,2 km ?). Cela complique souvent l'identification des agglomérations mentionnées sur la carte.

Nous disposons encore d'un autre document, appelé Itinéraire d'Antonin. Il s'agit d'un inventaire rédigé au III^{ème} siècle de notre ère, présentant les principaux itinéraires routiers permettant de relier les villes de l'Empire. Malgré quelques lacunes, il reprend, dans ses grandes lignes, les informations fournies par la carte de Peutinger. On y retrouve une route de Milan à Strasbourg par Pontarlier, Besançon et Mandeure, une autre de Langres à Kembs par *Varcia* (Vars, Haute-Saône) *Valatodurum* (Pompierre), Mandeure etc.

Heureusement, les prospections, les découvertes anciennes et les fouilles récentes permettent d'avoir une vision plus complète et surtout moins caricaturale de la Franche-Comté romaine. L'archéologie a non seulement permis de documenter les agglomérations, des plus grandes aux plus petites, mais elle a aussi permis de mieux connaître leur variété et leurs évolutions complexes. Elle permet, d'autre part, de prendre la mesure de l'importance du réseau routier, bien plus complet que ce que veut bien nous laisser entrevoir la carte de Peutinger.

1) Le réseau urbain

La genèse de l'urbanisation des Gaules

A l'époque de la conquête, les Séquanes possédaient déjà un grand nombre de villes. Le phénomène de proto-urbanisation, tel que l'archéologie permet, de puis quelques années, d'envisager, est relativement complexe. La création de villes n'est donc pas le fait des envahisseurs romains, mais il s'agit d'un phénomène endogène beaucoup plus complexe. L'exemple de Besançon, de Verdun-sur-le-Doubs, mais aussi de Mandeure, paraissent assez caractéristiques (Collectif 2006). Dans un premier temps, au cours du III^{ème} siècle et du début du II^{ème} siècle avant notre ère, des groupements d'artisans et de commerçants vont voir le jour, dans des emplacements où leur activité est la plus facile (bord de fleuve, confluent, passage naturel). Ces tout naturellement que ces lieux de rassemblement vont se doter de grands sanctuaires publics (Mandeure par exemple) qui possèdent de forts caractères publics et collectifs. Le II^{ème} siècle, va donc être une période de croissance et de multiplication de ces centres économiques et religieux, même si les élites politiques des nations gauloises, les aristocrates, résident toujours dans les campagnes et tirent leur pouvoir de la possession de terres agricoles. A partir des dernières années du II^{ème} siècle avant notre ère, des troubles politiques à grande échelle, peut-être liés à l'irruption des Cimbres et des Teutons, vont encore renforcer leur importance. A Besançon, par exemple, la ville jusque là ouverte va être dotée d'une fortification imposante, fruit d'un investissement collectif non négligeable. La description qu'en fait César, une cinquantaine d'années plus tard, est éloquente :

César « était en marche depuis trois jours [de la Saône vers le Rhin] quand il apprit qu'Ariviste, avec toutes ses forces, se dirigeait contre Vesontio, la plus forte place des Séquanes et que depuis autant de jours, il avait passé la frontière. César crut devoir faire tout ce qu'il pouvait pour le prévenir, car cette ville était abondamment pourvue de réserves de toutes espèces et sa position en faisait un point avantageux pour soutenir la guerre. La rivière du Doubs décrit un cercle à l'entour et l'entourne presque entièrement. La partie que l'eau ne baigne pas et qui n'a pas plus de 600 pieds de large, est protégée par une haute montagne dont la base touche de chaque côté aux rives du Doubs. Un mur fait le tour de cette montagne et en fait une citadelle jointe à la ville. César s'avance à grandes journées, de jour comme de nuit, s'en rend maître et y place une garnison ».

La ville apparaît donc déjà comme un pôle économique et militaire de premier ordre, même si rien n'est dit de son statut politique. César confirme que l'ancienne ville

ouverte est protégée par une muraille. Cette dernière s'étendait du côté de la rivière (elle a été effectivement retrouvée en 2001, lors de fouilles de sauvetage) mais aussi du côté de la montagne de la citadelle.

Les autres agglomérations, comme celles de Mandeuve, de Saint-Germain en Montagne, de Lons ou de Grozon, n'ont pas été fortifiées, signe de l'émergence d'une certaine hiérarchie parmi ces premières villes laténiennes.

La conquête des Gaules ne va pas remettre en cause ce réseau urbain déjà dense. Cependant, à l'imitation du mode de vie urbain méditerranéen, la ville gauloise va enfin attirer les élites locales et prendre un poids politique certain. Cette mutation sociale profonde est la conséquence de la romanisation des Gaules et de la mise en place d'une organisation administrative des cités gauloises compatible avec le monde romain.

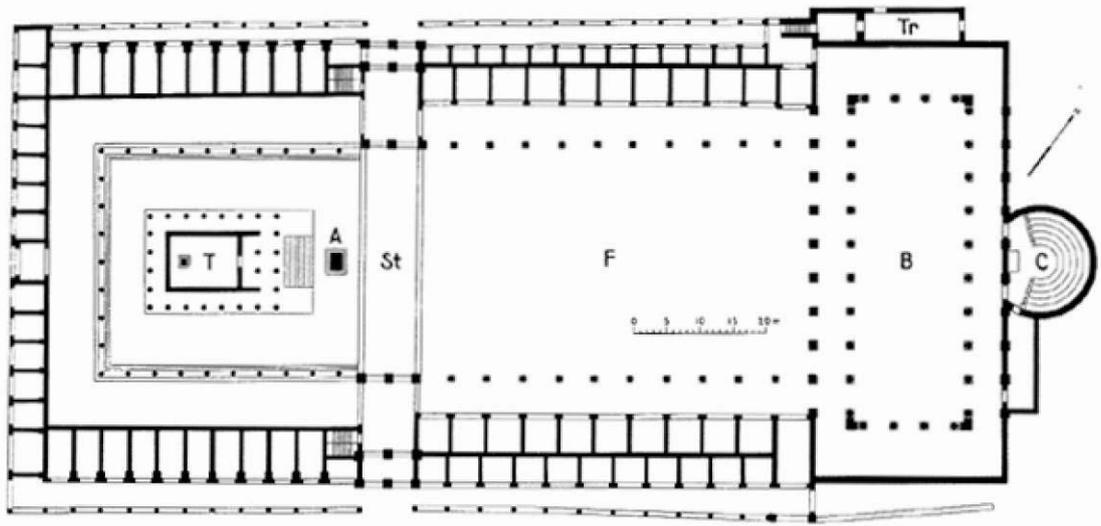
Le cœur de la cité des Séquanes, la caput civitatis Vesontio

En Italie, la cité est polarisée autour d'une ville capitale, la caput civitatis. Elle accueille les bâtiments publics nécessaires à l'autonomie politique, judiciaire et religieuse de la collectivité. Les principaux citoyens doivent donc y résider, investissant ainsi autant dans les campagnes alentours que dans les activités économiques de la ville. Les autres agglomérations de la cité n'ont qu'un statut inférieur. C'est là quelque chose d'étranger aux nations gauloises qui ne disposaient pas de capitale avant la conquête. Ainsi, César, lors de sa description de Besançon parle de la ville la plus importante des Séquanes mais n'utilise pas le terme de Caput civitatis, qui aurait sous-entendu, dans la bouche d'un magistrat romain comme César, un statut administratif spécifique. C'est à la réorganisation politique des Gaules, menées à partir de 19 avant notre ère, que l'on doit cette réforme. Au cours de la période s'étendant de cette date au début du règne de Tibère, chaque communauté civique gauloise fit le choix d'une capitale, fondée de toutes pièces (comme Autun pour les Eduens) ou préexistante (comme Langres pour les Lingons). Cela ne pu se faire sans un changement d'état d'esprit des aristocrates locaux qui furent le fer de lance de cette romanisation volontaire.

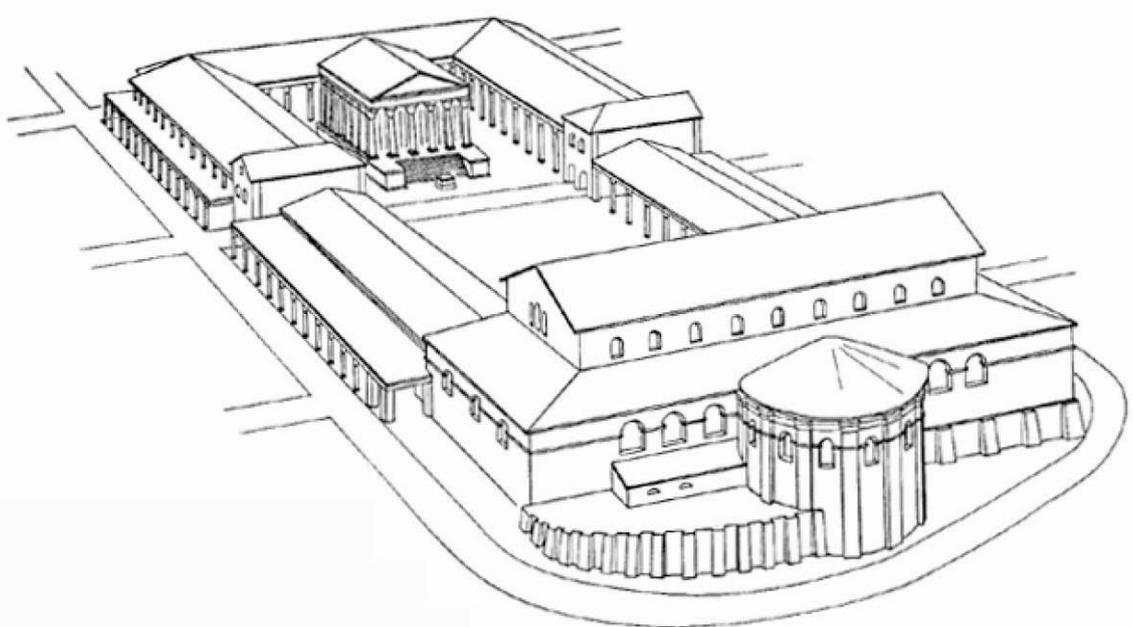
Pour abriter leurs institutions politiques, les Séquanes durent se choisir une capitale, qui fut refondée sur un modèle urbanistique romain. Ils portèrent leur choix sur *Vesontio* / Besançon, qui n'était auparavant que « *la plus forte place des Séquanes* » (BG I, 38) sans pour autant en être la capitale effective. Cette refondation permit d'édifier un certain nombre de constructions nécessaires au fonctionnement des institutions politiques des Séquanes. Parmi elles, le **forum**, espace civique par excellence, est le symbole de leur autonomie, dans le cadre d'une dépendance à Rome et à l'Empereur clairement assumée. On n'en connaît malheureusement pas le plan précis à Besançon, faute de fouilles, mais les nombreux exemples fouillés en Gaule (August, Avenches, Feurs, Bavay, Paris, Reims, Vieux...) permettent d'en restituer les éléments constitutifs principaux (fig. 9). Ils sont formés de trois espaces complémentaires, symbole des trois principaux pouvoirs de la communauté civique : politique/judiciaire, religieux et économique.

- Le pouvoir politique/judiciaire est marqué par la présence d'une **basilique civile**, bâtiment couvert accueillant les procès et les discussions publiques. Il s'ouvre généralement sur une **curie**, pièces en hémicycle accueillant les réunions du sénat local. A proximité se trouvent les bureaux des magistrats et en particulier ceux des **duumviri (dumvirs)**, les magistrats suprêmes.

- La fonction religieuse est symbolisée par la présence d'un **temple**, situé dans l'*area sacra*. Les coutumes gauloises faisaient cependant que les temples ne pouvaient, à l'égal des morts, être mêlés aux vivants (voir *infra*). Ce temple n'est donc pas dédié à une divinité protectrice mais à l'empereur, à sa famille et à Rome. Plus qu'un lieu de culte collectif il s'agit du symbole de l'adhésion à la *romanitas* et du lien personnel que la communauté civique cherche à entretenir avec l'Empereur et avec Rome. Ce temple est édifié selon un modèle italique et non gallo-romain, le style architectural étant ici la preuve d'un attachement à la romanité (il subsiste l'exemple de la maison carrée à Nîmes).



Plan du forum d'Augusta Raurica (Augst, Suisse)
 T : temple ; A : autel ; F : place du forum ; B : basilique civile ; C : Curie ; Tr : Bureaux des magistrats ; St : axe principal de la ville.



Evocation du forum d'Augusta Raurica (August) vers les années 200 de notre ère.

Fig. 9 : Le forum de la ville d'Augusta Raurica (Augst, Suisse).

- La fonction économique est concentrée dans le forum proprement dit, qui prend la forme d'une place bordée de boutiques et de bureaux. On y trouve ceux des magistrats responsables de la collecte des impôts, des poids et mesures,

Dans la périphérie de la ville, par exemple au nord-est dans le quartier des « Remparts Dérasés », l'orientation et les rues de la ville gauloises n'ont pas été effacées. C'est là un quartier périphérique qui accueille des fonctions artisanales et portuaires.

A l'opposé, dans le quartier de Chamars, un autre élément de la ville gauloise a été conservé. Les citoyens de la cité ont en effet besoin d'un culte commun, dévolu à une divinité poliade, protectrice de la collectivité et de son particularisme. Ce culte officiel, rendu par tous les citoyens de la cité, se doit d'être au cœur de la *civitas*. Cependant, une coutume commune à beaucoup de peuples antiques voulait qu'en Gaule les dieux, comme les morts, ne soient pas mélangés aux vivants. A *Vesontio*, le quartier religieux monumental est donc implanté en périphérie du cœur urbain, à l'ouest, en bordure des terrains inondables. Il est composé d'au moins un sanctuaire, dont le péribole circulaire a été fouillé à la fin du XIX^{ème} siècle. L'étymologie de ce lieu (Chamars = *Campus Martius*) et les découvertes réalisées en Franche-Comté laisseraient à penser que la divinité concernée serait (comme presque partout) un Mars ici qualifié de *Segomo*.

L'importance politique de la capitale de cité va contribuer à y attirer les élites de la nation séquanais. Dès les premières années du I^{er} siècle de notre ère, les aristocrates vont y édifier de très riches demeures, les *domus*. Elles sont le symbole de leur ancienne prééminence sociale mais aussi de leur acculturation aux modes de vie romain. Ces maisons urbaines aristocratiques vont reprendre des schémas architecturaux italiens, légèrement adaptés aux contraintes climatiques de la Gaule. La richesse de celles qui ont été fouillées récemment est la preuve de l'investissement des aristocrates séquanais dans ce nouveau modèle politique et social. Ils ne rejettent cependant pas l'assise traditionnelle de leur pouvoir foncier : leurs demeures rurales, les *villae*, sont elles aussi romanisées et font preuve d'un luxe jusque là inégalé.

Ces différentes familles, en permanente concurrence pour les postes de la ville, vont contribuer à doter leur ville de fastueux monuments. Toutes les familles aristocratiques vont rivaliser de générosité pour prouver aux séquanais et aux autres nations qu'ils sont capables de gérer les affaires communes et de représenter avantageusement la collectivité dans un monde où la romanité est le facteur de la réussite. Cette émulation évergétique va contribuer à parer la ville d'une multitude de monuments caractéristiques du mode de vie romain. On connaît ainsi un théâtre, un vaste amphithéâtre, des monuments des eaux, des thermes alimentés par un aqueduc, des quais, un pont, *etc.*

Ce statut de capitale fait de cette ville un lieu particulier, un moteur pour toute la cité des Séquanais. Cette position supérieure est matérialisée, sur la table de Peutinger, par un symbole spécifique.

Les autres villes du territoire séquanais.

En dehors de la capitale de cité, le territoire séquanais est loin d'être désert. A côté de la multitude de fermes qui exploitent tous les terroirs disponibles, la densité de villes est forte. Toutefois et malgré l'importance des recherches effectuées depuis les années 1980 dans l'actuel département du Jura, seule une petite minorité nous est connue. Lors d'une première publication (Petit et Mangin 1994), les chercheurs de l'époque en recensaient une dizaine. Depuis, certaines de sites, mieux connus, se sont avérés être des établissements ruraux à vocation agricole (*villae*, comme Saint-Aubin) ou sanctuaire (comme les Villards-d'Héria). Grâce à la publication des données bibliographiques (CAG 39, 2001) et à la poursuite des travaux de terrain, un certain nombre d'autres sites peuvent être proposés, même si la plupart ne fournissent que des indices trop ténus (fig. 11).

Il est très probable que d'autres viendront, à la suite de travaux de fouilles préventive, se joindre à eux. Il est en effet bien difficile de différencier, sans plan, une petite agglomération, qui ne s'étend parfois que sur quelques hectares (Saint-Aubin *Pré Commarin*), d'une grande *villa* aristocratique, qui atteignent parfois la vingtaine d'hectares (comme par exemple celle de Thoraise à côté de Saint-Vit).

Dans ce lot, il faut bien distinguer de grandes agglomérations, d'origine laténienne, d'une multitude d'autres plus petites, nées du trafic parcourant les deux voies nouvelles tracées au début de l'époque romaine.

Plusieurs agglomérations remontent à l'époque laténienne², comme Lons-le-Saunier et Grozon. Il s'agit probablement de village ouvert qui ont progressivement donné naissance à des véritables villes, sans pour autant être fortifiées comme Besançon. C'est sur ce réseau d'agglomération ancienne que va se structurer le territoire. Si Besançon acquiert le statut de chef-lieu de cité, les autres villes importantes vont recevoir un statut administratif inférieur, celui de vicus. D'après les éléments dont nous disposons en Gaule, ces vicus disposent d'administrations locales, sous la forme d'un conseil (les *vikani*). Il peut mener à bien des projets d'urbanisme et gérer les affaires de la ville et du territoire environnant. Ces vici pourraient être les chefs-lieux des circonscriptions secondaires de la cité dont nous avons parlé plus haut, les *pagi*.

Les preuves épigraphiques manquent cependant pour qualifier les sites de Grozon, de Lons ou encore d'Orgelet de ce statut. Toutefois, la présence, à Grozon ou à Mandeuve par exemple, de monuments publics, est caractéristique de ce statut local particulier. Les photographies aériennes (fig. 12) permettent de reconnaître à Grozon un *forum*, doté d'une basilique pour gérer les affaires locales et un sanctuaire périphérique. Ces sanctuaires, d'origine laténienne comme à Mandeuve, rassemble les populations locales dans des cérémonies communes et contribuent ainsi à souder la communauté des citoyens du *pagus*. Les agglomérations de Chaveria/Moutonne, de Saint-Germain-en-Montagne/Mont-Rivel d'Orgelet ou d'Arinthod font probablement partie de cette catégorie. On en connaît d'autre en Haute Saône (Seveux, Port-sur-Saône, Corre) et dans le Doubs (Luxiol et Mandeuve par exemple).

Le cas de Chavéria / Moutonne, reconnu par prospections aériennes et quelques fouilles récentes, présente une organisation partiellement reconnue. Au nord se trouve un sanctuaire important, d'origine laténienne. A l'opposé, une nécropole associée à plusieurs mausolées souligne l'importance de l'agglomération dont le cœur, situé de part et d'autre d'un gué sur la Thoreigne, n'est malheureusement pas connu.

² Civilisation de La Tène, nom donné à la dernière période de la civilisation celtique

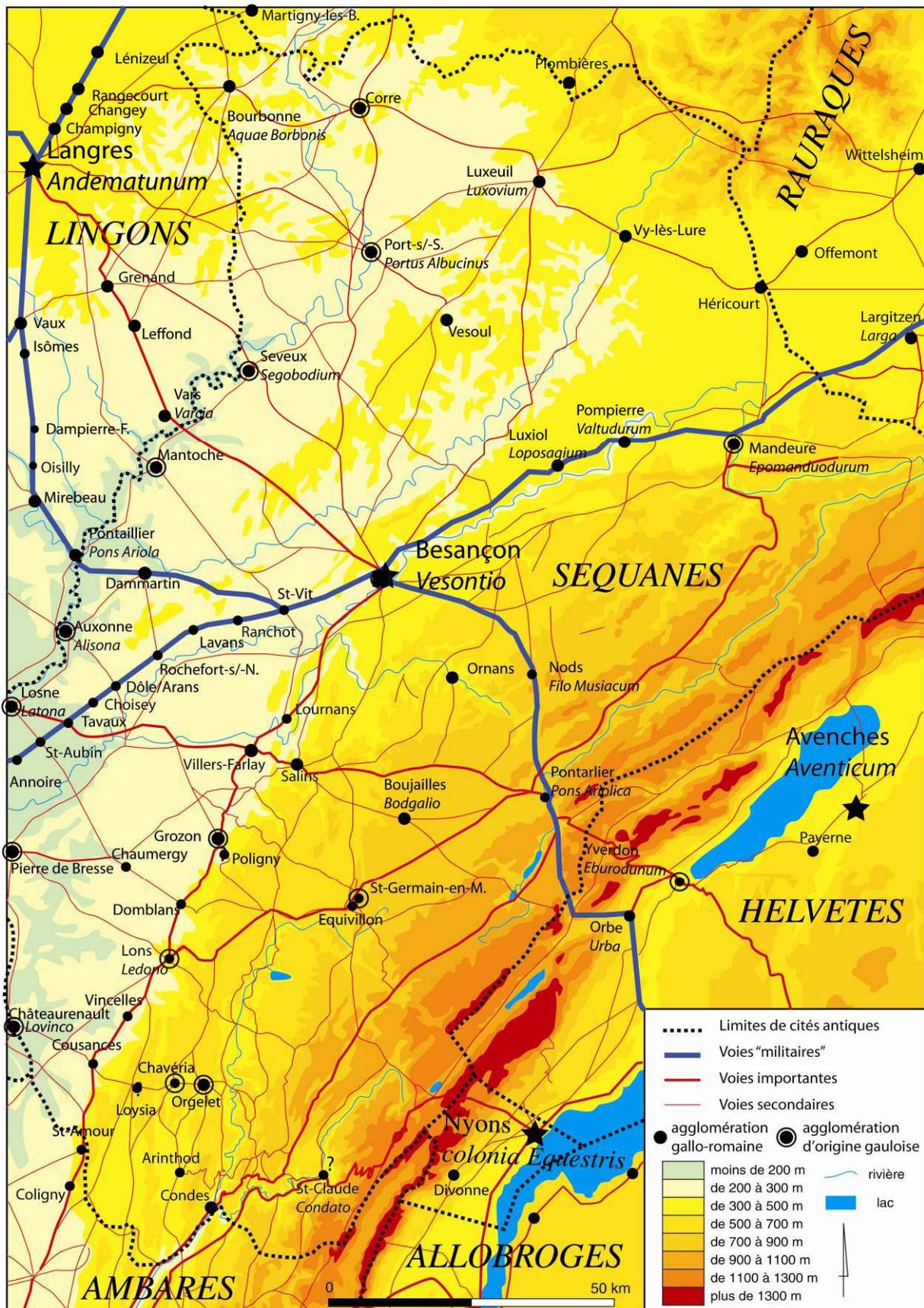


Fig. 11 : les agglomérations antiques de Franche-Comté : état des connaissances.

A côté de ces villes secondaires mais disposant d'un statut administratif privilégié (des sortes de sous-préfectures si l'on assimile la capitale de cité à la préfecture), il existe encore une multitude d'agglomérations sans statut défini.

C'est essentiellement la mise en place des deux grandes voies militaires du Jura et de Chalon au Rhin qui ont permis leur développement. Profitant des terrains expropriés pour s'implanter et du trafic toujours plus intense, les nouveaux carrefours (Dammartin-Marpain), les points de passage à gué (Vincelles, Domblans) et les ponts (Pontoux) vont progressivement attirer une foule de petits artisans et de commerçants. De petites haltes, des villages-rue puis des bourgs vont voir le jour. Il suffit de regarder la carte pour noter que ce sont bien les deux axes routiers nouveaux qui stimulent leur développement. Ce genre de site se retrouve également le long de la voie de Besançon à Lyon, qui longe le piémont du Jura. Les sites de Villers-Farlay, de Domblans, de Vincelles ou de Saint-Amour présentent des caractères identiques.

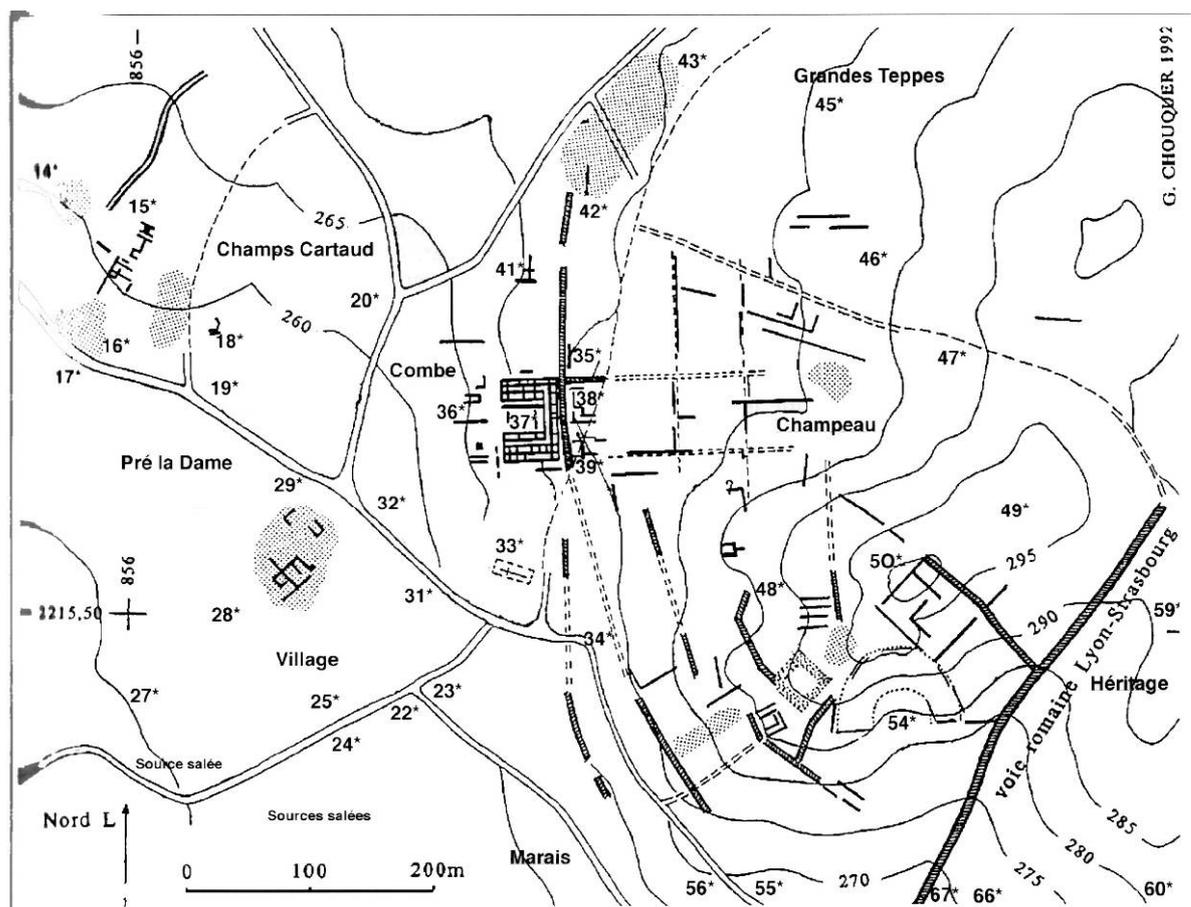


Fig. 229 - Grozon. Carte de répartition des vestiges repérés au sol et par prospection aérienne autour du village actuel (dessin de G. Chouquer (J.-L. Odozue, G. Chouquer, 1994, p. 102, fig. 11) complété en D.A.O. par M.-P. Rothé)

Fig. 12 : L'agglomération gallo-romaine de Grozon (Jura) d'après les prospections aériennes (G. Chouquer et J.-L. Odozue, CAG 39, fig. 229).

Le cas de Dammartin-Marpain est le mieux connu, mieux même que celui de Dôle-Arans. Ces petites agglomérations peuvent se doter de quelques monuments publics (sanctuaires à Annoire et à Dole par exemple). Ils se caractérisent par une activité artisanale intense, liée à la métallurgie (Choisey Gevry) ou à la céramique (Villers-Farlay, Chaumergy). De part et d'autre, le long de la voie, des nécropoles marquent les limites de ces petits groupements. Plusieurs ont été fouillées à Tavaux, à Dole ou à Saint-Aubin. Elles contiennent des tombes relativement modestes, bien que quelques fois, des mausolées de personnes plus riches aient été repérés (monument des Perrons à Arans/Dole). Dans les zones les mieux connues, comme par exemple entre Chalon-sur-Saône et Besançon, ces sites peuvent se succéder à moins de 5 kilomètres de distance

(Pontoux, Annoire, Saint-Aubin, Tavaux, Choisey, Dole-Arans, Rochefort, Lavans et Saint-Vit).

Durant la tardo-Antiquité, ce réseau d'agglomérations ne fut pas remis en cause. Toutefois, celles situées le long des axes routier semble avoir été stimulé par l'accroissement des activités militaires.

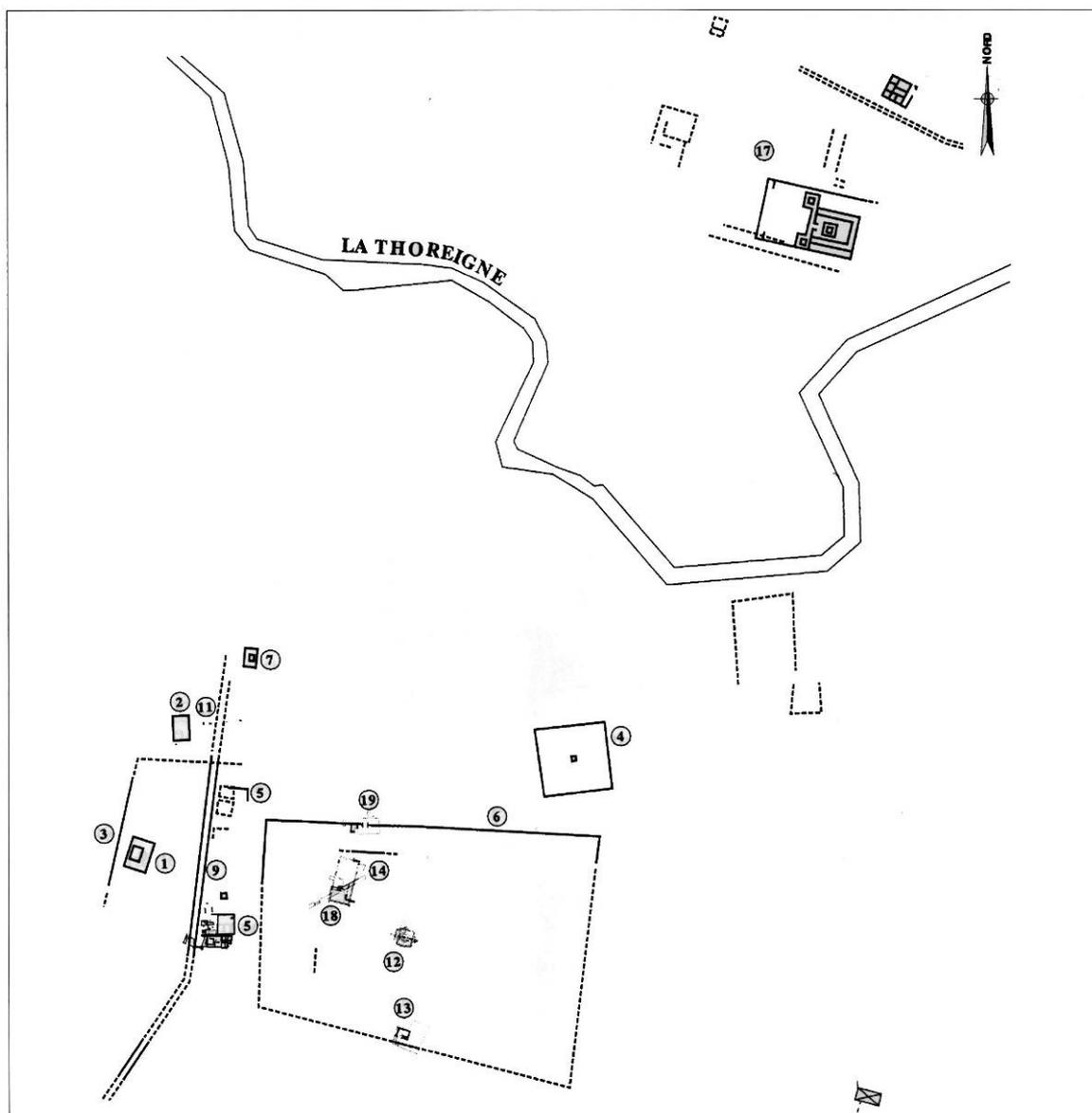


Fig. 102 - Chavéria. Plan général du site de l'agglomération-sanctuaire de Moutonne-Chavéria (L. Joanne, L. Joan) : état des connaissances en 2000 : 1-2-7) mausolées ; 3-6-14) enceintes ; 4) pile ; 5) agglomération ; 9-18) voies ; 11) zone domestique et funéraire ; 12) temples ; 13) bâtiment culturel ? ; 17) sanctuaire de Moutonne ; 19) entrée du sanctuaire de Chavéria

Fig. 13 : L'agglomération de Chavéria / Moutonne (Jura) d'après les prospections aériennes et les fouilles récentes (CAG 39, fig. 102).

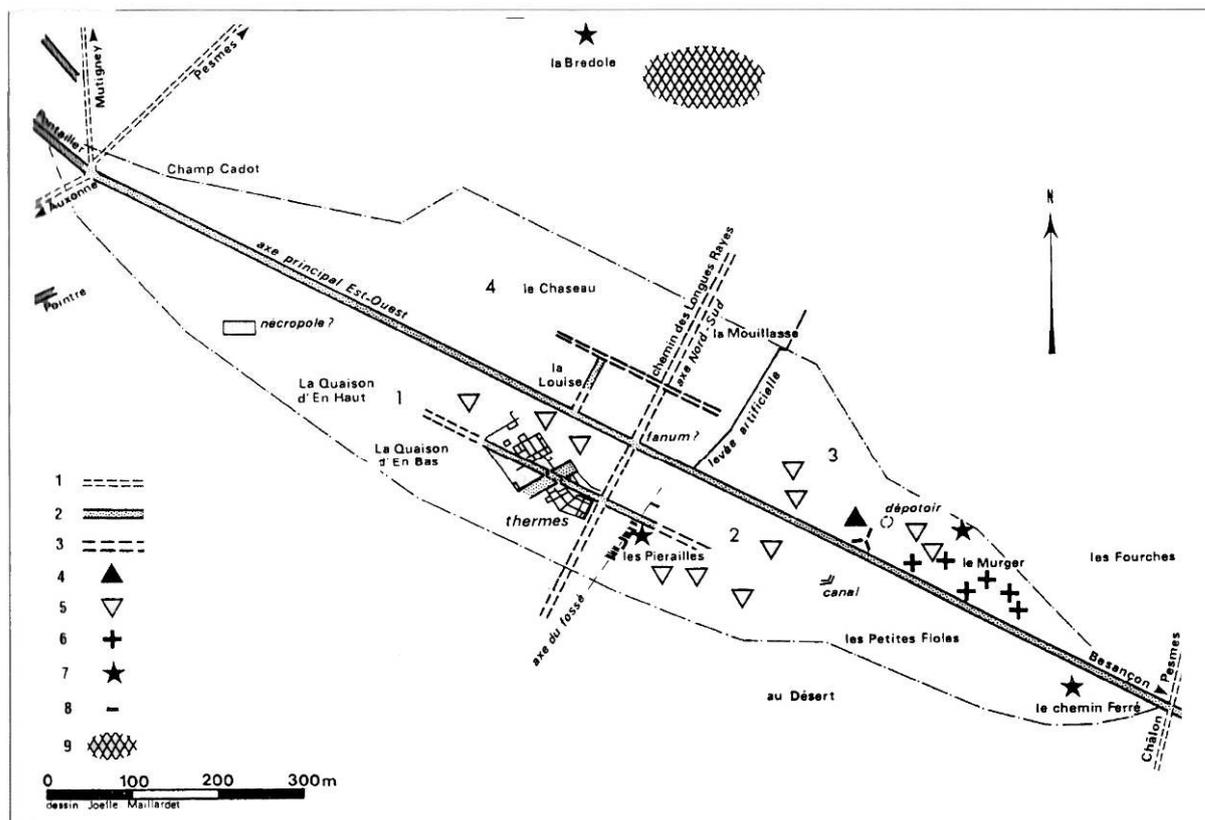


Fig. 162 - Dammartin-Marpain. Position, schéma d'organisation et extension du site de l'agglomération secondaire.
 1. axe moderne ; 2. voie romaine certaine ; 3. voie romaine incertaine ; 4. industrie des métaux ; 5. mobilier céramique ;
 6. Monnaie ; 7. puits ; 8. murs ; 9. extension du site vérifiée sur le terrain récemment (N. Bonvalot, 1994, p. 98 fig. 7)

Fig. 14 : L'agglomération routière antique de Dammartin-Marpain (Jura).

La question des agglomérations / sanctuaire reste posée. Si le site du Mont Rivel / Equevillon peut être rattaché à l'agglomération gauloise et romaine de Saint-Germain-en-Montagne, celui de Villard-d'Héria est beaucoup plus isolé. Bien qu'on y ait retrouvé une inscription mentionnant des *vikani*, les prospections ont montré que le site se limitait aux sanctuaires inférieurs et supérieurs. A Luxeuil (*Luxovium*) comme à Bourbonne (*Aquae Borvonnae*), par contre, les découvertes et les fouilles récentes ont confirmé le développement d'agglomérations associé à des complexes thermaux, dans lesquels les pratiques culturelles liées au culte de l'eau semblent importantes. Elles semblent cependant toutes de fondation post conquête.

C'est donc au total vingt-huit agglomérations qui ont été identifiées dans l'actuel département du Jura. Elles sont même certainement plus nombreuses, en particulier dans la zone montagnarde du département où aucune recherche n'a été menée.

La plupart d'entre elles restent anonymes. Les éléments que nous donne la table de Peutinger sont limités et arbitrairement sélectionnés. On note (fig. 11) seulement une dizaine de toponyme dans l'actuelle Franche-Comté. Le long de la voie de Chalon au Rhin sont mentionnés :

* *Ponte Dubris* (« pont sur le Doubs »), dont l'identification avec Pontoux (Saône-et-Loire) ne pose pas de problème, noté à XIV milles de Chalon (lire XII).

* *Crucinae*, dont l'identification pose problème, situé à 18 milles ou lieues de Pontoux. Il peut s'agir, vu l'approximation des distances, de Tavaux, Dole, de Rochefort-sur-Nénon (comme cela a été récemment proposé CAG 39, p.) ou même de Lavans-lès-Dole.

* *Vesontio*, dont l'identification avec Besançon ne pose pas de problème. La vignette de la porte indique sans détour son statut de capitale de cité.

* *Loposagium*, à 13 milles de Besançon, identifié à Luxiol (Doubs).

* *Epomanduodurum*, 18 milles plus loin, correspond à la grande ville de Mandeure (Doubs).

* *Larga*, identifié à Largitzen (Haut Rhin), se trouve à 16 lieues de Mandeure.

L'itinéraire d'Antonin, livre complétant la carte de Peutinger, mentionne encore entre Besançon et Mandeure l'étape de *Valtudurum*, identifié à Pompierre / Rang (Doubs).

Sur la voie qui relie l'Italie à la Manche par le Jura et Langres, les étapes régionales sont les suivantes :

* *Eburoduno*, Yverdon (Vd, Suisse).

* *Pons Ariolica* (« Pont d'Arlier »), VI milles plus loin (lire XVI), est Pontarlier (Doubs), au gué sur le Doubs dans le val d'Arlier.

* *Filo Musiacum*, à XIV milles (lire XI), est situé à proximité de Nods (Doubs).

* Vesontio / Besançon à 15 milles.

* *Segobodium*, qui correspond à Seveux (Haute-Saône), au gué de la voie d'origine gauloise de Besançon à Langres (XV milles de Besançon, lire XX).

* *Varcia*, anciennement placé à Vars (Haute-Saône) mais plus sûrement à Grenant (Haute-Marne), à VI milles (lire XI).

* *Andematuno* / Langres 10 milles plus loin.

Il ne s'agit là que des stations sur quelques axes routiers importants.

2) Les infrastructures routières

La densité du réseau urbain régional a nécessité, dès l'époque gauloise, le développement d'infrastructures routières de qualité.

Reste à identifier, sur le terrain, leurs traces au milieu des multiples réseaux, sans cesse remaniés, complétés et amendés, qui se sont succédés depuis lors jusqu'à nos jours. L'importance des études menées sur ce sujet, dans cette région comme dans toutes les Gaules, laisse cependant à penser que ses vestiges en sont encore présents, identifiables à l'œil exercé. En effet, comme cela a été abondamment démontré, les voies (et avec elles les formes paysagères en général) ont une nette tendance à la résilience. L'exploitation pérenne du sol, depuis la sédentarisation des populations agricoles, s'est accompagnée ici comme ailleurs du développement de la propriété privée et, par là même, d'un parcellaire durable. Cette stabilisation des exploitations et des formes générales du paysage, que l'archéologie ne peut avec certitude placer dans le temps (et qui doit être très variable en fonction des terroirs) était assurément achevée dès l'époque gauloise, voire dès la fin du second millénaire avant notre ère.

L'essentiel du réseau antique était donc déjà en place dès avant la conquête, comme le prouve suffisamment la promptitude des trajets opérés par les armées rivales durant la Guerre des Gaules.

Cette permanence des réseaux de circulation n'est cependant pas parfaite. Il ne faut pas déduire de notre propos liminaire que tous les chemins de nos campagnes remontent à l'époque gauloise. Les multiples modifications de détail, réalisées çà et là, ou la disparition de tel ou tel centre d'exploitation ont progressivement modifié le réseau ancien. En réalité, seuls les axes principaux, par la puissance de leur construction et la continuité de leur usage, ont connu une réelle perdurance.

Selon l'arpenteur romain Siculus Flaccus, qui semble avoir vécu pendant la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère, le réseau de communication romain pouvait être classé en trois catégories. Au premier rang venaient les voies **publiques** (*viae publicae*), construites au frais de l'état romain, parfois avec la participation des collectivités locales (cités et *pagi*). Ce sont elles qui sont restaurées au frais de la République et de l'empereur, comme le prouve la présence, sur leur bord, de nombreuses bornes milliaires. Il s'agit donc de voies stratégiques, reliant les principales provinces entre elles et ces dernières à Rome même. Venaient ensuite les voies dites **vicinales** (*viae vicinales*) à la charge, d'après leur nom, des autorités locales (la curie de la cité ou les *vikani* du *pagus*). Il s'agit donc de voies publiques d'intérêt régional ou local. Une troisième catégorie était celle des voies privées (*viae privatae*), ouvertes sur leurs domaines par leurs propriétaires et dont ils pouvaient se réserver l'usage.

Seules les deux premières catégories, formant le réseau routier proprement dit, ont laissé des traces archéologiques tangibles, conséquence de leur construction et/ou de leur entretien sur une longue période.

Les données historiques permettant de localiser ces axes restent relativement réduites dans notre région. La plupart restent imprécises, comme les vagues indications topographiques proposées par Jules César, dans son livre VII de la Guerre des Gaules, à propos de sa retraite entre Sens et le Val de Saône, interrompue par le siège d'Alésia.

Les indications de Strabon, le célèbre géographe de l'époque d'Auguste, sont un peu plus précises. Il décrit en effet le réseau de voies nouvelles tracées par Auguste et son gendre Agrippa dans les provinces gauloises. « *Agrippa (...) a fait [de Lyon] le point de départ des grandes routes : celle qui traverse les Monts Cemmènes et aboutit chez les Santons et en Aquitaine, celle du Rhin, celle de l'Océan, qui est la troisième et mène chez les Bellovaques et les Ambiani, enfin celle qui conduit en Narbonnaise (...)* » (Strabon IV, 6, 11).

Les auteurs s'accordent généralement pour identifier la voie dite du Rhin à la voie Lyon – Chalon – Langres - Trèves. Toutefois, des travaux récents font de la voie Chalon – Kemps par Dole, Besançon et Mandeure un concurrent sérieux. Les éléments de datation obtenus à Chalon, sur les pieux du pont sur la Saône, mais aussi la présence de mobilier augustéen précoce à Lavans-les-Doles, dans une agglomération créée sur cet axe laissent à entendre qu'il s'agit d'une création romaine parmi les plus anciennes des Gaules.

Quelques mots plus loin, le géographe décrit un cinquième parcours (IV, 6, 11), « (...) *on peut aussi [en venant d'Italie], laissant à gauche Lugdunum et les territoires en amont de cette ville, bifurquer dans le Poenin même, traverser le Rhône ou le Lac Léman pour gagner les plaines des Helvètes et de là, par un col qui franchit le Mont Jura, atteindre le pays des Séquanes et des Lingons, où la route se divise en deux branches l'une pour le Rhin, l'autre pour l'Océan* ». Ce dernier renseignement permet de ranger la grande voie d'Yverdon à Langres, par Besançon, Pontailler-sur-Saône et Mirebeau parmi les grandes voies militaires augustéennes.

D'autres documents, datables des III^{ème} et IV^{ème} siècles, complètent cette description très partielle. Ils se limitent cependant eux aussi à la mention des axes principaux. On ne s'étonnera pas d'y retrouver, au moins partiellement, les voies de Chalon à Kemps par Besançon et de l'Italie à la Belgique par le Jura.

Le plus ancien est connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin* (III^{ème} siècle). Deux voies antiques principales apparaissent sur ce document (fig. 11).

*** La première est dite du Jura**

Elle permettait de relier directement l'Italie à la Manche et est décrite par Strabon (IV, 6, 11) : « (...) *on peut aussi [en venant d'Italie], laissant à gauche Lugdunum et les territoires en amont de cette ville, bifurquer dans le Poenin même, traverser le Rhône ou le Lac Léman pour gagner les plaines des Helvètes et de là, par un col qui franchit le Mont Jura, atteindre le pays des Séquanes et des Lingons, où la route se divise en deux branches l'une pour le Rhin, l'autre pour l'Océan* ». C'est l'une des cinq routes majeures sur réseau militaire romain en Gaule. Contrairement à l'essentiel des autres axes, il s'agit là d'une voie nouvelle, fruit de l'ingénierie militaire romaine. La voie est formée de sections rectilignes, autant que le permet le franchissement des difficultés naturelles. Sa bande de roulement est très fortement empierrée, respectant les préceptes de Vitruve. Elle possède deux fossés de drainages latéraux auxquels s'ajoutent deux fossés, situés à 15 pas des premiers et servant de limite d'expropriation. Le réseau militaire planifié par Agrippa en 19 av. n.-è. est en effet tracé au milieu des cultures et des propriétés individuelles, à l'image de nos routes ou voies ferrées d'aujourd'hui. Cela nécessite donc tout un travail d'expropriation et de terrassement. Son tracé, bien connu en Suisse, passe par le Col de Jougne et traverse la cluse de Joux. Arrivée à Pontarlier, elle offre un tracé souvent rectiligne, par Nods et Saône. Son point d'arrivée dans la ville de Besançon est discuté. Certains la font passer au col de la Chapelle des Buis puis par la Citadelle, d'autres par l'actuelle route de Lausanne. La voie poursuit son trajet par l'ouest, en direction de Saint-Vit puis d'Etrabonne et Dammartin-Marpain. Son tracé dans le nord du département du Jura est relativement connu, recouvert par la route moderne se dirigeant vers Pontallier-sur-Saône puis Mirebeau. Elle rejoint la voie de Lyon au Rhin quelques kilomètres au sud de Langres. La portion entre Besançon et Langres a cependant été rapidement déclassée : l'Itinéraire d'Antonin, document routier du III^{ème} siècle, ne la signale plus et indique que le trajet se faisait sur l'ancienne route d'origine gauloise par Seveux et Leffond. C'est encore aujourd'hui l'axe principal de transport, l'ancienne voie militaire ayant presque totalement disparu entre Saint-Vit et Dammartin.

*** La voie du Rhin.**

Le second axe peut être nommé de Chalon au Rhin. On ne sait s'il s'agit de l'une des quatre voies quittant Lyon et reliant les quatre extrémités de la Gaule décrites par Strabon. Toujours est-il qu'elle adopte un tracé et une structure qui la rattache sans doute à la catégorie des voies militaires. Quittant Chalon-sur-Saône, elle passe la Saône à Saint-Marcel puis, sous la route actuelle de Dole, se dirige vers le nord-est. Elle franchit le Doubs à Pontoux (Pons Doubis) et entre bientôt dans le département du Jura. Son tracé, entre Pontoux, Dole et Saint-Vit est en tout point remarquable. On y observe de longues portions rectilignes, souvent réutilisées par la route actuelle, bordée des deux fossés caractéristiques de ce type d'axe militaire romain. Traversant Besançon, elle poursuit son trajet par les plateaux entre Doubs et Oignon, franchit deux fois le Doubs, à Rang puis à Mandeuve avant de traverser les portes de Bourgogne en direction du Rhin. L'Itinéraire d'Antonin mentionne, dans son trajet de Milan à Strasbourg par Besançon, une station nommée *Gramato*, entre Mandeuve et Largitzen. Il s'agit peut-être de Grandvillard (90).

Ces deux voies, purement romaine de conception, appartenaient à la catégorie des *viae publicae*, axes routiers interprovinciaux entretenus par l'empereur. La preuve en est la découverte de plusieurs bornes milliaires sur leur tracé. Quatre ont été mises au jour sur la voie du Jura entre Langres et Yverdon, dont une, la plus connue au lieu-dit *La Fontaine Ronde* entre Pontarlier et Jougne. Elle porte l'inscription suivante (fig. 15) :

IMP(eratori) NERVA(e) TR[AIAN(o)
CAES(ari) AVG(usto) GER(manico)
[DI]VI NERVAE F(ilio)
[P(ontifici) M(aximo) T]R(ibunica) P(otestate) P(ater) P(atriae) CO(n)S(uli) II
[VESONT(ione)] M(ilia) P(assuum) [X]LII

Soit : « A l'empereur Nerva Trajan, vainqueur des Germains, fils du divin Nerva, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la Patrie, deux fois consul, borne placée à 42 milles pas de Besançon ».

La voie du Rhin a elle aussi bénéficié de restaurations réalisées au frais de l'empereur, comme le prouve les trois bornes mises au jour sur son tracé aux alentours de Mandeuve.

Ces deux axes majeurs ne forment cependant qu'une infime partie du réseau routier irrigant le territoire séquanais. Toutes les agglomérations étaient reliées les unes aux autres par des axes entretenus par les institutions de la cité (les *via vicinales*) et les campagnes par une multitude de petits chemins, entretenu aux frais de la collectivité ou des propriétaires privés. Ce réseau est moins bien connu (fig. 11) mais semble reposer sur un état de fait antérieur à la conquête. C'est le cas, par exemple de la grande voie dite du Jura, qui longe le piémont depuis Besançon jusqu'au Rhône et qui relie de multiples agglomérations d'origine gauloise (Grozon et Lons par exemple). C'est également celui d'autres grandes voies inter-cités comme les celles reliant Besançon à Langres par Seveux ou celle de Langres au Rhin par Bourbonne, Port, Vesoul et Lure. Certaines comme la voie du Jura, sont absentes de la carte de Peutinger, d'autres, comme la voie directe Besançon-Langres par Seveux, y apparaissent. Les études de détails restent encore trop ponctuelles pour avoir une idée précise de ce réseau, probablement aussi dense que celui d'aujourd'hui. Contrairement aux quelques voies de création romaine, ces axes présentent des tracés plus sinueux et s'adaptent aux contraintes du paysage. Il s'agit de voies d'origine gauloise dont seule la structure a été réaménagée à l'époque romaine.

Au-delà de ce réseau vicinal, une multitude de chemins de déserte (**desserte ?**), entretenus par des propriétaires privés (*viae privatae*) irriguait la campagne. En dehors d'exemples ponctuels comme celui reliant la ferme de Choisey à la voie voisine, elles nous sont presque inconnues.

IV. LES CAMPAGNES (PASCALE DUMETZ-POUX)

1) La Centuriation romaine

Est le schéma géométrique du plan d'une ville et du territoire agricole environnant, utilisé dans le monde romain. Il est tracé à l'aide des instruments d'**arpenteurs**, dans chaque nouvelle colonie. Il existe divers schémas et variétés de systèmes adoptés. Pour le territoire des Séquanes et pour la région, il est difficile d'établir les axes principaux qui ont servi à l'orientation du parcellaire. Les axes établis par prospection aérienne il y a une quarantaine d'années ont été abandonnés. En l'absence de fouilles permettant de valider avec certitude ces axes, on admet aujourd'hui que le parcellaire des domaines agricoles repose essentiellement sur les voies et chemins qui forment le paysage gallo-romain.

Ce parcellaire de la terre sert à l'établissement du cens, sur lequel repose à la fois l'impôt de Rome et intervient dans le processus de romanisation. Le cens intervient dans l'intégration du citoyen, propriétaire terrien, dans l'armée romaine.

LES INSTRUMENTS DE MESURES :

La **groma** ou *gruma*, du mot grec *gnomon* ($\gamma\nu\omega\mu\omega\nu$) signifiant « équerre », était l'appareil de levé essentiel des agrimenseurs de l'ancienne Rome.

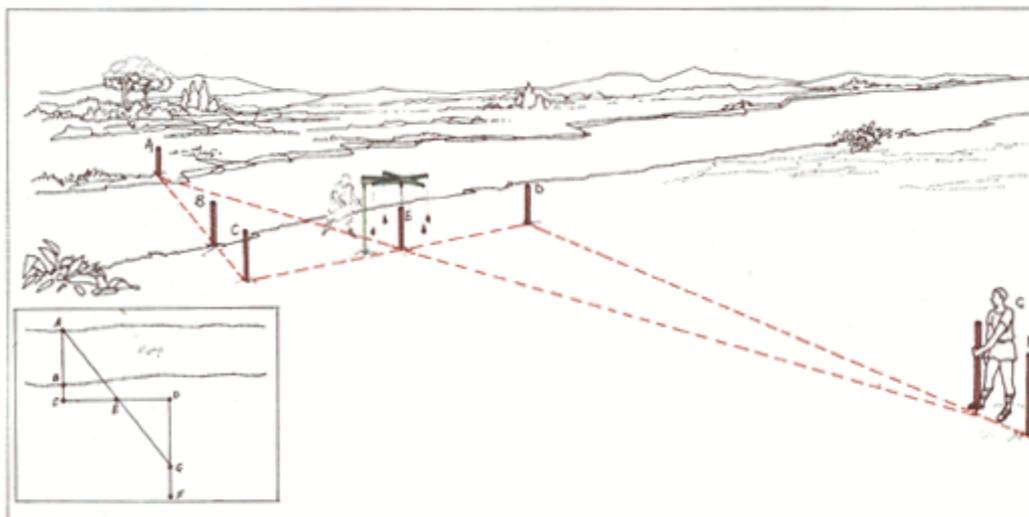


Fig. 15 Installation de la *groma*

Le **chorobate** est un outil de vérification des niveaux utilisé pendant l'antiquité romaine, notamment pour la construction d'aqueducs.

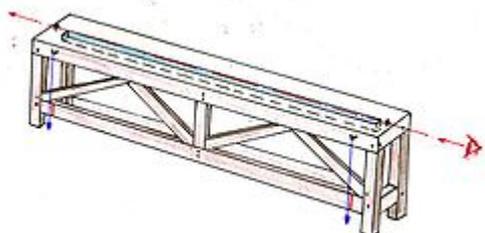


Fig. 16 Utilisation du chorobate

Il s'agissait d'une règle dans laquelle est creusée une rainure que l'arpenteur remplissait d'eau. À chaque extrémité de la règle, un fil à plomb permettait de matérialiser la verticale, dont l'horizontalité de la visée. En inclinant la règle, un simple contrôle visuel permettait d'apprécier l'écoulement de l'eau dans la rainure.

Un **dioptra** est un instrument astronomique classique et un instrument d'arpentage, datant du III^e siècle. Le dioptra est un tube de visée ou, à défaut, une tige avec un œilleton à ses deux extrémités, attaché à un pied fixe. S'il est muni d'un rapporteur, il pourrait être utilisé pour mesurer les angles.

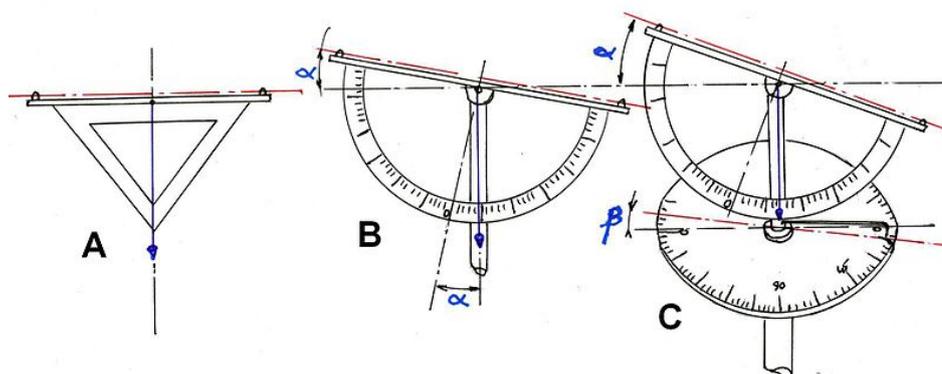


Fig. 17 Le dioptra

Le premier Dioptra était un simple instrument de visée horizontal (fig. A), constitué d'un triangle isocèle dont la base sert de visée. La pointe, jonction des deux côtés égaux, est positionnée en bas et sert de repère au fil à plomb. Lorsque celui-ci est dans l'alignement de la pointe, la visée à travers les deux œillets est parfaitement horizontale.

La première évolution, due à l'ingénieur Héron d'Alexandrie (1^{er} siècle ap. J.-C.), fut de remplacer ce triangle par un demi-disque gradué comme un rapporteur (fig. B). Le système est fiché dans le sol après avoir déterminé le niveau grâce au fil à plomb, puis la rotation de la règle permet de choisir l'angle désiré, toujours en fonction du fil à plomb.

Une seconde évolution (fig. C), fut l'adjonction dans le plan horizontal d'un second disque, gradué à 360°, qui permet d'obtenir deux orientations angulaires précises.

2) La *villa* rurale ou l'habitat comme indicateur de romanisation

L'étude des habitats agricoles et plus généralement de l'occupation des sols (organisation entre villes, agglomérations secondaires et établissements agricoles) permet de mieux appréhender l'impact de la romanisation et l'implantation des hommes sur un territoire.

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de connaître la proportion de la forêt sur le territoire Séquanais. Nous pouvons en revanche, constater des vestiges gallo-romains qui se retrouvent actuellement en milieu boisé, sans savoir si cela correspond à la réalité de l'implantation antique :

- l'agglomération secondaire de Lavans-les-Dole
- des ateliers de céramique à Chaumergy ou Villers-les-Bois

Précisons que des mesures palynologiques ressortent la limite entre le Jura dit feuillu et le Jura résineux à l'altitude approximative de 700 m. Ce changement de couvert végétal induit un changement d'exploitation des ressources et d'occupations du sol. Mais le manque de données archéologiques pour la Haut-Jura (Jura résineux) ne nous permet de connaître l'état de l'exploitation humaine à l'époque romaine. Par contre, cette carence de données se traduit sur la carte par une quasi-absence de l'occupation humaine sur ces hauteurs.

Même s'il est impossible de connaître avec exactitude la part des zones séquanais cultivées, l'implantation des *villae* nous offre une représentation de l'exploitation agricole à l'époque gallo-romaine. La présence de centuriation d'un territoire est un autre indice nous permettant d'appréhender le degré de romanisation du territoire.

Actuellement, le Jura compte environ quatre-vingt établissements identifiés comme *villae* par prospection aérienne ou par fouilles.

Malheureusement, seules les *villae* de **Quintigny**, **Choisey**, **Goux**, **Pannessières**, **Pont-de-Poitte** et **Tourmont** ont fait l'objet de fouilles récentes et, nous permet ainsi de disposer de leur plan et des éléments de restitution. Pour les autres *villae* « identifiées », leur plan nous est connu uniquement par prospection aérienne et les lacunes que cela implique.

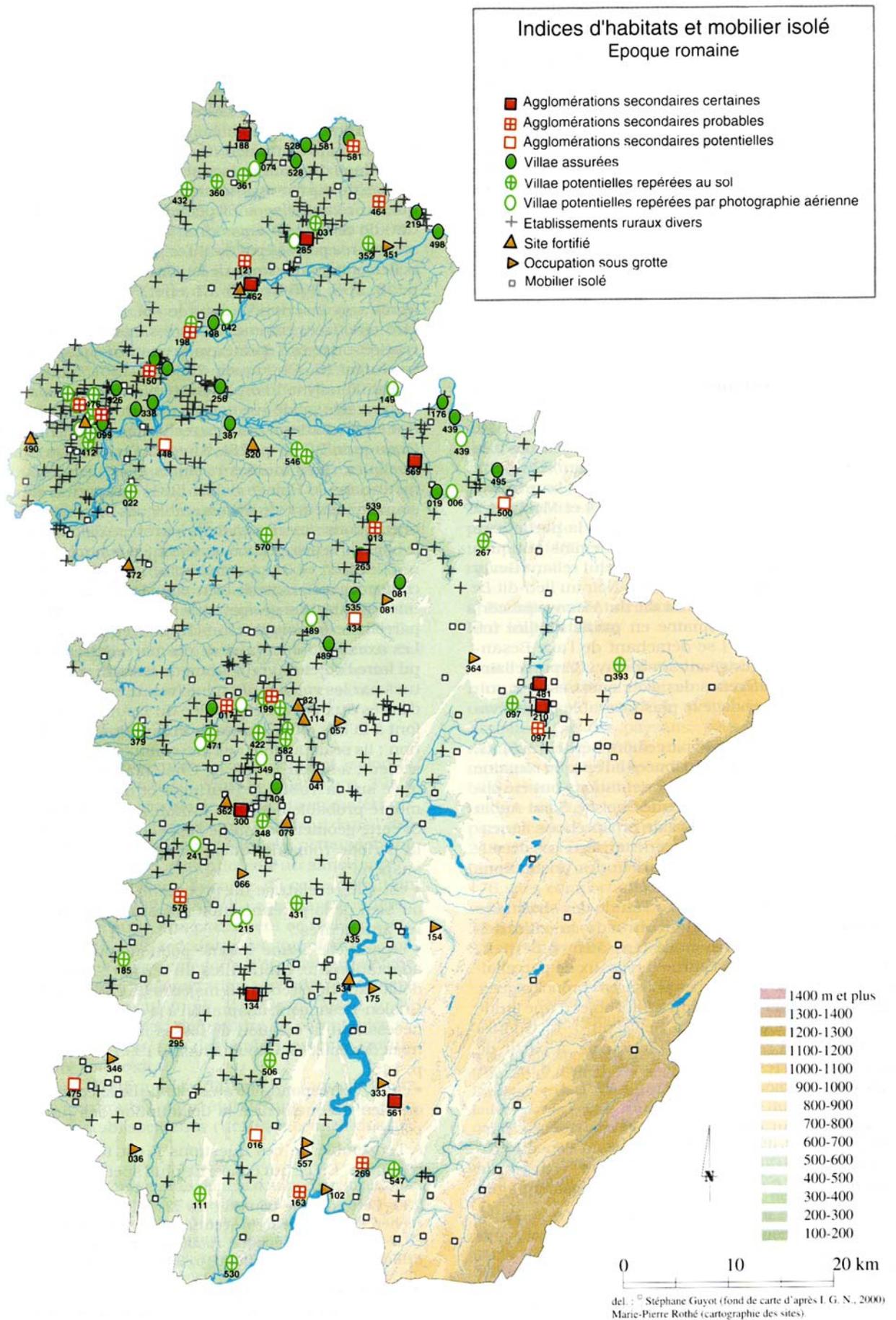


Fig. 18 Carte de situation des habitats dans le Jura gaulois

Lorsque l'on parle aujourd'hui de *villa*, on pense immédiatement à une habitation plutôt luxueuse. La réalité romaine englobe plusieurs significations. Il semble donc plus simple de confondre les termes de *fundus* et de *villa* pour définir le domaine agricole.

▪ L'organisation des bâtiments

Ainsi les bâtiments implantés sur le domaine représentent le cœur de l'exploitation et, apportent un concentré de vie avec ses techniques d'exploitation et son outillage, qui accompagnent aussi l'implantation d'une architecture et de décors. Ces derniers sont organisés en deux parties :

- la ***pars urbana***, la partie résidentielle du maître
- la ***pars rustica***, qui abrite les bâtiments liés aux activités agricoles

Le manque de données issues de fouilles récentes rend délicat la réalisation d'une typologie et d'une évolution de l'habitat rural gallo-romain. Cependant, aux quelques domaines fouillés, viennent s'ajouter ceux qui ont fait l'objet de prospections pédestres et enfin, treize issus des repérages aériens. Par ailleurs, les bâtiments de la *pars rustica* n'ont que trop rarement été identifiés. C'est pourquoi nous sortirons du département jurassien pour comprendre cette partie de l'organisation du domaine agricole.

▪ La *pars rustica* : l'exemple de la villa de « La Tête de Fer »

L'absence de données archéologiques pour le Jura, sur cette partie de l'organisation du domaine, nous renvoie sur un autre site de l'Yonne (89) : la villa gallo-romaine de « La Tête de Fer », sur la commune de Grimault. Cet établissement à l'avantage de présenter des données précises sur ses phases d'occupation et d'aménagements successifs.

Les bâtiments agricoles révélateurs de l'activité du domaine sont donc à mettre en rapport avec la deuxième phase d'occupation, la plus importante et la plus riche.

Le premier état qui s'organise autour de trois bâtiments est daté du début du 1^{er} siècle de notre ère. Il est rapidement remplacé.

A un domaine assez modeste succède une villa parmi les plus luxueuses pour la Gaule romaine par le développement de sa partie résidentielle. L'aménagement du bâtiment principal et de ses thermes comporte 26 pièces pour une surface totale de 400m². Ce second état, qui voit la résidence se parer de mosaïques et d'enduits peints remonte à la période du Haut-Empire (seconde moitié du 1^{er} siècle – 3^{ème} siècle ap. J.-C.). Dans une deuxième phase de ces aménagements, les thermes sont construits

Le 3^{ème} état de la *villa* est successif à un incendie qui se situerait à la fin du 3^{ème} siècle de n. è. Bien que réoccupée, on y déploiera pas le faste précédent. Il s'agit de l'occupation d'une zone plus petite avec une présence de trous de poteau jusqu'à l'intérieur des bâtiments et, un foyer à même le sol. A cet état correspond l'enfouissement d'un trésor monétaire composé de 437 monnaies d'argent. Il révèle l'existence de tension pour les occupants de la demeure dont l'incendie est une des conséquences ou causes de la perte de revenu.

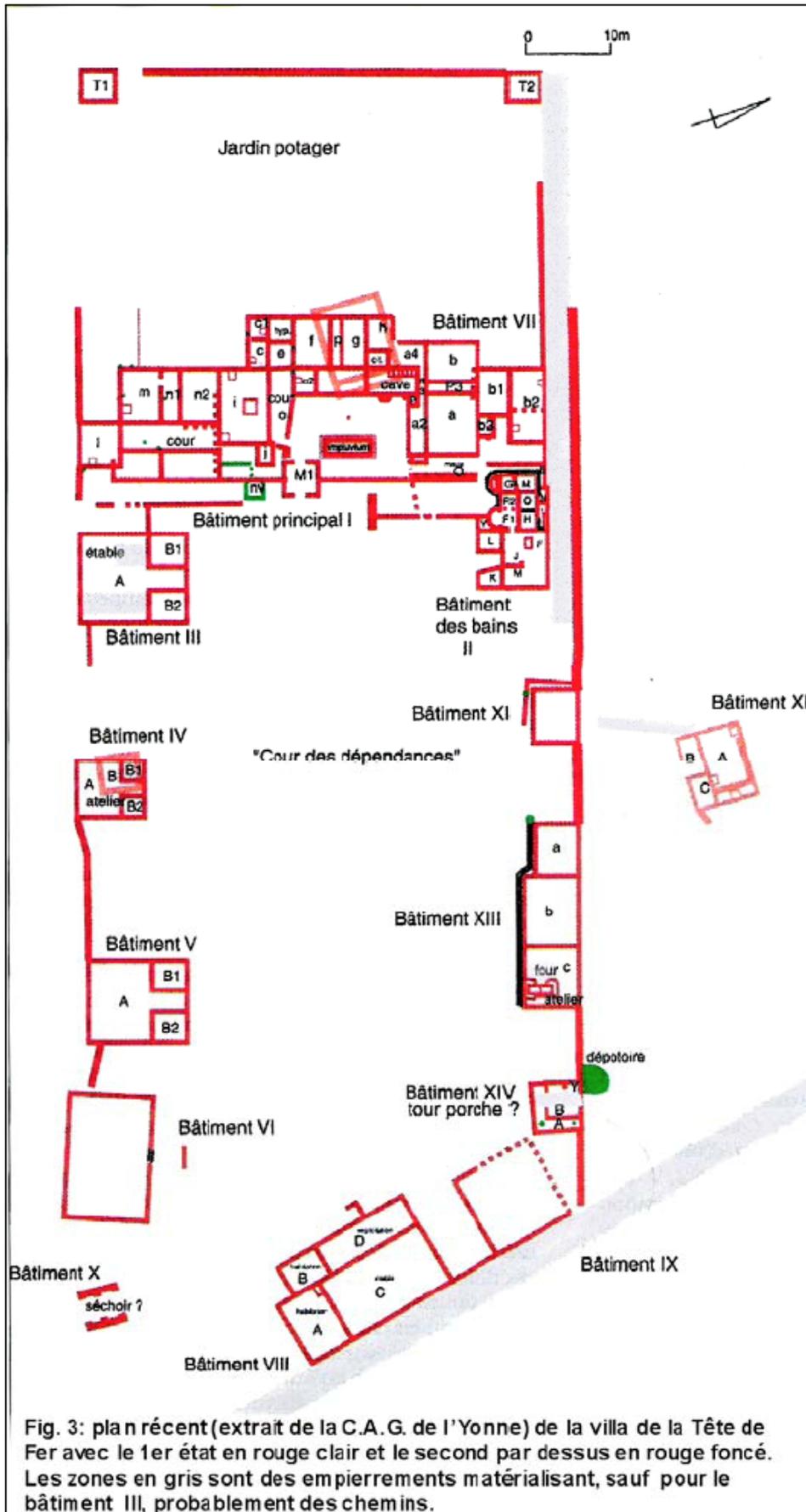


Fig. 19 Plan de la villa de la Tête de Fer

La partie résidentielle s'ouvre sur la partie des bâtiments agricoles. La *pars rustica* est comprise dans le même espace clos que la *pars urbana*, mais s'organise différemment. Il s'agit de 10 bâtiments répartis autour d'une longue cour. Parmi ces bâtiments, trois d'entre ont un plan assez fréquent en Gaule Lyonnaise : une pièce principale quadrangulaire, encadrée dans son entrée de deux pièces plus petites (bâtiment III, IV et V). Grâce au matériel retrouvé, il est possible de donner une désignation pour certains bâtiments de *la pars rustica* :

- bâtiment III : une étable
- bâtiment IV : remise à outils ou atelier de réparation des outils
- bâtiment VIII et IV : laisse envisager des habitations pour le personnel agricole (présence d'un foyer et d'enduits)
- bâtiment X : interprété comme un séchoir
- bâtiment XIII : comporte du matériel identifié comme un pressoir à huile (pièce c)

▪ **La pars urbana**

L'établissement rural modeste : ferme indigène romanisée

Ce type d'établissement qui n'est pas majoritaire dans le département, est le mieux représentée par le site des Sarasins à Tavaux. Il se présente sous la forme de 7 bâtiments gallo-romains construits en dur dont le principal est à tours d'angles. L'ensemble est ceint par un enclos fossoyé quadrangulaire, il atteste d'une occupation indigène antérieure. Des éléments de construction romains tels que les tuiles nous renseignent sur l'influence romaine, mais également la présence de fragment de sigillée datés du 1^{er} siècle de notre ère.

En revanche, il n'y a pas de séparation entre la partie résidentielle et les bâtiments liés à l'activité agricole.

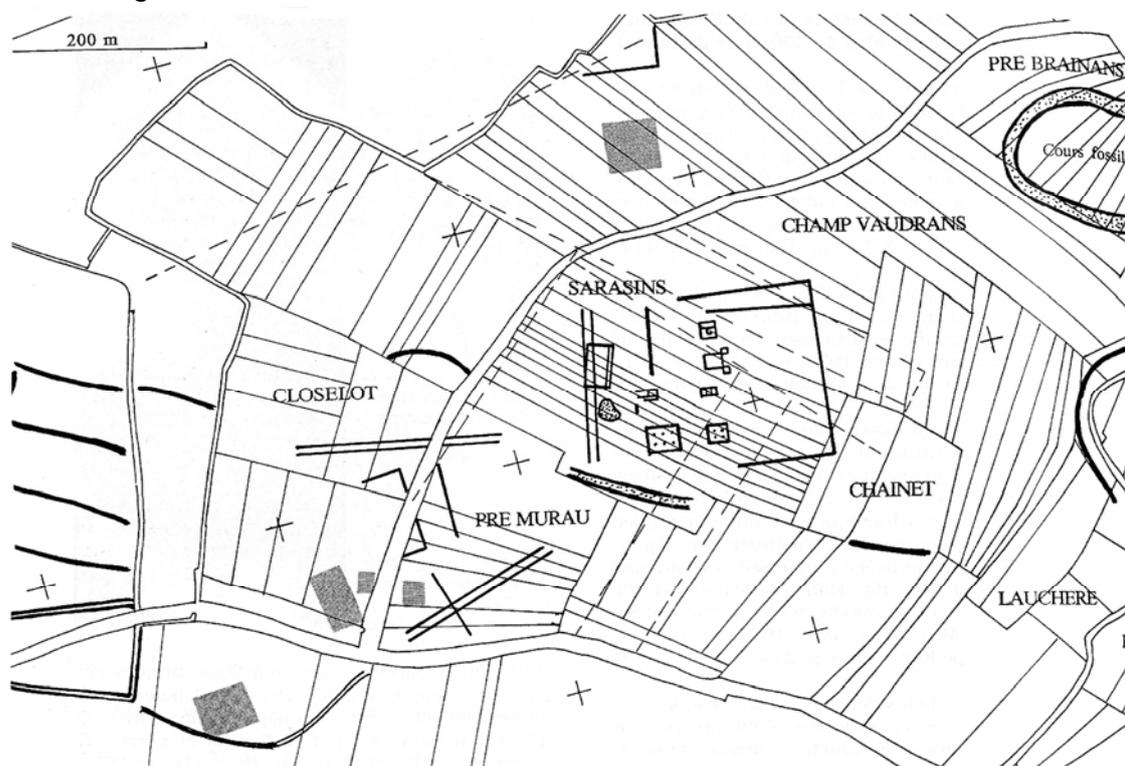


Fig. 20 établissement rural modeste de Sarasins Tavaux

Un type d'habitat intermédiaire pourrait être identifié, lorsque l'enclos est maçonné et non fossoyé. On y retrouve le bâtiment quadrangulaire à tour d'angle. Toutefois l'habitat rural modeste reste faiblement représenté pour le Jura dont les établissements ruraux sont plus complexes.

Dans le Jura se retrouve des *villae* dont les corps d'habitat s'organisent différemment. Ce type d'établissement comporte des nuances dans leur agencement dont l'influence romaine est plus prononcée. D'une part, la distinction entre les parties dévolues à l'exploitation agricole et, la partie résidentielle est plus nette. D'autre part, l'extension et les soins apportés à l'agencement des bâtiments, nous indique que nous sommes dans une catégorie supérieure à la précédente, plus luxueuse.

L'établissement rural à galeries

En l'état actuel des connaissances, seule l'organisation générale est maîtrisée et, les lacunes documentaires se portent sur l'organisation interne des espaces résidentiels.

Cependant, il possède un corps d'habitat rectangulaire avec une galerie de façade à tours d'angles comme pour le site d'Arsures ou, peut-être muni de deux galerie à façade dont une à tour d'angle (Arlay, Ruffey-sur-Seille, Saint-Lothain). Le site de Pont-de-Poitte et de la *villa* de Vicourt a fait l'objet de fouilles récentes nous permettant ainsi de mieux cerner l'agencement de la partie résidentielle.

Villa à trois ailes

Uniquement repéré par prospection aérienne, on retrouve ce type d'établissement dans le nord du département. La plus importante d'entre elles, l'établissement de Molay, aménagé dans un ancien méandre du Doubs. Sa partie agricole représenterait une superficie de 13 à 14ha. Il est tentant d'envisager que la possibilité d'un ponton pour le chargement des biens produits dans ce domaine. *La pars rustica* est en partie révélée par la prospection. Il s'agit d'un établissement important avec galerie de façade dont l'entrée est mise en évidence par deux colonnes.

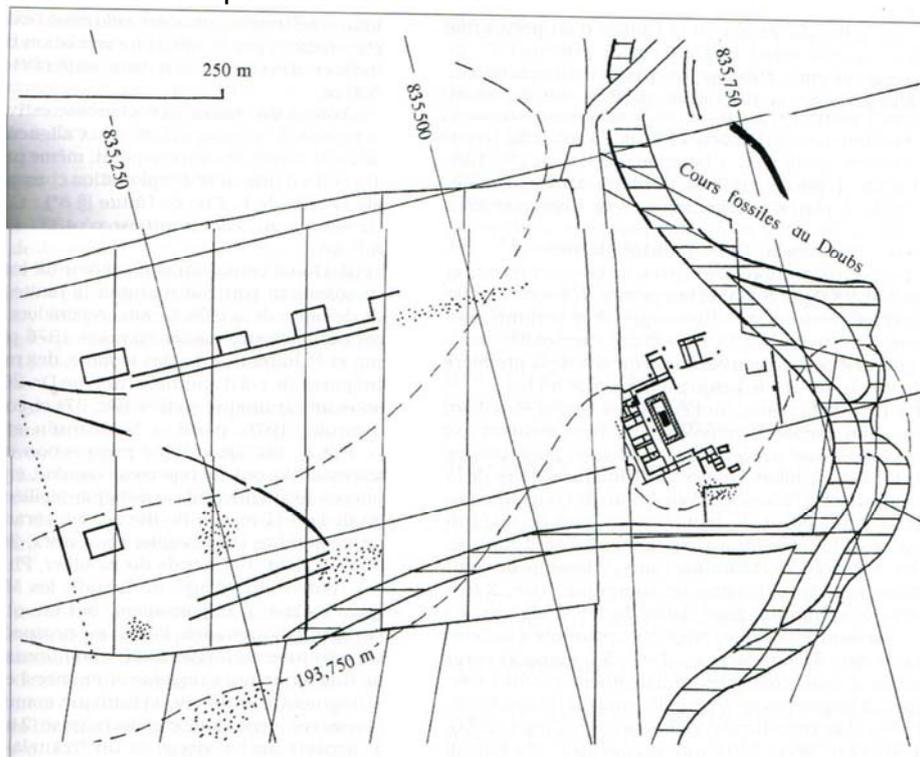


Fig. 21 Relevé du plan de la villa de Molay par prospection aérienne

Villa à cour carrée et péristyle



Fig. 22 L'exemple de la villa de Tourmont.

Trois établissements de ce type ont été identifiés, encore une fois grâce à la prospection aérienne. Outre leur répartition dans le département qui dénote une certaine diffusion de ce modèle de construction, leur implantation à proximité d'axes de circulation importants laisse supposer un lien entre la production et le transport des marchandises produites :

- Tourmont : axe Besançon-Lyon par Lons-le-Saunier
- Choisey : axe Besançon-Chalon et la voie fluviale du Doubs
- Vitreux : Besançon-Mirebaux

3) La résidence urbaine (cf. DVD de *Vesontio à Besançon la Ville s'expose*)

Outre la compréhension d'un autre visage de l'archéologie, le visionnage de film permet de mieux comprendre l'implantation de la ville gallo-romaine et de son organisation qui peuvent être rapprochés de l'organisation d'un fundus et de sa villa.

En effet, on retrouve ici une gestion de l'espace à partir d'un carroyage (centuriation) qui détermine des espaces publics, privés et artisanaux (*pars urbana* et *pars rustica*). Les artisans s'installent en bordure du Doubs, facilitant le débarquement de produits et matières premières, mais permettant aussi le chargement de leurs produits.

On retrouve les mêmes éléments dans l'agencement de l'espace privé ou *domus* luxueuse :

- plan autour d'une cour centrale bordée de colonnade
- enduits peints et fresques
- mosaïques pour les parties dévolues à la vie sociale du propriétaire, emprunt de différents styles et modes (géométriques / figurés, couleurs / noir et blanc)
- hypocauste
- jardins
- surface des bâtiments

Ainsi l'étude de la villa gallo-romaine rurale ou *domus* urbaine, nous permet de mieux cerner comment l'influence de Rome se mesure sur le territoire des Séquanes. A la fois, dans un souci de gestion de l'espace et de prélèvement de l'impôt, elle s'observe aussi dans la manière de vivre.

Si souvent, ces implantations succèdent à des établissements indigènes, on notera que même pour les plus modestes on décèle l'influence des « conquérants » changement dans les matériaux de construction et l'architecture. Pour les plus luxueuses _dont les propriétaires peuvent être des vétérans Romains_ l'identité romaine est clairement affichée dans les matériaux, architectures, savoir-faire et techniques employées (mosaïques, hypocaustes, thermes, enduits, fresques).

Et même si l'on peut déplorer, le peu de *villae* fouillées récemment par rapport au peu de *villae* identifiées en prospection aérienne, cela nous permet de constater l'apport romain dans la gestion de l'espace agricole et résidence des propriétaires.

On ne peut que souhaiter un développement des recherches consacrées aux *villae* pour comprendre leur implantation par rapport aux domaines agricoles et leur rôle possible dans les négociations commerciales.

V. LES PRODUCTIONS ARTISANALES (MARIE SPICHER)

La céramique gallo-romaine régionale à travers l'exemple du sanctuaire des Villards-d'Héria

1) Présentation et méthodologie

L'étude des céramiques en archéologie est un métier à part entière appelé céramologie. Cette science permet d'étudier les récipients en terre-cuite retrouvés lors de fouilles archéologiques dans le but d'apporter des informations sur les populations étudiées. Ce travail s'effectue, dans l'idéal, sur le terrain, pendant la réalisation des fouilles, mais la plupart du temps il est effectué en post fouille, c'est-à-dire en laboratoire une fois les opérations de terrain terminées.

La céramique a la particularité d'être le mobilier le plus abondant livré par les fouilles archéologiques, plus encore que les monnaies, les objets métalliques, le verre ou les ossements. A titre d'exemple, la fouille réalisée dans la maison des Dieux Océan à St Romain en Gal a livré 87 monnaies, 344 objets en métal, 173 objets en os, 3 000 clous en fer, 1653 fragments de verre et 123 109 fragments de céramique. Cette surabondance flagrante est la conséquence de plusieurs facteurs :

- L'argile, qui constitue la matière première des céramiques, se retrouve en abondance quels que soient les contextes géologiques.
- La fabrication des céramiques est peu coûteuse même lorsque certaines catégories demandent un savoir-faire particulier. De plus, son usage est courant, elle est donc produite en grande quantité.
- La matière (terre-cuite) est pratiquement inaltérable lorsqu'elle est enfouie dans le sol, contrairement à d'autres matériaux organique (bois...)
- La matière n'est pas recyclable, contrairement à d'autres matériaux (verre, métal...) qui peuvent être refondus.
- Les céramiques se cassent facilement, ce matériau est donc renouvelé fréquemment.

La céramologie constitue donc une discipline importante de l'archéologie qui permet de traiter un mobilier abondant appartenant au domaine de la vie quotidienne que l'on retrouve sur tout type de site. Ces fragments apportent de précieuses informations pour la caractérisation des sites mais également pour la connaissance des cultures et des modes de vie des populations. Ils permettent entre autres :

- De dater des sites : les récipients sont soumis à une mode et de ce fait sont soumis à une évolution morphologique régulière qui correspond aux demandes de la clientèle.
- D'aborder le commerce et les échanges entre populations : certaines catégories de céramique possèdent des qualités particulières et font ainsi l'objet d'échanges commerciaux qui attestent d'un dynamisme économique.
- D'approcher les techniques de fabrication : la variété des modes de cuisson, des décors, des revêtements de surfaces,... témoignent de la technicité des potiers.
- De comprendre la vie quotidienne et d'approcher certaines pratiques : les fonctions des céramiques étant diversifiées, leur étude nous renseigne

sur les pratiques alimentaires, les rites funéraires ou encore les pratiques culturelles...

Les études céramologiques reposent essentiellement sur le tri successif et de plus en plus pointu des fragments mis au jour. Il existe différents types de tris selon la problématique définie préalablement à l'étude. Nous distinguons ainsi :

- Le tri par catégories techniques : qui repose sur l'observation des techniques de fabrication (couleur de la pâte, technique de tournage, nature du dégraissant, revêtement de surface...)
- Le classement typologique : qui est fondé sur la hiérarchisation d'un ensemble de caractères descriptifs (forme de la panse, de la lèvre...)
- Le tri par fonctions : qui repose sur la forme générale du récipient auquel on attribue une fonction précise. On distingue les céramiques de table (assiettes, plats, coupes, bols, gobelets, cruches, bouteilles, pichets), les céramiques destinées à la préparation des denrées alimentaires (jatte, mortier, faisselle, passoir, entonnoir), la céramique de cuisson (plat, jatte, bouilloire, marmite, pot), les céramiques de stockage (pots à provisions, *dolium*, grande cruche de stockage, tonnelet), les céramiques liées au transport (amphores).

Ensuite, des comptages sont réalisés pour chacune des classes déterminées par le tri afin de préciser des informations chronologiques, d'aborder les questions de l'approvisionnement (évolution) et des usages du consommateur en matière de céramiques... Cette étape de l'étude céramologique s'appelle la quantification.

Les problématiques liées à l'étude des céramiques sont multiples au regard des informations que ce matériau peut apporter à la recherche archéologique. Dans le cadre de cette présentation sur la céramique gallo-romaine régionale nous nous intéresserons plus particulièrement à la romanisation des Séquanes à travers les productions et les consommations céramiques, puis nous présenterons différentes catégories de céramiques parmi les céramiques locales et d'importations qui caractérisent la période gallo-romaine en Franche-Comté.

2) La romanisation à travers la production et la consommation de céramiques³

La céramique est un marqueur d'acculturation extrêmement fiable qui permet de suivre le processus de la romanisation à travers l'évolution morphologique, technique et esthétique des vases. En effet, ce processus semble s'être réalisé rapidement en une cinquantaine d'années entre la conquête (58 - 52 av. J-C) et l'époque augustéenne (27 av. J-C – 14 ap. J-C) en remontant progressivement du sud vers le nord.

La céramique gallo-romaine se décline en une vaste gamme de catégories. Cette diversité s'explique par des facteurs culturels, techniques et économiques. Les peuples gaulois produisent de la céramique dite indigène qui va progressivement s'imprégner des modes culinaires, des formes de vaisselle romaines venues d'Italie ou de régions romanisées. Afin de satisfaire la mode de l'époque, des récipients de tradition italique sont importés dans les provinces gauloises tout comme certaines techniques de fabrications.

³ Support chronologique en annexe.

« Il n'existe pas une vaisselle gallo-romaine, mais des vaisselles issues à la fois du fond indigène, des emprunts que celui-ci a fait dans la panoplie romaine et des apports dûs à la résidence de citoyens italiens ou romanisés »
(Bats, 1996)

Une période de transition (58-52 av. J-C – 27 av. J-C) :

La céramique de la fin de l'indépendance au début de l'époque augustéenne est marquée par l'omniprésence de l'héritage celte et par l'apparition de quelques récipients d'influence méditerranéenne.

La céramique de tradition gauloise est généralement façonnée à la main ou au tour lent, appelé aussi tournette. Cette céramique souvent utilitaire est encore peu diversifiée et comporte des formes souvent proches de la période gauloise : pots ovoïdes souvent peignés, pots à panse ronde ou carénés pour les formes fermées et bols carénés ou à rebord pour les formes ouvertes.

Parallèlement à ces productions, des récipients de tradition méditerranéenne font leur apparition. La présence de citoyens romains (militaires, fonctionnaires, marchands...) sur le territoire gaulois a favorisé l'importation de formes, techniques et modes culinaires de tradition romaine. Cette céramique n'est plus façonnée à la main mais tournée à l'aide d'un tour rapide. Et l'apparition de nouvelles formes de récipients (assiettes, cruches...) semble liée à l'adoption progressive d'un nouveau mode de régime alimentaire fait de bouillies (*pulmentum*), de crêpes et de céréales.

L'époque augustéenne (27 av. J-C – 14 ap. J-C) :

L'époque augustéenne semble correspondre à une phase d'apprentissage des techniques romaines importées en Gaule (tour rapide, fours à deux volumes...) L'acquisition de ces nouvelles techniques de fabrication et de cuisson entraîne un changement dans le traitement des pâtes utilisées pour la fabrication de la céramique. Ces dernières deviennent plus fines et mieux cuites.

Beaucoup de récipients sont importés d'Italie ou des provinces romaines (Narbonnaise...), certains sont produits par des potiers gaulois qui imitent les productions italiennes, à la mode, dans des pâtes fines très variées. Les formes produites peuvent être décorées de motifs dérivés de modèles celtes (incision, motifs peignés...) ou de motifs italiens (guillochis, motifs à la roulette...)



Figure 23 : décor peigné.

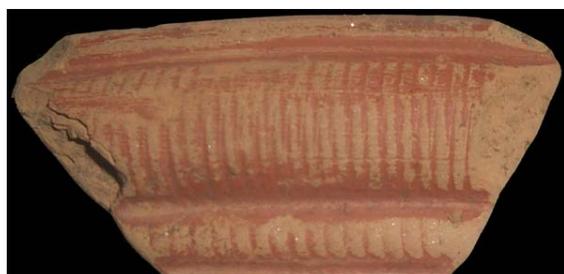


Figure 24 : décor guilloché.

A partir de Néron (54 ap. J-C – IIIe siècle) :

A partir de Néron (54 ap. J-C) et jusqu'à la fin du IIIe siècle, la céramique d'importation ou de style italique est remplacée par des productions régionales. Au cours du Ier siècle, des séries de style gallo-romain apparaissent. La céramique se détache du répertoire italique et du répertoire celte pour former une gamme nouvelle empruntant des caractéristiques aux deux courants. C'est à partir de cette époque que se forment de grandes officines régionales sur l'ensemble du territoire gaulois. Ces répertoires formels et technologiques créés dans le courant du Ier siècle peuvent garder le même aspect jusqu'au début du IIIe siècle dans certaines régions.

L'étude céramologique effectuée sur le sanctuaire des Villards-d'Héria (fig.3) est un bon exemple de ce melting-pot d'influences qui caractérise la céramique gallo-romaine, bien que son occupation soit limitée à 3 siècles (première moitié du Ier siècle – fin IIIe siècle/début IVe siècle).

Des céramiques locales...

Le manque d'études céramologiques régionales ne nous permet pas à l'heure actuelle d'avoir une vision synthétique de la production céramique en Franche-Comté. Le retard pris dans ce domaine est un frein à la connaissance de la production, de la consommation et de la diffusion des céramiques franc-comtoises. Quelques ateliers nous renseignent tout de même sur certains types de production mais la majeure partie des sites sont encore mal connus et leur production mal caractérisée. Dans ce contexte, il est encore difficile d'identifier les céramiques régionales des céramiques d'importation qu'elles soient issues des cités gallo-romaines limitrophes ou des provinces italiennes.

Néanmoins, certains tessons issus du sanctuaire des Villards-d'Héria ont pu être identifiés comme provenant d'ateliers locaux. Il s'agit aussi bien de céramiques fines destinées au service de la table et à la consommation que des céramiques communes utilisées pour la préparation et la cuisson des aliments. La proportion de céramiques communes retrouvée sur le site est toutefois beaucoup plus abondante que celle des céramiques fines plus souvent issues de l'importation.

- La céramique fine

Peu de céramiques fines peuvent être identifiées comme provenant d'ateliers régionaux. L'essentiel des tessons mis au jour sur le sanctuaire des Villards-d'Héria proviennent de céramiques communes. Un seul tesson de céramique fine pourrait provenir d'un atelier franc-comtois, il s'agit d'un fragment de céramique sigillée (comportant une pâte claire à dégraissant fin et un revêtement de surface rouge grésé) dont la production est attestée à Luxeuil-les-Bains. Ce fragment provient d'une forme drag. 46 de sigillée lisse (c'est-à-dire non décorée).

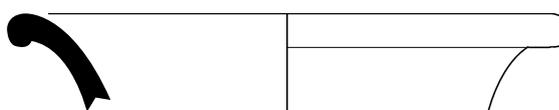


Figure 25 : terre-sigillée produite à Luxeuil-les-Bains.

- La céramique commune

Les céramiques communes de production locale se retrouvent en plus grosse quantité sur le sanctuaire des Villards-d'Héria que les céramiques fines. Les traditions gauloises sont plus marquées pour ce type de vaisselle utilitaire que pour la vaisselle de table.

La grande majorité des récipients tournés ou non tournés et comportant un dégraissant grossier sont fortement marqués par la tradition indigène. Les formes attestées pour ces catégories de céramiques sont peu abondantes, il s'agit principalement de jattes pour les formes ouvertes et de pots pour les formes fermées. Même si d'autres formes ont été repérées dans les collections céramiques du sanctuaire des Villards-d'Héria, ces deux là restent fortement majoritaires. Elles sont attestées dans plusieurs sites gallo-romains Franc-Comtois comme Mandeure ou Besançon. Ces récipients, en particulier les pots à dégraissant grossier, présentent parfois des décors qui peuvent eux aussi être les marqueurs d'une tradition celtique. Certains d'entre eux reçoivent des décors peignés, d'autres des motifs incisés, parfois digités. Ces mêmes motifs sont souvent présents sur les récipients précoces datés de la période laténienne. Ils sont identifiés sur plusieurs sites Franc-Comtois laténiens, augustéens et/ou gallo-romains.

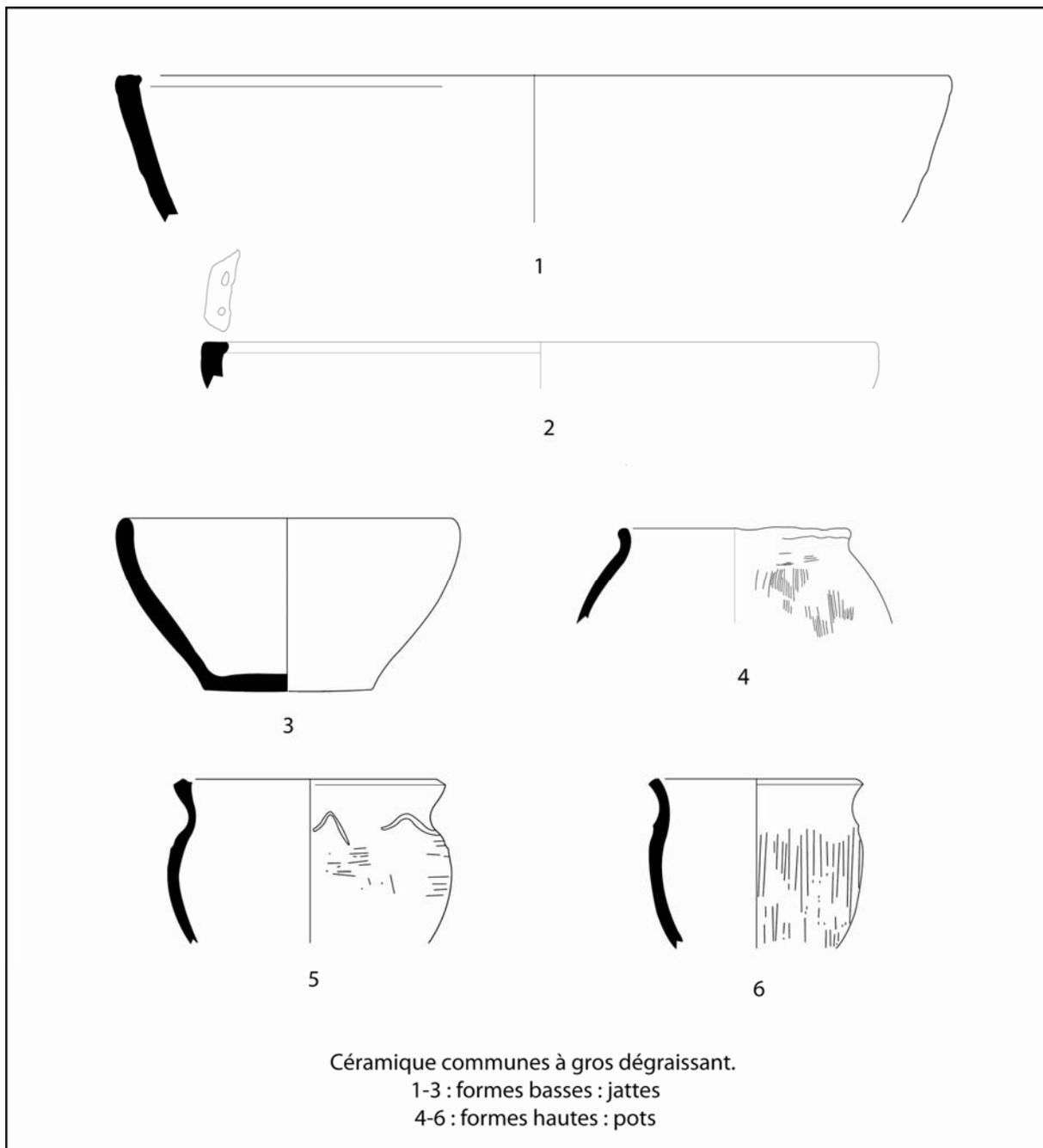


Figure 26 : Céramiques communes régionales à dégraissant grossier.

Un nombre important de fragments de cruches à été retrouvé sur le site des Villards-d'Héria. La cruche est une forme de tradition italique qui a été intégrée au répertoire de formes des potiers gallo-romains. La plupart des officines gallo-romaines produisent ce type de récipient. Certains fragments issus du sanctuaire des Villards-d'Héria proviennent d'ateliers locaux notamment le type des cruches à col cylindrique et lèvre en bourrelet débordant ou celui des cruches à goulot cylindrique et lèvre moulurée. Ces deux types sont produits à Mandeure-Mathay dans le quartier de l'Essarté et de Montoille. Ils sont caractéristiques du I^{er} siècle et des contextes flaviens.

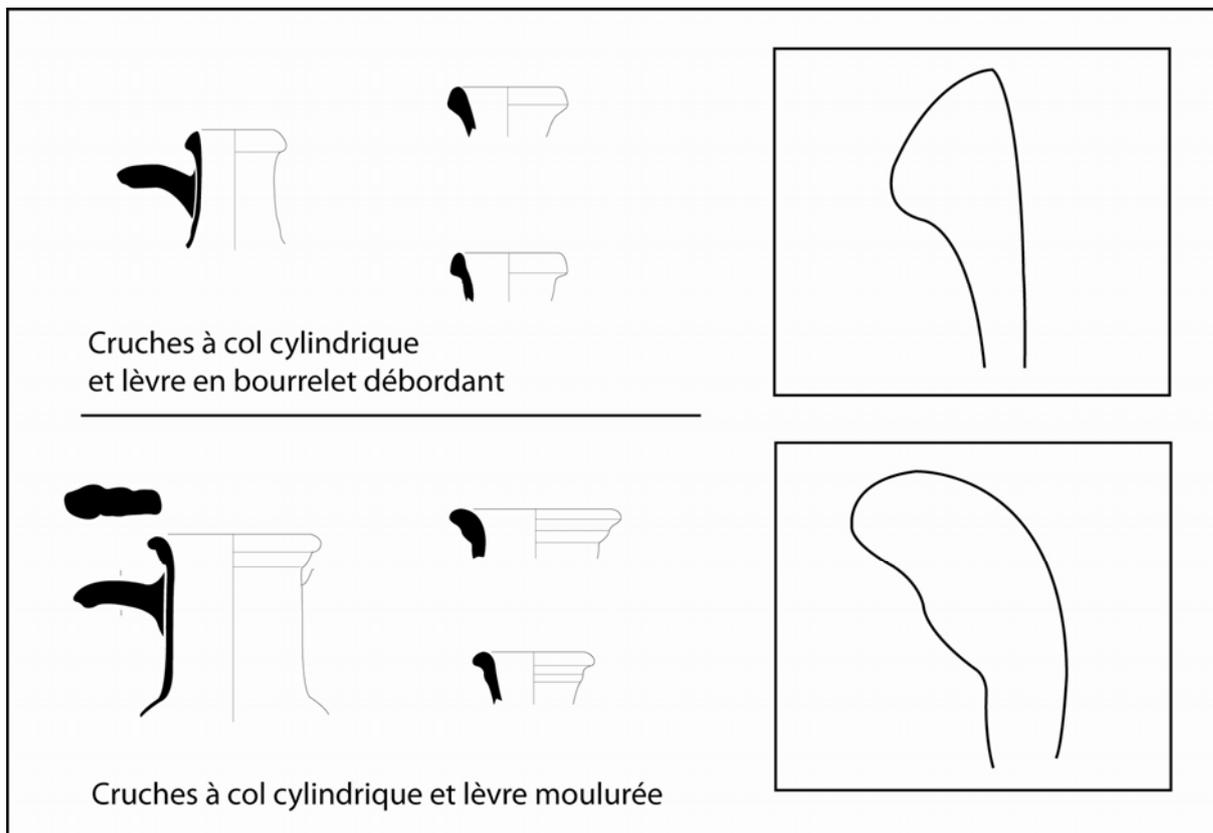


Figure 27 : Exemples de cruches de production locale.

Quelques fragments de récipients à engobe micacé (revêtement de paillettes dorées) sont attestés sur le site inférieur du sanctuaire des Villards-d'Héria. La production de cette catégorie de céramique est importante dans la région, de nombreux centres ont été découverts. Les sites de Mathay et Besançon (Doubs), Luxeuil-les-Bains et Pesmes (Haute-Saône) ont livré ce type de récipient. Deux ou trois formes seulement sont représentées : il s'agit d'écuelles, de marmites ou de pots. Si les pots retrouvés dans l'atelier de Besançon semblent être produits dès l'époque augustéenne, les écuelles et marmites produites dans les autres ateliers sont plus tardives (IIe-IIIe siècle).

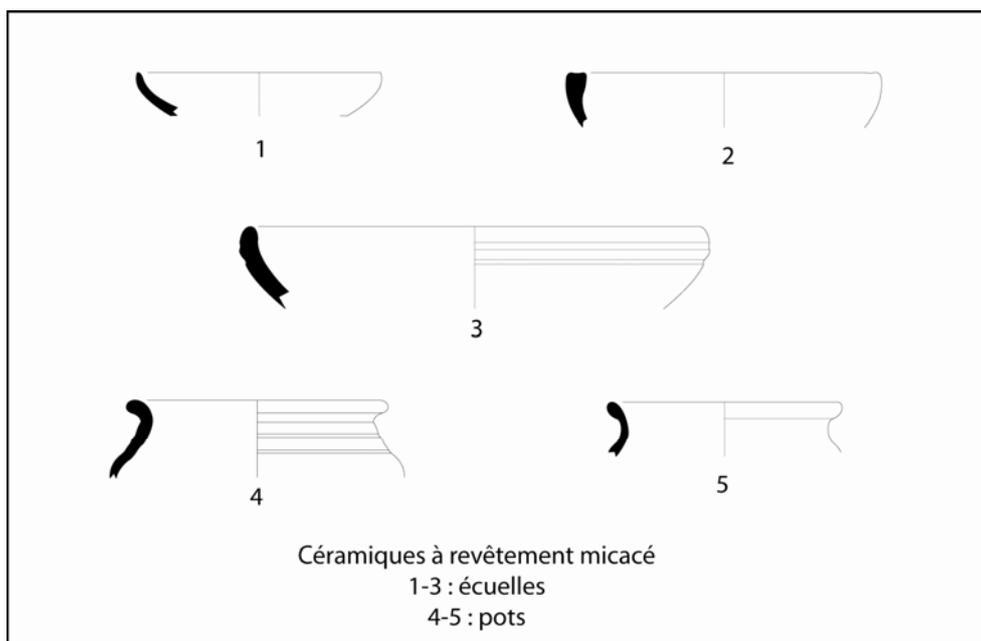


Figure 28: Céramiques régionales à revêtement micacé.

Une grande quantité de céramique à pâte sombre et revêtement lissé fumigé mat ou brillant a été découverte dans les niveaux archéologiques du sanctuaire des Villards-d'Héria. Cette catégorie se décline en de nombreuses formes, ouvertes ou fermées dont plusieurs ateliers de production se situent en Franche-Comté (Besançon, Mandeure...) Cette catégorie est probablement inspirée des productions italiques de *terra nigra* qui adoptent un revêtement de surface noir brillant. Les productions locales possèdent généralement une pâte plus dégraissée que les céramiques d'importation et un revêtement de moins bonne qualité qui disparaît rapidement.

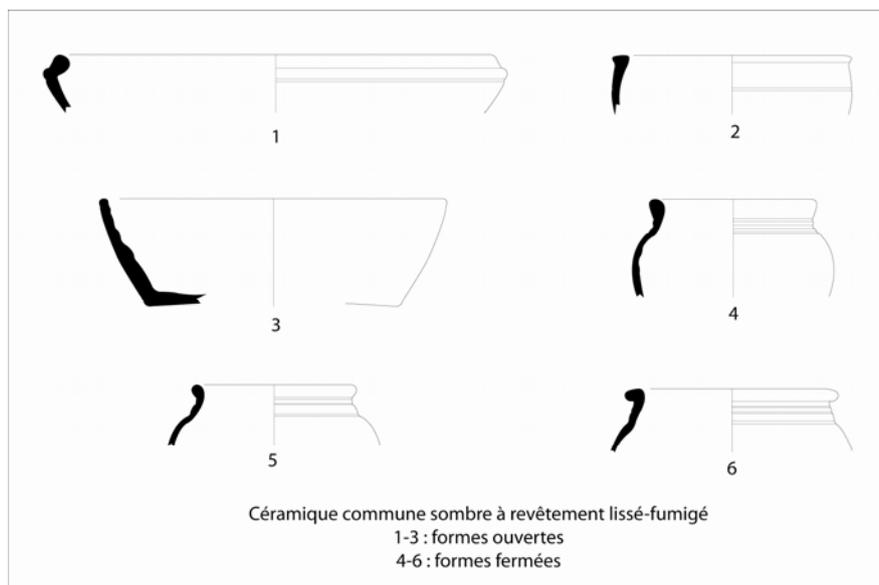


Figure 29 : Céramiques communes régionales à revêtement lissé-fumigé.



Figures 30 : Céramique commune régionale à revêtement lissé-fumigé.

... aux céramiques d'importation

Dans un premier temps, les céramiques d'importation correspondent à des productions méditerranéennes (de tradition italiqque) qui sont diffusées progressivement dans toute la Gaule. Les formes et les techniques de fabrication de ces céramiques seront ensuite intégrées au répertoire gaulois pour former une céramique gallo-romaine. Si la majeure partie de ces centres de production ont une aire de diffusion régionale, certains d'entre eux voient leur production s'exporter à une plus large échelle sur l'ensemble du territoire gaulois et même au-delà. Bien que l'on désigne plus volontiers les céramiques d'importations comme des productions méditerranéennes, certains récipients gallo-romains, suivant le lieu de leur découverte, peuvent être considérés comme des

céramiques d'importation. Généralement, ces productions sont réalisées avec des techniques de tradition italique sur un territoire gaulois.

Ce type de céramique est beaucoup mieux caractérisé que la céramique locale puisqu'elle provient de grands centres de productions bien documentés et souvent étudiés depuis de nombreuses années.

Plusieurs tessons découverts au sanctuaire des Villards-d'Héria proviennent de céramiques importées. Parmi elles, certaines proviennent directement de provinces méditerranéennes, d'autres de provinces gauloises. Il s'agit aussi bien de céramique fine que de céramique commune même si, contrairement aux céramiques locales, le répertoire des céramiques d'importation est beaucoup plus représenté par des pâtes fines que par des pâtes communes.

- La céramique fine :

Cette catégorie de céramiques destinée au service de table est souvent issue de l'importation, en particulier au début de la romanisation. Les potiers imitent les produits et adoptent les techniques italiques. C'est le cas notamment de la terre sigillée, céramique typique de la période romaine qui se caractérise par un revêtement argileux grésé de couleur rouge. Ces récipients sont généralement estampillés du nom du potier ou de l'officine qui les produit. Originaires d'Italie (Arezzo), le processus de fabrication est repris dès le début du I^{er} siècle par de grands centres de production gaulois, d'abord dans le sud de la Gaule (La Graufesenque), puis dans le Centre (Lezoux) et plus tard dans l'Est (Rheinzabern) et en Argonne. Le sanctuaire des Villards-d'Héria a livré un nombre important de fragments de cette céramique provenant des ateliers de la Graufesenque et des ateliers de l'Est de la Gaule. Les terres sigillées issues des ateliers du sud de la Gaule couvrent une période chronologique s'étendant du début du I^{er} siècle au milieu du II^e siècle de notre ère tandis que les terres sigillées de Gaule de l'Est prennent le relais à partir du milieu du II^e siècle et jusqu'à la fin du III^e siècle.



Figure 31 : estampille sur fond de terre sigillée.



Figure 32 : Terre sigillée sud gauloise, forme décorée Dragendorf 29.

La deuxième catégorie la plus représentée sur le sanctuaire des Villards-d'Héria concernant la céramique fine d'importation est la céramique métallescente. Cette catégorie se compose principalement de récipients liés au service à boire (coupes et gobelets), elle se compose d'un revêtement argileux brillant aux reflets métallescents. Les exemplaires découverts sur le site montrent une forte ressemblance avec les productions bourguignonnes de Gueugnon et de Jauges Villiers-vineux. Ces céramiques se retrouvent dans des contextes du II^e et III^e siècle pour la région.



Figure 33 : Céramique métallescente. Gobelet à dépressions produit à Gueugnon.



Figure 34 : Céramique métallescente. Gobelet à lèvres moulurées en corniche produit à Gueugnon.

Une coupe en imitation de terre sigillée helvétique a été découverte sur le site. Il s'agit d'une céramique fine revêtue d'un engobe rouge imitant la technique de la terre sigillée italique mais produite sur le territoire Helvète (Suisse). Ce récipient est daté de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère.

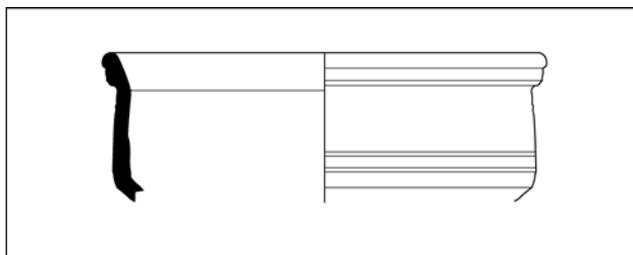


Figure 35 : imitation de terre sigillée helvétique : coupe Drack 21.

- La céramique commune :

Bien que la céramique commune d'importation soit moins abondante que la céramique fine, nous pouvons tout de même présenter quelques exemplaires de récipients découverts sur le site des Villards-d'Héria.

Plusieurs exemplaires de céramique à engobe interne rouge pompéien ont été mis au jour. Il s'agit d'une céramique à pâte claire issue de la tradition culinaire méditerranéenne. Cette céramique se compose essentiellement de plats revêtus d'un engobe rouge uniquement présent sur la paroi interne du récipient et qui a pour caractéristique d'éviter l'adhérence des mets lors de la cuisson. Les exemplaires retrouvés sur le site des Villards-d'Héria ont été importés d'Italie et datent de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère. Ces productions sont caractérisées par une pâte sombre à gros dégraissant volcanique. A ces productions italiques succéderont ensuite des productions issues de nombreux ateliers gaulois.

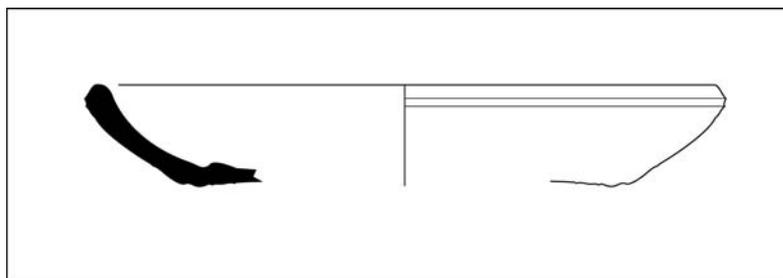


Figure 36 : Céramique commune à engobe interne rouge pompéien.

Un fond de céramique allobroge mérite d'être signalé dans cette présentation. Ce type de céramique n'était encore pas attesté dans la région Franche-Comté, il s'agit du seul exemplaire recensé. Cette céramique se présente sous la forme d'une pâte sombre à gros dégraissant et présente une estampille circulaire sous le fond. Le centre de production est situé en Isère, dans la région de Vienne et d'Aoste et semble avoir fonctionné aux II^e et III^e siècles de notre ère.



Figure 37 : Fond de céramique allobroge



Figure 38 : Fond de céramique allobroge

- Les amphores

Les amphores sont des vases destinés au transport de marchandises (vin, huile, saumures...), elles sont donc classées à part.

Les amphores retrouvées sur le sanctuaire des Villards-d'Héria sont peut diversifiées, il s'agit essentiellement d'Amphores de bétique (provenant d'Espagne) de type Dressel 20 destinées au transport de l'huile. Ces amphores sont produites dès le 1er siècle et jusqu'à la fin du IIIe siècle, néanmoins les exemplaires retrouvés à Villards-d'Héria couvrent une période chronologique plus restreinte (1er - IIe siècle de notre ère). Un exemplaire d'Amphore Dressel 11/7 est également à signaler. Ce type d'amphore à la couleur si particulière (beige à verdâtre) servait à transporter des saumures. Il est produit depuis les années 25 avant J-C jusqu'à la fin du 1er siècle de notre ère.

Quelques amphores gauloises ont été mises au jour, elles servaient au transport du vin depuis la province de Narbonnaise. Un exemplaire de gauloise 3, produite entre le milieu du 1er siècle et le début du Ve siècle a été retrouvé ainsi qu'un exemplaire de gauloise 5 produite entre 50 et 120 de notre ère.

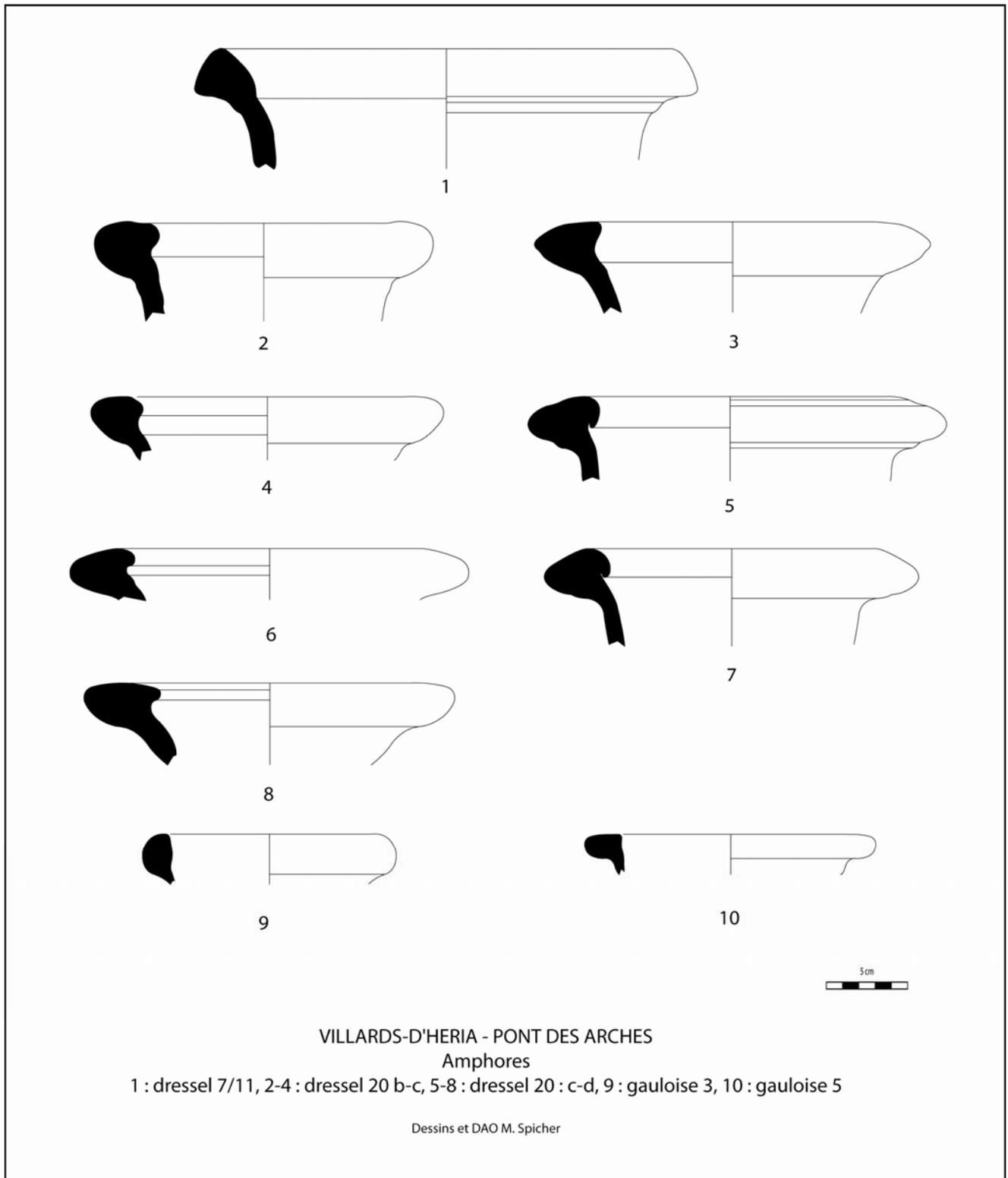


Figure 39 : Amphores.

**2EME PARTIE
SANCTUAIRES ET CULTES**

**FRANÇOIS LENG
SERGE DAVID
LYDIE JOAN**

I. LE TEMPLE DE TRADITION CELTIQUE (FRANÇOIS LENG)

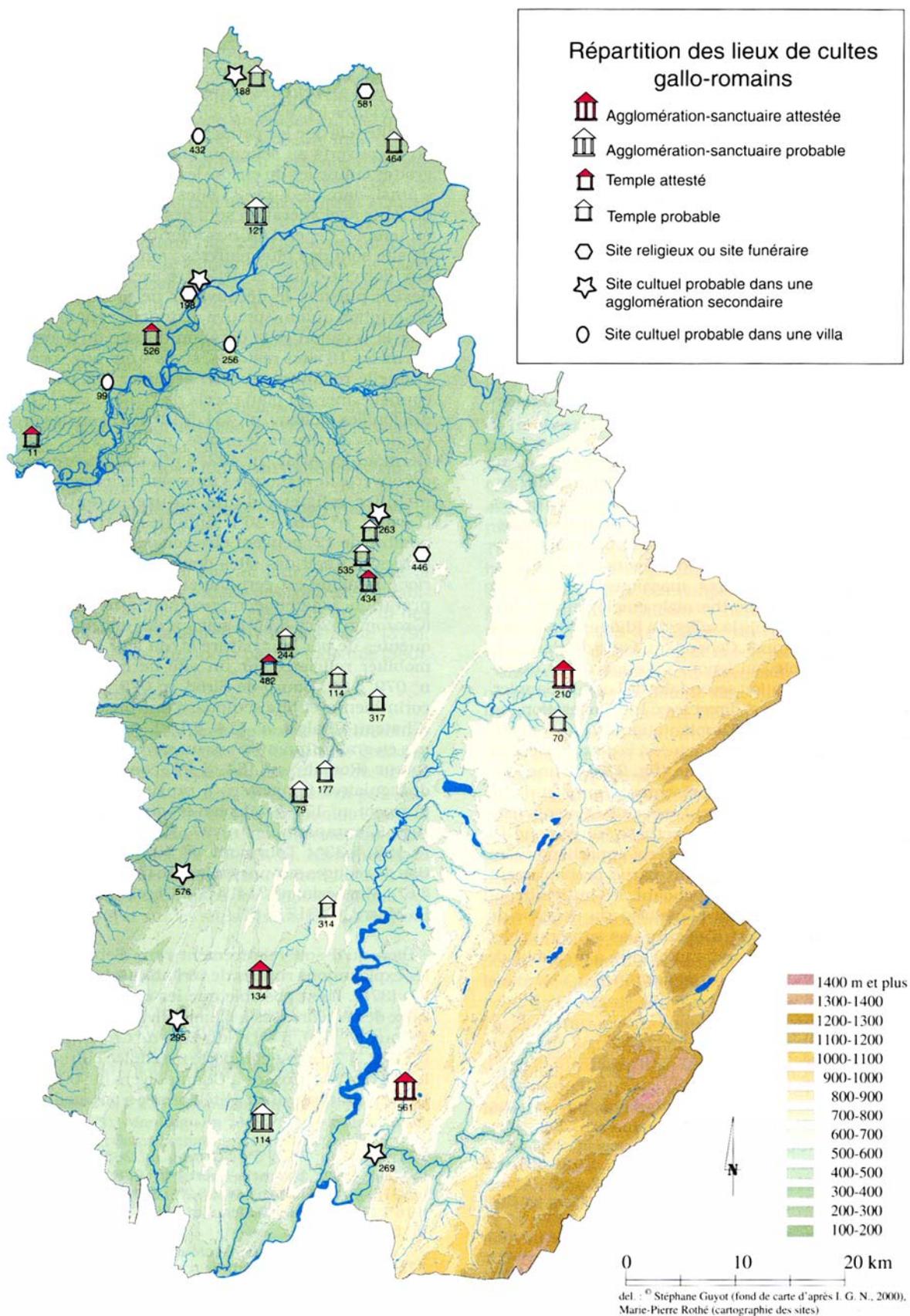


Fig. 40. Carte de répartition des établissements religieux dans le Jura à l'époque gallo-romaine

Le temple de tradition celtique se développe à partir de l'époque augustéenne.

Il se différencie des temples grecs et romains par l'existence d'une cella (ou chambre fermée au public qui abrite la statue de la divinité) entourée d'une galerie de circulation (déambulatoire accessible aux fidèles). L'ensemble est souvent situé au sein d'un sanctuaire délimité par péribole (aire sacrée délimitée par un mur). La forme de l'édifice peut être carrée, rectangulaire, circulaire, polygonale ou même associer plusieurs de ces formes. Son accès est le plus souvent orienté vers l'est, donc vers le soleil levant (contrairement au temple classique romain qui, lui, est orienté vers l'ouest).

Le temple à plan centré et ses variantes n'est connu que dans les régions à substrat celtique, depuis la Rhétie (Autriche) à l'est jusqu'à l'Aquitaine, en passant par la Grande Bretagne. Il est pratiquement le seul modèle utilisé dans les provinces des Trois-Gaules, en dehors de quelques temples de plan classique édifiés sur les forums des capitales de cité.

Ces sanctuaires peuvent être isolés dans la campagne, intégrés au sein d'une agglomération, ou faire partie d'un complexe religieux plus important. Parfois implanté en position dominante, le temple est souvent en relation avec une agglomération. Comme les nécropoles, il se développe plutôt en périphérie de l'habitat.

Il est souvent bâti en matériaux périssables jusqu'au troisième quart du I^{er} siècle, époque durant laquelle la plupart vont être reconstruit en maçonnerie. On va donc souvent observer, dans le même sanctuaire, une succession de temples successifs, depuis le temple celtique en terre et bois jusqu'à l'édifice en maçonnerie d'époque gallo-romaine. Ces transformations se développent au début du II^{ème} siècle. Si certains édifices conservent les caractéristiques du temple de tradition celtique, certains d'entre eux, les plus importants où ceux situés en périphérie des agglomérations les plus dynamiques, sont « romanisés ». Si ces monuments conservent une cella centrale et un déambulatoire, l'adjonction de colonnades, d'une façade à fronton et d'un podium doté d'un escalier les font apparaître, de l'extérieur, comme de véritables temples classiques.

Bien qu'il n'y ait pas encore de certitude sur ce point, il semble logique d'envisager que l'essentiel de ces temples étaient consacrés à des divinités indigènes. Les temples de plan classique, observé sur les forums des capitales de cité, sont plus souvent dédiés à la famille impériale, à Rome ou, dans les colonies, à la triade capitoline.

« Les temples des dieux doivent être tournés de telle sorte que, pourvu qu'il n'y ait rien qui l'empêche, l'image qui est dans le temple regarde vers le couchant, afin que ceux qui iront sacrifier soient tournés vers l'orient et vers l'image, et qu'ainsi, en faisant leurs prières, ils voient tout ensemble et le temple et la partie du ciel qui est au levant, et que les statues semblent se lever avec le soleil pour regarder ceux qui les prient dans les sacrifices enfin il faut toujours que les autels soient tournés au levant.

Si néanmoins cela ne se peut pas faire commodément, le temple doit être tourné de telle sorte que, du lieu où il sera, l'on puisse voir une grande partie de la ville, ou s'il est proche d'un fleuve, comme en Égypte, où l'on bâtit les temples sur le bord du Nil, il regardera vers la rive du fleuve. La même chose sera aussi observée si l'on bâtit le temple proche d'une grande rue, car il le faudra tourner en sorte que tout le monde puisse le voir et le saluer en passant. » (VITRUVÉ, Livre IV, Chapitre 5 De l'établissement des temples suivant leur orientation.

De aedibus constituendis secundum regiones)

1) Les éléments constitutifs du temple

Il est important de définir les fonctions de chaque partie d'un temple car, en Gaule, cohabitent une variété très importante de types, qui peuvent être purement de tradition celtique, de type hybride celto-romain, de tradition celtique modifié ou avec adjonction d'éléments de type classique romain voire, plus rarement et dans des emplacements spécifiques, de type purement romain classique.

Il convient, en effet, de ne pas oublier que ces édifices ont parfois fonctionné durant plusieurs siècles et qu'ils ont traversé des périodes avec des influences diverses, qui se manifestent au travers de leur évolution architecturale, voire de leur destruction et reconstruction pour tenir compte des nouveaux courants.

Les définitions des éléments du temple qu'il soit de tradition celtique ou du type romain classique

▪ L'autel

L'autel est le seul élément nécessaire aux cultes polythéistes du monde romain. Il sert au sacrifice, acte rituel de partage entre le ou les dieux et la communauté des hommes. La consommation en commun des reliefs de ce sacrifice permet de conserver l'harmonie entre le monde céleste et les groupes humains. Cet autel se trouve en plein air, généralement devant le temple abritant la divinité à laquelle ce sacrifice est destiné. Ces pratiques collectives et codifiées sont accompagnées par des pratiques individuelles, généralement sous la forme de dons en argent ou en nature.

▪ Le podium

Le temple classique romain comporte un podium associé à un escalier d'accès. Le niveau de circulation dans le temple est surélevé par rapport à l'extérieur. Le temple se dresse sur un socle élevé, ce qui contribue à sa majesté et le distingue nettement des édifices alentour. Cette disposition est d'influence étrusque.

▪ L'escalier

Dans le cas d'un temple sur podium, il permet d'accéder au porche, puis au pronaos. Les temples de tradition italique se distinguent des temples grecs par la présence d'un seul escalier, face à la façade principale.

▪ Le porche ou auvent

L'entrée du temple est parfois matérialisée par un porche ou un auvent couvert par une toiture supportée par deux colonnes. Cette construction en saillie, qui abrite la porte d'entrée de l'édifice est peu fréquent dans l'Est et caractérise plutôt les temples classiques prostyles. Contrairement au temple grec, les temples italiques et gallo-romains ne possèdent qu'une seule façade.

▪ La cella ou naos

La cella (mot dérivé du latin *celare*, cacher et qui désigne un local fermé) est la partie close qui constitue le cœur d'un temple romain ; elle abrite généralement la statue de la divinité (*figura*) à laquelle le temple est consacré et éventuellement d'autres dieux ou déesses liés à la précédente. Seuls les prêtres chargés de son entretien ont accès à l'intérieur de la cella, qui reste inaccessible au public. Toutefois, durant certaines cérémonies, les portes, sur l'avant du temple, sont ouvertes pour que la divinité puisse exercer son pouvoir protecteur sur l'extérieur.

La *cella* est plus étendue que le porche. Le toit couvrant la *cella* est appelé *testudo*, mais on apprend par Varron que dans certains cas, il n'y en a pas, afin de laisser la lumière du jour illuminer l'effigie divine.

66. « *L'ancien nom de Jupiter confirme cette étymologie; car on l'appelait anciennement Diopis et Diespiter, c'est-à-dire père du jour. De là les noms de Dies et Divos, et les expressions sub divo, Dius Fidius. C'est pourquoi son temple est ouvert par le haut, afin que par cette ouverture on puisse voir le ciel (divom). Quelques-uns prétendent qu'il n'est pas permis de jurer par lui dans un édifice couvert.* »,

VARRON, de la langue latine, livre cinquième, & 66

- **Le pronaos ou vestibule**

Certains temples gallo-romains possèdent à l'avant de la *cella* un vestibule rectangulaire que l'on peut rapprocher du pronaos du temple classique. Il n'est présent que dans les édifices hybrides à aspect extérieur classique. Il permet la correspondance avec les galeries latérales. Le «*pronaos*» désigne, fort logiquement, la salle qui précède le «*naos*» (voir *cella*)

- **La galerie – déambulatoire**

La galerie permet de circuler autour de la *cella*, qu'elle entoure. Strabon précise que les gaulois honorent la divinité en tournant autour vers la droite d'après Posidonius d'Apamée. Cet aménagement spécifique aux régions à substrat celtique semble donc correspondre à une nécessité cultuelle.

- **Le péribole ou espace sacré**

Cet espace consacré, la plupart du temps délimité par un mur, entoure les temples. C'est en grande partie dans cette aire cultuelle que les cérémonies se déroulent.

Le plus souvent quadrangulaire, elle peut adopter d'autres formes. Cet espace sacré est généralement séparé du monde profane par un mur ou un fossé (le *circumsaepus*). Il peut enclorre plusieurs temples et des bâtiments annexes nécessaires au culte (théâtre, basilique religieuse, cantine, entrepôts et trésor).

Voir maquette.

2) Les temples de tradition celtique dans le Jura

De nombreux temples de tradition celtique ont été découverts dans le Jura, témoins d'une multitude de sanctuaires.

Afin d'illustrer leur diversité, nous présenterons trois exemples : le temple (ou mausolée) de Pupillin, l'ensemble religieux de Chavéria-Moutonne et, plus en détail, le temple rectangulaire du Mont Rivel à Equevillon.

Le temple ou mausolée de PUPILLIN

Au lieu-dit En Roches, sur le point culminant du coteau (alt. 623 m) dominant de 250 m la plaine voisine, une petite construction de plan centré a été interprétée comme étant un petit temple.

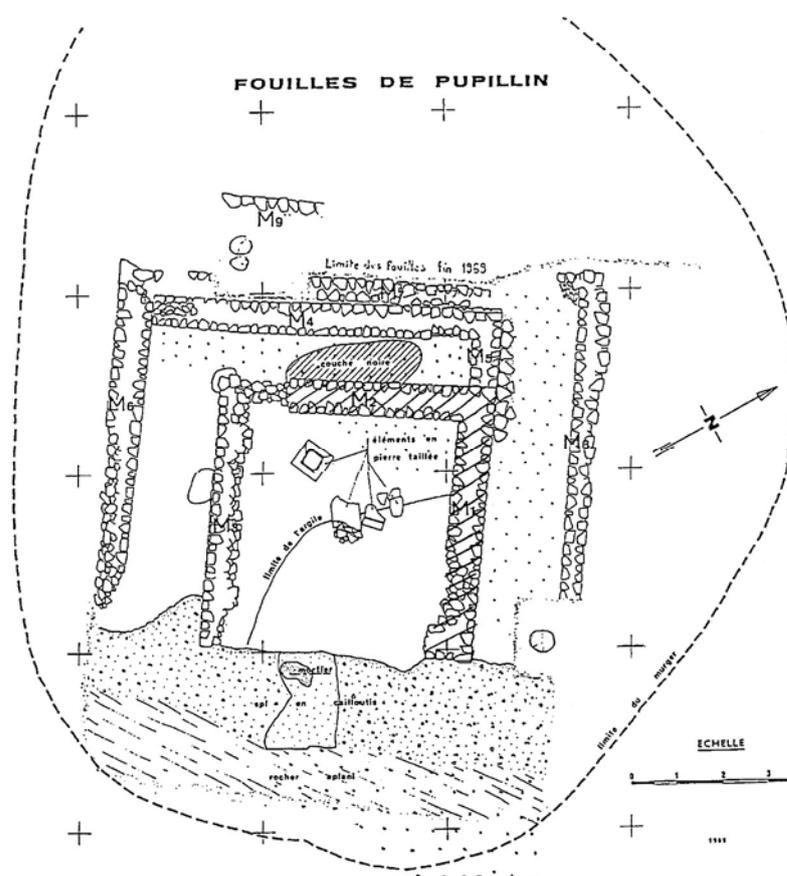


Fig. 41. Plan du temple/mausolée de Pupillin

L'abbé Guichard mit au jour, en 1887, une construction carrée de 5,4 m de côté, au sein de laquelle il découvrit "dans un caveau dont les pendentifs de voûtes formaient la couche inférieure des démolitions" un coffre en pierre (coffre funéraire ou tronc à offrande ?), comportant une "cavité rectangulaire de 45 cm de côté sur 30 cm environ de profondeur", recouvert par un couvercle en pierre scellé au moyen de deux tiges en fer. A proximité de ce coffre en pierre, se trouvaient les fragments d'un squelette.

Plus de 300 monnaies, ont été découvertes à l'intérieur de la construction carrée ; elles forment deux séries complètes (d'Auguste à Commode et de Gallien à Constantin). L'abondance de ces monnaies permet de supposer que le site avait une vocation cultuelle

Les fouilles de J.-L. Odouze de 1969 à 1975 et en 1985-1986. ont mis en évidence deux temples superposés avec une terrasse exposée à l'Est

Le plus ancien temple, dont la cella mesure 7 m de côté, est daté du I^{er} siècle; les murs de cette pièce sont maçonnés, alors que ceux de la galerie extérieure sont en pierres sèches, ce qui pourrait indiquer que la galerie en portique était composée de piliers en bois.

Le second temple, de dimensions plus réduites, dégagé par l'abbé Guichard et très abîmé par la tranchée creusée au XIX^{ème} siècle, est daté du II^{ème} siècle. Il réutilise partiellement certains murs du bâtiment antérieur. Les murs de la cella sont également liés au mortier et ceux de la galerie sont en pierres sèches. Ce fanum était couvert de tuiles mais sa galerie périphérique était constituée de simples piliers en bois, s'appuyant probablement sur une sablière basse reposant sur un muret de pierres sèches, pour soutenir la charpente.

A l'est de ces constructions a été mise au jour une terrasse (6 m x 18 m), creusée dans le rocher. Sur son sol, recouvert de pierres et de tuiles très concassées, ont été recueillies 6 monnaies en bronze de la seconde moitié du II^{ème} siècle.

Bien que l'hypothèse d'un site religieux soit plausible, ces vestiges pourraient également correspondre à ceux d'un mausolée/

L'ensemble religieux de Chavéria – Moutonne

Une agglomération-sanctuaire est implantée aux Terres Blanches à Moutonne et au Têtu à Chavéria, en bordure d'une vaste plaine marécageuse.

Cet ensemble a été déterminé grâce aux prospections aériennes de B. Callois depuis 1976, puis de P. Nowicki en 1997. Il a été étudié par H. Laurent en 1992 et 1995, puis par L. Joan de 1996 à 2001.

A Chavéria, Plusieurs bâtiments ont été déterminés au sein d'un vaste péribole, de forme quadrangulaire, long de 250 m et dont la largeur varie de 150 à 200 m.. Son entrée est située au nord. A l'intérieur, la présence d'un cailloutis, large de 3,40 m, le long des fondations, est interprétée comme un aménagement du sol d'un portique.

Le premier bâtiment est un temple hexagonal. Il est situé au centre de l'enceinte. Il atteint 13 m avec le déambulatoire et sa cella mesure 4,50 m. .Il date du II^{ème} siècle de notre ère et succède à un temple quadrangulaire du I^{er} siècle de notre ère de 9,1 m par 10,1 m. La cella, carrée, mesure 3,80 m.



Fig. 42 Les temples de Chavéria : temple hexagonale superposé à un fanum quadrangulaire (cliché Lydie Joan)

Une construction rectangulaire de 4,80 m par 3,80 m, accolée au mur d'enceinte semble être en relation directe avec l'entrée. Il pourrait s'agir du logement du gardien.

A 100 m au nord-ouest du temple hexagonal, une succession d'aménagements religieux édifiés entre le I^{er} et le IV^{ème} siècles est composé d'un édifice quadrangulaire (fanum ou enclos ?), d'un bassin de 2,16 m x 3,52 m inclus dans une enceinte de 30 m x 14 m et d'une pile carrée de 2,34 m de côté.

Chronologie

L'occupation est datée du I^{er} au IV^{ème} siècles, avec plusieurs grandes phases.

Le temple date du I^{er} siècle de notre ère avec deux réaménagements successifs dans la seconde moitié du I^{er} siècle et édifice quadrangulaire (fanum ?) détruit au I^{er} siècle pour la construction d'un bassin.

La construction du temple hexagonal date du II^{ème} siècle de notre ère. Son occupation semble perdurer jusqu'au IV^{ème} siècle. L'aménagement de l'aire du bassin date du II^{ème} siècle.

Au IV^{ème} siècle, le temple hexagonal est toujours occupé et le bassin est abandonné. Une pile carrée est construite.

A 35 m au nord-est de l'enceinte, une seconde pile carrée plus conséquente, de 5 m de côté, est construite au centre d'une enceinte de même forme également carrée de 55 m de côté.

A Moutonne, un sanctuaire est implanté au lieu-dit les Terres Blanches, en face du site précédent, de l'autre côté de la voie romaine.

Trois temples sont établis dans une série d'enceintes emboîtées les unes dans les autres. Le plus grand est encadré par deux autres de taille modeste. Il existe également deux autres bâtiments rectangulaires et des trous de poteaux, qui n'ont pas encore été interprétés. L'ensemble a vraisemblablement résulté de plusieurs étapes de constructions.

Au sud du village de Moutonne, des prospections aériennes ont révélé de nombreux vestiges d'une occupation romaine ; la densité de ces découvertes permet de supposer l'existence d'une agglomération secondaire à vocation en partie cultuelle, en rapport direct avec le sanctuaire.

3) Le temple du Mont Rivel

Mont Rivel est un site composé d'un grand centre cultuel, agencé autour de deux temples, occupant une superficie estimée à sept hectares, sur la partie est du sommet, en forme de plateau, à environ 800 m d'altitude. Il faut noter la position dominante délibérée du site, malgré les difficultés d'accès. Cette agglomération est en relation avec celle, très proche, de Saint-Germain en Montagne, dans la plaine, située sur un carrefour routier. Cette dernière, d'origine gauloise pourrait préexister à ce temple.

Organisation du sanctuaire

L'agglomération du Mont Rivel est organisée autour de deux temples, l'un de plan rectangulaire, l'autre de plan octogonal, qui forment le cœur du sanctuaire. Les deux temples matérialisent un axe nord-sud autour duquel se structure l'agglomération durant la seconde moitié du I^{er} siècle. Deux quartiers se développent alors de chaque côté de l'axe. Il n'est toutefois pas exclu qu'un habitat en matériaux périssables les ait précédés puisque des traces d'une occupation à la Tène finale et à la période augustéenne précoce ont été mises en évidence.

L'agglomération du Mont Rivel paraît donc bien liée à la vocation religieuse du site. Créée en même temps ou peu après les temples, elle disparaît lorsque ceux-ci sont abandonnés.

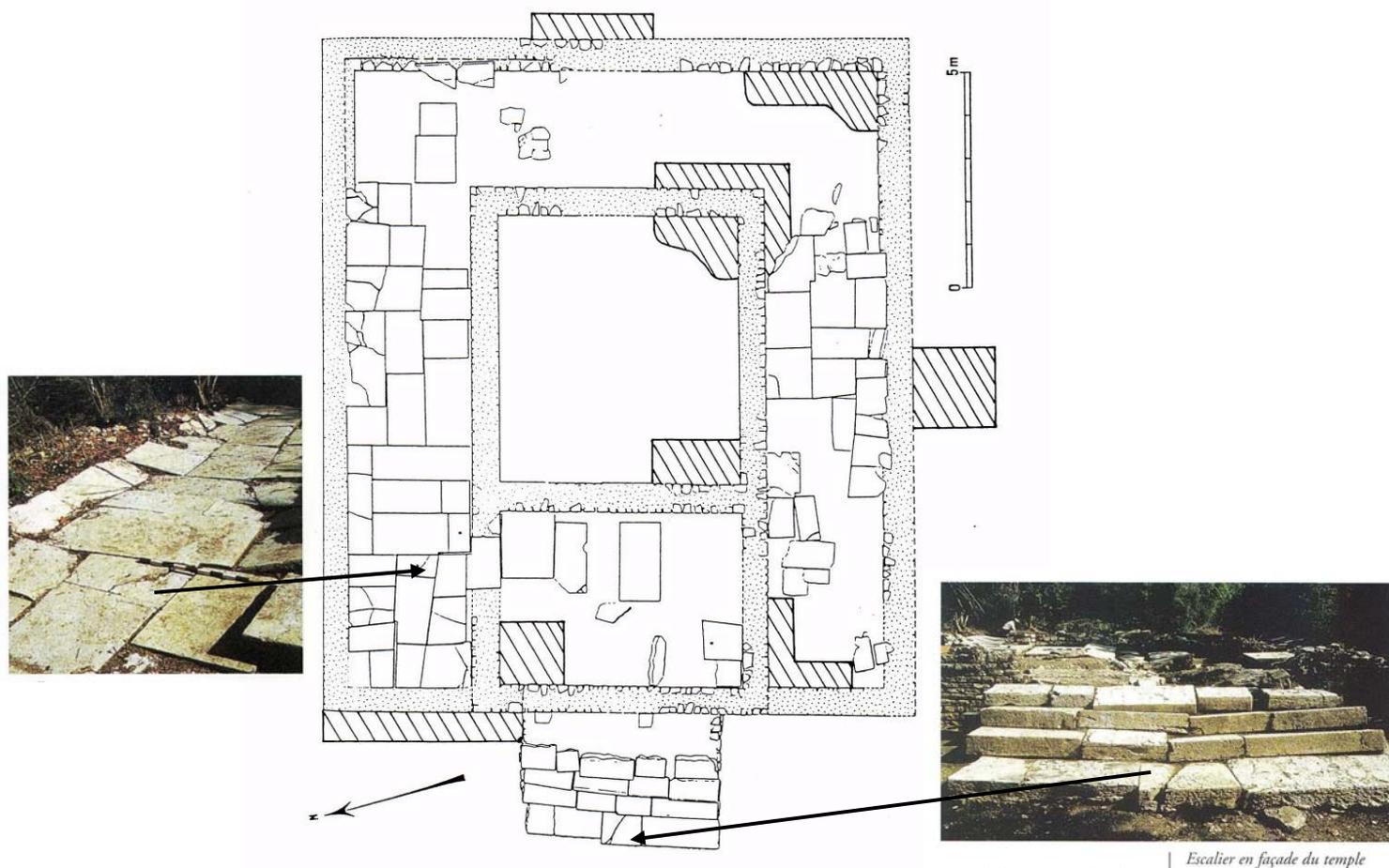


Fig. 43 Plan et photos des fouilles du temple du Mont Rivel

Le temple rectangulaire est implanté au point culminant du plateau du Mont Rivel.

Ses dimensions (15,80 X 14 m) entrent dans la moyenne de celles des temples rectangulaires de la Gaule. Ce temple présente un schéma architectural d'un type hybride, qui se caractérise par l'adoption d'un plan gallo-romain, avec cella centrale et déambulatoire ; mais il se différencie du modèle habituellement rencontré par la présence de trois particularités : il possède un podium, un pronaos-porche et un escalier monumental.

Ces particularités constituent des caractéristiques généralement propres aux temples romains classiques. Elles marquent ici une volonté de monumentalité par adjonction de composantes du temple classique romain.

L'orientation est conforme à une pratique romaine, qui veut que les édifices religieux soient ouverts vers l'Ouest. En cela il se distingue d'une bonne partie des temples de la Gaule, plus souvent ouverts à l'Est.

D'un type unique dans la région, il est le produit d'une architecture où des composantes du temple classique romain sont venues s'ajouter au schéma de base celtique, en particulier par l'adjonction d'un porche.

Il n'existe, en Gaule, que quinze édifices possédant des caractéristiques similaires. Le temple du Mont Rivel peut être comparé à ceux de Lenus Mars à Trèves, de Tongres (Belgique) et de Kornelimünster (Allemagne).

Par chance, ce temple est dans un bon état de conservation, puisque le podium et l'escalier sont complets et qu'une grande partie du dallage de la galerie nous est parvenue.

Les différentes parties du temple

▪ **La cella**

Ses dimensions internes sont de 5,60 x 6,15 m et lui donnent une forme très proche du carré

Le sol de la cella est composé d'un terrazzo (chaux + cailloutis) reposant sur un hérisson de pierres sèches, le tout reposant sur un remblai de pierres non taillées posées à l'horizontale, permettant de surélever le sol de manière à constituer un podium.

▪ **Le porche - pronaos**

Le temple possède à l'avant de la cella une pièce rectangulaire que l'on peut rapprocher du pronaos du temple classique.

Le pronaos est intégré dans la partie de la galerie qui fait face à l'entrée. Les murs latéraux de la cella se prolongent jusqu'au mur de façade et forment un vestibule à partir duquel on accède aux autres côtés de la galerie, par un système de voûtes.

Large de 4 m et longue de 5,65 m, cette pièce d'entrée est située entre l'escalier et la cella et donne accès à la galerie par deux seuils, au nord et au sud.

L'entrée du temple est matérialisée par un porche couvert par une toiture spécifique, cet aménagement est peu fréquent dans l'Est

▪ **La galerie**

Large de 3,05 m, elle était entièrement pavée de dalles calcaires de forme et de dimensions variables, assemblées sur place. Elles reposent sur un sol de chaux et de cailloutis construit, comme pour le porche, sur le remplissage du podium. Sur le pourtour extérieur de la galerie, elles reposent sur un ressaut aménagé dans le mur, profond d'environ 25 cm. Le dallage était donc entouré par un mur étroit (50 cm) dont deux assises sont conservées et qui devait vraisemblablement constituer un mur bahut.

La fonction de la galerie comme déambulatoire dans le culte gaulois est attestée par l'usure du dallage et la présence de seuils permettant de passer du porche à la galerie de manière à contourner la cella.

Les traces de la taille des dalles ont disparu, par usure, à partir d'environ 50 cm de chacun des deux murs délimitant la galerie. La pierre présente alors un aspect poli avec une usure régulière sur toute la largeur d'environ deux mètres où se faisait le passage. Cette régularité de l'usure pourrait résulter de cérémonies organisées plus particulièrement sous forme de processions qu'à la fréquentation de fidèles isolés, ce qui aurait provoqué une ligne d'usure plus importante à proximité de la cella qu'à la périphérie de la galerie.

▪ **L'escalier**

Mesurant 4,60 x 3,10 m, l'escalier monumental permettant d'accéder au podium du temple occupe le tiers central de la façade de l'édifice contre laquelle il s'appuie. Il est constitué de cinq marches et d'un palier profond de 1,40 m environ. La hauteur totale de l'escalier, fondation comprise, est de 1 m.

Les marches sont en pierres de taille calcaires de dimensions variables. Elles ont une même hauteur d'environ 26 cm, mais l'emboîtement des blocs réduit la hauteur de

leur face visible de manière dégressive donnant une impression de perspective. La première marche mesure 26 cm et les suivantes, après emboîtement, 23 cm, 20 cm, 18 cm, et 16 cm.

- **La couverture**

La toiture, couverte en tuiles, devait être soutenue par une superstructure formée de colonnes de bois sur le pourtour de la galerie. Un nombre important d'imbrices et de tegulae a été retrouvé sur le podium du temple et autour de celui-ci. Les tegulae, de forme trapézoïdale, mesurent environ 41 x 24,5 x 32 cm

- **Le décor**

De nombreux fragments d'enduits peints indiquent que les murs étaient entièrement masqués, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Constitués d'une couche de 4 à 6 cm d'épaisseur de mortier de chaux blanc. Ils sont en grande partie couverts d'une couleur rouge pompéien, mais le jaune et le bleu sont également présents. Le mur externe du déambulatoire était couvert d'enduit peint, rouge et, pour la partie constituant le podium, d'un revêtement de panneaux en relief à bords biseautés, séparés par des bandeaux en retrait de couleur ocre jaune clair.

La porte de façade était ornée de plaques de bronze tenues par des clous, eux-mêmes recouverts de cache-clous hémisphériques en tôle de bronze avec une collerette.

Hormis des fragments semblant appartenir à un socle de statue ou d'autel, le décor sculpté semble être absent. Quelques appliques en bronze ont été découvertes.

- **Le péribole**

De forme allongée irrégulière, l'enceinte ou péribole est matérialisée par un mur de moellons en appareil réglé. Elle délimite l'aire sacrée (le temenos) à l'intérieur de laquelle le temple est généralement construit

La surface enclose est d'environ 5000 m² et est orientée NE-SO (le temple est lui orienté E-O). L'entrée est située dans la partie sud-ouest ; elle est large de 3 m et limitée par deux dés maçonnés qui étaient surmontés de statues de taureaux en bronze [Je ne savais pas. Quels en sont les vestiges ?]. Sa limite nord n'a pas été localisée ; la longueur connue de l'espace enclos est d'environ 114 m, sa largeur maximale de 45 m.

Le temple n'occupe pas une position centrale à l'intérieur de l'enceinte : ni en largeur (11,30 m à l'ouest du temple et environ 19 m à l'est), ni en longueur

Les enceintes de forme irrégulière ne sont pas rares en Gaule et leur caractère peu géométrique est souvent l'indice d'une délimitation antérieure. Cette hypothèse n'est pas à exclure sur le Mont Rivel où les traces d'une occupation à la Tène finale et à la période augustéenne précoce ont été mises en évidence. Ces enceintes qui peuvent être fossoyées ou matérialisées par une palissade ne sont généralement maçonnées qu'à partir du milieu du I^{er} siècle.

Evolution chronologique

Les deux temples sont parmi les plus anciens édifices du site et il n'est pas exclu qu'ils aient pu être construits au cours de la première moitié du I^{er} siècle, voire même qu'ils aient succédé à des édifices antérieurs en matériaux périssables.

Toutefois l'aspect romanisé du temple rectangulaire et le fait que les murs du péribole soient maçonnés plaident pour une construction moins précoce. Les enceintes ne sont en effet généralement maçonnées qu'à partir du milieu du I^{er} siècle et les temples en pierre influencés par l'architecture classique se développent particulièrement vers la fin du I^{er} siècle.

Le temple rectangulaire connaît une activité continue jusqu'à la fin du III^{ème} siècle . Il est par la suite démantelé, le dallage du porche est démonté et brisé. Le bâtiment connaît alors une réoccupation partielle, ayant sans doute perdu son caractère cultuel officiel et le mobilier du IV^{ème} siècle est issu uniquement du porche et de l'escalier.

Il est à noter que l'on trouve fréquemment dans les sanctuaires des aménagements liés à l'eau mais qu'aucun n'a été mis en évidence sur le site du Mont Rivel [C'est en fait relativement rare...]. Enfin, la divinité à laquelle le sanctuaire était dédié n'est pas connue.

II. LES DIVINITES GALLO-ROMAINES DANS LE JURA

Serge DAVID

La religion gauloise à l'époque de l'indépendance a été longtemps présentée comme une religion primitive, où l'adoration de la nature (montagnes, sources) tenait une place importante. Cette vision quelque peu coloniale opposant des "civilisés" (la Grèce, Rome) à des "barbares", a été mise à mal par les fouilles menées depuis un quart de siècle. Celles-ci ont mis au jour de grands sanctuaires où avaient lieu des cérémonies complexes, qui rapprochent singulièrement les Gaulois des autres peuples de l'Antiquité.

Les Gaulois sont ainsi passés du statut de barbares adorateur des eaux et des sommets à celui de peuple doté d'une religion aux croyances et aux rites très élaborés, encadrée par les druides qui formaient un puissant clergé. La non-représentation des dieux, la place accordée à l'âme et à sa survie après la mort, ainsi qu'un bestiaire étrange fait d'animaux fabuleux figurés sur des parures ou des monnaies révèlent la profonde originalité de cette religion. On constate également que le panthéon gaulois comprenait de très nombreuses divinités locales propres à des peuples ou à des régions. Les Mars de l'époque gallo-romaine portant un nom celtique laissent supposer l'existence de centaines de dieux à l'époque de l'indépendance.

Qu'est devenue cette religion après la conquête ? Quels sont, vus à travers les divinités, le contenu et les modalités de la romanisation religieuse? Les dieux gaulois survivent-ils? Quelle place occupent dans le nouveau panthéon les dieux romains et les divinités d'origine orientale largement diffusées dans l'empire? Comment s'opèrent les changements observés?

1) Divinités de type gréco-romain et divinités orientales

Divinités gréco-romaines

Le panthéon gréco-romain est largement représenté dans le Jura, puisqu'on trouve Jupiter, Minerve, Mars, Bellone, Mercure, Apollon, Diane, Vénus, et le héros Hercule.

Il s'agit souvent de statuettes comme la Minerve de Rye.

Fille de Jupiter, déesse de la sagesse mais aussi de la guerre, Minerve est ici représentée debout dans une attitude de toute puissance, casquée, tenant sans doute dans sa main droite une lance aujourd'hui disparue, alors que sa main gauche devait serrer le manipulateur d'un bouclier.

Quelques inscriptions sont consacrées aux dieux romains. Nous citons les plus importantes.

▪ Mars

Cette inscription (CIL XIII 5343) a été découverte lors de la fouille du grand temple du site supérieur de Villards-d'Héria au XVIIIème siècle (fig.6):

*Marti Augusto
Q(uintus) Petronius Metellus
Marcus Petronius Magnus II viri(i)
Caius Iulius Respectus, Caius Iulius Metellus IIIII (I viri?)
V otum Solverunt Libens Merito*

A Mars Auguste
Quintus Petronius Metellus et Marcus Petronius Magnus duumvirs
Caius Julius Respectus et Caius Julius Metellus sextiviri
Se sont acquittés de leurs voeux volontiers, à bon droit

Cette inscription est d'une grande importance à plusieurs titres:

- Elle prouve l'existence d'un temple dédié à Mars sur le site supérieur de Villards-d'Héria.
- Le dieu porte l'épithète d'Augustus. Cet usage répond à l'intention d'associer la personne de l'empereur à celle du dieu objet de la dédicace. Il s'agit d'une manifestation du loyalisme provincial.
- Les dédicants sont tous des notables. Ils portent les *tria nomina* comme les citoyens de Rome. Deux sont des duumvirs: il s'agit des plus hauts magistrats de la *civitas* des Séquanes.
- La mention de sextiviri indique l'investissement de magistrats sacerdotaux dans le même sanctuaire, confirmant son statut de sanctuaire officiel, reconnu et valorisé par les plus hautes autorités politiques et religieuses des Séquanes.
- Cette inscription semble dater du 1er siècle après J.-C. Signe d'une romanisation précoce, le culte de Mars serait donc mis en place au lac d'Antre dès le début de la période impériale.

▪ Bellone

La déesse guerrière d'origine italique, presque toujours associée à Mars est connue par une base de statuette trouvée au lac d'Antre, sur laquelle était pointillé son nom.

▪ Jupiter

Cette inscription provient du vicus de Saint-Germain-en-Montagne:

*I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/ C(aius) I(ulius) S(enecianus)/ Thura(r(ius))/
bases donavit quattuor/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*

“Caius Julius Senecianus, marchand d'encens, a donné quatre (petits autels ou bases ou statues) à Jupiter Très bon, Très grand, en acquittement joyeux et mérité de son voeu”

Comme dans le cas précédent, l'auteur de la dédicace, notable, marchand d'encens, porte les *tria nomina* romains. Dieu du ciel, Jupiter est honoré dans l'empire

sous de multiples épithètes. Jupiter Optimus Maximus est, pourrait-on dire, Jupiter par excellence, celui qui est honoré à Rome, dans un grand temple situé sur le Capitole.

La romanisation se traduit donc par une forte implantation des divinités romaines dans la *civitas* des Séquanes. On peut penser que, comme dans d'autres domaines, cette implantation s'est faite progressivement, discrète dans un premier temps, plus rapide au premier siècle après J.-C., à partir de l'époque augustéenne (27 avant J.-C. – 14 après J.-C.).

LEXIQUE:

Jupiter: père des dieux, dieu du ciel; symboles: l'aigle et la foudre

Minerve: fille de Jupiter, déesse de la sagesse et de la guerre

Mars: fils de Jupiter et de Junon, dieu de la guerre

Bellone: autre déesse de la guerre, associée à Mars

Mercure: dieu du commerce, des voyages et messager des autres dieux; attributs: la bourse, le pétase (chapeau rond à larges bords), le caducée, des sandales, le coq ou le bouc

Apollon: dieu de la clarté solaire, du chant, de la musique et de la poésie

Diane: fille de Jupiter et de Leto, déesse de la chasse et de la lune

Venus: déesse de l'amour et de la beauté

Hercule: demi-dieu aux innombrables aventures, dont les plus célèbres sont les douze travaux

Les divinités orientales

L'univers religieux romain n'est pas un monde clos. Il se révèle perméable à des influences diverses venues d'Orient. Des cultes originaires de Syrie, d'Égypte et d'Anatolie se sont répandus dans l'empire. Ils ont d'abord touché les ports, puis se sont diffusés à l'intérieur des provinces. Les populations mobiles comme les légionnaires ou les négociants ont certainement été un vecteur privilégié de cette diffusion.

Dans le rituel romain, les dieux sont invoqués en fonction de leurs compétences respectives. Les rites sont précis, tatillons; ils excluent toute ouverture vers des interrogations sur l'au-delà. On prie pour gagner la faveur du dieu ou échapper à sa colère.

S'il recherche une relation plus intime avec le dieu, le fidèle peut se tourner vers les cultes orientaux, qui apportent une liturgie riche, colorée, une initiation par degrés vers la connaissance de la divinité et des espoirs de victoire sur le malheur et la mort.

Les divinités orientales connues dans le Jura sont les dieux égyptiens Osiris et Horus, et la déesse Cybèle, originaire d'Asie Mineure, accueillie officiellement à Rome dès 204 avant J.-C., en pleine guerre avec Carthage.

Plus ou moins mis à l'écart sous la République, le culte de Cybèle a connu un regain de faveur plus tard grâce à au soutien impérial.

Cybèle, appelée aussi Mère des Dieux, est la maîtresse de la nature sauvage et la déesse de la fertilité. Elle est connue dans le Jura par une cymbale votive en bronze découverte à Grozon. Sur la cymbale, on peut lire:

Matri deum Camellius Tutor ex voto

“A la Mère des dieux (Cybèle), Camellius Tutor, en accomplissement de son vœu”

Cette dédicace est une découverte ancienne (XIX^{ème} siècle), dont le contexte est très mal connu. Nous ne pouvons donc pas savoir s'il existait à Grozon un lieu de culte dédié à Cybèle. L'auteur de la dédicace porte un nom d'origine celtique (Camellius) et se nomme à la manière gauloise, le nom, suivi de celui du père. Il s'agit donc ici de Camellius, fils de Tutor, sujet de l'empire d'origine gauloise faisant une offrande à la Mère des dieux.

Le dieu égyptien Osiris est associé un mythe de la résurrection: tué par son frère Seth, dieu des forces mauvaises, il ressuscite grâce à son fils Horus et son épouse Isis, et devient le dieu du royaume des morts.

Il est connu dans le Jura par deux statuettes, l'une trouvée dans les Salines de Montmorot, l'autre à Salins.

La première représente le dieu dans sa totalité, la seconde est un buste. Dans les deux cas, le dieu porte une barbe postiche. Il est coiffé de la couronne *atef*, sur le devant de laquelle se dresse le serpent *uraeus*. Il tient dans la main droite le fouet (*nekhakha*) et le sceptre crochu (*heka*). Voir moulage



Une autre statuette égyptienne a été mise au jour à Villards-d'Heria: il s'agit du dieu Horus, fils d'Isis et d'Osiris. A l'origine divinité céleste, dieu-faucon, dont les pharaons deviennent la manifestation terrestre, Horus est ensuite incorporé au cycle d'Osiris. Il combat Seth pour venger son père Osiris. La statuette de Villards-d'Héria représente Horus enfant, qui était à l'origine assis sur les genoux de sa mère. Sa tête est rasée à l'exception d'une tresse retombant sur son épaule gauche; il porte sur le front l'*uraeus*.

Fig.44 La statuette d'Osiris provenant de Salins

On retiendra donc une présence discrète des divinités orientales dans le Jura à l'époque gallo-romaine. L'interprétation de ces documents est délicate car on ignore tout des conditions de dépôt. S'agit-il du témoignage de passages dans la région ou de l'installation de cultes orientaux ? Il est impossible de répondre. Notons cependant qu'un sujet d'origine gauloise a fait une offrande avec dédicace à la Grande mère orientale. Il n'est pas impossible que des provinciaux d'origine gauloise se soient tournés, comme dans d'autres régions de l'empire, vers les cultes orientaux.

LEXIQUE:

Atef: couronne d'Osiris comprenant une mitre centrale avec des rayures colorées, flanquée de plumes d'autruche

Uraeus: cobra dressé protégeant le souverain de ses ennemis

Nekhakha: fouet représentant la domination du souverain sur son peuple

Heka: sceptre en forme de crochet témoignant de la nature divine du pharaon

2) Divinités d'origine gauloise

Par "divinités d'origine gauloise", nous entendons des dieux clairement d'origine celtique, mais aussi des dieux gallo-romains, dont la personnalité intègre une composante gauloise.

Ces divinités sont au nombre de six dans le Jura.



Fig. 45 Statuette de Sucellus, provenance Domblans (Claude Guenat)

▪ **Sucellus**

Son nom, qui désigne probablement en celtique "celui qui frappe bien", est un indice d'ancienneté, mais nous n'avons pas de document qui le concerne avant l'époque gallo-romaine.

Il est connu dans le Jura par une statuette trouvée à Domblans. Représenté debout, il porte une barbe très épaisse. Sa chevelure abondante dont les mèches sont enroulées lui couvrent la nuque. Il est vêtu comme un gaulois: tunique à manches étroites (*caracalla*), serrée à la taille par une ceinture dont les extrémités formant un noeud sont coincées dans le manteau; (*chlamyde*) jetée sur l'épaule gauche.

Dans la main gauche, il tenait, d'après les autres figurations, un maillet qui a disparu. Dans sa main droite tendue en avant, Sucellus tient un vase (*olla*), symbole nourricier. Il est représenté jambes et pieds nus.

C'est un dieu en relation avec la Terre et ses ressources, peut-être aussi avec la mort selon certaines représentations où on le voit avec un chien quelquefois tricéphale comme Cerbère, le chien des Enfers.

La statuette de Domblans, assez maladroitement réalisée, pourrait être le produit d'un art populaire. Elle est intéressante aussi par ce qu'elle nous apprend sur le costume populaire à l'époque gallo-romaine. (Voir moulage)

- **Epona**



Déesse gauloise dont le nom contient celui du cheval en celtique (*epos*) suivi du suffixe *-ona*, qui signifie: relatif à, Epona est la déesse protectrice des chevaux et, par extension, des gens qui utilisent des chevaux. Elle a connu un grand succès, notamment dans l'armée, qui a répandu son culte jusque sur le Danube et en Italie. Elle est connue dans le Jura par une statuette de Loisia. C'est une des très nombreuses représentations d'Epona écuyère. Nue jusqu'à la ceinture, portant un diadème, Epona est assise en écuyère à droite, sur une jument marchant à droite. Elle semble caresser l'encolure de la monture. A côté, un poulain

folâtre. Comparée à celle, assez maladrite, de

Sucellus, cette statuette est d'une très belle facture, avec des détails bien soulignés.

Fig. 46 Statuette d'Epona, découverte à Loisia

- **Cernunnos**

Ce dieu connu dans plusieurs régions celtophones de l'Empire porte une ramure de cerf. Gardien des richesses minérales souterraines, Cernunnos est une divinité chtonienne, c'est-à-dire associée aux forces internes de la Terre. Sa présence semble attestée dans un temple rond, sur le site supérieur du lac d'Antre, où les fouilles anciennes font en effet état des restes d'une statue d'un dieu avec une grande barbe et deux trous au-dessus des yeux. Ces deux trous étaient probablement l'emplacement de la ramure de cerf. Compte tenu des particularités hydrogéologiques du site du lac d'Antre (cf. ci-dessous le sanctuaire de Villards d'Héria), sa présence auprès d'une antre karstique comme le lac d'Antre n'est sans doute pas le fruit du hasard.

- **Mars Segomo**

Avec ce dieu, nous rencontrons la catégorie des divinités romaines complétées par une épiclèse, c'est-à-dire une épithète précisant la nature du dieu. Il s'agit ici du Mars romain, associé à Segomo, dieu séquane, dont le nom signifierait "victorieux". C'est un des innombrables dieux locaux de la Gaule aux fonctions protectrices.

Il est attesté sur une inscription d'Arinthod trouvée sur l'emplacement probable d'un sanctuaire gallo-romain:

Marti Segomoni sacr/um Paternus/ Dagusae f(ilius)/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)

"A Mars Segomo, Paternus, fils de Dagusa, en acquittement joyeux et mérité de son vœu"

L'action de Caius Julius Tutillus est un exemple d'évergétisme: une personnalité très riche fait un don à une collectivité. Il s'agit ici d'une statue d'une valeur importante, de grande taille ou en métal précieux. Le montant mentionné est en effet de 48 000 sesterces. Pour apprécier l'importance de la somme, on peut se référer à la solde annuelle d'un centurion au II^{ème} siècle, qui se monte à 18 000 sesterces, ou aux prix connus pour d'autres statues: plus de 80% ont une valeur inférieure à 20 000 sesterces; 7,4% seulement dépassent 40 000 sesterces.

La divinité concernée est le dieu gaulois Cicolluis, assimilé au dieu Mars, ou appellation locale de celui-ci. Le culte de Cicolluis est connu par d'autres inscriptions trouvées en Côte d'Or, sur le territoire des Lingons. Son nom signifierait "Gros Muscles", "le Musclé". C'est un dieu protecteur, bien conforme aux autres personnifications indigènes de Mars.

Cette fonction de gardien de l'ordre et de protecteur du bonheur de tous pourrait expliquer un rapprochement avec le culte impérial. Il est remarquable que le dédicant soit prêtre d'Auguste.

Des cultes gaulois perdurent donc après la conquête, généralement associés à des dieux romains et souvent placés dans un contexte monumental associant tradition romaine et tradition celtique. En rupture avec la tradition gauloise, le dieu est désormais représenté sous la forme d'une statue déposée dans la cella. Les nombreux temples de tradition celtique (*fanum*) accueilleraient probablement ces cultes indigènes romanisés.

Les inscriptions et la statue de Villards-d'Heria montrent qu'il s'agit du résultat d'une politique officielle qui ne cherche pas à détruire les cultes traditionnels, mais à les réorienter pour les intégrer au nouvel ordre romain. C'est ainsi que Cernunnos, à Villards-d'Héria, trouve une place dans le sanctuaire aux côtés de Mars Auguste.

Il faut souligner le rôle des élites sociales gauloises ralliées à Rome dans cette politique. Caius Julius Tutillus, issu d'une famille gauloise récompensée de sa fidélité à Rome par la citoyenneté romaine, en est un excellent exemple. C'est par l'influence de ces puissantes familles que s'opérait le processus de romanisation.

Subsistait-il des croyances populaires restées à l'écart de la romanisation ? Nous en avons peu de traces. Le Sucellus de Domblans, vêtu à la gauloise, évoque un art populaire et pourrait être le témoignage de la survivance d'un culte pré-romain.

LEXIQUE :

évergétisme: nom donné à une pratique romaine qui attendait des riches une contribution de leurs deniers aux dépenses publiques (spectacles, banquets, construction d'édifices publics...)

gentilice: nom porté par tous les membres d'une même *gens*, c'est-à-dire d'un clan ou groupe de familles descendant d'un ancêtre commun.

III. LE SANCTUAIRE DE VILLARDS-D'HERIA

Serge DAVID

Le sanctuaire dit « des Villards-d'Héria », situé dans le sud de l'actuel département du Jura, est un vaste complexe de nature culturelle.

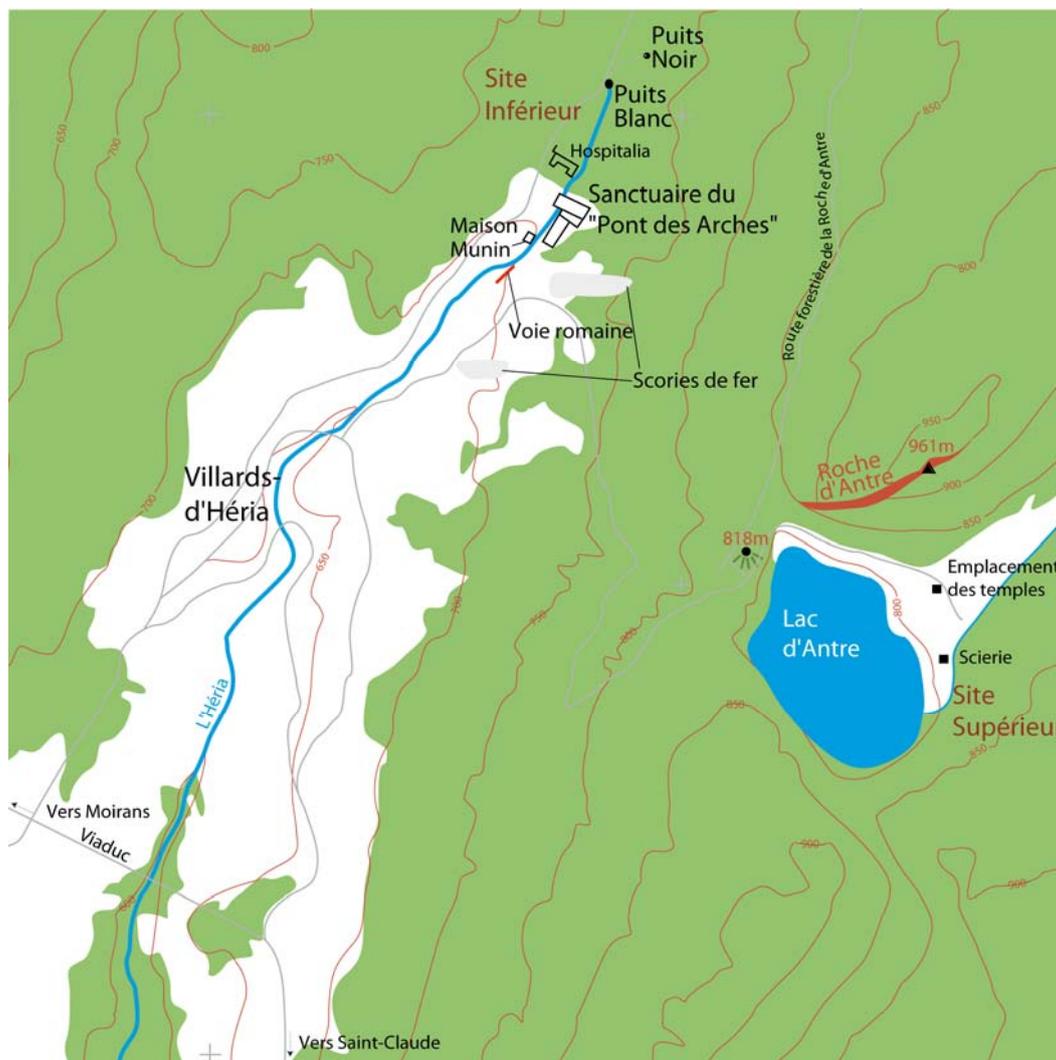


Fig. 48 Carte de localisation des sites supérieur et inférieur

Il se compose d'une partie haute, édiflée aux alentours du Lac d'Antre. Plan d'eau de 11 ha situé à 798 m d'altitude, le lac d'Antre occupe une combe entourée d'une ligne de crêtes dont la plus spectaculaire est la Roche d'Antre.

Au nord du lac, sur les berges, une ferme dite d'Antre s'élève sur les vestiges, en partie conservés, d'une vaste construction en grand appareil. Son aménagement, à la fin du XVIIème siècle, a contribué à mettre au jour de nombreux vestiges, en particulier une inscription aujourd'hui déposée au musée de Besançon.

Le lac est régulé artificiellement par un barrage construit dans les années 1960, qui a succédé à un ouvrage en bois remontant peut-être au XIXème siècle. La présence d'un barrage dès l'époque romaine est une hypothèse de travail qu'on ne peut exclure.

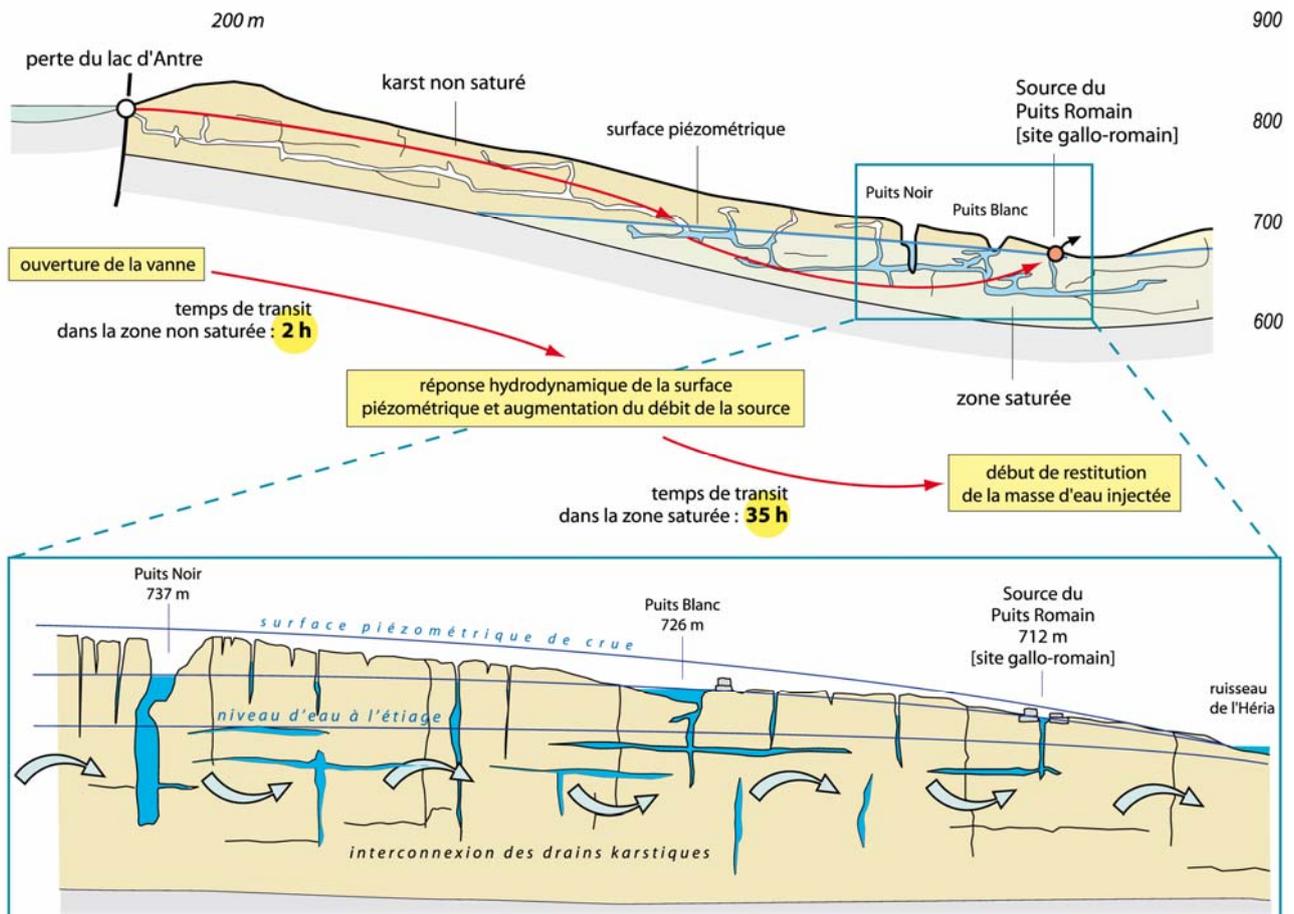


Fig. 49 Coupe hydrogéologique du site (dessin Vincent Bichet)

Un peu en aval du barrage, les eaux s'engouffrent dans une perte pour réapparaître en contrebas, à 650 m, dans la vallée de l'Héria, par plusieurs sources intermittentes et une source pérenne, la source du Puits Romain. Autour du Puits Romain s'élève un autre groupe de constructions. L'un des principaux éléments, en grand appareil (le *Pont des Arches*), surplombe le lit de l'Héria. Il sert de support à la route moderne menant à la ferme d'Antre.

Ces deux complexes forment à eux deux un ensemble unique qui doit son existence au cadre naturel remarquable et à l'omniprésence de l'eau et de ses manifestations spectaculaires.

La partie supérieure du sanctuaire, reconnue par une série de découvertes anciennes et quelques sondages au début des années 1960, reste mal connue. Des recherches récentes apportent cependant d'importantes précisions.

La partie inférieure, menacée de destruction par une entreprise de captage de source en 1958, a connu une longue campagne de fouille (1959-1980) dirigée par Lucien Lerat, professeur à l'Université de Franche-Comté. Cette opération visait à dégager le cœur du complexe, formé d'une partie cultuelle (temple et captage), d'une place intermédiaire et d'un complexe thermal. On sait pourtant, grâce aux quelques opérations menées alentours (en particulier celle réalisées au nord du *Champ des Tras*) que ces constructions ne sont pas isolées. L'achat des terrains, la consolidation et la mise en place d'une protection permet aujourd'hui d'y visiter les principaux vestiges dégagés. Malgré l'extension des opérations, la connaissance du site, résumé dans l'ouvrage de synthèse collectif (Lerat et *al.* 1998), laisse encore un certain nombre de points dans l'ombre.

1) Le sanctuaire inférieur (sanctuaire du Pont des Arches)

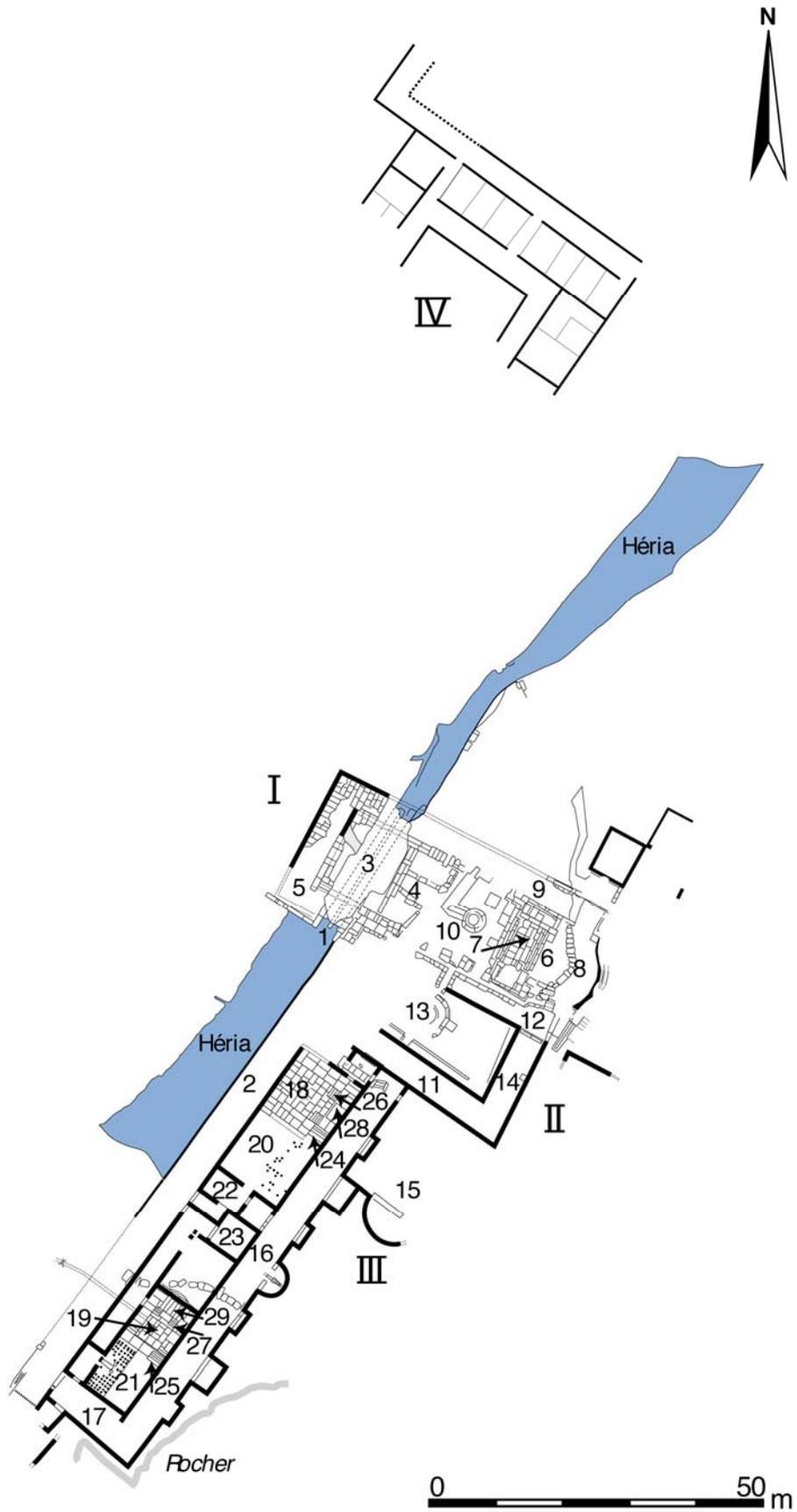


Fig. 50 Organisation du site inférieur



Fig. 51 Vue d'ensemble du sanctuaire depuis la rive droite (dessin Bernard Labet)

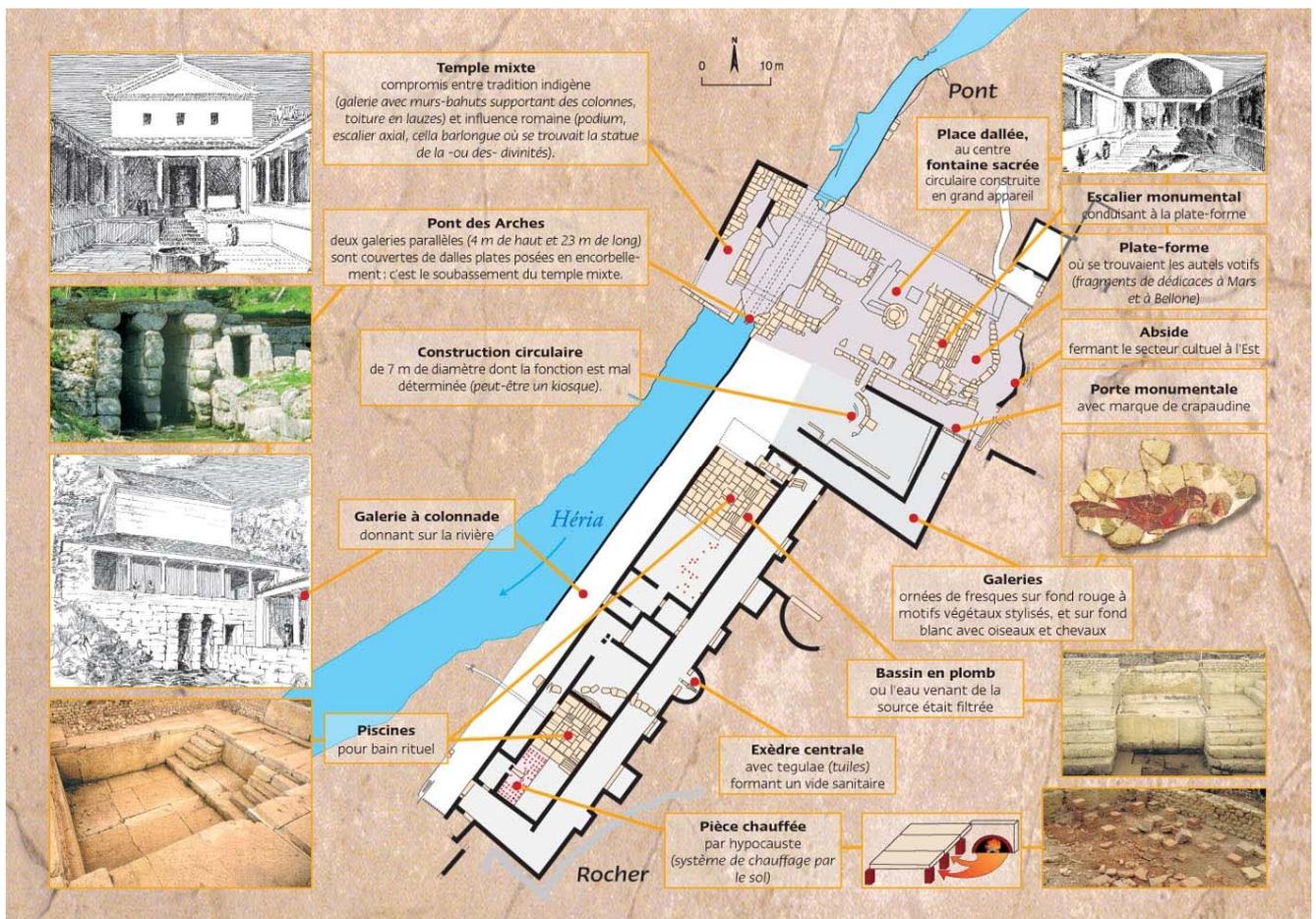


Fig. 52 Les différents secteurs du site inférieur, secteurs I, II et III du plan (Document Centre Jurassien du Patrimoine, conception l'Architecture Graphique, dessins Albéric Olivier)

Le secteur culturel au nord (secteur I)

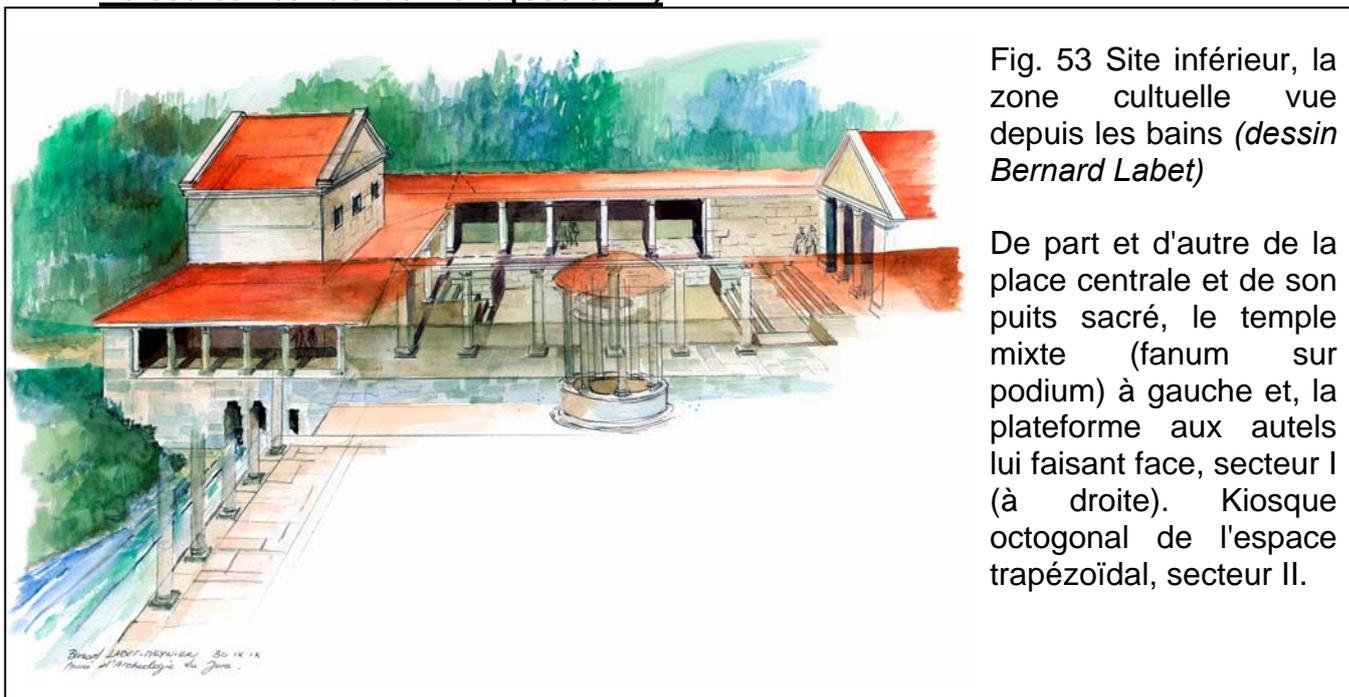


Fig. 53 Site inférieur, la zone culturelle vue depuis les bains (dessin Bernard Labet)

De part et d'autre de la place centrale et de son puits sacré, le temple mixte (fanum sur podium) à gauche et, la plateforme aux autels lui faisant face, secteur I (à droite). Kiosque octogone de l'espace trapézoïdal, secteur II.

Construit en grand appareil, le Pont des Arches laissait passer les eaux de l'Héria et servait d'assise à un temple placé sur un podium haut de 2 mètres, auquel on accédait par un escalier monumental à deux paliers situé à l'est. La porte donnait accès à une sorte de vestibule (*pronaos*), puis à la *cella*, local fermé de 13, 78 × 11, 84 m où se trouvait la statue du dieu. Une galerie large de 3, 50 m entourait la *cella* sur trois côtés. Sur deux côtés, la galerie était sans doute bordée de petites colonnes posées sur un mur-bahut.

Ce temple mêle tradition celtique et tradition romaine classique. Le podium est typique du temple romain classique. On peut l'observer par exemple à la maison carrée de Nîmes. La *cella* entourée d'une galerie est au contraire un élément constitutif du temple de tradition indigène, le fanum, dont on connaît plusieurs autres exemples dans le Jura. (*supra*)

Face au temple, à l'est, se trouve une plate-forme dallée ouverte située au même niveau que le temple, à laquelle on accédait par un escalier à double volée. Cette plate-forme était fermée à l'est par un mur en abside et entourée par une galerie sur trois côtés. On y a découvert des bases d'autels votifs, qui démontrent sa vocation religieuse. Sur l'une d'elles se lit une dédicace à Mars Catu(rix ?). On ignore s'il s'agit de la divinité principale du sanctuaire. Ce Mars, dont l'épiclèse signifie « roi des combats », est bien attesté chez le peuple voisin, les Helvètes.

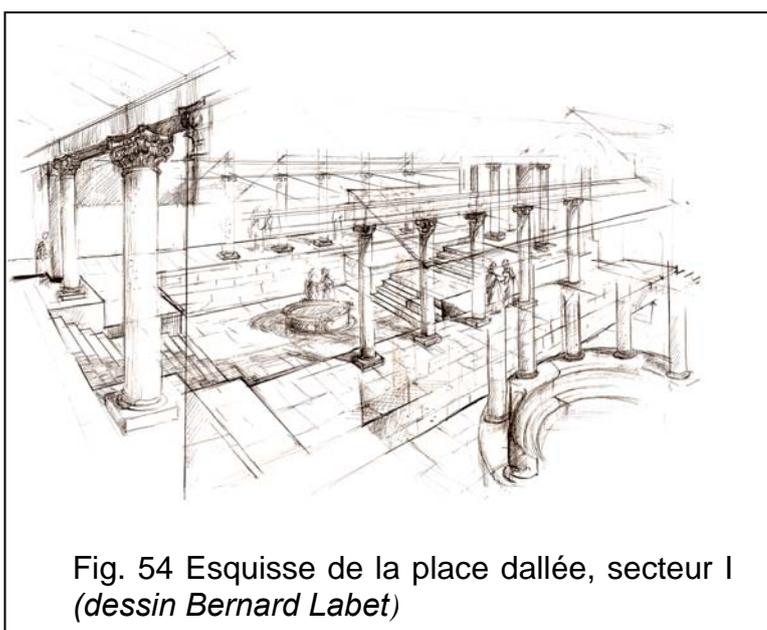


Fig. 54 Esquisse de la place dallée, secteur I (dessin Bernard Labet)

Sa présence à Villards-d'Héria ne saurait surprendre car il n'est pas rare de voir une

cité adopter un dieu d'une cité voisine.

Entre le temple et cette plate-forme, en contrebas, on trouve une place dallée avec, en son centre, un bassin circulaire, d'un diamètre extérieur de 3, 80 m. Il s'agit d'une fontaine monumentale construite en grand appareil, qui constitue la partie la plus importante du sanctuaire, celle où arrivait l'eau sacrée. Des rites pouvaient avoir lieu autour de cette fontaine.

La partie centrale (secteur II)

C'est un espace de forme trapézoïdale bouleversé par les fouilles anciennes et les travaux du Génie rural entre 1958 et 1960. Entouré sur trois côtés par une galerie communiquant avec celle de la plate-forme par une porte monumentale, il semble occupé en son centre par un kiosque octogonal largement ouvert sur l'extérieur. Il peut s'agir d'une zone de rassemblement et de repos pour les pèlerins. On a découvert dans la galerie est la base d'une statue en bronze avec une dédicace à Cnaeus Licinius Campanus, prêtre des Trois Gaules, rang le plus élevé dans l'ordre religieux romain, et la mention : « *les Séquanes, à frais communs* », qui montre le caractère public du sanctuaire, puisque des magistrats y réalisent une action au nom de tous.

Le balnéaire (secteur III)

Il s'agit d'un bâtiment long de 75 m sur 25 de large dans sa partie dégagée, comprenant dans sa partie centrale des balnéaires structurés en deux zones. Chacune comprend une piscine froide et une salle chauffée par hypocauste, la chambre de chauffe et des salles annexes. Les deux piscines sont alimentées par la source et se vidangent dans l'Héria par une ouverture aménagée à la base du bassin. Chacune comprend un tronc à offrandes qui souligne le caractère religieux du balnéaire : **on venait ici non pour se laver mais pour se plonger dans les eaux sacrées.**

Deux galeries encadrent l'ensemble balnéaire. Côté nord-ouest, une galerie ouverte avec colonnes longe l'Héria. Au sud-est, la galerie possède un mur externe creusé de sept exèdres, c'est-à-dire de salles ouvertes servant de lieux de repos.



Fig. 55 Site inférieur (*dessin Bernard Labet*)

Au premier plan la zone balnéaire : piscines, galerie aux exèdres (zone supposée d'attente et de détente), galerie à colonnade ouverte sur l'Héria, secteur II.

Au second plan, l'ensemble culturel, secteur I. Passait-on en premier aux bains pour se purifier avant d'accéder au temple ? Ou une fois sorti du lieu de culte, pratiquait-on des ablutions ?

Les hospitalia (secteur IV)

D'autres aménagements moins bien connus existent aux environs du sanctuaire inférieur. A 100 mètres au nord du Pont des Arches a été dégagé un vaste bâtiment de plan quadrangulaire avec une cour centrale entourée d'une galerie. Ce bâtiment comprend de nombreuses pièces qui font penser à des *hospitalia*, bâtiment destiné à accueillir les pèlerins.

Les constructions semblent se poursuivre au sud des balnéaires, de part et d'autre de l'Héria, mais il n'est pas possible d'en identifier la nature. En l'état actuel des connaissances, il ne semble pas possible de préciser si une véritable agglomération secondaire était installée dans les gorges de l'Héria.

2) Le sanctuaire supérieur (les vestiges du lac d'Antre)

Cet ensemble reste mal connu. Des fouilles anciennes et des trouvailles isolées sont nos principales sources. Des recherches plus récentes, notamment des prospections réalisées en 2007, ont apporté des données nouvelles.

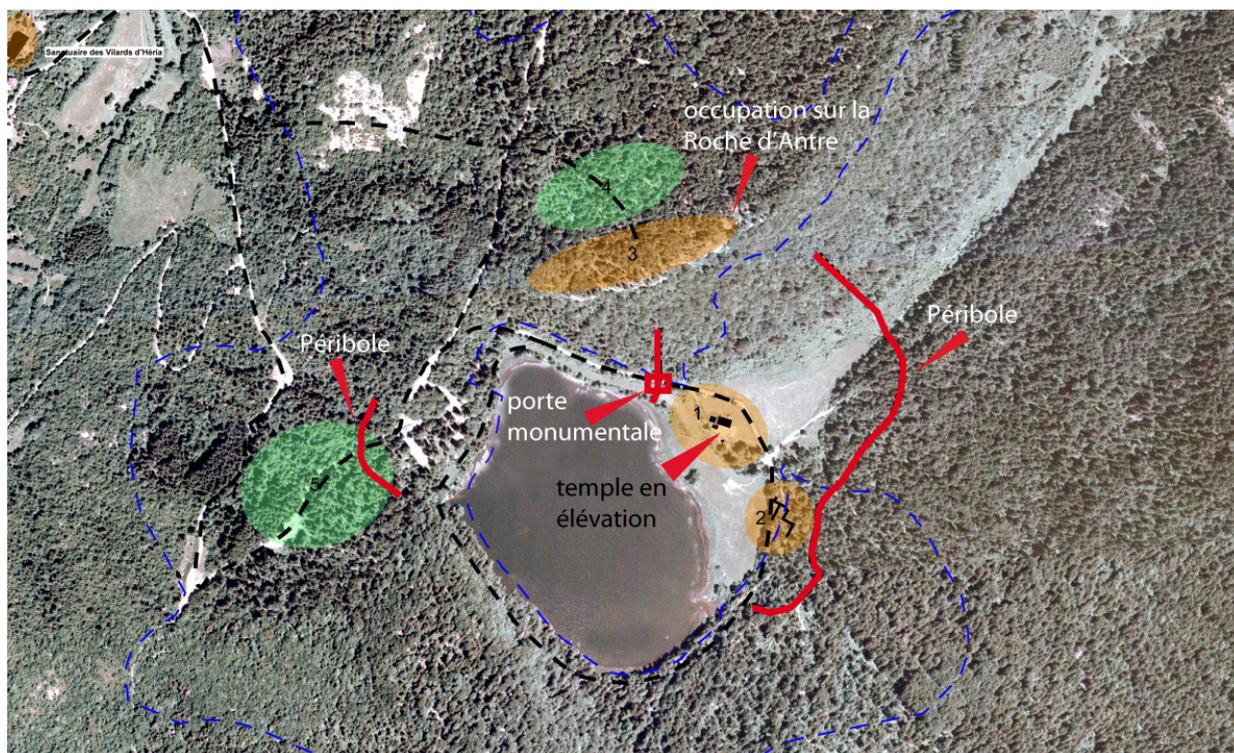
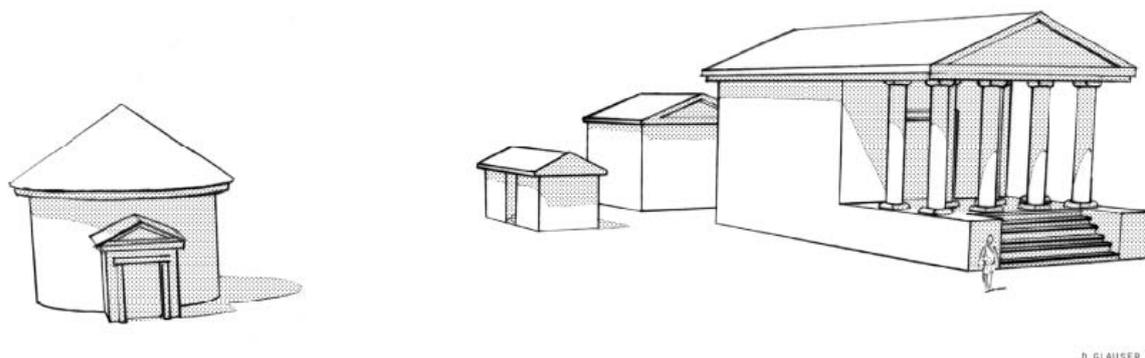


Fig. 56 Hypothèse de restitution de l'organisation spatiale du sanctuaire supérieur

Le cœur du sanctuaire se trouvait sur la rive nord-est du lac. Cette partie centrale (« terrasse des temples ») était pourvue d'au moins cinq édifices et entourée d'un péribole (enceinte sacrée) percé d'une porte monumentale. Un second péribole semble avoir défini un vaste périmètre autour du lac. Des aménagements existaient à l'intérieur. Les prospections récentes ont mis en évidence des secteurs de passage et d'occupation à l'extérieur du second péribole.



D.GLAUSER 07

Fig. 57 Hypothèse de restitution des édifices de la terrasse des temples

Le principal édifice était un grand temple (19 m × 8 m) sur les ruines duquel se dresse aujourd'hui une ferme (la ferme du Lac). Orienté au sud-est, il était installé sur un podium rectangulaire et avait une cella carrée, sans doute précédée d'un porche à deux rangs de colonnes. Une inscription permet de l'attribuer à Mars Auguste.

Les fouilles anciennes nous apprennent qu'une chapelle circulaire se trouvait à « trente pas au sud du grand temple », qu'elle avait une cella de « huit pieds de diamètre » (environ 2, 2 m) et était précédée d'un porche ouvert à l'est. Ce temple était sans doute dédié à Cernunnos, le dieu gaulois à la ramure de cerf (restes d'une statue d'un dieu avec une grande barbe et deux trous au-dessus des yeux qui étaient probablement l'emplacement de la ramure de cerf).

Au nord de la ferme, une autre chapelle se présentait sous la forme d'un petit édifice de 72 cm × 32, richement décoré. Elle était consacrée à deux divinités : Bellone (base d'une statuette en bronze portant en pointillé le nom de la déesse) et peut-être Mercure (présence d'un caducée).

Deux autres édifices sont connus, dont la fonction ne peut être précisée : un bâtiment quadrangulaire de 6, 25 × 6, 40 m découvert près du grand temple ; un édifice bipartite de dimensions inconnues situé à l'ouest de la ferme.

Les autres aménagements

A l'intérieur du péribole, il s'agit d'un édifice (temple ?) à environ 150 m de la terrasse des temples (lieu-dit « la Scierie »). Des clous de chaussure semblent marquer un chemin faisant le tour du lac, comme aujourd'hui.

A l'extérieur, plusieurs zones d'occupation ont été reconnues, dont il est malheureusement difficile de préciser la nature. Certaines paraissent de type domestique, d'autres plutôt cultuelles. A l'ouest du lac, une construction révélée par des fragments de tuiles et de céramiques pourrait correspondre à des *hospitalia*. Sur la roche d'Antre au contraire, la présence d'un stylet volontairement plié orienterait davantage vers des constructions à fonction religieuse.

3) Un sanctuaire public des Séquanés

L'hypothèse d'un sanctuaire public dépendant et géré par les institutions de la cité est validée par l'intervention des autorités de la cité des Séquanés et par la présence des cultes officiels de la cité. La dédicace à Mars Auguste présentée *supra* souligne l'investissement des deux plus hauts personnages de la cité (les duumvirs) à Villards-d'Héria. On peut supposer qu'il s'agit des duumvirs de la cité des Séquanés. Dans le cadre officiel de leur charge, ils s'acquittent d'un vœu formulé probablement au nom de la communauté en faisant ériger un autel dans le sanctuaire. La mention de deux *sextiviri* est également intéressante. **Elle indique l'investissement des magistrats sacerdotaux dans le même sanctuaire, confirmant son statut de sanctuaire officiel, reconnu et valorisé par les plus hautes autorités politiques et religieuses des Séquanés.** La dédicace à Cnaeus Licinius Campanus va dans le même sens.

Quelle est l'origine du sanctuaire ? L'ensemble cultuel de Villards-d'Héria est-il un lieu de culte gaulois romanisé ?

La présence de divinités celtiques et d'un temple de type fanum peut laisser supposer une origine gauloise, mais nous ne disposons d'aucun marqueur antérieur à la conquête romaine. Il n'y a notamment ni monnaies, ni fibules, ni céramiques gauloises.

Les monnaies les plus anciennes indiquent que le site a commencé à être fréquenté dans la deuxième moitié du I^{er} siècle avant J.-C., à l'époque augustéenne.

La présence d'un fragment de calendrier en langue gauloise, mais écrit en caractères latins, n'est pas davantage un argument en faveur d'une origine préromaine car ce calendrier date de la fin du I^{er} siècle de notre ère.

S'il n'est pas possible d'exclure que des sondages profonds révèlent un jour des niveaux archéologiques plus anciens, il est pour le moment bien établi que **le sanctuaire est une création de l'époque gallo-romaine.**

Une fréquentation pendant plusieurs siècles

Une longue fréquentation du site est attestée par des monnaies du III^{ème} et même du IV^{ème} siècle de notre ère, ainsi que par des clous de chaussure caractéristiques de l'Antiquité tardive.

Au Bas-Empire, des pèlerins se rendaient encore sur les lieux sacrés de l'Héria et du lac d'Antre. **Le site a donc attiré des visiteurs pendant près de quatre siècles.**

LEXIQUE :

Les Trois Gaules : sous le Haut-Empire, la Gaule est divisée en trois : Gaule Belgique, Lyonnaise, Aquitaine

Exèdres : salles ouvertes servant de lieux de repos

Hypocauste : système de chauffage par le sol utilisé à l'époque romaine

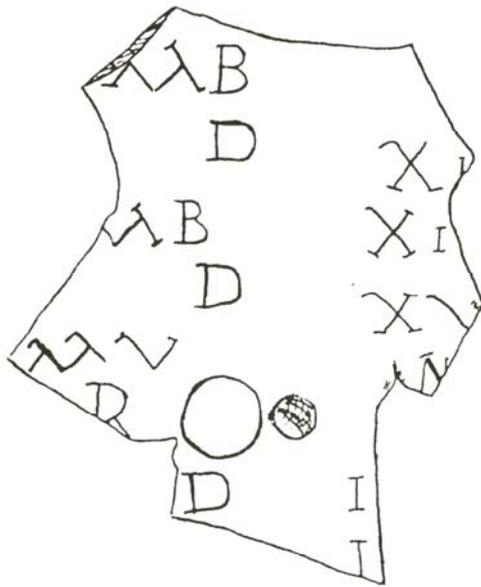


Fig. 58 Dessin du fragment de calendrier gaulois du lac d'Antre, Villards d'Héria

Il s'agit d'un petit fragment de plaque de bronze de 8 cm sur 7, découvert en 1808 dans le lac à l'occasion d'un assèchement, aujourd'hui perdu. On distingue deux colonnes de caractères, la première comprenant des lettres, la seconde, deux séries de chiffres séparées par une ligne de lettres.

Ce calendrier est similaire à celui de Coligny, dans l'Ain, beaucoup plus complet, daté de la fin du II^{ème} siècle après J.-C. Composé en langue gauloise, mais gravé en caractères latins, il comprend seize colonnes comportant à l'origine plus de 2000 mots, dont plus de la moitié est conservée. C'est un calendrier luni-solaire très complexe, avec 5 années de douze mois, alternativement de 30 et de 29 jours. Pour le faire

coïncider avec l'année solaire, il a fallu rajouter deux mois intercalaires. Il s'agit probablement d'un calendrier religieux placé dans un temple.

Le petit fragment du lac d'Antre était sans doute fixé dans un des temples du site, comme l'atteste un trou de fixation. Daté de la fin du I^{er} siècle de notre ère, ce calendrier n'est pas d'époque gauloise, mais il montre la survivance de coutumes de l'époque de l'indépendance.

IV. LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

Lydie JOAN

1) Les Nécropoles dans le paysage antique

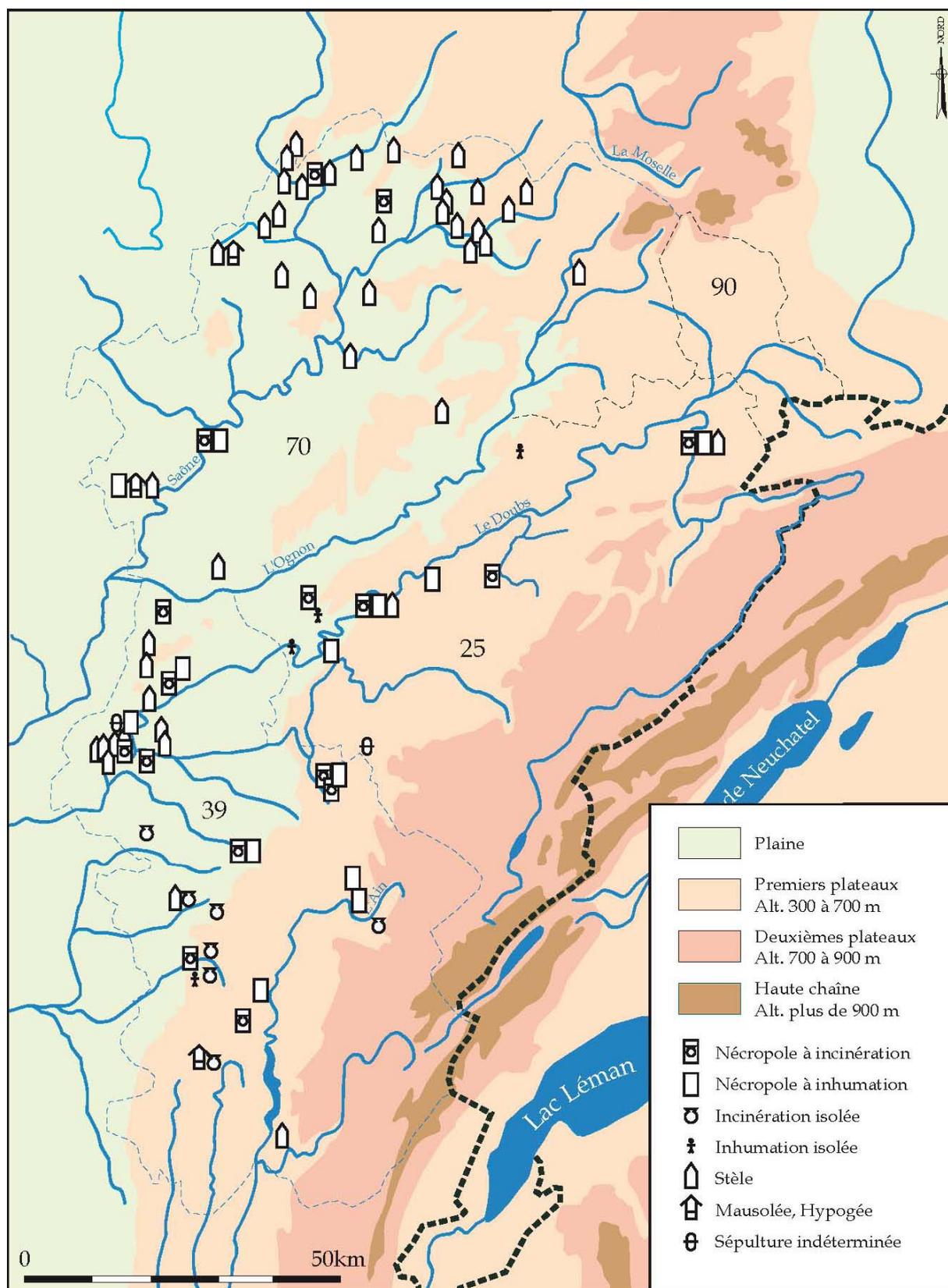


Fig. 59 Carte de localisation des structures funéraires

La loi des Douze Tables interdisait toute sépulture dans l'enceinte de Rome (Cicéron, *De Legibus* : II, 23). En effet, le regard ambigu que les Romains portaient sur la mort entraîna des règles précises quant à la localisation du domaine funéraire. Il fallait repousser la mort sans toutefois la répudier. Ainsi, les morts se retrouvèrent à l'extérieur de l'espace réservé à l'habitat, tout en restant à la vue de tous, grâce à divers monuments longeant les axes routiers. Ces nécropoles devenaient de véritables *memento mori* invitant les passants à se souvenir des défunts.

Une fois conquis, les habitants de la Gaule adoptèrent la civilisation romaine et ses nouvelles coutumes funéraires. Ce schéma spatial semble donc avoir été suivi pour de nombreux sites funéraires romains du Jura. Les zones funéraires sont dans les agglomérations secondaires, reléguées aux entrées. Cette règle était, également, celle de tout lieu habité dans le monde rural. L'implantation des nécropoles indique donc assez précisément les limites et les fluctuations du périmètre habité notamment pour les zones urbaines (Lons-le-Saunier, Salins-les-Bains, Grozon, Dammartin-Marpain).

Sites funéraires antiques assurés pour le département du Jura : 39 sites

Arlay (Stèle, indice incinération), Audelange, Blye, Champagnole, Champdivers (un site et deux indices), Chavéria (deux sites), Choisey, Condes, Cousance, Crans, Dammartin-Marpain (nécropole à incinération), Damparis, Dole (stèle), Goux, Jeurre, Lons-le-Saunier (2 sites), Macornay, Marnézia, Menotey, Monnet-la-Ville, Montaigu, Pannessières, Poligny, Rahon (*champ de la Manche*), Rochefort-sur-Nenon, Saint-Aubin (stèles), Salins-les-Bains (*Chambenois*), Sergenaux, Saint-Aubin, Tavaux (cinq sites), Vannoz.

Pour le département du Jura, il est évident que cette somme de 39 sites funéraires est dérisoire au regard des centaines de sites d'habitat contemporain répertoriés. Les découvertes ou les fouilles de sépultures ont été principalement réalisées au cours du XIX^{ème} siècle. 12 sites funéraires ont été fouillés durant ces quarante dernières années. Toutefois quelques études récentes (Chavéria, Poligny, Tavaux) ont permis de mieux appréhender les pratiques funéraires.

Les nécropoles urbaines : l'exemple de Ledo (Lons-le-Saunier)

Une nécropole fut découverte en octobre 1856 lors des travaux de fondation du Dépôt de la Mendicité. De cette nécropole, sont issues trois urnes cinéraires en verre datées de la seconde moitié du I^{er} siècle ou du début II^{ème} siècle. Ce lieu de sépultures était situé à l'extérieur de la ville, au bord d'une voie très fréquentée desservant l'édifice public suburbain de Montmorot, daté de la fin du I^{er} ou du début II^{ème} siècle. En l'absence de données nouvelles (découverte de tombes plus tardives ou de tombes à inhumation), ce site peut être interprété comme une nécropole à incinération du Haut-Empire.

Une incinération fut également trouvée rue Fontaine-de-Rome. Elle était constituée de trois vases datés de la fin de l'époque gallo-romaine ou du début de l'époque mérovingienne. Cette incinération pourrait indiquer l'emplacement d'un nouveau cimetière. Pour J.-L. Odouze et J.-L. Mordefroid, il serait peut-être lié à une communauté chrétienne dont la présence est attestée dans ce quartier, vers 414 (date de la mort et de l'inhumation de l'évêque Saint Désiré).

Un site localisé rue du Collège (actuellement rue Sébile) pose le problème de sa vocation funéraire. L'interprétation d'un dépôt d'offrandes, comme celle de l'entrepôt d'un marchand, cadrerait mieux avec l'environnement archéologique gallo-romain de ce quartier. Les fouilles de "la comédie" effectuées entre 1989 et 1991 ont, en effet, permis de mettre en évidence une place et des bâtiments publics bordés de rues formant un

réseau régulier. Nous serions donc à l'intérieur de la ville. Un mausolée dans le monde des vivants serait inhabituel pour une cité qui semble, par le choix d'un plan régulier, suivre un urbanisme basé sur les normes romaines.

Les nécropoles rurales

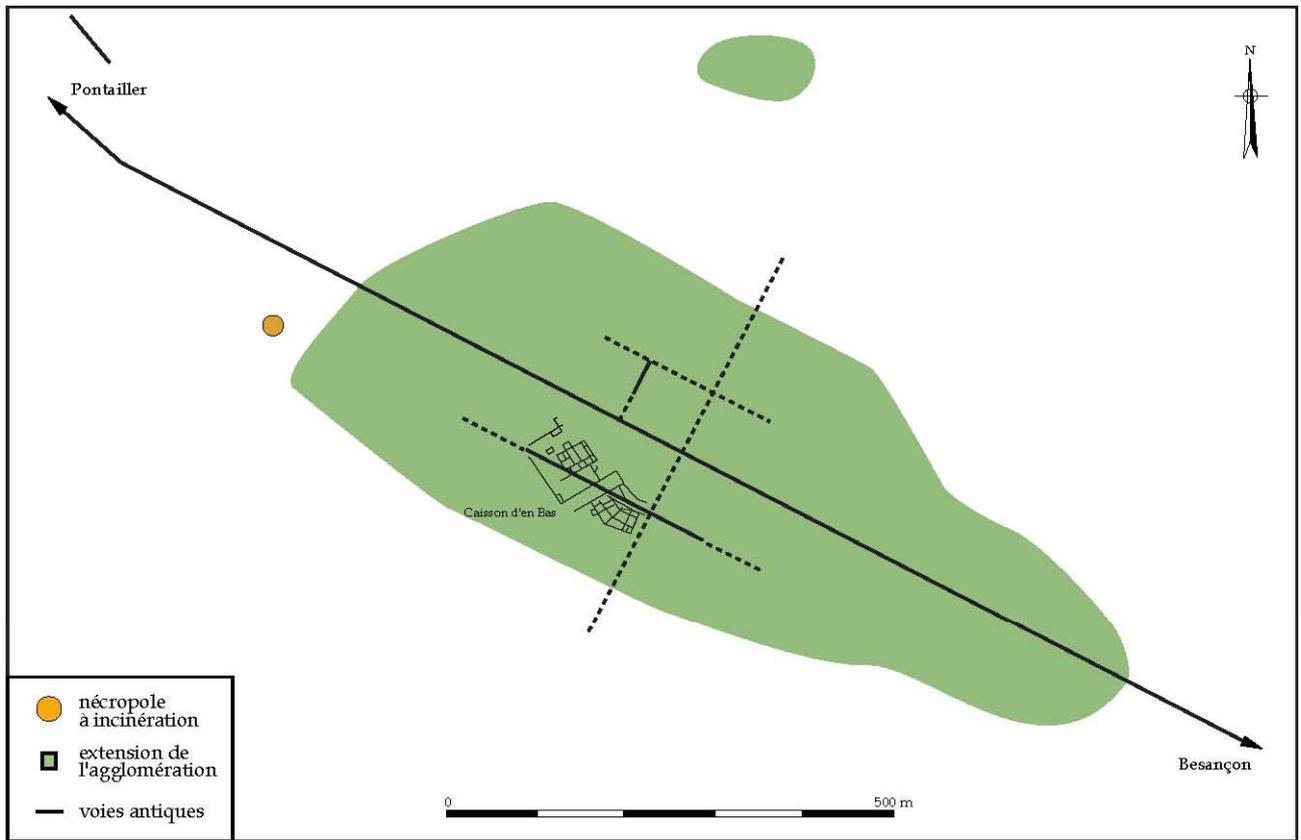
En contexte rural, on connaît assez mal le recrutement des nécropoles dans le Jura. Il paraît néanmoins vraisemblable que, dans la majorité des cas, ces dernières soient liées à des établissements à fonction agricole de type *villae* ou ferme isolée (Poligny, Tavaux, Peseux, Damparis, Blye) ou peut-être artisanale (tuilerie à Cousance, à Rahon). En ce qui concerne leur localisation, elles sont situées le plus souvent près de voies principales et secondaires et à une distance variant de 500 m à 1,5 km par rapport à l'habitat. Les nécropoles se développent donc généralement, immédiatement, au contact de la zone habitée, le long de voies principales de (Audelange, Dole, Tavaux) ou secondaires (Rahon) ce qui ne diffère en rien du reste de l'Empire.

Les tombes isolées

Certaines tombes isolées ne s'inscrivent pas dans ce schéma spatial et dénote un caractère particulier de la sépulture :

- la fosse sépulcrale romaine bouleversée de l'abri-sous-roche de Macornay ;
- les deux incinérations du Bas-Empire de Pannessières situées dans l'une des pièces d'une *villa* abandonnée ;
- les tombes gallo-romaines adventices en relation avec des monuments pré ou protohistoriques.

En ce qui concerne les tombes adventices, un seul cas est actuellement recensé dans le Jura. Une incinération gallo-romaine a été découverte dans des *tumuli* dans la nécropole protohistorique de Chavéria (Jura). Ce phénomène qui souligne l'importance accordée à la protection de la tombe et aux superstitions locales est particulièrement répandu dans l'ouest de la Gaule où un certain nombre de sépultures sont ainsi en relation avec des monuments pré ou protohistorique. Mais ce phénomène se rencontre également en Beauce et plus près de nous dans le Haut-Rhin.



Dammartin-Marpain



Grozon

Fig. 60 Plan des sites de Dammartin-Marpain et de Grozon

2) Organisation interne des nécropoles

Aménagement de l'espace

Dans l'Empire romain, l'organisation rigoureuse des tombes ne dépend pas du statut de la nécropole. En effet, qu'elles soient rurales, urbaines, à inhumation ou à incinération, des nécropoles au plan régulier sont découvertes dans toute la Gaule. En effet, il est très rare que des sépultures d'une même nécropole se recoupent, ce qui laisse suggérer une organisation rigoureuse quant à la matérialisation de la tombe en surface par des marqueurs.

Les petites nécropoles rurales du Jura comme celles de Tavaux, de Choisey, de Vannoz et de Rahon montrent une coordination des tombes plus ou moins poussée.

Bien qu'elle ait perduré deux siècles la nécropole à incinération de Rahon présente ainsi une disposition rigoureuse des tombes. Elles sont, en effet, placées selon une trame orthogonale plus ou moins régulière basée sur un axe nord ouest/sud-est et sur un axe est-ouest. Ce dernier reprend simplement l'orientation de la voie romaine établie à 120 m au nord de la nécropole. Les sépultures de cette nécropole étaient toutes séparées les unes des autres par un intervalle homogène toujours supérieur à un mètre cinquante. Cet intervalle pourrait, en fait, correspondre à la présence de chemins de desserte entre les tombes. Il est toutefois impossible de savoir s'il s'agissait de voies préétablies ou de voies façonnées par le passage répété des cortèges funéraires, des *fossores*, des *ustores* et autres visiteurs. L'orientation des tombes à inhumation peut varier dans un même site (seul le site funéraire d'Audelange a révélé une orientation unique), mais les sépultures se recoupent rarement, si ce n'est à Poligny.

En ce qui concerne les tombes privilégiées, à Poligny comme à Tavaux « Les Charmes d'Amont », il faut souligner l'isolement de ces tombes souvent protégées par un enclos au sein d'une nécropole plus vaste. De même les sépultures de nouveau-nés semblent parfois être regroupées dans les nécropoles dans un secteur qui leur sont réservés (Tavaux « Les charmes d'Amont »).

Aménagements liés aux services

Outre les tombes et les chemins d'accès, diverses structures destinées à servir aux rites funéraires et à l'entretien se rencontrent au sein des nécropoles. Il s'agit des *ustrina* (bûcher funéraire), des fosses-dépotoirs et des abris pour les fêtes. Si les trois premières structures concernent uniquement les nécropoles à incinération, les abris sont, quant à eux, utilisés aussi bien dans les nécropoles à incinération que dans les nécropoles à inhumation.

Trois grands types d'*ustrina* se rencontrent dans l'Empire romain : les installations permanentes en matériaux durables utilisées pour plusieurs crémations, de vastes aires de crémation résultant de la juxtaposition et du recouplement de plusieurs bûchers individuels et de petites aires de crémation utilisées de manière intermittente, aménagées à même le sol le jour même de la crémation. Dans le Jura, aucun *ustrinum* n'a été découvert dans l'enceinte des nécropoles. Mais l'éloignement de l'*ustrinum* par rapport aux tombes est un fait qui a été souvent relevé dans diverses nécropoles de l'Empire romain. Seul à Chaveria, un *ustrinum* a été découvert à proximité de la sépulture protégée par un mausolée.

En ce qui concerne les annexes correspondant aux aménagements pour les cérémonies commémoratives, nous n'avons aucun exemple pour le Jura.

Une nécropole à incinération de type familial a fonctionné, au lieu-dit « Charmes d'Amont » à Tavaux (Jura), entre le Ier et le début du III^{ème} siècle de notre ère, soit l'équivalent de cinq générations au plus.

Une enceinte maçonnée protégeait vingt-quatre tombes à incinération ainsi que 62 tuiles imbrex. Ces dernières ont livré un mobilier original parmi lequel plusieurs anneaux à langer, en situation, et un ensemble d'objets miniaturisés, déposés en offrandes secondaires. Ces tuiles correspondent à des sépultures d'enfants. On constate que l'ensemble des sépultures a été disposé sur un demi-cercle, quasi parfait, autour d'une tombe fondatrice située en position centrale. Ces incinérations ont donc été disposées suivant une organisation qui s'avère méthodique, ne laissant que peu de doute sur l'existence, à l'origine, de marqueurs aujourd'hui disparus.

Plusieurs tombes semblent être privilégiées. Deux d'entre elles ont ainsi été placées à l'intérieur d'un enclos formé par un fossé. C'est le cas de la tombe fondatrice de la nécropole et d'une autre, en bordure d'une structure maçonnée de type mausolée ou chapelle. Deux autres soubassements d'édifices pourraient être interprétés comme des radiers de fondations permettant d'asseoir une stèle funéraire.

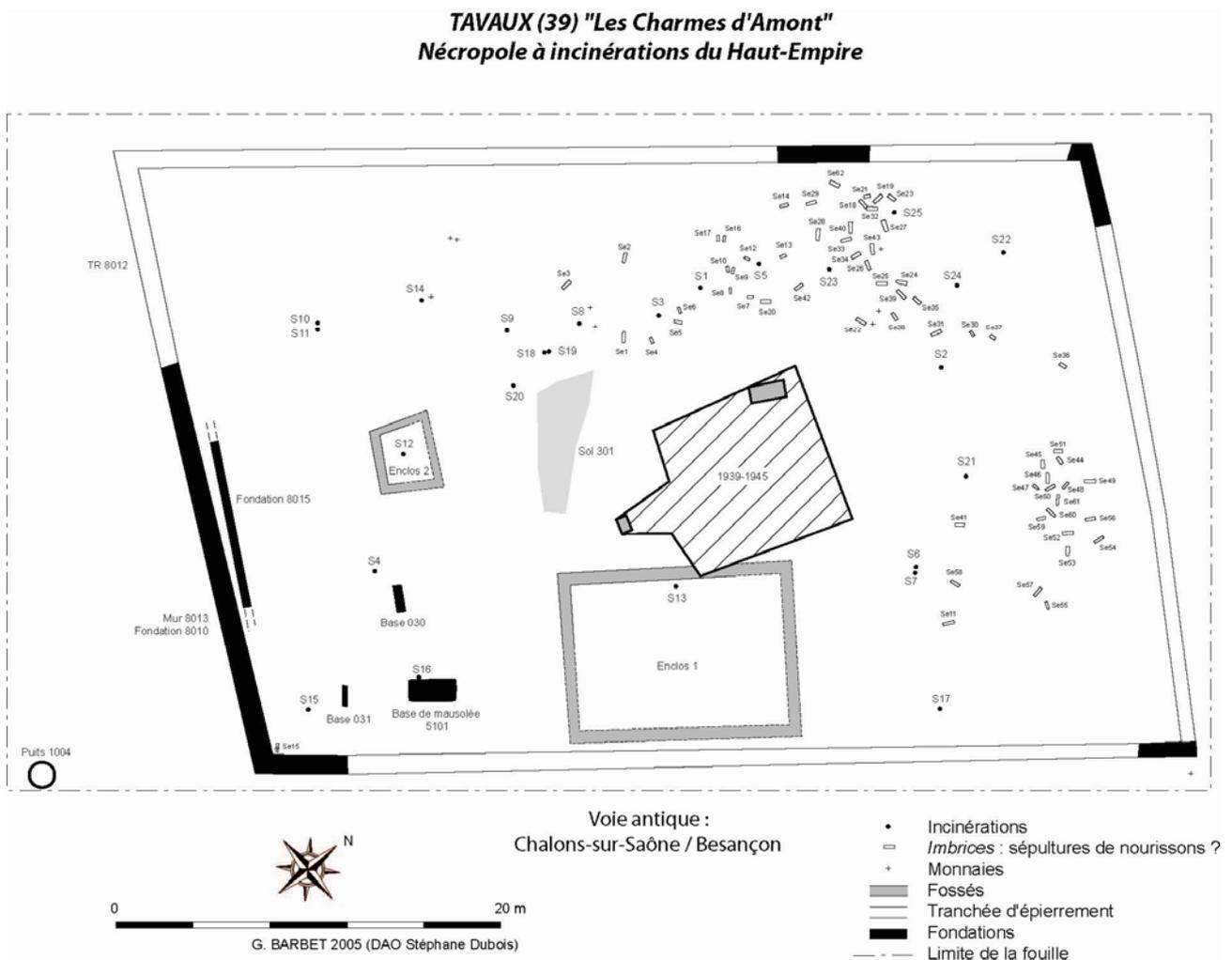


Fig. 61 Plan de la nécropole de Tavaux



Fig. 62 Photo de la tombe 24 de la nécropole de Tavaux. Vue en coupe

La tombe fondatrice est située à l'est de la nécropole, en bordure de voie. Elle est protégée par un enclos constitué de quatre fossés (longueur de 12, 20 m ; largeur : 9,30 m), suivant une tradition datant de la fin de la période de La Tène. Dans l'espace de 113,46 m² défini par l'enceinte, l'incinération a été effectuée au centre du grand côté mais repoussée au fond de l'enclos.

La partie supérieure de l'urne cinéraire en céramique commune à gros dégraissant était recouverte par l'umbo d'un bouclier du type de ceux utilisés par les auxiliaires de l'armée romaine au début de l'Empire. De part et d'autre de l'urne, étaient plantés une pointe d'enseigne utilisée par l'armée romaine et un couteau, inhumé dans son fourreau. Ce dernier est d'un type proche des étuis des glaives romains de la période augustéenne. Un ensemble d'objets divers, dont des fragments de coupes en céramique sigillée permet de dater cette incinération entre les années 40 et 60 après J.-C. Les restes osseux étudiés en laboratoire ont permis de déterminer l'identité physique du défunt : un homme, robuste avec une légère arthrose. Il s'agit probablement de la tombe d'un vétéran de l'armée romaine. La situation de son complexe funéraire, précisément au centre de la nécropole familiale et au bord de la voie, pourrait indiquer sa position de chef de famille, probablement propriétaire de terres faisant partie d'un domaine agricole de type villa.



Fig. 63 et 64 Tombe fondatrice en cours de fouille

Signalisation et protection des tombes

Qu'un léger gazon vous recouvre, que la voûte du tombeau protège vos cendres qui y sont calcinées (Ausone, Parentales X). Cette phrase d'Ausone introduit parfaitement la question de la signalisation et de la protection des tombes dans l'Antiquité romaine. De

la simple sépulture gazonnée aux majestueux mausolées, ces tombes ont pour mission de protéger pour l'éternité les défunts et pour cela, aussi modeste soit sa signalisation, cette dernière devait être visible.

▪ **La signalisation de terre et de bois**

La majorité des tombes découvertes dans le Jura n'a livré aucune trace de protection externe, ce qui ne signifie pas qu'aucune signalisation ne marquait ces sépultures. Le caractère périssable de certaines protections, les travaux agricoles, la récupération des matériaux sont certainement la cause de cette absence. Néanmoins, il est clair que toutes ces sépultures n'ont pas été signalées par d'imposantes structures durables plutôt destinées aux tombes des classes aisées des villes ou des campagnes. Aussi, serions-nous en présence de tombes plus modestes inscrites au sol par une signalisation de terre (tumulus, monticule), de terre cuite (tuile, dépôt de céramiques brisées) ou de bois (stèle).

Le tumulus, protection ou signalétique de la tombe romaine est attesté dans le Jura (Chavéria) mais il correspond toujours à des *tumuli* protohistoriques réutilisés. Sur dix-sept *tumuli* fouillés, seul l'un d'entre eux (*tumulus* n° II) révéla la présence en son sommet d'une incinération gallo-romaine.

Le marqueur de bois devait certainement être utilisé à l'époque antique. Toutefois les conditions de conservation du bois étant très difficiles, l'archéologie n'a pu démontrer son existence pour cette période. Néanmoins ce type de marqueur a été reconnu dans une nécropole du haut Moyen Age à Monnet-la-Ville.

▪ **La sculpture funéraire**

La sculpture funéraire est loin d'être ici représentée dans toute sa diversité dans le Jura. Seuls trois types de marqueurs sculptés ont pu être mis en évidence : l'urne cinéraire (Voiteur), l'autel (Jeure) et la stèle.

Cette dernière se rencontre en très petit nombre dans le Jura (20 exemplaires) dans un même secteur : le Finage dolois et le massif de la Serre. Toutes ces stèles présentent des caractéristiques relativement similaires : dimensions, terminaison en fronton triangulaire, représentation du défunt en buste, présence du D.M. (*Diis Manibus* : aux Dieux Mânes) et du croissant lunaire, datation comprise entre le II^{ème} et le III^{ème} siècle. Elle sont réalisées dans un calcaire local graveleux à ciment micritique jaune riche en quartz et en foraminifères, que l'on trouve dans les actuelles carrières du secteur, sur les communes proches de Baverans, Foucherans, Damparis et Choisey. Cette unité de style et de matériaux semble indiquer un atelier commun, ce dernier pouvant être ou non local.

En effet, ces stèles étant placées sur la grande voie de circulation Besançon-Chalon et surtout le long des axes fluviaux qui permettent une diffusion plus aisée de ce type de produit en pierre, les populations avoisinant ces axes ont très bien pu profiter du passage de certains commerçants ou artisans-sculpteurs.

Si l'usage des stèles n'est pas toujours lié à un phénomène urbain, il semble être avant tout lié à une zone d'intense activité commerciale et donc à une zone fortement romanisée.

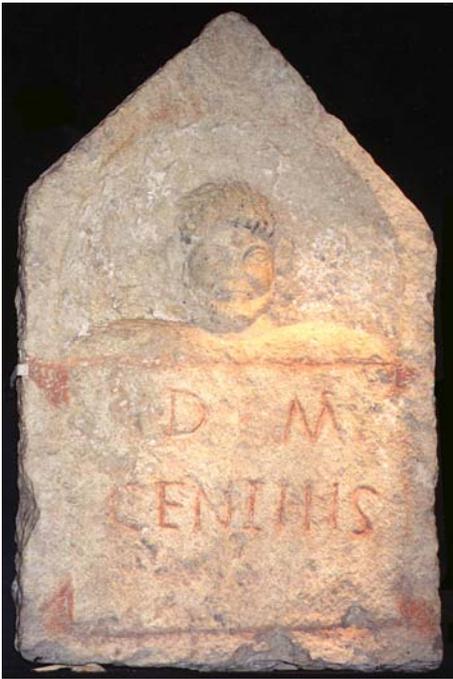


Fig. 65 Photo : Stèle de Dole (photo Julien Feuvrier, musée de Dole)

Une stèle fut exhumée, en 1838, au lieu-dit *Les Commards*, le long d'une voie romaine. Cette stèle (H. : 0,93 m ; l. : 0,58 m ; ép. : 0,15 m) à fronton triangulaire orné d'un croissant lunaire présente, dans une niche peu profonde, le buste d'un homme barbu. Une inscription est lisible dans un cartouche à queue d'aronde : D. M. / GENTILIS : « Aux Dieux Mânes de Gentilis ».

Le massif de la Serre :

A Menotey, au lieu-dit *Moulin à Vent*, dans le fossé de la route de Menotey à Grédisans, ont été mis au jour, en 1799, des stèles où étaient sculptés des bustes en bas-relief.

L'une subsiste au bord de la route (H. : 1,64 m ; l. : 0,69 m ; ép. : 0,19 m). Ce bloc monolithe se termine par un fronton triangulaire sur lequel figure la trace d'un croissant. En dessous, dans une niche, se trouve le buste d'un personnage tenant l'*ascia*.



Fig. 66 Photo : Stèle de Menotey (photo Julien Feuvrier, Archives de Dole)

Enfin une troisième stèle est désormais incorporée à un mur de propriété du village. Cette stèle grossièrement taillée possède un fronton triangulaire. Dans une niche circulaire, le visage d'un personnage au trait schématique surmonte un cartouche à queue d'aronde.

Le Finage dolois :

Tavaux

Deux stèles ont été découvertes en 1777, sous le cimetière actuel du village. L'une d'elles (Dim. : H. : 1,78 m ; l. : 0,59 m ; ép. : 0,11 m) est conservée. Sous le fronton triangulaire est représentée une femme en buste, dans une niche peu profonde. Dans un cartouche à queue d'aronde, on peut lire cette inscription : DIS M(anibus)/ MON(umentum ?) MA/ RTINAI : « Aux dieux Mânes, le monument de Martina ».

La seconde est perdue depuis 1920. Il s'agit d'un fragment de stèle dont il ne reste plus que l'inscription: D(is) M(anibus) / G(aio) I(ulio) FLAC ---/ FILI(o)--- / G(aius) IVIIVS /RESP--- : « Aux dieux Mânes du fils de Gaius Iulius Flac (), Gaius Iulius Resp(). »



Fig. 67 Photo : Stèle de Senobena (musée de Lons-le-Saunier)

Trois autres stèles furent exhumées au XIX^e siècle. La seule conservée (H. : 1,70 m. ; l. : 0,69 m. ; ép. : 0,18 m) possède un fronton triangulaire orné d'un croissant et de deux disques (trois à l'origine). Le buste d'une femme y est représenté dans une niche. Elle tient dans la main droite une fiole renversée et, sur l'avant-bras gauche, une *mappa*. Dans un cartouche à queue d'aronde, on peut lire cette inscription : D M / SIINOBIINA : « Aux dieux Mânes, Senobena ».

Les découvertes motivèrent une fouille archéologique, en 1902, par Feuvrier et Fevret qui laissèrent deux stèles *in situ*.

Un fragment de stèle a été découvert au XX^{ème} siècle, par P. Maréchal, lors de labours. Elle appartient à une nécropole située au sud de la commune (relocalisation de la découverte précédemment située sur Saint-Aubin). Il s'agit d'un fragment de stèle (H. cons. : 0,58 m ; l. cons max. : 0,355 m ; ép. : 0,12 m) avec une inscription : D(is) M(anibus)/ ADI(ou L)AN/ T (ou I)US PUD(endis) F(ilius) : « Aux dieux Mânes, Adiant(i)us fils de Pudens ? » ».

Champdivers



Julien Feuvrier avait signalé une stèle découverte, dans le Doubs (Feuvrier 1920, p. 137). Celle-ci fut réutilisée comme seuil devant une remise avant d'être retrouvée en 1961 par M. Brelot.

Cette stèle (H. : 2,37 m ; l. : 0,60 m ; ép. : 0,22 m) possède un fronton triangulaire sur lequel s'observent deux disques de part et d'autre d'un croissant aux pointes dirigées vers le haut. Dessous, dans une niche rectangulaire, un homme barbu et moustachu est présenté de face. Il tient de la main droite l'*ascia* et de l'autre un objet difficilement identifiable : une pince ou un marteau (Walter 1974, p. 32-33), voire une serviette pour certains (Brelot et Bourgeois 1965, p. 150-52). Enfin, dans un cartouche à queue d'aronde, on lit une inscription où manquent plusieurs lettres: DM MO --- /SAXO--- / VIIR--- : « Aux dieux Mânes, ».

Une autre stèle fut également vue dans cette rivière, mais ne fut jamais récupérée (Brelot et Bourgeois 1965, p. 150-152.). Ces stèles semblent avoir été installées en ce lieu, afin de faciliter le franchissement de la rivière (Brelot et Bourgeois 1965, p. 150-52). Elles pourraient provenir du site *aux Prés de Champdivers* où, en 1972, M. Bongain, cultivateur à Champdivers, découvrit un fragment puis une stèle complète lors de labours.

Fig. 68 Photo : Stèle dite de Saxo (Photo Lydie Joan)

▪ L'architecture funéraire

Des monuments plus imposants peuvent aussi protéger les tombes des défunts. Ces constructions maçonnées qui revêtaient des formes diverses (mausolées, hypogées, piles, piliers) impliquaient une aisance financière et un certain statut social du défunt. Certains de ces monuments étaient même des cénotaphes. Ils étaient alors simplement élevés à la gloire d'un défunt ou d'une famille dont la sépulture se trouvait ailleurs.

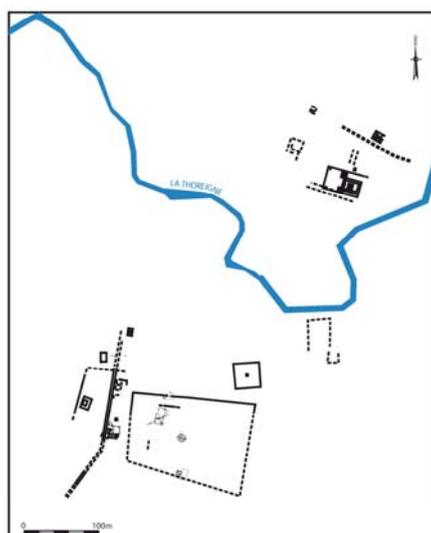
Les monuments funéraires antiques attestés dans le Jura ne sont actuellement que deux celui de Chavéria, Poligny et l'hypogées de Condes. Le mausolée de Chavéria a livré des éléments architectoniques suffisamment nombreux pour permettre une restitution plausible de l'ensemble.



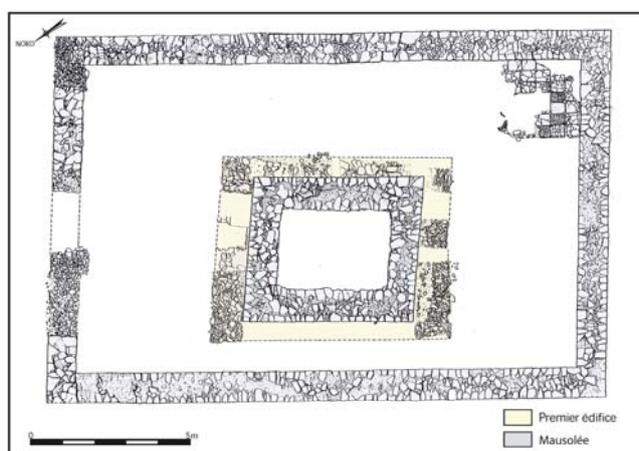
Vue générale du monument funéraire (L. Joan)



Fondations en petit appareil du mausolée (L. Joan)



Plan du site antique, communes de Chavéria et Moutonne (L. Joan)



Plan du mausolée et de l'édifice antérieur (J.-C. Barçon)

Fig. 69 Photos et plan du site funéraire de Chavéria

Le mausolée antique de Chavéria est situé, dans un secteur que les géographes désignent sous le nom de "premier plateau". Suite à une série de clichés aériens, réalisés au-dessus des lieux-dits « Le Têtu » et « En Rivière », à la faveur de la sécheresse de l'été 1976, le prospecteur Bernard Callois révèle les traces de ce que nous interprétons, suite à cinq campagnes de fouilles programmées (1997-2001), comme un grand complexe religieux. S'étendant sur au moins 800 m de long pour atteindre par endroits 300 m de large, le site antique comprend du nord au sud :

- un sanctuaire à enceintes multiples, occupé par des temples à plan centré (daté par prospection du I^{er} au IV^{ème} siècle de notre ère) ;
- une probable pile dans son enclos (non datée) ;
- un second sanctuaire délimité par une enceinte trapézoïdale dont nous avons fouillé, entre autres, un temple hexagonal à plan centré (II^{ème} – IV^{ème} siècle de notre ère) qui succède à un fanum quadrangulaire (I^{er} siècle de notre ère) ; aux abords de ce lieu de culte, un « village-rue » dont les modestes maisons, sont toutes alignées du même côté d'une voie nord-sud (I^{er} - IV^{ème} siècle de notre ère) ;
- enfin, légèrement à l'écart, mais pas isolé, à l'ouest de l'axe de circulation, le mausolée funéraire fouillé partiellement en 1992, puis intégralement en 1997 (deuxième moitié du II^{ème} siècle de notre ère) ;

Il existe une première phase antérieure à l'occupation funéraire. Elle n'a laissé pour toute trace que du mobilier du I^{er} siècle de notre ère, réparti dans l'épaisseur du premier niveau antique de terre arable. Dans un deuxième temps, pendant la deuxième moitié du II^{ème} siècle de notre ère, a lieu une cérémonie funéraire unique, matérialisée par l'incinération et l'enfouissement d'une grande quantité de mobilier. Une pellicule carbonneuse (*ustrinum* ?) livre un très bel ensemble de tabletterie composé d'un dé à jouer, d'aiguilles à chas, de fragments d'un coffret et d'une douzaine de pyxides très fines dont une à tête anthropomorphe. Des fosses sont remplies d'un amoncellement de restes liés au repas funéraire et des offrandes : viande; végétaux (orge, blé, millet, seigle, avoine, fèves, lentilles, pois, lupin, ers, raisin, olives, amandes, figues, noisettes, poires et pâte fermentée) ; service de vases et de plats en céramique commune ou en sigillée, d'amphores (à huile, à vin, à poisson) et de bouteilles de verre ainsi que des lampes à huile.

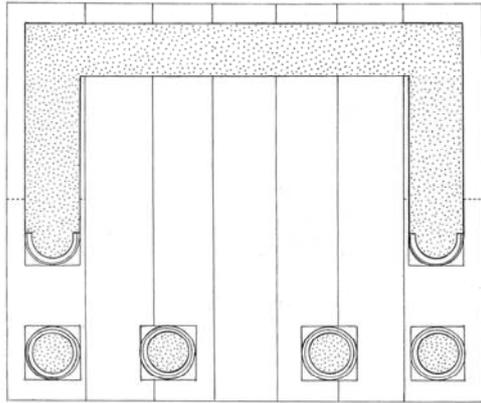
Suite à cette cérémonie, un monument est érigé. Seule sa fondation en petit appareil, qui, mesure 5,20 m sur 4,50 m, nous est parvenue en place. Il est ceint d'un enclos de 17,50 m sur 11,10 m. Cette construction reprend l'emplacement et l'orientation d'un premier édifice, de 7,20 m sur 5,50 m, à la vocation sans doute funéraire : il n'en subsiste que la base de la fondation. Conformément à la disposition conventionnelle, l'ensemble funéraire présente une façade tournée vers la voie. Les caractéristiques du plan (forme barlongue, absence d'escalier, présence d'un enclos maçonné), la structure des fondations et l'étude des blocs d'architecture ont permis une restitution réalisée par J.-Cl. Barçon (I.T.A. au C.N.R.S.).

Le mausolée de Chavéria appartient à la longue série des "pseudo temples prostyles, tétrastyles, sur podium surélevé ». Aussi peut-on le rapprocher de :

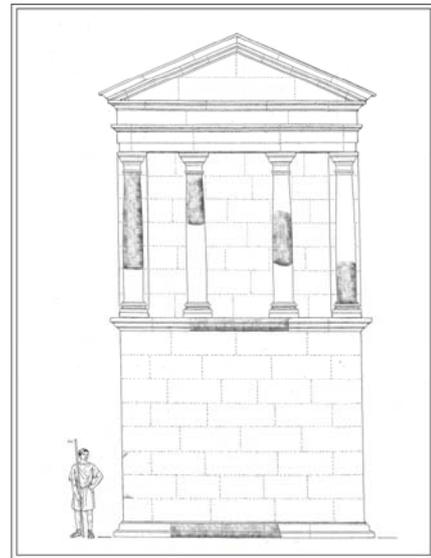
- la tombe d'*Octavius* de la nécropole de la *Porta Nocera*, à Pompéi au plan également barlong ;
- le mausolée de Ksar Krime, au plan carré, à côté de Sidi Amara, dans le Djebel Serdj (Tunisie) ;
- le mausolée tétrastyle d'Haïdra (Tunisie) ;
- les tombeaux trévières de Grutenhausen près de Igel, près de Minden sur la Sûre ; de Reichsberg ;
- la tombe monumentale des *Acceptii* à Lyon.

Le mausolée de Chavéria (Jura) est aussi un exemple des plus enrichissant en ce qui concerne la disposition des différents aménagements liés à une crémation (*ustrinum*, tombe, fosse à cendres, dépotoirs et épandages). Toutefois par son caractère prestigieux, ce monument offre une image très amplifiée et déformée des pratiques funéraires qui sont très certainement poussées à l'extrême en comparaison des aménagements rencontrés dans un contexte plus modeste.

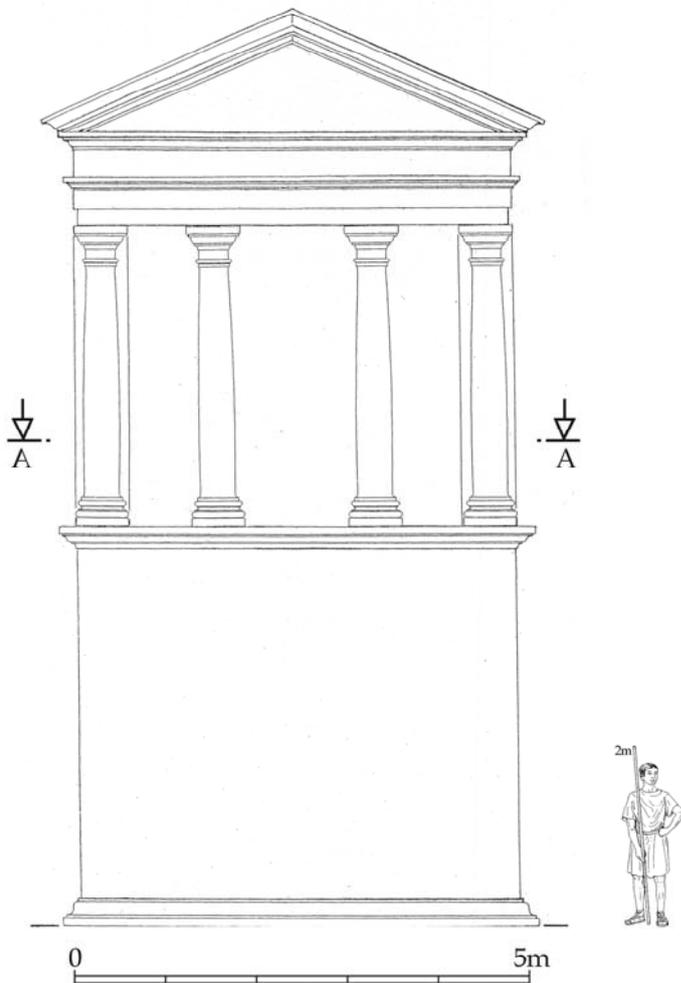
Le propriétaire du monument funéraire de Chavéria n'a sans doute pas été recruté dans la population qui vivait dans l'agglomération : ce modeste village, essentiellement préoccupé d'artisanat, n'a vraisemblablement jamais eu à sa tête une élite en mesure de se commander un tel tombeau, certes, ni fastueux, ni très original, mais tout de même d'un certain prix du fait de sa monumentalité. Il nous faut donc chercher ailleurs son destinataire. La plaine du Verinois, particulièrement prospectée, n'a pas, à ce jour, livré d'établissement de la taille d'une *villa*, ce qui nous incite aujourd'hui à diriger nos hypothèses vers les officiants du sanctuaire.



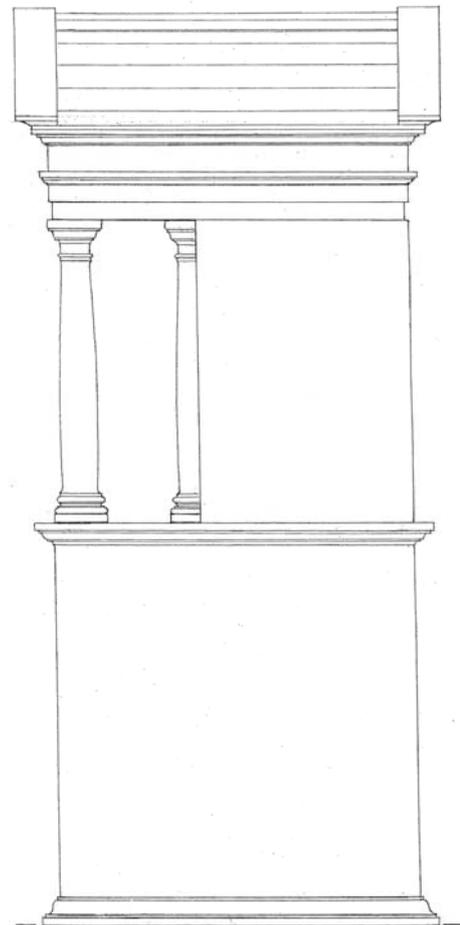
Coupe A-A
Plan en coupe au niveau
de l'étage supérieur



Situation présumée
des principaux fragments



Proposition de restitution du monument.
Face avant



Face latérale

ILLUSTRATIONS : J.-C.Barçon
Fig. 70 Restitution du mausolée de Chavéria



Tombe d'*Octavius* de la nécropole de la Porta Nocera, à Pompéï (L. Joan)



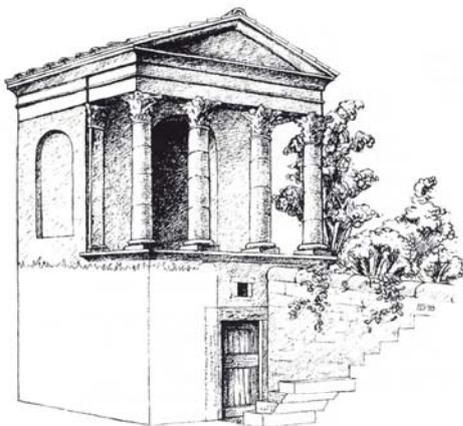
Mausolée de Ksar Khrima (Tunisie) (L. Joan)



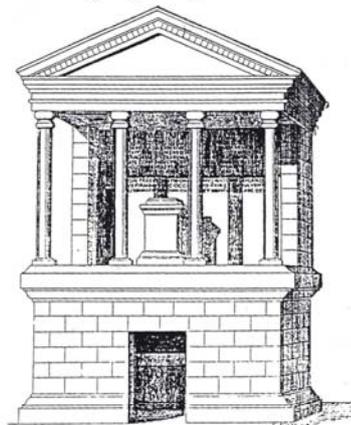
Mausolée d'Haïdra (Tunisie) vue latérale (L. Joan)



Mausolée d'Haïdra (Tunisie) vue de face (L. Joan)



Tombeau Trévire de Reichsburg (repris de S. Faust, 1998, Abb.1, p. 79)



Tombe monumentale d'*Acceptius Venustus* à Lyon (repris de Allmer et Dissard, 1887, p. CXLVIII)

Fig. 71 Les mausolées similaires à Chavéria.

3) Les rites et pratiques funéraires

Les tombes à incinération

L'incinération fut sans doute le rite le plus pratiqué en Gaule de la conquête à la fin du III^{ème} siècle de notre ère. Cette pratique, relativement bien commentée par les auteurs antiques, a pu être restituée entre autres par P. Galliou. *"Une fois achevées les cérémonies préliminaires (adieux au mort, toilette et exposition du défunt), le mort revêtu de ses meilleurs vêtements était placé sur une civière (lectus) ou dans une bière ouverte (arca) que l'on portait en cortège jusqu'au cimetière pour l'y déposer sur le bûcher du bustum ou de l'ustrinum. Les amis et connaissances y jetaient des offrandes, objets ayant appartenu au disparu ou aliments qu'il avait particulièrement appréciés, et un membre de la famille allumait le bûcher sur lequel les assistants jetaient à nouveau des fleurs et des parfums. Une fois le brasier éteint, les ossements incinérés étaient traités de manière différente selon qu'il s'agissait d'une crémation sur bustum ou sur ustrinum. Dans le premier cas on se contentait en effet de recouvrir de terre la crémation, alors que dans le second les ossements étaient soigneusement recueillis et lavés avant d'être enfouis en terre dans un réceptacle autour duquel étaient déposés divers objets censés suivre le défunt dans l'au-delà".*

Dans le Jura, aucune incinération primaire (*bustum*) n'a été découverte. Il s'agit en effet uniquement d'incinérations secondaires avec ou sans réceptacle.

▪ la tombe

Triées ou non, les cendres du défunt pouvaient être jetées en vrac dans une fosse sépulcrale sans la moindre protection comme à Rahon. Mais les cendres du défunt pouvaient être triées avec soin pour être déposées par la suite dans un réceptacle. Le type le plus répandu à travers la Gaule est sans doute l'urne de verre ou de terre cuite (Tavaux, Rahon, Montaigu, Sergenaux, Condes, Poligny). Toutefois, il existait aussi des réceptacles en matière organique comme les coffrets de bois ou les sacs en toile ou de cuir. Très difficiles à déceler lors d'une fouille, ces réceptacles périssables étaient certainement plus nombreux qu'il ne semble au vu des découvertes archéologiques (Rahon, Tavaux).

L'urne était souvent recouverte d'un couvercle de fortune : une tuile, une céramique complète ou non. On peut aussi envisager pour certaines urnes, une protection en bois ou en tissu qui aurait disparu. Les récipients cinéraires étaient ensuite déposés dans des fosses (Rahon) ou dans des chambres funéraires (Condes).

Dans le Jura, toutes les urnes sont, sans exception, constituées par des objets à usage domestique : vases en verre ou en céramique. L'hypothèse qu'il y ait eu des urnes particulières à vocation exclusivement funéraire est démentie par la confrontation du mobilier découvert dans des nécropoles et celui issu de sites d'habitat. En effet, ces formes ont servi au stockage et à la conservation des aliments, qu'ils soient liquides ou solides. Une stèle, découverte à Langres, représente les étagères d'un intérieur (boutique ou maison) sur lesquelles figuraient des bouteilles carrées à une anse. Ces bouteilles pouvaient aussi prendre place dans le service de table avant de devenir des urnes cinéraires.

Les céramiques utilisées comme récipients cinéraires étaient en majorité des céramiques locales (communes sombres à gros dégraissant, commune à pâte claire) ou des amphores au col brisé (Rahon, Tavaux, Pannessières). Ce rapide survol des urnes cinéraires en terre cuite montre qu'il ne s'agissait pas de céramiques dispendieuses mais de poteries presque toujours locales utilisées quotidiennement pour la confection et la

présentation des aliments, voire parfois de la vaisselle abîmée. En outre, les céramiques importées ne sont généralement que des amphores, de simples emballages.

Le choix d'une urne funéraire en verre plutôt qu'en céramique ne peut être considéré, à lui seul, comme un indicateur du rang social du défunt. Un jugement de valeur plaçant d'emblée la vaisselle de verre dans la catégorie des biens coûteux repose sur la fragilité du matériau. Toutefois, le marché du verre concernait à la fois des produits de luxe, comme les coupes payées 6 000 sesterces à l'époque de Néron, et de la vaisselle d'usage courant (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, Livre XXXVI, 66). La production locale de cette dernière induisait nécessairement une baisse des prix et une plus large pénétration dans les diverses couches sociales. Ainsi, la découverte récente, d'un atelier de verrier du I^{er} siècle, dans la capitale des Séquanes, permet aujourd'hui d'imaginer que ce type de produits était accessible à une partie de la population, dès le début de la seconde moitié du premier siècle.

Celle qui peut être, par contre, considérée comme une urne en verre destinée à recevoir les cendres d'un défunt socialement important est l'urne découverte à Poligny (incinération 13). Déposée certainement dans un jardin funéraire protégé par un enclos, cette tombe inscrite dans une nécropole plus vaste présente toutefois un caractère isolé (si ce n'est une tombe adventice du IV^{ème} siècle). Cette urne en verre de section carrée à ouverture circulaire est en outre intégrée dans un coffre formé de deux feuilles de plomb (coffre et couvercle) mises en forme par pliage. Mais ce qui rend cette tombe particulière ce n'est pas l'emploi d'un récipient en verre mais sa protection renforcée par la présence d'un coffre et son contexte isolé dans une nécropole plus vaste.

▪ **Le mobilier**

Une fois les cendres ou les urnes déposées, les fosses étaient en partie comblées par les restes du bûcher. C'est dans ce remplissage et dans les fosses dépotoir que l'on pouvait retrouver les traces des offrandes funéraires brûlées lors de la crémation du défunt.

Ainsi de nombreux tessons de céramiques ou de verre brûlés ont été découverts dans les différentes structures funéraires des nécropoles à incinération (tombes, épandages de résidus de bûcher et fosses à offrandes). Il s'agit certainement de céramiques utilisées lors du repas funéraire (*silicernium*) et brisées par la suite sur le bûcher ou des restes des céramiques contenant les offrandes alimentaires offertes au défunt pour sa nouvelle demeure. Ces fragments provenaient de plusieurs céramiques présentant des formes diverses (pots, marmites, coupes, écuelles, amphores, gobelets, couvercles ...).

Seuls des débris de céramiques non brûlés ont été retrouvés dans une urne cinéraire de Montaigu. Ils pourraient provenir d'ablutions commémoratives ou de dernières libations effectuées au-dessus de la tombe ouverte. Les vases souillés par le contact avec la mort devaient en effet être détruits.

Les offrandes alimentaires déposées sur le bûcher sont particulièrement bien attestées pour l'ensemble de l'Empire romain. De tels dépôts ont pu être constatés sur les sites funéraires jurassiens de Chavéria, de Rahon et de Tavaux.

Trois fosses à offrandes découvertes dans l'enclos du mausolée de Chavéria ont permis de mettre en évidence des restes carpologiques : des graines de céréales, de légumineuses, de fruits et du pain ont été découverts fortement altérés par une

carbonisation intense. La présence de céréales était attestée par des grains de blé, d'orge, de millet, de seigle et d'avoine. Les légumes étaient représentés par le pois, la fève, la lentille, le lupin et l'ers. Les fruits n'étaient pas en reste avec la poire, le raisin frais, l'olive, l'amande, les figues et les noisettes.

Le blé, l'orge et le millet consommés à l'époque gallo-romaine sont des aliments déjà attestés dans le Jura au bronze final. Le pois, la lentille, la fève et le pain sont aussi des éléments de base de l'alimentation gallo-romaine. Tous ces éléments sont des offrandes funéraires courantes. Au contraire, la poire, l'amande et le lupin sont des offrandes funéraires inhabituelles. Il faut enfin distinguer les plantes importées des régions méditerranéennes telles l'olive, l'amande et la figue qui prouvent l'existence de relations commerciales entre Chavéria et le bassin méditerranéen. Ces fosses contenaient également des ossements incinérés d'animaux (porc, bœuf)

La faune découverte sur la nécropole de Rahon et de Tavaux nous éclaire quant aux différents types d'offrandes animales déposées sur le bûcher. La majorité des offrandes alimentaires découvertes sur ce site concernait les parties antérieures et postérieures de jeunes porcs qui étaient des quartiers de viande très appréciés de la population gallo-romaine. Des os de gallinacé ont été mis en évidence dans une seule incinération à Rahon. A Tavaux, quelques ossements d'ovicaprin, d'oiseaux (poule, bécasse, canard), d'un lagomorphe et de bovins sont minoritairement présents dans les sépultures. Il est impossible de déterminer, pour ces sites, malgré la présence d'ossements latérisés (traces de découpe), la nature exacte de ces offrandes incinérées : repas viatique destiné au défunt ou restes de repas funéraire ?

Pour le verre, il s'agit aussi de fragments de balsamiques qui avaient contenu le parfum qui était versé sur le bûcher enflammé afin de dissiper les odeurs nauséabondes de la crémation.

Dans un domaine plus personnel des clefs, des pyxides, des jetons en os, des aiguilles et des éléments de placage décoratif d'un coffret de bois ont été aussi découverts dans les sépultures à incinération.

Enfin des tessons de lampes à huile brûlés ont été découverts dans certaines incinérations du Jura (Chavéria et Rahon, Tavaux). Ces lampes devaient fournir aux défunts la lumière nécessaire pour éclairer les ténèbres caractéristiques du monde des morts. On peut envisager aussi que ces lampes déposées sur les bûchers contenaient des huiles aromatiques destinées à dissiper les odeurs de crémation.

▪ **L'inhumation**

L'inhumation s'oppose à l'incinération dans la mentalité romaine. Elle aurait en effet supplanté l'incinération en raison de l'influence des religions orientalisantes et marquerait ainsi un clivage culturel entre les pratiquants de ces deux modes d'ensevelissement. Pourtant, les gestes fondamentaux de la cérémonie restent les mêmes. Le défunt est déposé dans une tombe humble ou luxueuse à l'abri ou non d'un réceptacle et reçoit comme le corps incinéré, des offrandes qui l'accompagneront pendant son voyage pour l'au-delà. Quelles que soient les origines de ce changement, l'inhumation est devenue le mode funéraire le plus pratiqué en Gaule à une période tout de même tardive (milieu III^{ème} siècle-début IV^{ème} siècle).

Datation de l'apparition de l'inhumation dans le Jura

La datation de l'apparition de l'inhumation dans le Jura antique n'est pas encore figée. Dans le cadre actuel de nos connaissances, seules les incinérations sont attestées

dans le Jura (Rahon, Tavaux, Chavéria et Montaigu) au I^{er} et au II^{ème} siècle de notre ère. Les inhumations existent, pour cette même période, mais elles ne concernent que les tombes de nouveaux-nés (Tavaux). Ces tombes sont constituées d'*imbreces*. Si la pratique de l'incinération continue toutefois à être attestée au III^{ème} siècle de notre ère (Tavaux), on peut néanmoins remarquer l'apparition de l'inhumation aux alentours de la fin du II^{ème} siècle ou du début du III^{ème} siècle à Besançon. La précocité de cette évolution par rapport à celles actuellement reconnues pour le département du Jura semble être le fait de la capitale séquane, centre urbain plus rapidement au contact des influences venues de Rome.

Dans le Jura, les inhumations découvertes à Champagnole et contenant des monnaies de Gordien pourraient être datées de la deuxième moitié du III^{ème} siècle. Toutefois, les monnaies, souvent déposées après qu'elles n'aient plus cours, ne peuvent être, dans une tombe, le seul élément de datation. Au IV^{ème} siècle, les inhumations deviennent majoritaires (Marnézia, Choisey et Audelange). Seules quelques incinérations et des structures funéraires liées à cette pratique (fosses à cendres) sont datées de la fin du IV^{ème} siècle voire du début du V^{ème} siècle (Tavaux/Menelet-sud, Pannessières). Les dernières tombes gallo-romaines découvertes dans le Jura sont des tombes à inhumation de la première moitié du V^{ème} siècle du cimetière de Monnet-la-Ville.

Une vaste typologie des tombes à inhumation a pu être mise en évidence pour l'ensemble de l'Empire romain. En effet, divers matériaux (terre cuite, bois, pierre, plomb...) peuvent être utilisés ou combinés différemment pour la conception de ces sépultures. Les tombes à inhumation gallo-romaines découvertes dans le Jura, ne représentent aujourd'hui qu'une faible partie de cette typologie :

- les tombes en pleine terre, soit sans réceptacle (Choisey, Monnet-la-Ville, Vannoz, Grozon).
- les tombes dans un cercueil de bois reconnaissable par la présence de clous et de charbon de bois dans certaines fosses sépulcrales de la nécropole de Choisey ;
- les sarcophages de pierre (Arlay, Bans) ou de plomb (sarcophage de Dammartin-Marpain) mais dont la datation antique n'est pas assurée.

Le défunt était déposé vêtu, voire chaussé, dans la fosse ou dans le réceptacle funéraire. Dans certaines tombes de la nécropole de Monnet-la-Ville, des petits clous de fer à tête ronde employés pour les semelles de chaussures ont été découverts sous la plante des pieds des inhumés. Bien que les semelles de bois ou de cuir aient disparu, leurs traces étaient conservées par une couche de rouille qui avait maintenu en position verticale les pieds des défunts chaussés. Cette rouille avait parfois conservé de petits morceaux de tissus. Le fait de les retrouver sous les chaussures laisserait supposer que l'ensevelissement dans un linceul était pratiqué à défaut de cercueil.

Si aucune trace de vêtement n'a pu être relevée dans les sépultures gallo-romaines du Jura, des éléments de parure, au contraire, y ont été découverts. Ainsi, des fibules utilisées pour agraffer les manteaux ont pu être mises au jour sur les sites de Choisey, de Champagnole. Une épingle à cheveux décorée de perles fut retrouvée sous un crâne (Choisey) : elle devait parer la coiffure de la défunte. La disposition des colliers et des bracelets de perles ainsi que des bracelets de fer ou de bronze trouvés dans différentes tombes (Choisey, Monnet-la-Ville, Vannoz) montrent qu'il s'agissait bien de bijoux portés par le défunt et non d'offrandes déposées près de lui.

La majorité des corps inhumés découverts pour l'époque gallo-romaine étaient en

decubitus dorsal c'est-à-dire allongés sur le dos, les bras le long du corps (Choisey, Vannoz) ou croisés sur la poitrine (Choisey). Il arrive parfois que seul un bras soit replié sur le torse (Choisey) ou que les mains soient jointes sur le bassin (Vannoz). Si la position des corps adultes suit ce schéma sur le site funéraire de Vannoz, il faut cependant noter que les enfants avaient les jambes et ou les bras repliés, ce qui pourrait rappeler la position foetale.

La disposition non naturelle ou moins classique de certains corps pourrait s'expliquer soit par une mort violente suivie d'une rapide inhumation (Grozon), soit par un acte de pillage (Macornay).

On notera le respect que le défunt pouvait parfois susciter et cela même après plusieurs années, voire plusieurs siècles sur certains sites. Dans la nécropole de Monnet-la-Ville utilisée du V^{ème} au VII^{ème} siècle, certaines tombes tardives vinrent à recouper des sépultures du Bas-Empire. Les ossements ainsi dérangés étaient soigneusement disposés contre les parois des nouvelles tombes.

▪ Le mobilier

Le matériel contenu dans certaines inhumations pouvait être rare voire absent (Vannoz ou de Monnet-la-Ville), toutefois il est difficile d'attribuer à ces sépultures un caractère modeste, le manque de mobilier pouvant correspondre à un changement dans les rites funéraires. D'autres tombes ont cependant livré des offrandes accompagnant le défunt dans sa dernière demeure. Ces dépôts étaient essentiellement de deux types : les offrandes de vases contenant ou non des traces d'aliments et les monnaies. A l'image des tombes du Bas-Empire du nord de la Gaule et de Belgique, ce matériel se retrouvait essentiellement à la tête et aux pieds du défunt.

Présents dans de nombreuses tombes à inhumation, les vases en verre ou en céramique se présentent sous des formes diverses, toutes utilisées pour la présentation des mets et des liquides (Choisey, Audelange, Blye, Monnet-la-Ville, Poligny). Dans certains de ces récipients, des dépôts alimentaires, sous forme d'amas osseux, ont été parfois retrouvés (Choisey) ce qui confirme leur lien avec le repas.

La disparition, dans les offrandes des tombes à inhumation, de vases brisés semble indiquer un appauvrissement ou une épuration du rituel funéraire (disparition du repas funéraire dans le cimetière ou fin de la dégradation des objets ayant servi à cette cérémonie ?). Ce dernier semble dorénavant être centré sur les éléments indispensables au défunt. La vaisselle destinée à contenir le repas viatique est parfois réduite au strict minimum. Mais la présence quasi systématique de contenants pour liquide semble attester que la vertu accordée au vin qui donne accès à l'immortalité est toujours de vigueur.

Au contraire, l'offrande de monnaie semble se généraliser. Si le rite primitif était de placer la monnaie dans la bouche, rite mentionné depuis la seconde moitié du V^{ème} siècle av. J.-C. chez les Grecs (Aristophane, *Grenouilles*, 140, 270), au Bas-Empire, le strict respect de cette pratique avait eu le temps de s'altérer. La place de la monnaie, à cette époque, est souvent variée : dans la bouche ou la main ; sur les orbites, près de la tête, du torse des jambes ou des pieds, dans un vase ou hors du cercueil. Ces monnaies provenaient de tombes pouvant contenir ou non le service rituel du repas destiné au défunt. Ces deux types d'offrandes devaient donc correspondre à deux conceptions eschatologiques différentes mais non contradictoires.

▪ Cas particuliers : les sépultures de bébés

Les bébés dans l'Antiquité romaine ne sont pas incinérés mais inhumés. D'après Plutarque, les enfants en bas âge n'ont pas même accès à l'au-delà : on ne leur offre pas de libations « *et à leur égard on ne pratique pas les autres rites qu'il est naturel d'observer pour les autres morts* » (*Oeuvres morales*, VIII). Souvent cité et rarement contesté, ce passage contredit pourtant les données archéologiques, notamment celui concernant le mobilier funéraire.

En effet, la présence de monnaie, l'obole à Charon, dans leurs sépultures témoigne bien de la croyance en un au-delà pour le défunt, même très jeune. De même que la présence d'objets à valeur apotropaïque, qui atteste, non pas de la peur du défunt - comme on l'a longtemps pensé - mais plutôt du désir de les protéger dans l'au-delà. Cette attention portée au petit enfant se marque également par le mode de dépôt qui leur a été réservé (dépôt dans vases, amphores, tuiles). C'est le cas par exemple de la tuile *imbrex* qui permettait de protéger le corps du petit défunt mais qui semble avoir eu également pour but de signaler sa tombe. Les *imbrices*, tuiles faîtières destinées à couvrir la jonction de deux tuiles plates nommées « *tegula* » ont été utilisées pour les sépultures de périnataux. En effet leur forme, semi-cylindrique, ainsi que leur dimension, n'excédant généralement pas plus de 60 cm, était donc propice pour servir de contenant à de très jeunes individus - certaines *imbrices* pouvant être recouvertes par une tuile du même type ou par des pierres, formant un réceptacle plus ou moins étanche.

Ce signalement de la sépulture marque le souci des parents de pouvoir honorer le petit enfant par différents rituels, dont les libations devaient faire partie.

La nécropole de Tavaux « *les Charmes d'Amont* », a livré 62 tuiles *imbrex* vides d'ossements. Parmi celles-ci, seules dix-sept ont pu être prélevées pour être fouillées en laboratoire, la plupart d'entre-elles étant intransportables dans leur intégralité. Sur les dix-sept tuiles, neuf ont livré des ossements. Il s'agit la plupart du temps de "fragments réduits à la taille d'esquilles donc non identifiables et dans une quantité très faible (moins de 0,5 g)". Seule la sépulture 46 contenait un os identifiable, il s'agit d'une vertèbre.

En l'absence d'ossements, certains chercheurs s'interrogent sur la fonction de contenants tels que les tuiles *imbrex* et les récipients en céramiques. A-t-on affaire en effet à des sépultures d'enfants ou bien à des dépôts funéraires, voire à des marqueurs de tombe ? Certains de ces contenants paraissent pourtant bien avoir servis de réceptacle funéraire à de jeunes enfants. A Tavaux II, "*Les Terres Saint Gervais* », des tuiles contenaient en effet le squelette entier d'un individu. Bien que très fragmenté, le squelette de cette sépulture est dans un état de conservation assez bon pour que la position du corps lors de l'enfouissement ait pu être établie. Celui-ci a été disposé en *décubitus* dorsal, le membre supérieur droit replié sur l'abdomen et les membres inférieurs fléchis. La position d'un sujet post-néonatal inhumé dans une *imbrex* a pu également être observée à Besançon, à Port-Joint, avenue de Chardonnet.



Fig. 72 Photo de la sépulture de bébé de Tavaux les *Terres Saint Gervais*.

Si l'âge au décès n'a pu être affiné pour deux sujets - il s'agit toutefois de sujets infantiles - l'âge des trois autres a pu être déterminé avec plus de précision à Tavaux les Terres Saint Gervais. Il s'agit de sujets périnataux. L'*imbrex* de la sépulture 2 contenait ainsi le squelette d'un individu dont l'âge au décès se situe entre 30 et 34 semaines *in utero*. Celui de la sépulture 3, un sujet infantile, probablement décédé autour de la naissance. Enfin la troisième renfermait un individu dont l'âge au décès est estimé aux environs de 30 semaines *in utero*. Il semble donc, au vu de ces résultats, que ces *imbrices* aient contenu de très jeunes individus, pour la plupart ne dépassant pas l'âge d'un mois.

OUTILS PEDAGOGIQUES

PROPOSITION DE TRAVAIL SUR LA VILLE GALLO-ROMAINE L'EXEMPLE DE VESONTIO

Utilisation du plan (fig. 10), complété par la reconstitution 3D et le forum d'August (fig. 9)

Thèmes:

- La transformation d'une ville gauloise
- La Guerre des Gaules, de César, confrontée à l'archéologie
- L'urbanisme romain
- Les fonctions de la ville
- La ville, miroir et instrument de la domination romaine

Les fouilles menées depuis une vingtaine d'années ont considérablement enrichi notre connaissance de la ville à l'époque romaine.

I. Quelles sont les traces laissées par la ville gauloise?

La ville gauloise n'est que partiellement connue. On a retrouvé des bâtiments de plan quadrangulaire, de nombreuses fosses, des nécropoles et, mentionné sur le plan, un rempart gaulois (*murus gallicus*) découvert lors de fouilles récentes. Ce mur permet d'éclairer le passage de *La Guerre des Gaules* (livre I), dans lequel Jules César parle d'une citadelle entourée d'une enceinte qui la joint à la ville. Selon les traductions, on peut comprendre que le mur entoure exclusivement la citadelle ou la citadelle et le reste de la ville. *La découverte du mur montre que la seconde interprétation est la bonne.*

La technique de construction de ce mur, particulière aux Gaulois, peut-être présentée au moyen de la reconstitution 3D.

Il est possible également de faire découvrir des traces de l'urbanisme d'époque gauloise en observant la partie nord de la boucle du Doubs. On remarque dans ce secteur des rues dont l'orientation est différente des axes d'époque romaine. Il s'agit d'un ancien quartier artisanal remontant à l'indépendance.

A l'opposé, dans le quartier de Chamars, un autre élément de la ville gauloise a été conservé. *Les citoyens de la cité ont en effet besoin d'un culte commun, dévolu à une divinité protectrice de la cité.* A Vesontio, conformément à une tradition gauloise qui veut que les dieux et les morts ne soient pas au milieu des vivants, le quartier religieux monumental est implanté en périphérie du cœur urbain, à l'ouest, en bordure des terrains inondables. Il est composé d'au moins un sanctuaire, dont le péribole circulaire a été fouillé à la fin du XIX^{ème} siècle. L'étymologie de ce lieu (Chamars = *Campus Martius*) et les découvertes réalisées en Franche-Comté laisseraient à penser que la divinité concernée serait (comme presque partout) un Mars ici qualifié de *Segomo (Victorieux)*.

II. Comment la ville est-elle modifiée à l'époque romaine?

Retrouve-t-on à *Vesontio* l'urbanisme romain classique, c'est-à-dire *le plan en damier obtenu par le tracé des rues à partir de deux axes orthogonaux?*

Il faut repérer l'axe principal tracé par les arpenteurs romains, le *cardo maximus* (actuelle Grande rue), qui correspond à la grande voie militaire de l'Italie à l'océan.

Les arpenteurs ont ensuite tracé un axe est-ouest, le *decumanus*. On le repère avec le forum, qui se trouve au croisement du *cardo* et du *decumanus*.

D'autres rues parallèles à ces deux axes sont ensuite tracées, aboutissant à un plan en damier classique dans l'urbanisme romain.

C'est donc bien une ville romaine qui est installée sur la ville gauloise. Le cardo maximus implanté sur une grande voie militaire révèle que la construction des routes et la mise en place de capitales de cités font partie d'un plan dont l'objectif est de faire rentrer les cités dans l'ordre romain.

L'exemple du quartier artisanal cité précédemment montre cependant que les vieilles rues n'ont pas été partout effacées.

III. Quelles sont les fonctions de la ville?

Le forum permet de découvrir *les fonctions politiques, judiciaires, religieuses et économiques de la ville*. Celui de Besançon étant mal connu, on peut utiliser celui d'Augst (plan et restitution).

Nous renvoyons ici aux pages 21 à 23 du document d'accompagnement.

IV. Une cité des élites

Il s'agit ici de repérer sur le plan les *domus*, qui sont de vastes demeures aristocratiques construites sur un modèle italique. La plus impressionnante est appelée "*palatium*" (palais) sur le plan. Elle peut être présentée en utilisant la reconstitution 3D.

Devenue capitale des Séquanes, *Vesontio* attire donc les plus riches des Séquanes, qui adoptent ainsi le mode de vie romain. En concurrence pour la direction de la cité, ils rivalisent de générosité pour la ville et la dotent de monuments fastueux, selon la pratique de l'évergétisme (voir ...): on repère ainsi sur le plan l'amphithéâtre, les thermes, alimentés par un aqueduc, un théâtre, un pont...

En conclusion, Vesontio refondée est intégrée à l'ordre romain. Ville des élites séquanes qui collaborent avec l'empire, elle est à la fois le lieu où s'exprime la grandeur de Rome et un instrument de sa domination.

PROPOSITION DE TRAVAIL SUR LES INSCRIPTIONS

I. L'inscription à Mars Auguste de Villards-d'Héria

Figure 6

Projection possible par vidéoprojecteur à partir du CD fourni avec la mallette

Thèmes:

- La technique des inscriptions
- Identification du dieu du grand temple du lac d'Antre
- Découverte des noms romains,
- La tradition des dédicaces aux dieux et leur signification

Cette inscription (CIL XIII 5343) a été découverte lors de la fouille du grand temple du site supérieur de Villards-d'Héria au XVIII^{ème} siècle. Elle se trouve actuellement au Musée des Beaux-Arts de Besançon.

C'est une inscription lapidaire (inscription sur pierre). Le support est un parallépipède rectangle allongé mesurant 1m 06 × 0,53 × 0,673. C'était probablement un élément d'un ensemble plus grand: autel, socle ou mur édifice.

Technique de réalisation

L'examen attentif de la photographie révèle que la surface portant l'inscription (le champ épigraphique) est polie. Avant d'arriver au polissage, il a fallu dégrossir la surface avec des outils à percussion posée comme la broche ou le ciseau. La surface a été enfin polie avec un abrasif (par exemple un grès ou une pierre ponce).

Puis est venu le tracé d'ordonnancement des lettres, très simple. Il s'agit de lignes parallèles régulièrement espacées, qu'on ne parvient cependant pas à distinguer sur la photographie. Les lettres ont été ensuite gravées, toutes en capitales, avec un petit ciseau étroit et un percuteur, puis peintes.

Faire relever l'inscription

On lit d'abord: MARTI AUGUSTO (A Mars Auguste)

On reconnaît donc le dieu Mars, dieu de la guerre et dieu protecteur, auquel on a jouté l'épithète "Auguste" (sacré), titre porté par les empereurs romains par référence à la dignité accordée au premier d'entre eux, Octave Auguste. La fonction des dieux auxquels l'épithète Auguste est ajoutée est la protection de l'empereur.

On lit ensuite:

Q(UINTUS)

C'est le prénom (praenomen), donné en abrégé car les Romains n'avaient qu'un très petit nombre de prénoms (moins de vingt)

PETRONIUS

Le nom (nomen), qui est celui de la gens, une famille au sens large, groupement social de la taille d'un clan

METELLUS

Le surnom (cognomen), personnel ou désignant une branche de la gens

Un premier dédicant s'appelle donc *Quintus Petronius Metellus*. On découvre ainsi que les romains portaient trois noms (il y a toutefois des exceptions): prénom, nom et surnom, alors que les Gaulois avaient un nom unique suivi de celui de leur père. On ignore qui est *Quintus Petronius Metellus*: est-ce un Romain? est-ce un Gaulois romanisé ayant adopté le système de dénomination romain?

(A noter: pour les filles, le système est différent: elles portent le nomen du père féminisé. Ainsi une fille dont le père s'appelait *Antonius* s'appellera *Antonia*).

On peut ensuite demander aux élèves de reconnaître un autre dédicant en leur donnant une liste des prénoms avec leur abréviation.

Ils doivent parvenir à lire ensuite:

M(ARCUS)
PETRONIUS
MAGNUS

Puis

II VIR (I): duumviri

Duumvirs: ce sont les plus hauts magistrats de la cité des Séquanes

Les élèves vont ensuite découvrir

C(AIUS)
IUL(IUS)
RESPECTUS

Et

C(AIUS)
IUL(IUS)
METELLUS

Caius Julius, le nom de César (*Caius Julius Caesar*), est un gentilice qui était attribué à des fidèles de l'empire faits citoyens romains sous Octave Auguste. C'est une marque de reconnaissance officielle.

On trouve ensuite:

IIII(I viri)

Les sextiviri sont des magistrats sacerdotaux (magistrats aux fonctions religieuses)

L'inscription se termine ensuite par une formule fréquente et très souvent abrégée:

V(OTUM) S(OLVERUNT) L(IBENS) M(ERITO)

(les auteurs de la dédicace) se sont acquittés de leur voeu (votum solverunt) de bon gré (libens) avec reconnaissance (merito: au dieu qui le méritait)

Conclusion

Document d'accompagnement page 68

EXERCICE :

(les élèves entourent la ou les bonnes réponses)

Le dieu honoré dans le grand temple du lac d'Antre est:

- Mars
- Mars Auguste

Les auteurs de la dédicace sont:

- de simples citoyens
- des magistrats

Ils se nomment:

- selon la tradition gauloise
- selon la tradition romaine

Ils expriment par leur dédicace:

- leur gratitude envers le dieu pour un voeu exaucé
- leur fidélité à Rome
- leur fidélité à l'empereur

Le sanctuaire du lac d'Antre est:

- un sanctuaire privé
- un sanctuaire officiel de la cité des Séquanais

Puis rédaction d'un texte de quelques lignes à partir de ces réponses.

LISTE DE PRENOMS ROMAINS:

Appius (Ap.), Aulus (A.), Caius ou Gaius (C.), Cnaeus ou Gnaeus (Cn.), Kaeso (K.), Lucius (L.), Mamercus (Mam.), Manius (M'), Marcus (M.), Numerius (N.), Publius (P.), Servius (Ser.), Spurius (Sp.), Tiberius (Ti.), Titus (T.), Vibius (V.).

Certains prénoms font allusion à l'ordre des naissances, par exemple Quintus (Q.) (cinquième), Sextius (Sex.) (sixième)...

Marti Augusto

Q(uintus) Petronius Metellus

M(arcus) Petronius Magnus II vir(i)

C(aius) Iul(ius) Respectus, C(aius) Iul(ius) Metellus IIIII (I viri?)

V(otum) S(olverunt) L(ibens) M(erito)

A Mars Auguste

Quintus Petronius Metellus et Marcus Petronius Magnus duumvirs

Caius Julius Respectus et Caius Julius Metellus sextiviri

Se sont acquittés de leurs voeux volontiers, avec reconnaissance

II. La plaque de Tutillus

Figure 47

Projection possible par vidéoprojecteur à partir du CD fourni avec la mallette

Thèmes

- La romanisation d un culte gaulois
- Le culte impérial et son clergé
- La pratique de l'évergétisme
- La romanisation des noms gaulois
- Le rôle des notables gaulois dans la romanisation

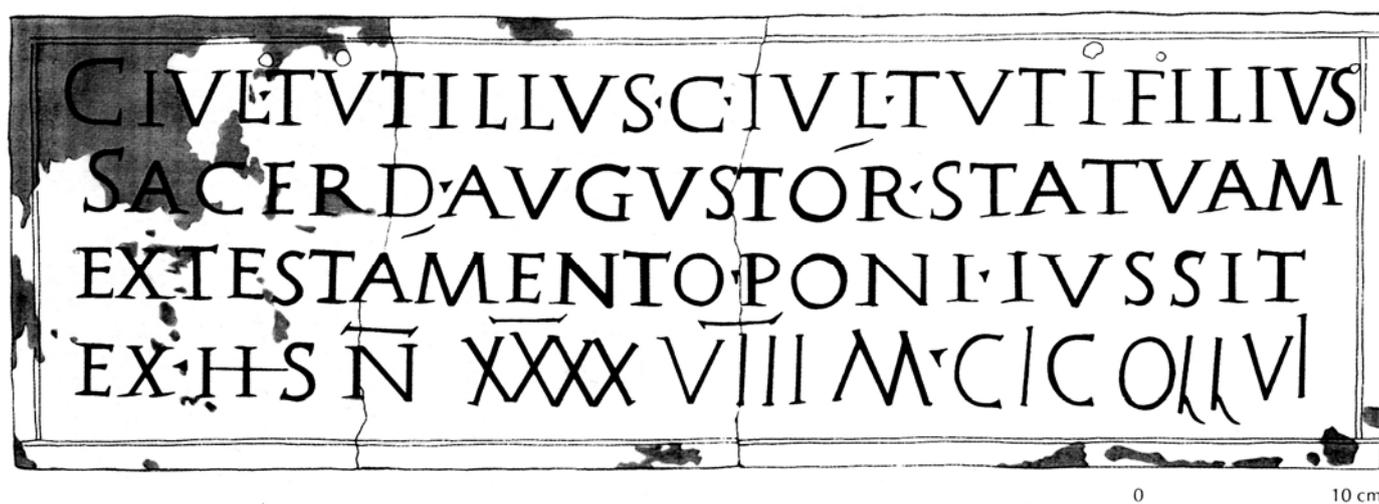
Il s'agit d'une inscription sur une plaque de bronze (longueur: 68,2 cm; largeur: 22,5 à 22,8 cm; épaisseur moyenne: 4 mm) découverte en 2000, cassée en trois fragments, dans un fossé situé sur la commune de Mutigney (Jura). Le fossé se trouve au bord d'une route départementale suivant le tracé d'une voie romaine. De nombreux sites gallo-romains sont connus dans la région, parmi lesquels cinq temples.

La plaque était fixée, à sa partie supérieure et au verso, par deux attaches en oméga. Elle est bordée d'une légère moulure, puis d'un double filet. L'ensemble était recouvert d'une feuille d'argent dont il reste une partie sur un fragment.

Les lettres ont été gravées avec une gouge de section triangulaire. Les mots sont séparés par un point épigraphique triangulaire.

Faire relever l'inscription par les élèves.

On peut partir de la photographie et utiliser le relevé ci-dessous pour les parties peu lisibles. La lecture est facilitée par les points épigraphiques



On reconnaît:

C(AIUS)
IUL(IUS)
TUTILLUS

Puis
C(AII)
IUL(II)
TUTI
FILIUS

“Caius Julius Tutillus, fils (filius) de Caius Julius Tutus.

Les surnoms Tutus et Tutillus sont gaulois. Mais ces Gaulois portent le prénom et le nom de Jules César. Il s’agit de Gaulois importants, probablement des nobles, récompensés de leur fidélité à Rome par le titre de citoyen romain. Caius Julius Tutillus représente donc une deuxième génération de Gaulois romanisés.

I. On lit ensuite:

SACERD(OS) AUGUSTOR(UM)

prêtre des Augustes

Caius Julius Tutillus est prêtre du culte impérial, c’est-à-dire du culte rendu à l’empereur, élevé par ce culte au rang de dieu.

STATUAM EX TESTAMENTO PONI IUSSIT EX (SESTERTIUM) N(UMMUM) XXXXVIII M(ILIBUS) CICOLLUI ou M(ARTI) CICOLLUI

A fait par testament placer une statue (statuam ex testamento poni iussit) d’une valeur de 48 000 sesterces (ex sestertium nummum XXXXVIII m(ilibus)) en l’honneur de Cicolluis (Cicollui) ou Mars Cicolluis si on lit M(arti) Ciccolui.

“Caius Julius Tutillus, fils de Caius Julius Tutus, grand-prêtre des Augustes, a fait placer par testament une statue d’une valeur de 48 000 sesterces, en l’honneur de Cicolluis (ou Mars Cicolluis)”

Il s’agit d’une statue d’une valeur importante, de grande taille ou en métal précieux. Le montant mentionné est en effet de 48 000 sesterces. Pour faire apprécier l’importance de la somme par les élèves, **on peut se référer à la solde annuelle d’un centurion (grade d’officier) au II^{ème} siècle, qui se monte à 18 000 sesterces**, ou aux prix connus pour d’autres statues: plus de 80% ont une valeur inférieure à 20 000 sesterces; 7,4% seulement dépassent 40 000 sesterces.

Cette inscription renseigne donc, d’une part sur **la richesse de ce notable d’origine indigène**, d’autre part sur **l’évergétisme, une pratique romaine qui attendait des riches une contribution de leurs deniers aux dépenses publiques (spectacles, banquets, construction d’édifices publics...)**.

La statue est celle de Cicolluis (ou Mars Cicolluis), dieu gaulois connu par d’autres inscriptions trouvées en Côte d’Or, sur le territoire des Lingons, et dont le nom signifierait “Gros Muscles” ou “le Musclé”. Assimilé ou non au dieu Mars, ou encore appellation locale de celui-ci, c’est un dieu protecteur.

On a donc l’exemple d’un dieu gaulois qui perdure après la conquête, mais auquel s’appliquent désormais des traditions romaines. Une statue de grande valeur lui est consacrée par un notable lui-même d’origine gauloise, devenu citoyen romain et remplissant les fonctions de prêtre du culte impérial. Sans doute la statue était-elle déposée dans un fanum. Ainsi apparaît la méthode romaine pour intégrer les populations soumises: ne pas détruire les cultes traditionnels, mais les intégrer à l’ordre romain. Cicolluis, honoré par Caius Iulius Tutillus, est en somme devenu un dieu romain.

EXERCICE :

(les élèves entourent la ou les bonnes réponses)

Le dieu honoré est:

- Mars
- Mars Cicolluis
- Cicolluis

C'est :

- Un dieu protecteur
- Un dieu romain
- Un dieu gaulois
- Un dieu gaulois romanisé

Il est honoré par:

- un Gaulois
- un Romain
- un Gaulois devenu citoyen romain
- un Gaulois devenu citoyen romain ayant accédé à des fonctions importantes

Ce personnage est:

- un magistrat
- un prêtre du culte impérial

L'offrande est:

- une dédicace
- une statue
- une statue de grande valeur avec dédicace

Le don est fait:

- à la collectivité
- à un temple privé

Cette pratique s'appelle:.....

Les Romains avaient pour politique:

- l'interdiction des dieux gaulois
- l'intégration des dieux gaulois à l'ordre romain

Ils recherchaient en priorité le soutien:

- des milieux populaires
- des classes dirigeantes

L'exercice peut se clore avec la rédaction de quelques lignes de synthèse.

PROPOSITION DE TRAVAIL SUR LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

Cette proposition d'activité est justifiée par le développement spectaculaire de l'archéologie funéraire en France depuis une vingtaine d'années. L'attitude des populations gallo-romaines face à la mort est aujourd'hui beaucoup mieux connue et peut faire l'objet d'un travail en classe intégrant les progrès récents de la recherche.

Thèmes

- **Les pratiques funéraires romaines, leur évolution, leurs relations avec les croyances religieuses**
- **Les aspects sociaux de la mort et la mortalité infantile à l'époque romaine**
- **Les méthodes de l'archéologie funéraire**

Où les sites funéraires sont-ils localisés?

On peut partir de la carte des sites funéraires (figure 60) du Jura et utiliser simultanément la carte des agglomérations (fig. 11) et des villas (fig. 18) pour *montrer le lien avec l'habitat: les secteurs les plus densément peuplés ont fourni le plus grand nombre de sépultures.*

Etude de la légende

Définir *nécropole, incinération, inhumation, stèle, mausolée, hypogée*

Quels rites funéraires sont pratiqués?

On remarquera *la coexistence de l'incinération et de l'inhumation.* L'incinération existait en Gaule avant la conquête et s'est généralisé ensuite. Le corps est brûlé avec des offrandes et des objets ayant appartenu au disparu, puis, une fois le brasier éteint, les restes osseux sont recueillis et lavés, pour être enfouis directement en terre ou enterrés dans un réceptacle, fréquemment une urne de verre ou de terre cuite. Dans certains cas, on recouvre de terre la crémation. Dominant jusqu'au III^{ème} siècle, l'incinération est ensuite supplantée par l'inhumation, majoritaire dans le Jura au siècle suivant.

On peut poser la question suivante: *quel changement d'attitude devant la mort peut expliquer cette évolution ?* La réflexion peut partir d'une religion actuelle (le christianisme) qui ensevelit les morts dans l'attente de la résurrection.

Le changement d'attitude devant la mort observé à Rome et dans les provinces pourrait-il être dû à l'influence des religions orientales _ en particulier le christianisme_ qui se distinguent de la religion romaine traditionnelle par l'espoir d'une vie après la mort? Il faut toutefois remarquer qu'aucun signe chrétien n'a été relevé dans les tombes gallo-romaines du Jura. Cette question n'a donc pas de réponse certaine.

Où se trouve le cimetière dans l'agglomération romaine?

Le plan de Dammartin-Marpain (fig. 60,) montre que la nécropole est à l'extérieur de l'agglomération, pas très loin de la voie Pontailier-Besançon. Même remarque à Vesontio (fig. 10), où toutes les nécropoles sont à l'extérieur de la boucle du Doubs.

Quel rapport à la mort révèle cette particularité?

*Les Romains ont face à la mort une crainte superstitieuse. On repousse les morts à l'extérieur de l'habitat, mais en les gardant à la vue de tous en implantant souvent les tombes le long des axes routiers. Ainsi fonctionne une sorte de mémoire des morts: le passant est incité à se souvenir des défunts. Gravées sur des stèles, des inscriptions interpellent parfois les passants, comme celle-ci: *Vivez, vous les heureux! Et versez le vin offert à nos Mânes! Et puis souvenez-vous que vous nous rejoindrez!* (D'après *Tombeaux romains. Anthologie d'épithaphes latines*, traduites du latin par Danielle Porte, Le Promeneur, 1998) Dans certains cas, les nécropoles sont installées dans les vides du tissu urbain. Les plus pauvres sont enterrés à l'écart dans des zones humides, parfois même dans des bâtiments en ruine.*

Comment les nécropoles sont-elles organisées ?

L'exemple de la nécropole à incinérations de Tavaux, "Les Charmes d'Amont".
(figures 61 à 64)

Cette nécropole rurale fouillée récemment correspond certainement à une famille. Elle a fonctionné entre le I^{er} et le début du III^{ème} siècle de notre ère, soit l'équivalent de cinq générations au plus. Elle est installée au bord de la voie antique qui mène de *Vesontio* (Besançon) à Chalon-sur-Saône.

La méthode de fouille

Le décapage horizontal d'une vaste surface avec relevé de la position des structures reconnues permet d'obtenir une vision d'ensemble et d'établir un plan (fig.62).

Les trois photos de sépultures (fig. 64, 64 et 65) montrent qu'on procède, pour chaque découverte, par décapages horizontaux successifs en aménageant des paliers pour observation des coupes. Les figures 64 et 65 permettent de suivre le décapage, qui fait d'abord apparaître deux éléments métalliques (couteau et pointe d'enseigne), puis l'umbo d'un bouclier. La sépulture est fouillée par moitié de façon à ménager une vision en coupe, qui permet de vérifier l'existence d'une fosse. *La vision horizontale (le plan) et la vision verticale (la coupe) se complètent.*

Les structures reconnues

On remarque *une enceinte, des tombes et d'autres structures.*

L'enceinte est identifiable grâce aux tranchées et aux restes de fondations présentes dans celles-ci. Le cimetière est un ensemble clos par des murs. L'ensemble mesure environ 48 m × 32.

Les tombes

Après avoir distribué le plan, on peut faire découvrir *qu'elles sont disposées sur un demi-cercle autour d'une tombe en position centrale protégée par un enclos. Il s'agit de la tombe fondatrice*. Plusieurs autres tombes semblent privilégiées, par exemple S 12, placée également dans un enclos. On peut ensuite faire réaliser le schéma ci-dessous.

Il y a *vingt-quatre incinérations*. Les restes incinérés sont déposés dans une urne (figure 63 tombes S 24). Ils sont accompagnés d'offrandes alimentaires et d'objets divers, par exemples des lampes à huile, qui pouvaient fournir aux défunts la lumière nécessaire pour éclairer les ténèbres du monde des morts. Il peut s'agir aussi de lampes contenant des huiles aromatiques destinées à dissiper les odeurs de crémation.

La fouille a permis de découvrir également *soixante-deux tuiles imbrex* (tuiles creuses recouvrant les joints des tuiles plates appelées *tegulae*), les unes vides, les autres contenant un matériel original: objets miniaturisés, anneau à langer, et quelques traces d'ossements. *Ces tuiles sont probablement des sépultures de très jeunes enfants*. Dans la tradition romaine en effet, la crémation n'est pas permise avant l'apparition des dents. Les tuiles vides posent toutefois problème. Il est possible qu'elles aient plutôt servi de marqueurs de tombes.

La figure 72 permet d'expliquer le choix des tuiles imbrex. La forme semi-cylindrique de celles-ci et leur taille, qui n'excédait généralement pas 60 cm convenaient au dépôt du corps d'un très jeune individu. On la recouvrait parfois par une tuile identique ou par des pierres.

On fait apparaître avec un calcul de pourcentage le grand nombre de tombes de bébés: elles représentent 72 % des sépultures. Ce nombre élevé de sépultures d'enfants nous renseigne sur *la mortalité infantile à l'époque romaine*. On estime que *sur 1000 naissances, de 200 à 250 bébés n'atteignaient pas l'âge d'un an*.

Au vu du grand nombre de décès, on pourrait s'attendre à un certain désintérêt des adultes pour les petits enfants. Pourtant les tombes des enfants font l'objet des mêmes soins que celles des autres, et il arrive qu'on place dans leur tombe des objets destinés à protéger dans l'au-delà. De même, *la répartition des tombes montre qu'il n'y a pas de ségrégation dans le cimetière*. Adultes et nourrissons sont inhumés ensemble.

La tombe fondatrice

La fouille (figures 63 et 64) a fait apparaître une urne en céramique commune recouverte par l'umbo d'un bouclier (partie centrale métallique d'un bouclier servant à protéger le poing) du type de ceux utilisés par l'armée romaine au début de l'Empire. De part et d'autre, on remarque une pointe d'enseigne utilisée par l'armée romaine et un couteau dans son fourreau proche des glaives utilisés à l'époque augustéenne. Des restes de coupes en céramique sigillée donnent des dates comprises entre 40 et 60 après J.-C.

Il s'agit certainement d'un vétéran de l'armée romaine auquel ont été données des terres. L'attribution de terres aux vétérans est en effet une pratique courante à Rome. On installe les anciens légionnaires sur des terres provenant de la conquête ou de confiscations.

La situation de la tombe indique une position de chef de famille, probablement propriétaire de terres faisant partie d'un domaine agricole de type villa.

La méthode de fouille

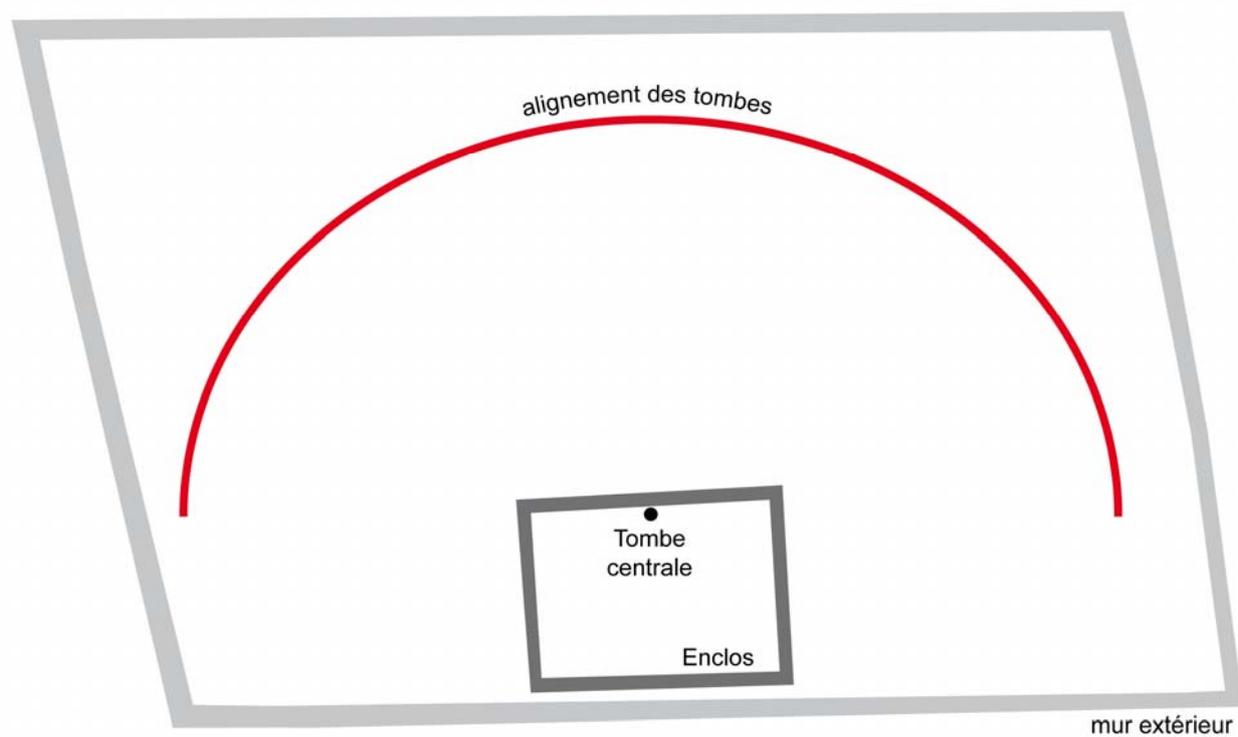
Seul le décapage horizontal d'une vaste surface permet d'obtenir une vision d'ensemble. La position de chaque structure est relevée avec soin.

Les trois photos de sépultures montrent qu'on procède par décapages horizontaux successifs combinés avec une coupe pour faire apparaître une éventuelle fosse. *La vision horizontale et la vision verticale se complètent.*

vocabulaire:

- nécropole: un ensemble de tombes
- inhumation: l'enterrement d'un corps
- incinération: la crémation du corps d'un défunt, dont les cendres sont ensuite enterrées
- une stèle: une pierre dressée qui signale une tombe
- un mausolée: un monument funéraire de grandes dimensions
- un hypogée: une tombe souterraine

TAVAUX (39) "Les Charmes d'Amont"
Nécropole à incinérations du Haut-Empire : disposition des tombes



Fiche de travail
Sanctuaires et cultes

Pour chaque question entoure le ou les bonnes réponses

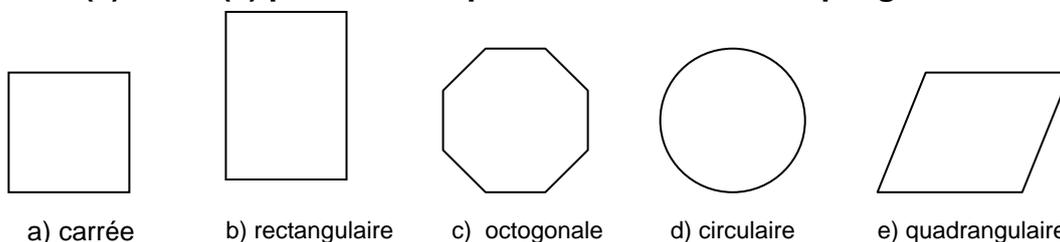
1. Comment l'espace sacré du temple est-il séparé de l'espace public ?

- a) par un mur entourant le lieu de culte
- b) par un fossé
- c) il n'est pas séparé

2. Comment peut-on nommer cette séparation ?

- a) un déambulatoire
- b) un péribole
- c) un autel

3. Quelle(s) forme(s) peut avoir le plan extérieur d'un temple gallo-romain ?



4. Quel est le rôle du temple dans la religion romaine ?

- a) d'accueillir les fidèles et les pèlerins
- b) d'hébergement pour le clergé (fonctionnaires gérant l'accueil des fidèles, l'interprétation des signes divins, les dons des fidèles)
- c) d'abriter une représentation (statue) du ou des dieux

5. Qui peut entrer dans un temple ?

- a) les fidèles et pèlerins
- b) le clergé
- c) tout le monde

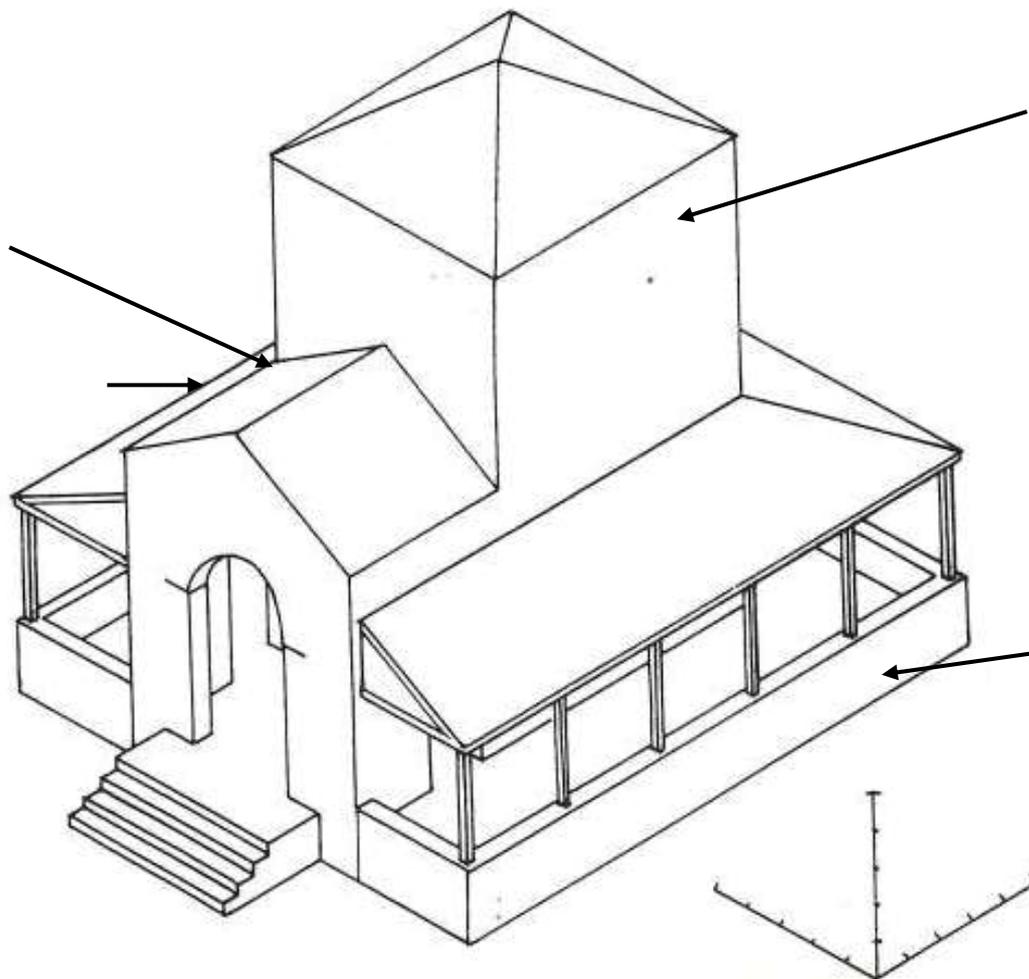
6. Qui honore t-on dans un temple ?

- a) uniquement des dieux romains
- b) un seul et même dieu
- c) plusieurs dieux gaulois et romains

7. Classe du plus vieux au plus récent les matériaux utilisés pour construire les temples.

- a) Les pierres
- b) Le bois et le torchis
- c) Le bois et les pierres

8. Selon toi, quels matériaux sont caractéristiques des constructions gauloises ?



Identifie les différentes parties du temple en t'aidant de leur définition, du schéma et de la maquette.

Insérer le plan du Mont Rivel

L'autel se trouve en plein air, souvent devant le temple. Il sert à faire des sacrifices (poulets, mouton, ...)

Le podium est caractéristique du temple romain. Il sert de socle au temple. Un escalier y est aménagé pour accéder au temple.

La cella (ou naos) est la partie qui abrite la statue de la divinité. Seuls les prêtres chargés de l'entretenir y ont accès.

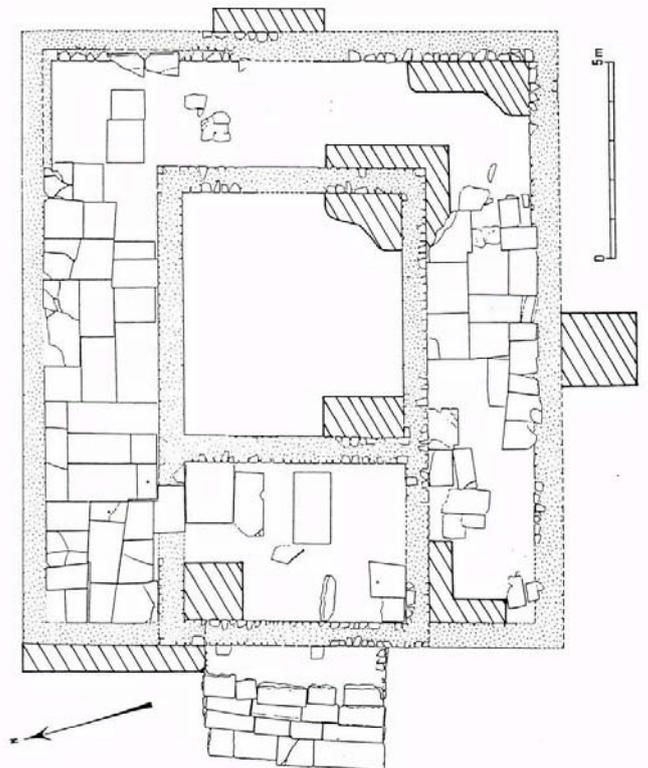
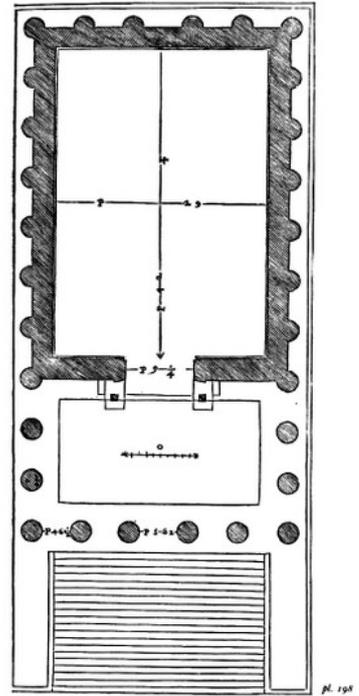
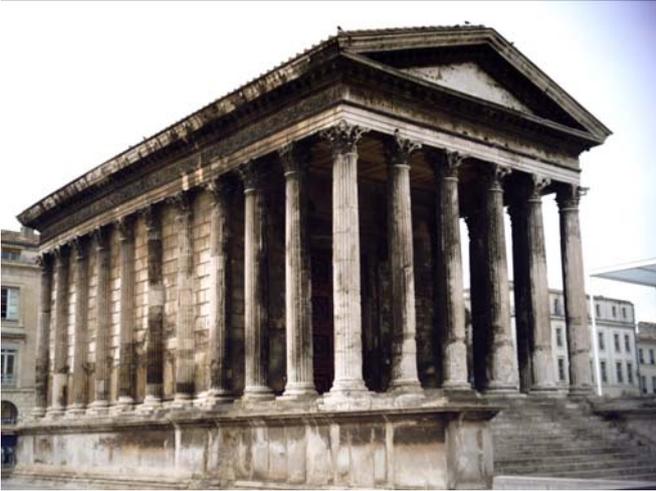
Le pronaos (vestibule), il se place à l'avant de la cella et, donne accès aux galeries latérales

Le déambulatoire (galerie) permet de circuler autour de la cella.

Une fois terminé, place la statue à sa place sur son socle. Colorie en bleu les parties où a accès le public et en vert les endroits réserver exclusivement aux prêtres.

Proposition d'exercice

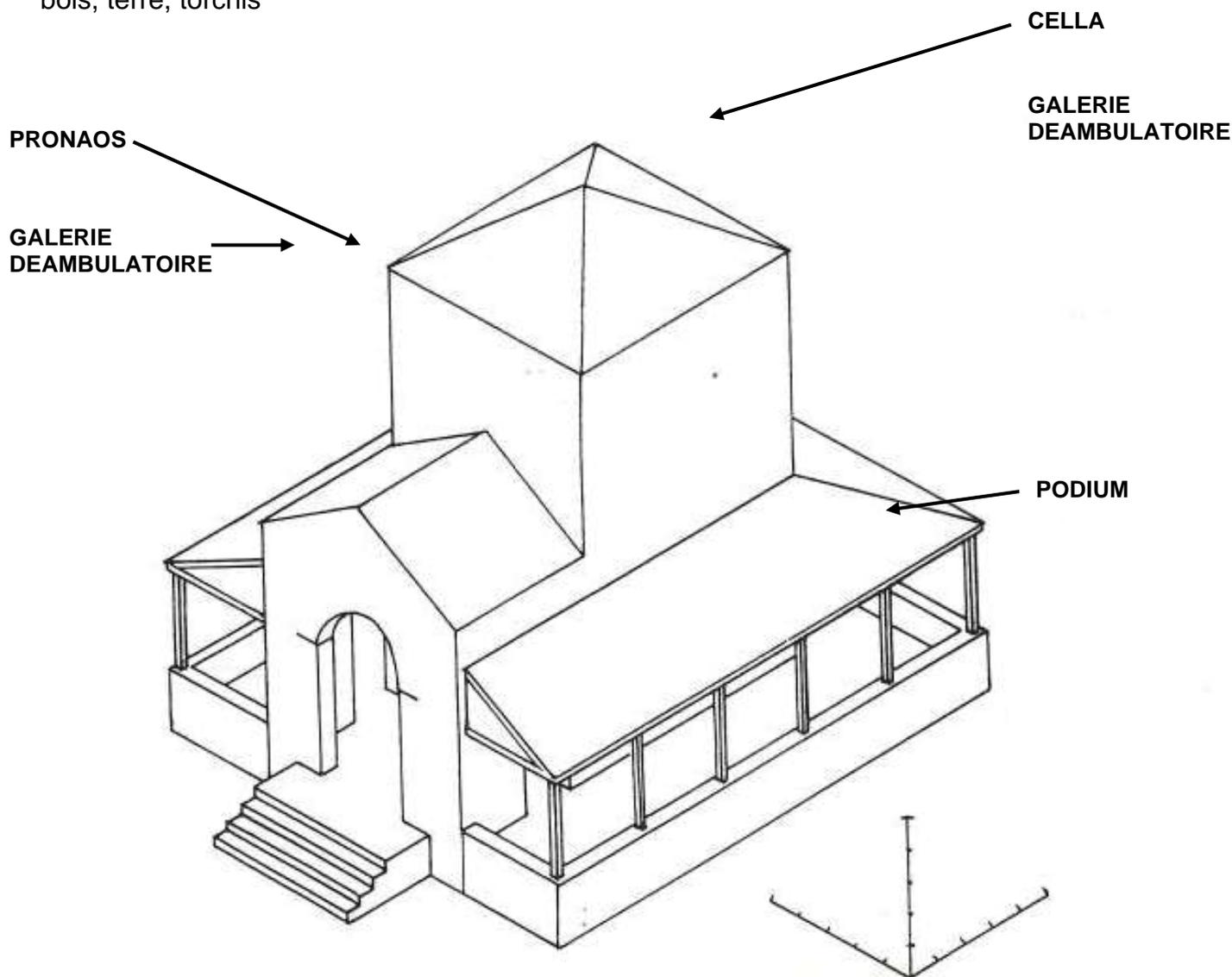
9. Comment se différencie le temple gallo-romain de tradition celtique et le temple romain classique



Correction des exercices

Fiche : sanctuaires et cultes

Réponses 1) a ; 2) b ; 3) a b c d e ; 4) c ; 5) b ; 6) c ; 7) b c a ; 8) matériaux périssables : bois, terre, torchis



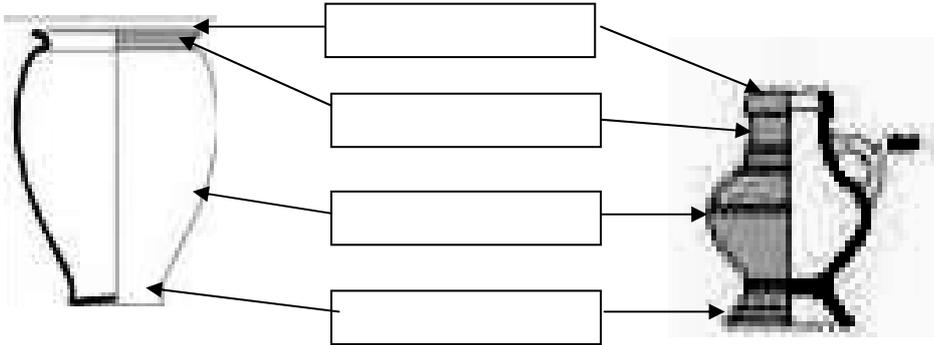
9) Le temple romain classique le plus répandu est de forme rectangulaire, contrairement au temple de tradition celtique qui tend vers une forme carrée, voire ronde ou octogonale. C'est également un temple pseudo-périptère (colonnes semi engagées dans le mur) avec une colonnade en façade.

Dans le temple gallo-romain, une galerie entoure la cella dans la continuité des temples de tradition gauloise.

Sur les exemples retenus, le temple de tradition celtique est construit sur podium. Dans de nombreux autres cas, celui-ci est absent.

Fiche pédagogique
La céramique gallo-romaine dans le Jura

1. Place les mots au bon endroit sur le schéma.



Panse
Lèvre
Pied
Col

2. Qu'est-ce qu'une estampille ?

- a) Une peinture
- b) La terre utilisée pour la fabrication des céramiques
- c) La signature du potier
- d) Le décor de la céramique

3. Pourquoi l'étude des céramiques est importante ?

- a) Elle permet d'identifier le potier
- b) Elle permet d'identifier le lieu de fabrication
- c) Elle permet de connaître les échanges commerciaux

4. Associe chaque technique de façonnage à sa définition.

Le moulage

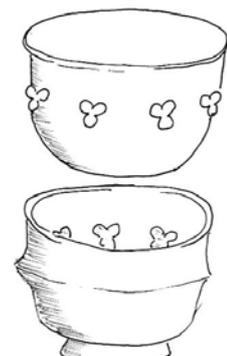
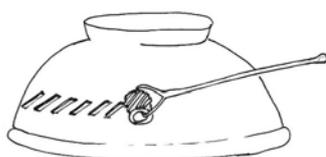
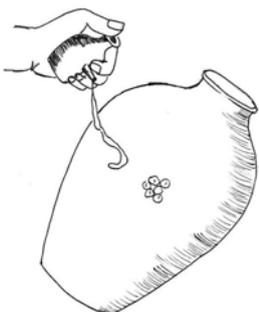
Le modelage

Le tournage

- a) Le potier dispose de l'argile sur les parois du moule préalablement tourné. Cette technique permet de faire ressortir le décor en relief.
- b) Cette méthode ancienne qui consiste à façonner l'argile à la main, soit avec une plaque à laquelle on donne ensuite la forme voulue, soit avec des boudins d'argile appelés colombin.
- c) Le potier monte son vase à l'aide d'un plateau circulaire mis en rotation sur un axe et actionné avec la main ou avec un bâton. D'abord au tour lent, puis au tout rapide.

5. Associe le nom de la technique pour réaliser des décors au dessin correspondant.

- a) incisé
- b) au moulage
- c) à la barbotine
- d) à la roulette



6. Quels types de changement s'opèrent sous l'influence romaine dans les productions de céramique ? Classe dans le tableau ci-après ce qui appartient plutôt à la culture gauloise et, ce qui appartient à la civilisation romaine.

La technique de montage



Archives CRFJ

Le tour lent



Le tour rapide

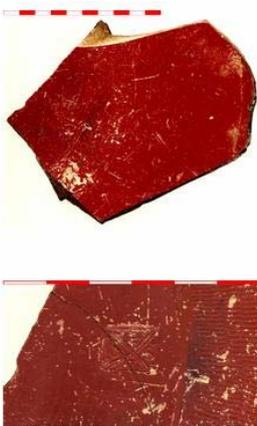
Exemples de pièces et techniques



Céramique communes



Céramique campanienne

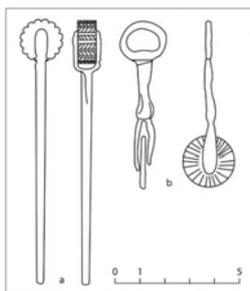


Sigillée n°1 (Arrezzo, Italie)



Sigillée n° 2 (Gaule)

Exemples de décors



Exemple de roulette pour céramique



Exemple de décors peignés

	Gaulois	Romain
Techniques		
Décors		

7. Remets dans l'ordre les étapes de réalisation de la céramique, en les numérotant de 1 à 9.

- a) la cuisson
- b) extraction de l'argile
- c) montage des pièces au tour rapide
- d) le séchage : la solution argileuse est séchée. L'argile utilisée par le potier se situe dans la couche supérieure du dépôt ainsi obtenu. Elle se présente sous un état déformable
- e) mise en place du décor
- f) ajout d'un dégraissant à l'argile « naturelle », lui permettant de mieux résister à la cuisson
- g) repos de l'argile : les actions combinées du gel, du vent, de la pluie et du soleil permettent de décomposer les éléments les plus grossiers (matières minérales et organiques)
- h) la décantation : dilution de l'argile dans l'eau. Les éléments les plus lourds se déposent au fond du bassin, tandis que les plus légers flottent
- i) le séchage lent : évite la formation de fissures

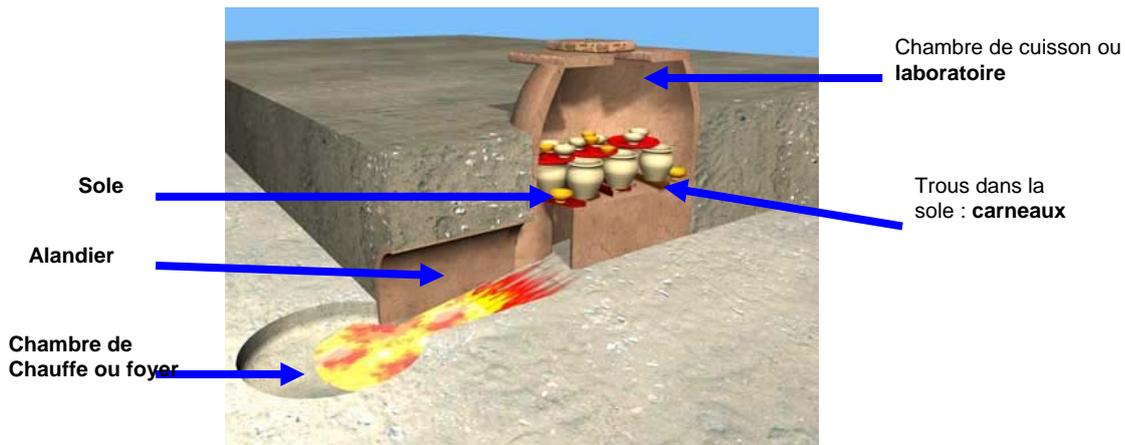
8. A quoi sont dues les différentes couleurs des céramiques ?

- a) l'argile
- b) à la cuisson
- c) à la peinture

9. Une cuisson est dite « oxydante » lorsque les céramiques cuisent avec un apport d'oxygène. Cette cuisson permet aux éléments présents dans l'argile de s'oxyder. Ainsi le fer teinte en orangé, rouge les céramiques oxydées. A l'inverse sans oxygène, donc en cuisson réductrice, quelle sera la couleur de la céramique ?

- a) violet/bleu
- b) bleu/vert
- c) gris/noir

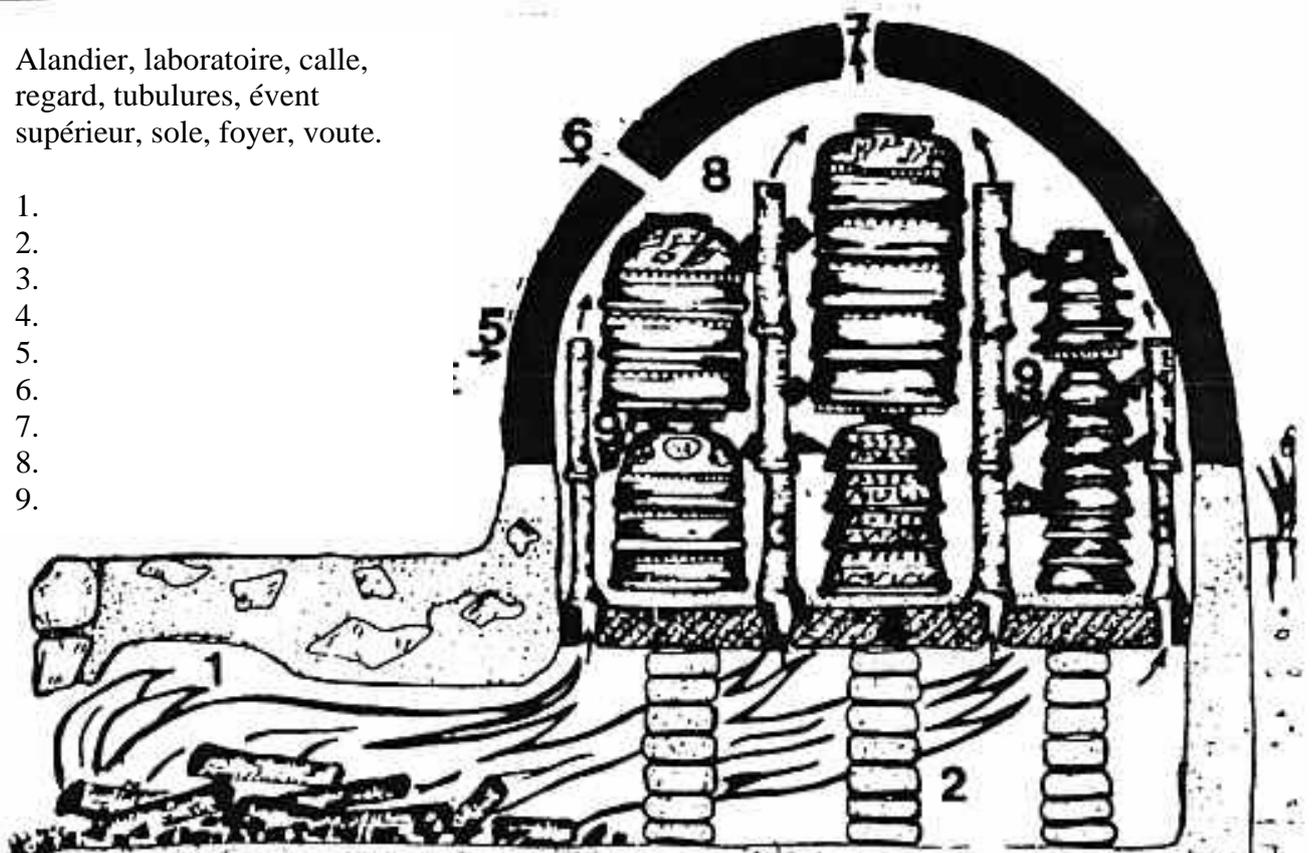
10. Voici un four à deux volumes



Annote le schéma du four à tubulures, utilisé pour la cuisson des sigillées.

Alandier, laboratoire, calle, regard, tubulures, évent supérieur, sole, foyer, voute.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.

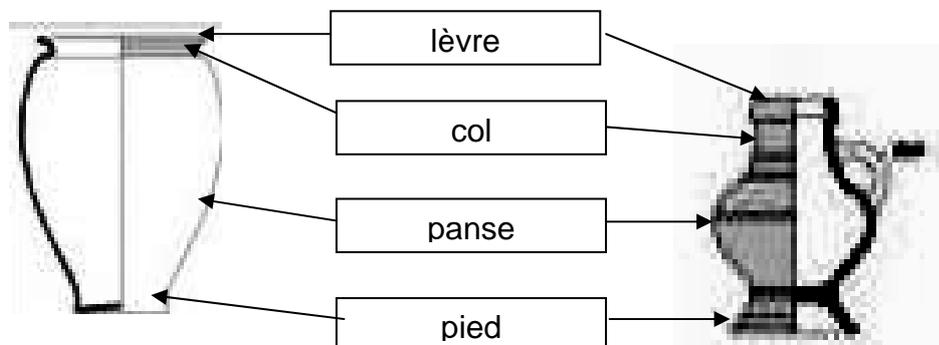


11. Quels sont les avantages d'un four à tubulures par rapport à un four à deux volumes ?

12. Observation de la céramique fournie. Rédiger un court texte décrivant la céramique « Hercule et les pygmées », reproduction d'une céramique réalisée à l'atelier de Lezoux (110-130 de notre ère). Quel type de céramique (commune, fine,...), organisation, type et technique du décor.

Fiche pédagogique
La céramique gallo-romaine dans le Jura - Réponses

1.

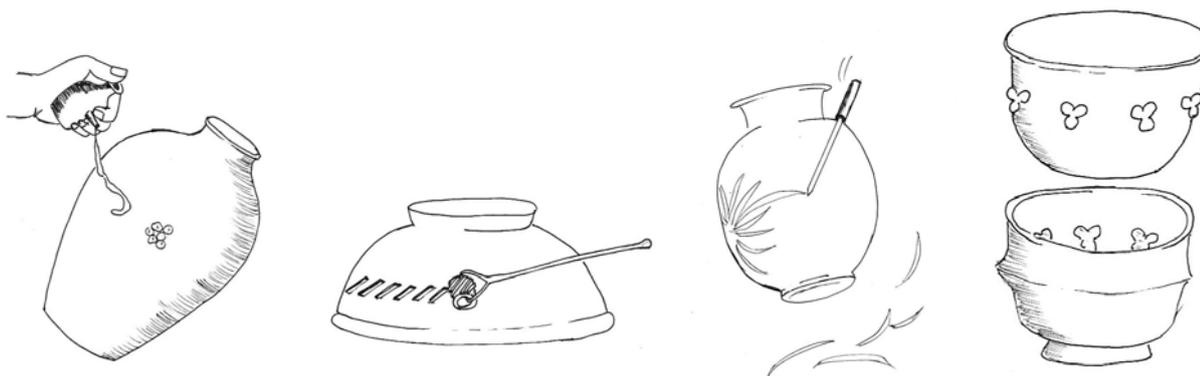


2. c

3. a, b, c

4. moulage b ; modelage a ; tournage c

5.



6.

	Gaulois	Romain
Techniques	Tour lent, Tournage et modelage	Tour rapide Tournage et moulage
Décors	Incisé et peigné Production céramiques communes, production romanisées sigillée, métallescente	Incisé, à la barbotine, mollette, et moulage. (Peinture) Productions : céramiques fines, sigillées, métallescentes

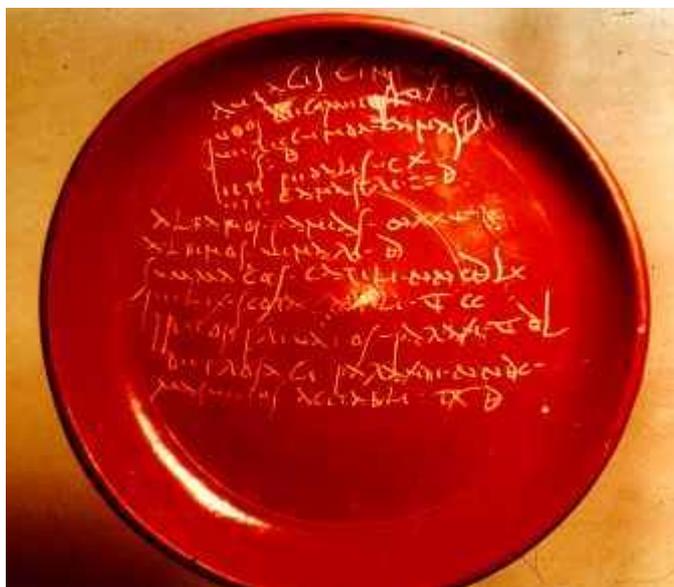
- 7. b, g, h, d, f, c, e, i, et a
- 8. b
- 9. c
- 10.

- 1. foyer, chambre de chauffe
- 2. alandier
- 3. tubulures
- 4. sole
- 5. voute
- 6. regard
- 7. évent supérieur
- 8. laboratoire
- 9. calles

11. Les tubulures amènent la chaleur et non les gaz et les fumées
 La quantité des pièces par fournée est supérieure entre 10 000 et 40 000 pièces
 La cuisson est plus régulière

12. cf. description jointe

« La conquête césarienne, puis l'organisation augustéenne des provinces a déplacé le centre de gravité de l'occident romain vers le nord. La présence, au tournant de notre ère, de très nombreuses légions au nord de la Gaule sur le Rhin a entraîné l'émergence rapide d'un important marché. Les producteurs de sigillée n'ont pas tardé à ouvrir des filiales de leurs officines dans des régions plus proches de ces nouvelles régions de consommation, tout d'abord à Lyon puis dans l'ensemble du sud-ouest de la Gaule (La Graufesenque/Millau, Montans, Banassac...).



*Pour satisfaire plus vite quelques commandes importantes, ou pour charger plus efficacement un four, les potiers s'associaient entre eux ou louaient des équipes d'esclaves complémentaires. Ils transcrivaient alors le détail de leurs tâches ou de leurs apports respectifs sur des **assiettes inscrites** à la pointe sèche avant cuisson. Ces mémoires ou bordereaux, dont plus de 200 ont été retrouvés, indiquaient souvent, pour chaque fournée, les noms des potiers fournisseurs, les types, les dimensions et les*

quantités de vases empilés dans les fours. De tels documents nous renseignent à la fois sur la langue parlée et écrite en Gaule au I^{er} siècle, et sur l'organisation du travail des potiers de Condatomagus.

L'important centre de production de Lezoux, situé chez les Arvernes est un peu plus tardif que les précédents. Si des ateliers de potiers sont bien attestés en Gaule centrale avant 90 leur production restait modeste et n'avait pas de diffusion très importante ni très lointaine.

Vers 90 et 100 d'importants changements ont lieu, à la suite de l'arrivée de potiers fortement influencés par les productions de Gaule du Sud, en particulier de la Graufesenque. À cette époque, le potier Libertus apporte une dynamique nouvelle à Lezoux. Son œuvre fit école : par la suite les sujets et les motifs se perpétuent sur des générations avec une continuité encore décelable, quoique très affaiblie au IV^{ème} siècle. À partir du deuxième siècle la production de Lezoux devient aussi très importante en quantité. Dans la seconde moitié du deuxième siècle les potiers de Lezoux perdent le marché rhénan au profit des ateliers de Gaule de l'Est, mais continuent à vendre dans toute la Gaule et sur le Danube. La production cesse au quatrième siècle. »

Pierre Nouvel

BIBLIOGRAPHIE

Dans le Jura gallo-romain. Besançon, Cercle Girardot, 1992.

De Vesontio à Besançon. Besançon, CHAMAN Edition, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, 2006.

LENG F. 1990. *Mont-Rivel, site gallo-romain en Franche-Comté .Bourg-en-Bresse,* La Taillanderie, 256 p.

NOUVEL P., LUGINBUHL Th. et BICHET V. 2007. *Etude intégrée d'un complexe religieux gallo-romain. Villars-d'Héria (Jura). Archéologie, architecture, territoire et environnement.* Rapport de Projet Collectif de Recherches.

LERAT L. 1965. *La « ville d'Antre ». Mythes et réalités.* Paris, Les Belles Lettres (Annales Littéraires de l'Université de Besançon. vol. 74, Archéologie 19), 107 p, XI pl.

LERAT L. (dir.) 1998. *Les Villards-d'Héria(Jura). Recherches archéologiques sur le site gallo-romain du « Pont des Arches » (1958-1982).*Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, 1998, 2 vol textes et illustrations, 246 p. (Annales Littéraires de l'Université de Besançon., 677, Archéologie n°44)

ROTHER M.-P. 2001. *Le Jura 39, Carte archéologique de la Gaule, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost,* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2001, 840 pages.

VAN ANDRINGA W. 2002. *La Religion en Gaule romaine : piété et politique (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.).* Paris : Errance, 2002. (Collection des Hespérides).

Villards-d'Heria. Un sanctuaire gallo-romain. Centre Jurassien du patrimoine. 2007.

Liste des figures

- Fig. 1 : La cité des Séquanes, en Province Germanie supérieure
Fig. 2 : Extension supposée du territoire de la cité des Séquanes vers 100 de notre ère
Fig. 3 : Base de statue dédiée au magistrat C. Licinius Campanus par les Séquanes (Villardards-d'Héria).
Fig. 4 : Organisation administrative des Gaules à partir de la réforme de Dioclétien (297)
Fig. 5 : Les magistrats monétaires des Séquanes, d'après les monnaies du 1^{er} siècle
Fig. 6 : L'inscription CIL XIII 5343 trouvée aux Villards-d'Héria.
Fig. 7 : la troisième section de la table de Peutinger (Hélie et Norique).
Fig. 8 : L'actuelle Franche-Comté sur la table de Peutinger.
Fig. 9 : Le forum de la ville d'Augusta Raurica (Augst, Suisse).
Fig. 10 : Plan de *Vesontio* / Besançon, chef-lieu de la cité des Séquanes .
Fig. 11 : Les agglomérations antiques de Franche-Comté : état des connaissances.
Fig. 12 : L'agglomération gallo-romaine de Grozon (Jura) d'après les prospections aériennes (G. Chouquer).
Fig. 13 : L'agglomération de Chavéria / Moutonne (Jura) d'après les prospections aériennes et les fouilles récentes .
Fig. 14 : L'agglomération routière antique de Dammartin-Marpain (Jura).
Fig. 15 : Installation de la *groma*
Fig. 16 : Utilisation du chorobate
Fig. 17 : Le dioptra
Fig. 18 : Carte de situation des habitats dans le Jura gaulois
Fig. 19 : Plan de la villa de la Tête de Fer
Fig. 20 : Etablissement rural modeste de Sarzins Tavaux
Fig. 21 : Relevé du plan de la Villa de Molay par prospection aérienne
Fig. 22 : Plan de villa à cour carrée munie d'un péristyle. L'exemple de la villa de Tourmont.
Fig. 23 : décor peigné
Fig. 24 : décor guilloché
Fig. 25 : terre-sigillée produite à Luxeuil-les-Bains.
Fig. 26 : Céramiques communes régionales à dégraissant grossier.
Fig. 27 : Exemples de cruches de production locale.
Fig. 28: Céramiques régionales à revêtement micacé.
Fig. 29 : Céramiques communes régionales à revêtement lissé-fumigé.
Fig. 30 : Céramique commune régionale à revêtement lissé-fumigé.
Fig. 31 : Estampille sur fond de terre sigillée.
Fig. 32 : Terre sigillée sud gauloise, forme décorée Dragendorf 29.
Fig. 33 : Céramique métallescente.
Fig. 34 : Gobelet à lèvre moulurée en corniche produit à Gueugnon
Fig. 35 : imitation de terre sigillée helvétique : coupe Drack 21.
Fig. 36 : Céramique commune à engobe interne rouge pompéien.
Fig. 37: Fond de céramique allobroge.
Fig. 38: Fond de céramique allobroge.
Fig. 39 : Amphores.
Fig. 40 : Carte de répartition des établissements religieux dans le Jura à l'époque gallo-romaine
Fig. 41 : Plan du temple/mausolée de Pupillin
Fig. 42 : Les temples de Chavéria : temple hexagonale superposé à un fanum quadrangulaire
Fig. 43 : Plan et photos des fouilles du temple du Mont Rivet

- Fig.44 :La : statuette d'Osiris provenant de Salins
- Fig. 45 :Statuette de Sucellus, provenance Domblans (Claude Guenat)
- Fig. 46 :Statuette d'Epona, découverte à Loisia
- Fig. 47 :Photo de la plaque de Tutillus, commune de Mutigney
- Fig. 48 :Carte de localisation des sites supérieur et inférieur
- Fig. 59 :Coupe hydrogéologique du site
- Fig. 50 :Organisation du site inférieur
- Fig. 51 :Vue d'ensemble du sanctuaire depuis la rive droite (*dessin Bernard Labet*)
- Fig. 52 :Les différents secteurs du site inférieur, secteurs I, II et III du plan
- Fig. 53 :Site inférieur, la zone cultuelle vue depuis les bains (*dessin Bernard Labet*)
- Fig. 54 :Esquisse de la place dallée, secteur I (*dessin Bernard Labet*)
- Fig. 55 :Site inférieur (*dessin Bernard Labet*)
- Fig. 56 :Hypothèse de restitution de l'organisation spatiale du sanctuaire supérieur
- Fig. 57 :Les édifices de la terrasse des temples
- Fig. 58 :Dessin de fragment de calendrier gaulois Lac d'Antre, Villards d'Héria
- Fig. 59 :Carte de localisation des structures funéraires
- Fig. 60 :Plan des sites de Dammartin-Marpain et de Grozon
- Fig. 61 :Plan de la nécropole de Tavaux
- Fig. 62 :Photo de la tombe 24 de la nécropole de Tavaux. Vue en coupe
- Fig. 63 et 64 : Nécropole de Tavaux ; tombe fondatrice en cours de fouille
- Fig. 65 : Stèle de Dole (photo Julien Feuvrier, musée de Dole)
- Fig. 66 : Stèle de Menotey (photo Julien Feuvrier, Archives de Dole)
- Fig. 67 : Stèle de Senobena (musée de Lons-le-Saunier)
- Fig. 68 : Stèle dite de Saxo (Photo Lydie Joan)
- Fig. 69 : Le site funéraire de Chavéria
- Fig. 70 : Restitution du mausolée de Chavéria
- Fig. 71 : Les mausolées similaires à Chavéria
- Fig. 72 : La sépulture de bébé de Tavaux les *Terres Saint Gervais*.
- Fig. 73 : La sépulture 22 de Tavaux *les Charmes d'Amont*